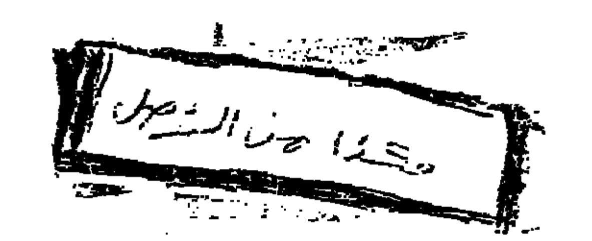
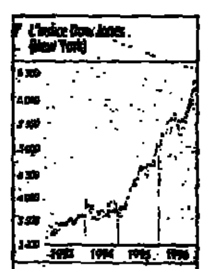


Le Monde

LE MONDE ECONOMIE

■ La finance flambe-t-elle ?

■ 8 pages d'offres d'emplois



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16170 – 7 F — MARDI 21 JANVIER 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



AGENCE ANGELI

Haute couture, haute tension

EN ATTENDANT la première présentation, lundi 20 janvier, des collections été 1997 de Dior, la surexcitation provoquée dans le petit monde de la haute couture par l'arrivée des Britanniques John Galliano (Dior) et Alexander McQueen (Givenchy) n'est pas retombée avec les premiers défilés. Jean-Paul Gaultier, qui a présenté sa première collection, a fait sensation.

Lire page 21



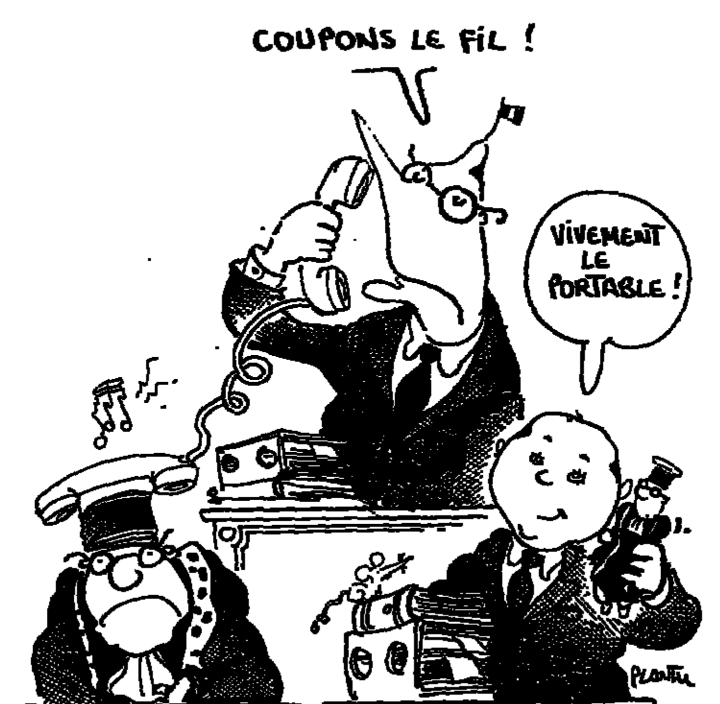
Jacques Chirac veut changer la justice au quotidien

Le chef de l'Etat se préoccupe du respect de la présomption d'innocence

LE CHEF DE L'ETAT présentera aux Français une *« grande réforme de la justice »*, lundi 20 janvier, à l'occasion d'une allocution solennelle à la télévision qui doit lui permettre d'évoquer à la fois les *« grands principes »* du droit et les modifications à apporter au fonctionnement quotidien de la justice.

Cette intervention précède l'installation, mardi à l'Elysée, de la commission sur la justice présidée par Pierre Truche, premier président de la Cour de cassation, qui sera chargée de réfléchir à l'indépendance du parquet et au respect de la présomption d'innocence, conformément au souhait exprimé par le président de la République, au cours de son émission télévisée du 12 décembre 1996. L'allocution de lundi soir traduit également une nouvelle stratégie de communication, qui devrait être marquée, en 1997, par une présence renforcée du chef de l'Etat dans les médias et sur le terrain.

Lire page 6 et l'entretien avec Antoine Garapon page 14



Un roman-feuilleton chez les scientifiques

L'« affaire » de la mémoire de l'eau

LE 30 JUIN 1988, le chercheur de l'Inserm Jacques Benveniste déclenchait une tempête scientifique et médiatique en affirmant dans la revue britannique *Nature* qu'il existait une mémoire de l'eau. Quelques semaines plus tard, une commission d'enquête composée notamment d'un illusionniste et d'un expert américain en fraudes concluait dans la même revue que les résultats de Jacques Benveniste étaient *« aussi fantastiques qu'inutiles »*.

Ainsi commençait l'une des plus retentissantes controverses scientifiques de cette fin de siècle. S'ils étaient vérifiés, les travaux du docteur Benveniste bouleverseraient les connaissances acquises depuis deux siècles en matière de biologie moléculaire. Mais la plupart des scientifiques le considèrent au mieux comme un naïf, au pire comme un fraudeur.

Aussi nombre d'entre eux ont-ils jugé que *Le Monde* avait donné une trop large audience à ses recherches. La polémique a rejailli, le 22 mai 1996, après la parution dans nos colonnes d'une libre opinion de M. Benveniste, intitulée « L'ARC, les vaches et la recherche ». Les Prix Nobel Georges Charpak et François Jacob ont ainsi manifesté leur surprise de lire dans *Le Monde* ce qu'ils estiment être des élucubrations.

Saisi de ces protestations, notre médiateur écrivait, dans son avis du 10 juin 1996 : « Le Monde *n'a pas l'intention de poursuivre indéfiniment le débat sous cette forme. Il y reviendra prochainement avec ses moyens d'informations propres, un de nos collaborateurs ayant été chargé de faire le point sur l'état de cette polémique qui déborde le strict cadre de la vérification scientifique.* »

Pendant plusieurs mois, notre collaborateur Eric Fottorino a donc enquêté auprès des principaux protagonistes d'une « affaire » qui tient du roman policier et où la vérité fait figure de principale victime.

Lire pages 12 et 13 le début de notre enquête

■ Contagion dans les Balkans

Après la Serbie et la Bulgarie, l'Albanie manifeste, tandis que le président Milosevic chercherait à créer une diversion au Kosovo. p. 2

■ Ramadan sanglant en Algérie

Une vingtaine de personnes ont trouvé la mort lors d'un attentat à Alger. Ce même week-end, 36 personnes ont été égorgées à Médéa. p. 4

■ La colère du Foncier

Les salariés de l'établissement de crédit ont décidé, lundi 20 janvier, de prolonger l'occupation du siège de la banque. pp. 19 et 32

■ Marchés publics en Ile-de-France

Vice-présidente RPR du conseil régional, Mme Tissot a décrit devant les policiers le « système » mis en place pour l'attribution des marchés publics. p. 10

■ Kiosque

Dans une même page, deux revues de presse et une nouvelle rubrique, « En vue », sur les faits et gestes des personnalités. p. 31

■ Un point de vue de Nicole Notat

Mme Notat pense qu'il existe des possibilités d'accords négociés *« pour faire face aux besoins d'adaptation des entreprises »*. p. 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 121 - 7,00 F

Avec les pieds et les mains, mais sans s'arracher les yeux

Sylvie Kauffmann, nouvelle correspondante du *Monde* à New York, nous adresse son premier article de cette ville. Elle était *auparavant en poste à Washington.*

NEW YORK
de notre correspondante

Ce sont des lutteurs d'un nouveau genre que, dans une de ces envolées lyriques qui ont fait leur renommée, les commentateurs sportifs baptisèrent un jour *« gladiateurs des temps modernes »*. Plus prosaïques, les détracteurs de ce sport, si brutal qu'il relègue la boxe au rang d'exercice de crocs-en-jambe pour enfants de chœur, jugent plus appropriée l'expression *« combat de coqs humain »*. Tous les coups y sont permis, sauf les morsures et l'arrachage des yeux. Le maire de New York, Rudolph Giuliani, considère que le *« combat extrême »*, c'est son nom, est indigne de sa ville. Il s'emploie à tenter d'interdire le premier match prévu à Manhattan le 28 mars.

New York, l'une des grandes capitales de la boxe, n'est d'ordinaire pas bégueule. Le maire rappelle qu'il est *« un fan de boxe depuis toujours »*. *« Mais ça,* ajoute-t-il, *ça va beaucoup plus loin que la boxe. C'est de la brutalité à l'état pur. »* Lancé en 1993, le combat extrême (en anglais *extreme fighting* ou *ultimate fighting*) connaît un succès croissant à la télévision, où ses matches sont retransmis par quelques chaînes câblées sous forme d'émissions payables à la demande, généralement au prix de 20 dollars (environ 100 francs) la diffusion.

Pour organiser leurs matches, les promoteurs se heurtent aux réticences de nombreuses municipalités américaines, pour lesquelles le combat extrême pousse la barbarie un peu loin. Les deux adversaires, souvent d'anciens boxeurs ou lutteurs, s'affrontent sur un tapis octogonal sur lequel ils pataugent rapidement dans la sueur et le sang, jusqu'à ce que l'un des deux perde connaissance, que l'un des trois médecins présents autour du ring arrête le combat ou que l'un des lutteurs tape trois fois de la main sur le tapis pour s'avouer vaincu. Deux Etats, l'Illinois et le Missouri, ont interdit l'organisation de ces matches sur leur territoire, et deux sénateurs républicains (un ancien du Vietnam et un ex-champion de judo) sont partis en campagne contre *« ce sport sanguinaire, brutal et répugnant »*.

Il y a quinze mois, le gouverneur de l'Etat de New York, George Pataki, et Rudolph Giuliani avaient réussi à faire échec à l'organisation d'un match à Brooklyn. Mais, considérant New York comme un passage obligé, les promoteurs du combat extrême sont revenus à la charge en s'offrant les services de l'un des meilleurs (et plus chers) lobbyistes de l'Etat, qui a su rassurer les députés. Contrairement aux combats de boxe, le combat extrême n'a encore tué personne, disent-ils ; mieux vaut le légaliser et le réglementer. Au grand dam du gouverneur et du maire de New York – qui espère encore préserver sa ville grâce à un arrêté municipal –, les législateurs ont donc ouvert l'Etat de New York aux matches de combat extrême, avec une restriction : ici, il sera non seulement interdit de mordre et de s'arracher les yeux, mais aussi de porter des coups à la gorge.

Sylvie Kauffmann

Révolution à EDF-GDF

TROIS syndicats, CFDT, CGC et CFTC, ont conclu avec les directions d'EDF et Gaz de France, un accord historique sur la réduction du temps de travail à 32 heures par semaine. L'objectif est de maintenir les effectifs des deux entreprises en embauchant 15 000 personnes en trois ans.

Selon les termes de cet accord, les 142 000 agents auront la possibilité de travailler 32 heures par semaine au lieu de 38 actuellement, payées au moins 35 heures. Des accords locaux pourront prévoir des réductions variables, entre 32 et 35 heures. Les heures supplémentaires seront payées en récupérations horaires et non plus en argent.

Lire page 18 et notre éditorial page 16

La coopération sans état d'âme de Bruxelles avec Pékin

C'EST avec un appétit gourmand que l'*Union européenne* (UE) proclame sa volonté d'*« engagement constructif »* à l'égard de la Chine. Les objectifs affichés sont, dans l'ordre, la stabilisation des relations en matière de politique étrangère et de sécurité, l'intégration de la Chine dans le système commercial mondial, l'aide au développement, le respect des droits de l'homme.

Cette « stratégie » à long terme a été proposée par la Commission de Bruxelles en 1994, alors que le ressentiment suscité par la répression du « printemps de Pékin » en 1989 s'estompait, que l'Europe, ses industriels et ses négociants, se montraient impatients de ne pas rater les opportunités qu'offrait l'ouverture sur le monde pratiquée par la direction chinoise. Elle a été approuvée l'année suivante par les Quinze : depuis, l'Europe communautaire coopère sans état d'âme avec la Chine, s'affirmant convaincue que l'enrichissement, l'accélération des échanges commerciaux, bref, l'épanouissement de l'*« économie socialiste de marché »* débouchera, tôt ou tard, sur une libéralisation du régime.

La Commission étant, en vertu du traité de Rome, responsable de la politique commerciale de l'Union, il est dans l'ordre des choses qu'elle joue, à côté des Etats membres, un rôle important dans la mise en œuvre de cette politique. Au reste, les Chinois, s'ils n'oublient pas de traiter bilatéralement avec chacun des pays membres – et de récompenser ou de sanctionner les uns et les autres selon leurs mérites –, apprécient, sur les dossiers où cette configuration leur est favorable, d'avoir un interlocuteur européen unique.

Tel est en particulier le cas pour les négociations laborieuses qui concernent leur accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la grande affaire du moment. L'offre de Pékin, notamment en matière tarifaire, est considérée comme insuffisante par plusieurs Etats, dont la France, ainsi que par les Etats-Unis, les autres partenaires, aussi importants que difficiles, dans ces tractations qui durent déjà depuis plusieurs années.

Philippe Lemaître

Lire la suite page 16

Le gardien du CSA



HERVÉ BOURGES

DEUX ANS *après sa nomination et à la veille du renouvellement de trois « sages », Hervé Bourges, président du CSA, précise dans un entretien au Monde sa conception du rôle de l'organisme de régulation des médias audiovisuels. Tout en saluant le dynamisme des opérateurs nationaux du numérique, il redoute un « effet British Airways » pour le marché audiovisuel français. A lire dans notre nouvelle page « Communication ».*

Lire page 29

EX-YOUGOSLAVIE Vuk Draskovic, l'un des leaders de la coalition d'opposition Ensemble, a accusé, dimanche 19 janvier, le président serbe Slobodan Milosevic d'être prêt à déclencher *une guerre civile pour sauver son pouvoir.* ● LA COALITION ENSEMBLE avait, elle-même, été mise en cause au sujet des incidents qui se sont multipliés ces dernières semaines dans la province du Kosovo, et accusée d'être impliquée dans l'attentat perpétré contre le recteur de l'université de Pristina. ● A NIS, deuxième ville de Serbie, l'opposition se prépare à prendre le pouvoir après la reconnaissance de sa victoire aux municipales de 17 novembre et de nouveaux médias font l'apprentissage de la liberté. La grossièreté avec laquelle les résultats des municipales avaient été falsifiés par l'ancien président du Parti socialiste est dénoncée y compris dans les rangs de ce parti.

L'opposition accuse le pouvoir serbe de fomenter des troubles au Kosovo

« Milosevic prépare la guerre », a déclaré Vuk Draskovic, l'un des leaders du mouvement de la contestation à Belgrade, soupçonnant le président de se servir du regain de tension dans la province méridionale pour rétablir sa propre situation



REVENANT à une méthode qui avait largement porté ses fruits à la fin des années 80, l'aile dure du pouvoir en Serbie a tenté pendant le week-end de se servir du regain de tension que connaît la province du Kosovo pour tenter de détourner l'attention du mouvement de contestation et de discréditer ses leaders. La presse officielle serbe a accusé la coalition de l'opposition Ensemble d'être mêlée à l'attentat qui a grièvement blessé, la semaine dernière, le recteur de l'université de Pristina, chef-lieu du Kosovo.

La province – sur laquelle la Serbie a rétabli sa tutelle en 1989, la privant de l'autonomie que lui avait concédée Tito dans la Constitution de 1974 – est peuplée à 90 % d'Albanais de souche, qui souhaitent s'émanciper de Belgrade. Une série d'attentats y ont été perpétrés ces deux dernières semaines : trois Albanais proches du pouvoir serbe ont été assassinés pour « *collaboration avec l'occupant* » lors d'attaques revendiquées par une organisation clandestine, l'Armée de libération du Kosovo (UCK). Puis s'est produit l'attentat contre le recteur Papovic, auquel les Albanais reprochent d'être un farouche adversaire de la cohabitation entre les deux communautés et d'avoir bloqué l'application d'un accord conclu en septembre pour mettre un terme à la discrimination dont sont victimes élèves et professeurs albanais dans l'enseignement public. Cet accord, conclu entre Ibrahim Rugova, le chef de file des Albanais du Kosovo, et le président serbe Slobodan Milosevic, sous les auspices de la communauté catholique romaine de Sant'Egidio, est resté, depuis, lettre morte.

Ibrahim Rugova, qui depuis des années prône la résistance pacifique et récuse les méthodes violentes, avait qualifié la semaine dernière de « *provocation* » l'attentat contre le recteur. Mais cela n'a pas suffi à désamorcer la tension. Un millier de Serbes ont protesté, samedi 18 janvier, à Pristina contre cet acte qu'ils ont attribué aux « *extrémistes albanais* », tandis que le maire (serbe) de Pristina, Dusan Simic, accusait « *les terroristes albanais* [d'avoir] *reçu pour ces attentats le feu vert de ceux qui, à Belgrade, tentent depuis deux mois de déstabiliser la Serbie* ».

LA « DERNIÈRE CARTE »

De son côté, l'Association des volontaires serbes du Kosovo, regroupant des Serbes ayant participé comme volontaires à la guerre en Croatie et en Bosnie, a menacé les Albanais d'« *une riposte adéquate* » contre « *ceux qui, par des actes terroristes, visent à détacher le Kosovo de la Serbie* ».

Cette situation dans la province vient à point nommé pour le pouvoir à Belgrade, qui n'a pas manqué de l'exploiter, l'agence officielle Tanjug se faisant l'écho, dimanche, des accusations proférées contre l'opposition par le maire de Pristina. La coalition Ensemble a immédiatement répliqué, par la voix de Vuk Draskovic, accusant Slobodan Milosevic de préparer une guerre civile pour sauver son pouvoir. « *Milosevic essaye de jouer sa dernière carte en préparant la guerre au Kosovo* », a-t-il lancé, dimanche, devant une foule de plus de 20 000 personnes, et il a réclamé la formation d'un gouvernement de salut public qui « *serait chargé de convoquer des élections législatives après la chute de Milosevic* ».

C'est sur les troubles au Kosovo que Slobodan Milosevic avait, à la fin des années 80, développé sa propagande nationaliste. Il se présentait comme le sauveur des Serbes de la province, menacés selon lui par les « *terroristes* » albanais, et dénonçait l'incapacité des autorités fédérales (de l'ex-Yougoslavie) à gérer la situation. Les rassemblements qu'il organisait sur ces thèmes drainaient alors d'énormes foules. C'est dans ce contexte qu'il avait accédé triomphalement à la présidence de Serbie.

C. T.

Nis, la deuxième ville de Serbie, libérée du despotisme

NIS
de notre envoyé spécial

Zivota Zivkovic est désolé. Dans les luxueux bureaux du Parti socialiste (SPS) de Nis, qu'il dirige depuis le limogeage de son prédécesseur, Mile Ilic, il ne cesse de s'excuser auprès de ses visiteurs pour le rendez-vous tardivement accordé ou pour le comportement du portier et de la secrétaire qui les avaient éconduits. « *Je suis nouveau ici et beaucoup de collaborateurs n'ont pas encore pris l'habitude de ma manière de travailler* », explique-t-il. Ils ont, en effet, de quoi être surpris.

REPORTAGE
L'état de « délabrement » de celle qui fut un pôle industriel phare

Le prédécesseur de M. Zivkovic avait la réputation d'un despote inaccessible et ses tripatouillages du scrutin municipal du 17 novembre sont entrés dans la légende. Son successeur, qui a pris ses fonctions il y a quelques semaines « *à titre temporaire* », assure aujourd'hui calmement : « *Pour nous, les élections sont terminées. Nous avons perdu le pouvoir et sommes maintenant dans l'opposition. Il ne nous reste plus qu'à espérer que la prise de fonctions du nouveau conseil municipal, le 27 janvier prochain, se passe de façon digne et civilisée.* »

Un tel discours des autorités locales, impensable jusqu'à présent dans cette ville (la deuxième de Serbie, située à 220 kilomètres au sud de Belgrade), fait suite à la proclamation définitive, vendredi 17 janvier, des résultats des élections municipales qui consacrent la victoire de la coalition de l'opposition. Dans les locaux de l'université de Nis, le recteur, Branimir Djordjevic, membre du SPS, qualifie, pour sa part, les fraudes de « *manœuvres grossières de la part d'individus qui ont pensé que le pouvoir leur permettait de faire n'importe quoi* ». Et il estime que ces falsifications ont constitué « *un scandale et un camouflet pour le parti qui ne doit plus tolérer de telles magouilles* ».

Ces réactions sont à la mesure de ce qu'avait été la grossièreté de l'escroquerie électorale : la plupart des bordereaux des bureaux de vote comptabilisant les voix avaient tout simplement été raturés et surchargés, comme par un écolier maladroit tentant de camoufler ses mauvaises notes. « *Face à de telles évidences*, assure le président d'un des partis victorieux aux élections, *et à un pouvoir socialiste qui était ici primitif jusqu'à la caricature, au point d'avoir engagé des gros bras lors du scrutin, la majorité de la population ne pouvait que s'indigner.* » Pendant deux mois, des dizaines de milliers de manifestants ont, comme à Belgrade, défilé chaque jour dans le centre-ville.

La coalition de l'opposition a aussi bénéficié de la situation très paradoxale des médias dans cette ville. Plusieurs radios et télévisions privées y ont pignon sur rue, en vertu d'une tolérance toute relative, puisqu'il leur était interdit de diffuser des informations ou des émissions politiques. La radio Belle-Amie, uniquement musicale jusqu'à la veille des élections, est aujourd'hui présentée par l'un de ses journalistes, Zoran Marjanovic, comme « *l'unique station à avoir franchi l'interdit en retransmettant en direct le dépouillement des résultats et en annonçant en avant-première la victoire de l'opposition* ».

La réalité est sans doute un peu différente. Le président du Parti socialiste de l'époque, Mile Ilic, sûr de sa victoire éclatante, explique Zvonimir Budic, vice-président du Mouvement serbe du renouveau (SPO, opposition), « *a voulu s'assurer de la proclamation en direct de son triomphe et a demandé à la radio Belle-Amie de l'organiser. Lorsqu'il a réalisé l'étendue de son erreur, il a fichu à la porte le journaliste qui se trouvait dans les locaux du parti et a demandé au directeur de la station de cesser ses émissions* ». Mais le mal était fait.

Plus surréaliste encore est le cas de la télévision privée Nais. Depuis plusieurs semaines, l'opposition y dispose de deux heures d'émission quotidienne, plébiscitées par les téléspectateurs locaux.

ARRÊTER LE « PILLAGE »

Les bureaux de cette « chaîne » sont situés dans l'arrière-cour d'un petit pavillon de la périphérie. Son directeur-rédacteur en chef-gérant, Miodraj Djordjevic, se contentait de diffuser artisanalement des cassettes sur les ondes, jusqu'au jour où l'un de ses amis – qui connaissait les difficultés de cette très modeste entreprise – lui propose de confier quelques heures de programme à l'opposition. « *J'ai dit oui tout de suite, et maintenant nous sommes le canal le plus populaire* », assure, encore surpris et totalement dépassé, M. Djordjevic.

La victoire de l'opposition dans cette ville, autrefois pôle industriel phare de la région, ne s'explique pas seulement par le despotisme caricatural de l'ancien patron des socialistes. « *Elle est ici, et peut-être encore plus qu'ailleurs, la conséquence d'une situation économique catastrophique* », explique l'économiste Marko Sekvlovic. « *Les deux grosses entreprises d'Etat, qui fabriquent, l'une, des machines-outils et, l'autre, des appareils électroniques, sont,* dit-il, *dans un état de délabrement avancé.* »

Les deux firmes employaient, avant la guerre en Bosnie et les sanctions économiques à l'encontre de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro), près de 50 000 personnes dans une ville qui compte un peu plus de 250 000 habitants. « *Aujourd'hui,* dit M. Sekvlovic, *seulement une petite dizaine de milliers de personnes viennent encore dans les usines, les autres sont au chômage technique et ne perçoivent qu'un quart environ de leur salaire.* »



A l'effondrement de ces deux géants s'est ajouté celui des petites entreprises qui les fournissaient et de beaucoup des commerces et des sociétés de services de la ville. « *On estime maintenant,* poursuit M. Sekvlovic, *que l'économie parallèle représente près de 50 % de l'activité locale.* » Les symboles de cette reconversion obligatoire sont, plus encore à Nis qu'à Belgrade, les deux marchés aux puces de la périphérie de la ville où s'achètent et se vendent produits de confection artisanale, marchandises d'importation diverses, et où fleurissent tout les petits trafics, qu'il s'agisse de cigarettes ou de vêtements.

Dans ce contexte, la future tâche de l'opposition ne sera pas aisée. « *Nous en sommes conscients,* explique le probable futur maire, Zoran Zivkovic, *d'autant plus que le pouvoir des administrations locales est, en Serbie, très limité. Mais nous éviterons déjà le pillage des biens communs qui s'opérait auparavant. Ensuite, nous allons nous atteler à une analyse précise de la situation, et faire appel à l'aide et aux investissements étrangers. C'est, pour nous, la seule possibilité pour commencer à changer les choses.* »

Denis Hautin-Guiraut

La chute des « pyramides financières » alimente la contestation en Albanie

DES MILLIERS D'ALBANAIS défilent dans les rues de Tirana depuis plusieurs jours, protestant contre l'écroulement des mécanismes d'investissement pyramidal, source depuis plusieurs années de très fortes rémunérations (*Le Monde* du 1er janvier). « *Nous voulons récupérer notre argent ! Sali Berisha* [le chef de l'Etat], *vous êtes un voleur ! A bas la dictature !* », ont scandé les manifestants. Dimanche 19 janvier, plusieurs personnes auraient été blessées à coups de matraque par la police anti-émeute. Une information démentie par le ministère de l'intérieur, qui a affirmé, dans un communiqué, que la police « *a gardé son sang-froid en dépit des provocations de quelques groupes d'extrémistes de gauche* ». Le ministère a surtout accusé l'opposition d'avoir « *projeté de provoquer une effusion de sang* ».

Le gouvernement du président Berisha, accusé d'avoir encouragé le développement de sociétés pratiquant des taux d'intérêt usuriers allant jusqu'à 100 % par mois, avait tardé à juguler le mécanisme, comme le lui demandaient les institutions financières internationales. Lorsque furent prises les premières mesures de limitation des activités des « *pyramides* », en décembre, et que plusieurs firmes commencèrent à suspendre les remboursements, des centaines d'Albanais ont entrepris de détruire les guichets des firmes et de manifester dans les rues. Nombre d'entre eux avaient été jusqu'à vendre leurs biens immobiliers, ou leurs troupeaux (l'économie du pays est largement agricole), afin de placer leur fonds dans les sociétés d'usure, qui les rémunéraient grâce aux placements prévus ultérieurement, d'où l'appellation de « *pyramides* ». Jeudi 16 janvier, le gouvernement a répondu aux manifestants en bloquant les comptes des fondations Xhaferri et Populli, avant de déclarer en faillite la populaire société d'investissements Souda. La télévision albanaise a annoncé aux épargnants qu'ils seraient remboursés, sans donner davantage de détails.

LE RÔLE DES SOCIÉTÉS D'USURE

Le Parti socialiste (ex-communiste, dans l'opposition) a appelé la population à poursuivre sa protestation. Il a averti que son mouvement deviendrait comparable à « *ce qui se passe à Sofia et à Belgrade* », si le pouvoir ne prenait pas des mesures urgentes pour assainir l'économie nationale.

Depuis plusieurs mois, les dirigeants du Parti socialiste, qui refusent de siéger au Parlement, dénoncent le rôle des sociétés d'usure. Selon eux, celles-ci financeraient les dépenses du Parti démocratique, au pouvoir, et seraient utilisées pour détourner les Albanais des difficultés économiques du pays.

Françoise Lazare

Le nouveau président bulgare est contraint au dialogue

« *JE SERAI le président de tous les Bulgares.* » Cette formule convenue, prononcée, dimanche 19 janvier, devant le Parlement par le nouveau président bulgare Petar Stoianov lors de la cérémonie d'investiture, prend une résonance particulière. Le pays s'enfonce chaque jour un peu plus dans la crise et, depuis une dizaine de jours, les manifestations réunissent quotidiennement dans les rues de Sofia des milliers d'opposants qui exigent la démission d'une majorité socialiste déterminée à conserver son pouvoir le plus longtemps possible.

Dimanche, ils étaient encore près de 15 000 manifestants massés comme de coutume autour la cathédrale orthodoxe Alexandre Nevsky pour acclamer leur champion, Petar Stoianov, facile vainqueur du candidat du Parti socialiste (PSB) lors de l'élection présidentielle de novembre, et qui prendra officiellement ses fonctions mercredi 22 janvier.

Le successeur de l'ex-dissident Jeliou Jelev, battu lors des primaires organisées au sein de l'opposition au printemps dernier, arrive au pouvoir au pire moment. Doté de prérogatives avant tout symboliques dans cette république parlementaire, M. Stoianov est réduit à la fonction de médiateur et ne peut que constater l'échec « *des pseudo-réformes* » économiques des socialistes.

Issu de l'opposition, il risque de décevoir ses partisans qui réclament à cor et à cris des élections législatives anticipées « *immédiates* » et dénient aux socialistes le « *droit moral* » de constituer un nouveau gouvernement succédant au cabinet de Jan Vidénov démissionnaire depuis le 22 décembre. Or le respect de la Constitution contraindra vraisemblablement M. Stoianov, avocat de quarante-quatre ans, à entériner la nomination de Nikolaï Dobrev, le candidat socialiste au poste de premier ministre et ancien ministre de l'intérieur.

LE PARI DES SOCIALISTES

Partisan d'un compromis entre le PSB et l'Union des forces démocratiques (UFD), le nouveau chef de l'Etat a averti que l'arrivée de M. Dobrev « *ne va pas calmer la rue* ». Encore plus alarmiste, le président sortant Jeliou Jelev a prédit que « *le pays explosera* » si le PSB forme la nouvelle équipe.

« *La prochaine vague de mécontentement sera encore plus destructrice* », a-t-il lancé, samedi, en référence aux affrontements qui ont fait une centaine de blessés parmi les manifestants dans la nuit du 10 au 11 janvier. Pour le moment, toutefois, malgré les efforts de l'opposition et des syndicats qui menacent de paralyser le pays par une grève générale, la majorité des Bulgares sont silencieux. Le pari des socialistes est que cela dure.

Christophe Châtelot

Viktor Klima remplace Franz Vranitzky à la tête du gouvernement autrichien

Le principal danger reste la montée de la droite nationalisté

Franz Vranitzky, cinquante-neuf ans, a annoncé, samedi 18 janvier, sa démission du poste de chancelier et de président du Parti social-démocrate (SPÖ). A sa demande, la direction du SPÖ a désigné Viktor Klima, ministre des finances, comme son successeur dans les deux fonctions. La coalition avec les conservateurs de l'ÖVP devrait être reconduite pour tenter d'endiguer la montée du populiste Jörg Haider.

VIENNE
de notre correspondante

Le chancelier Vranitzky a créé la surprise en lâchant un petit « oui » à la question d'un journaliste croisé devant le siège du SPÖ, à Vienne, sur une éventuelle démission. Quelques minutes plus tard, la direction du Parti social-démocrate était informée de sa décision.

« *J'ai bien réfléchi et je remets mes fonctions à un successeur plus jeune à un moment sans crise politique où le pays va son chemin au sein de l'Union européenne et où personne ne pourra me reprocher de fuir mes responsabilités* », a-t-il déclaré pour justifier son départ, dix ans après qu'il a formé – en 1986 – son premier gouvernement de coalition avec le ÖVP. Tout en admettant que cette décision n'avait pas été « *facile* », il s'est montré serein d'avoir trouvé en Viktor Klima un successeur populaire. Après avoir reconduit par trois fois la coalition avec les conservateurs (en 1990, 1994 et 1995), Franz Vranitzky apparaissait de plus en plus las, alors que les critiques montaient au sein de son propre parti. Les élections européennes d'octobre 1996 n'avaient rien arrangé ; avec 29 % des voix, le SPÖ avait enregistré son plus mauvais score de tous les temps.

Le nom de Viktor Klima était toujours cité quand il s'agissait de la succession, mais le ministre des finances démentait aussi régulièrement toute ambition, faisant valoir qu'il envisageait quitter la politique au plus tard en l'an 2000. M. Klima n'en a pas moins été désigné comme nouveau chancelier à l'unanimité par la direction du SPÖ. Contrairement à M. Vranitzky, dont la carrière passée dans la banque suscitait la méfiance des couches traditionnelles du parti, le nouveau chef du gouvernement sait trouver le langage qui plaît à la base. Artisan d'un budget de rigueur qui devrait permettre à l'Autriche de participer à la monnaie unique dès 1999, M. Klima a su négocier avec les syndicats les indispensables économies dans un système de protection sociale particulièrement généreux.

Franz Vranitzky restera l'homme qui aura dépoussiéré le parti qui, après le 100e anniversaire de sa fondation, a abandonné le sigle socialiste pour l'étiquette social-démocrate. Il a défendu avec succès la première place du SPÖ dans la vie politique autrichienne sans pouvoir toutefois arrêter l'érosion de son électorat : 43 % des suffrages aux élections législatives de 1986, 38 % à celles de 1995. Sa stratégie consistant à exclure catégoriquement tout dialogue avec la droite nationaliste menée par Jörg Haider n'a pas empêché celui-ci de voler de succès en succès électoral et d'attirer massivement la clientèle traditionnelle du SPÖ, faisant potentiellement du FPÖ (parti libéral) la deuxième formation du pays, et la première dans la classe ouvrière.

M. Vranitzky aura cependant réussi à convaincre ses compatriotes et son parti, d'abord très sceptiques, que l'Autriche devait entrer dans l'Union européenne. Le chancelier sortant a déclaré : « *Le vote massif des Autrichiens* [en 1994] *pour l'adhésion à l'Union européenne était un de mes plus grands succès politiques.* » Il fut, d'autre part, le premier chef de gouvernement autrichien à évoquer publiquement, en Israël et au Parlement autrichien, la co-culpabilité des Autrichiens à l'époque du nazisme et de l'extermination des juifs.

« APPRENTI DE SON MAÎTRE »

Le chef du parti conservateur, Wolfgang Schüssel, par ailleurs vice-chancelier et ministre des affaires étrangères, a déclaré qu'il n'avait pas à s'occuper des questions de personnes chez son partenaire. Il n'en sera pas moins vigilant à l'égard du nouveau chef du gouvernement, car M. Klima a largement participé au dernier « coup » politique de M. Vranitzky, qui a failli faire éclater la coalition : la semaine dernière, la deuxième banque autrichienne, Creditanstalt (CA), proche du parti conservateur, a été vendue à la Bank Austria, la première du pays, qui se situe dans la sphère d'influence du SPÖ.

Jörg Haider n'a pas tardé à dénoncer le nouveau chancelier, le qualifiant d'« *apprenti* » de son maître, M. Vranitzky, qui « *ne laisse derrière lui que des ruines* ». Le leader populiste manifeste ouvertement son ambition de conquérir la chancellerie en 1998, en dénonçant les plaies d'un système politique bipartisan, dans lequel *sociaux-démocrates* et conservateurs se partagent depuis des décennies les postes et les privilèges (système dit de la *Proporz*). Après chaque scrutin, la coalition SPÖ-ÖVP est devenue un peu plus une « *alliance des perdants* », et Jörg Haider a beau jeu de fédérer les mécontents contre l'incapacité de deux partis idéologiquement opposés à décider les réformes indispensables.

De nombreux commentateurs estiment néanmoins que M. Klima est moins réservé que son prédécesseur à l'égard du FPÖ et ils s'inquiètent ouvertement d'un rapprochement entre les deux partis, d'autant plus que sur le plan régional aussi bien le SPÖ que le ÖVP coopèrent avec le FPÖ. M. Vranitzky a rappelé dimanche que le SPÖ avait adopté tout récemment une résolution excluant toute idée d'alliance gouvernementale avec Jörg Haider. Cette résolution, a-t-il insisté, engage le futur chancelier.

Waltraud Baryli

Le « dauphin » désigné malgré lui

VIENNE
de notre correspondante

Un chancelier malgré lui ? Depuis qu'il avait été repéré par les médias comme le « *dauphin* » du chancelier Franz Vranitzky, bien avant que celui-ci n'annonce sa démission, Viktor Klima n'avait pas laissé passer une occasion pour démentir catégoriquement toute ambition à la succession. « *Mes projets pour mon avenir étaient différents, mais je vais le faire* », a-t-il expliqué après sa désignation.

PORTRAIT
Le ministre des finances, Viktor Klima, futur chancelier

Né en 1947 près de Vienne, fils d'instituteur, Viktor Klima avait été baptisé par ses parents du prénom du fondateur du Parti socialiste autrichien, Viktor Adler, témoignant ainsi d'une tradition familiale sociale-démocrate fortement ancrée. Nommé ministre des transports en 1992, il devient en janvier 1996 ministre des finances. Ses traditions familiales n'ont pas empêché cet homme très pragmatique d'appliquer avec une main de fer la politique de rigueur décidée par la coalition pour permettre à l'Autriche d'être au rendez-vous de la monnaie unique européenne en 1999. Aimable mais intransigeant dans la négociation, M. Klima est doté d'un incontestable talent d'orateur populaire. Il sait aussi bien parler aux ouvriers d'usine menacés de chômage pour leur remonter le moral qu'extorquer un compromis aux syndicalistes. Le Parti social-démocrate (SPÖ), qui voit en Viktor Klima son nouvel homme fort, espère récupérer avec lui une partie de ses électeurs qui l'ont abandonné au profit de la droite nationaliste de Jörg Haider.

Le futur chancelier a fait des études de sciences informatiques et a ensuite poursuivi une grande partie de sa carrière à la compagnie de pétrole OMV, dont il a dirigé la gestion financière avant d'entrer au cabinet Vranitzky.

Divorcé de sa première épouse et remarié depuis 1995 à une jeune et très jolie institutrice, M. Klima avait, avant sa désignation, déclaré dans plusieurs interview qu'il ne souhaitait pas une nouvelle fois sacrifier son mariage à son travail et qu'il quitterait la politique au plus tard au terme de la législature en cours, qui s'achève en 1999... pour aller vivre avec sa femme dans une ferme entourée d'animaux.

W. B.

Le retour du tsar : une « nouvelle idée » pour la Russie

MOSCOU
de notre correspondant

A peine réélu pour quatre ans en juillet et juste avant de disparaître pour cause de maladie, Boris Eltsine avait lancé une quête : celle d'« *une nouvelle idée* » russe. Le président reconnaissait ainsi la crise d'identité vécue par le pays. Les « *absences* » du président n'ont fait qu'accentuer le marasme, le transformant parfois en une crise de régime. Il ne se passe pas un jour sans qu'une nouvelle proposition de réforme de la Constitution ne soit lancée.

Selon le politologue Andreï Piontkovski, « *il y a aujourd'hui trois possibilités : changer la Constitution actuelle ; créer un nouvel Etat avec la Biélorussie – ce qui suppose une nouvelle Constitution – et la plus bizarre de toutes : instaurer une monarchie constitutionnelle* ». Cette « *nouvelle idée* » a été lancée à la mi-janvier lorsque l'hebdomadaire *Ogoniok* a publié un article affirmant que l'« *administration présidentielle* » préparait en secret le retour de la famille Romanov pour lui donner un statut officiel en tant que descendants du dernier tsar, Nicolas II. Citant une source « *haut placée* » au Kremlin, le quotidien britannique *Daily Telegraph*, friand d'intrigues royales, a même affirmé que Boris Eltsine avait signé le décret désignant comme membres de la famille royale le grand prince Gueorgui Mikhaïlovitch Romanov (quinze ans), sa mère et sa grand-mère, la veuve du grand-duc Vladimir, cousin du tsar Nicolas II. Selon *Ogoniok*, le gouvernement russe aurait déjà donné à la famille une résidence proche de Moscou, et un précepteur, ancien officier de la garde présidentielle de Boris Eltsine, aurait été choisi pour l'éducation du prince Gueorgui, actuellement étudiant dans une école anglaise à Madrid. Gueorgui aura seize ans en mars : l'âge d'être couronné.

DÉMENTI CATÉGORIQUE

La présidence russe a « *catégoriquement démenti* » ces informations. « *Un tel décret n'existe pas* », a sèchement répondu un porte-parole. Pourtant, on ne peut exclure que, pour sortir de la crise qui se développe avec la maladie de Boris Eltsine, l'impopulaire « *oligarchie* » au pouvoir ait pu penser à la monarchie. Selon le *Daily Telegraph*, l'idée de la restauration de la famille impériale reviendrait au chef de l'administration présidentielle, Anatoli Tchoubaïs, soucieux de développer « *une idée nationale russe* ». Ce « cerveau » a déjà assuré la réélection de Boris Eltsine en juillet. Surnommé « le Régent », car il semble diriger le pays à la place du président malade, Anatoli Tchoubaïs ne dit mot. Mais, curieuse coïncidence, son frère, Igor Tchoubaïs, docteur en philosophie, a défendu cette nouvelle idée. « *L'empereur, s'il apparaissait, pourrait être porteur d'une image spirituelle, symbole de l'idée même de la Russie et pourrait être son représentant idéal* », a-t-il déclaré. Bref, l'une des « variantes » étudiées au Kremlin pour sauver les meubles en cas de disparition prématurée de Boris Eltsine serait le retour d'un tsar de seize ans... Rien ne permettrait plus aisément de barrer la route du pouvoir au cauchemar de l'« oligarchie » : le *général Alexandre Lebed*.

Officiellement, la commission d'experts « ès idées » nommée par Boris Eltsine a encore six mois pour trouver « *un grand dessein* ». Alimentées par le débat dans la presse et notamment un concours lancé par le quotidien gouvernemental *Rossiïskaïa Gazeta*, les propositions foisonnent. Le premier prix a été remporté par Gueorgui Soudakov, un député de la région de Vologda, qui a écrit : « *Le principe salutaire moral pour les Russes est d'être préoccupés par la patrie et le sentiment de citoyenneté.* » Le concours se poursuit.

Jean-Baptiste Naudet

Les producteurs de lait bloquent l'aéroport de Milan

ROME
de notre correspondant

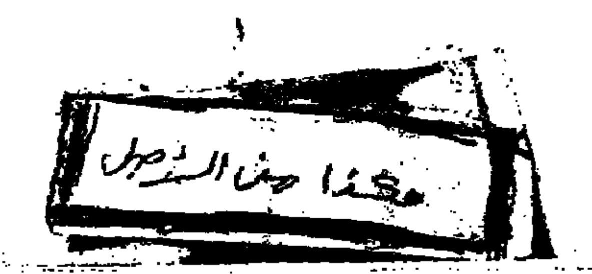
Quinze cents à deux mille producteurs de lait bloquaient toujours avec leurs tracteurs, lundi matin 20 janvier, la principale voie d'accès à l'aéroport de Milan, provoquant, depuis la fin de la semaine passée, une énorme confusion dans la capitale lombarde. Il est devenu très difficile, voire impossible, de se rendre à l'aéroport de Linate autrement qu'à pied. Les voyageurs marchent donc, valises à la main, entre les énormes roues des tracteurs afin de tenter d'arriver à temps pour leur avion. Après quatre jours et quatre nuits de blocus, la situation s'est légèrement détendue, lundi matin.

COULOIR

Un couloir a été aménagé par les agriculteurs qui campent sur les lieux et semblent décidés à obtenir satisfaction. Ils demandent au gouvernement de payer les amendes auxquelles ils ont été condamnés par l'Union européenne pour avoir dépassé les quotas laitiers. Le gouvernement répond qu'il ne peut le faire car ce serait déroger aux règles communautaires. Dimanche, Romano Prodi, président du conseil, a accepté de recevoir les protestataires à condition que le blocus soit levé. Il a également annoncé que « *des propositions concrètes* » seront faites dans les prochains jours tandis que le ministre des ressources agricoles, Michele Pinto, s'est rendu à Bruxelles lundi pour discuter du dossier.

Pour les producteurs de lait, tout est clair. Pourquoi payer des amendes pour une surproduction de lait puisque la consommation interne est de 15 millions de tonnes, alors que Bruxelles a alloué à l'Italie seulement 9,9 millions de tonnes ? La différence doit donc être importée, soit environ 40 % des besoins. Pourquoi payer des amendes alors que la production nationale est de toute façon inférieure à la consommation ? Telles sont pour les paysans lombards – les plus gros producteurs de lait de toute l'Italie – la contradiction et les raisons de leur mécontentement.

M. B.-R.



La sanglante tragédie du ramadan en Algérie

L'explosion d'une voiture piégée a fait 21 morts dans le quartier populaire de Belcourt, à Alger, tandis que 36 villageois ont été massacrés dans la région de Médéa

L'Algérie a connu un nouveau week-end de violence qui s'est soldé par la mort d'au moins 57 personnes et une soixantaine de blessés, selon un bilan provisoire. A Alger, l'explosion dimanche soir, après la fin du jeûne, d'une voiture piégée dans le quartier populaire de Belcourt, non loin du centre-ville, a fait au moins 21 morts et une soixantaine de blessés. Il s'agit du deuxième plus grave attentat commis depuis cinq ans. A Ben Slimane, dans la région de Médéa, à 80 kilomètres environ de la capitale, ce sont 36 villageois qui ont été massacrés dans la nuit de samedi à dimanche par des « terroristes ». Une partie de la presse algérienne avance le chiffre de 57 personnes massacrées. Il s'agit du plus important massacre de civils commis en Algérie depuis novembre 1995. Depuis le début du ramadan, vendredi 10 janvier, plus d'une centaine de personnes ont trouvé la mort en Algérie.

COMME on le redoutait, le ramadan prend cette année encore en Algérie l'allure d'une sanglante tragédie. Dans le quartier populaire de Belcourt, à proximité du centre-ville, l'explosion d'une voiture piégée, dimanche 19 janvier en fin de journée, a fait 21 morts et plus de soixante blessés, dont 5 sont dans un état grave, selon un bilan officiel provisoire, tandis que la presse, se fondant sur des sources hospitalières, fait état de 23 morts et de *« plus d'une centaine de blessés »*. Il s'agit du deuxième plus grave attentat commis depuis cinq ans.

Dimanche, l'explosion s'est produite deux heures après la fin du jeûne du ramadan, vers 20 heures, dans la principale artère de Belcourt, la rue Mohamed Belouizdad. A cause de ses cohortes de jeunes, vendeurs improvisés proposant des pâtisseries aux amandes et des boissons chaudes sur des étals improvisés, la rue Belouizdad est très fréquentée en cette période de fin de jeûne. Selon certaines informations, la voiture piégée – une Golf Wolkwagen dont il ne devait rester que le moteur – était garée à deux pas de la boulangerie-pâtisserie Ferrat, du nom de son ancienne propriétaire française, l'une des plus connues de la capitale.

Ramadan de violence

Assemblée nationale
Lundi 23 déc. rue d'Isly au moins 8 morts
Mardi 7 janv. rue Didouche-Mourad au moins 20 morts
Dimanche 19 janv. rue Belouizdad au moins 21 morts
ALGER
HUSSEIN DEY
Lundi 26 déc. au moins 10 morts
Mer Méditerranée
ALGER
27 sept. 27 morts
24 nov. 5 morts

Entendue à plus de 10 kilomètres à la ronde, l'explosion a entraîné des dégâts considérables. Plusieurs voitures ont été calcinées et de nombreux magasin dévastés. *« C'est terrible, j'ai vu quatre corps brûlés dans une Mercedes »*, a affirmé un habitant de Belcourt, sous le choc. Un autre habitant, interrogé par l'Agence France Presse (AFP), a raconté avoir vu des lambeaux de corps sur la chaussée. Tandis que des policiers tiraient des coups de feu en l'air pour calmer la foule prise de panique, ajoutant au désordre ambiant, à même le trottoir, les cadavres étaient recouverts de morceaux de tissus, de journaux, tandis que les ambulances, dans un indescriptible désordre, commençaient à évacuer les blessés vers l'hôpital Mustapha, tout proche.

Rendu public par un bref communiqué des services de sécurité, le deuxième acte de violence du week-end à eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche avec le massacre de 36 villageois par un groupe de *« terroristes »*, terme désignant les groupes islamistes armés, à Beni Slimane, dans la région de Médéa, à 80 kilomètres au sud-ouest d'Alger. Il s'agit du plus important massacre de civils commis en algérie depuis novembre 1995.

La presse algérienne francophone du lundi 20 janvier revient sur ce massacre. Le quotidien *Liberté* avance le chiffre de 48 morts. Les victimes auraient été massacrées en pleine nuit à l'arme blanche par un commando d'une trentaine de *« criminels »* venus d'une autre région. Selon le quotidien *Le Matin*, ce sont 49 personnes qui auraient été exécutées à l'arme blanche samedi vers 19 heures alors qu'elles priaient dans une mosquée de la sous-préfecture de Beni Slimane. La veille, dans le village voisin de Bouchrahil, cinq villageois auraient été égorgés, ainsi que trois autres à Aïn Boucif. Le bilan des victimes s'établirait donc à 57 morts.

Contredisant *Liberté*, *Le Matin* ajoute que les auteurs de ces massacres seraient originaires de la région. Ils appartiendraient au groupe de Sayah Atiya, ex-chef du Groupe islamique armé (GIA), abattu depuis par les forces de sécurité, et responsable, toujours selon *Le Matin*, de l'enlèvement et de l'exécution des 7 moines français en mai 1996.

J.-P. T.

■ **Ali Hamdi**, quarante-neuf ans, secrétaire d'Etat à la planification, est mort samedi 18 janvier à son domicile, en nettoyant son arme, a annoncé la radio algérienne. Les membres du gouvernement et les hauts fonctionnaires sont autorisés à porter une arme en Algérie. – *(Reuter.)*

Abdennour Ali Yahia, président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme

« La politique du « tout sécuritaire » est un échec »

FONDATEUR en 1985 et président depuis cette date de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (Laddh), l'avocat Abdennour Ali Yahia, soixante-seize ans, prône la reprise du dialogue politique en Algérie. Ancien ministre du président Boumediène, arrêté en 1985 et condamné à onze mois de prison par la Cour de sûreté de l'Etat, Mᵉ Ali Yahia a reçu aux Etats-Unis le prix Oscar-Romero des droits de l'homme, décerné par l'association Rothko Chapele. Il partage le prix avec la directrice du journal *La Nation*, Salima Ghezali.

« Pourquoi ce regain de violence en Algérie ?

– Depuis cinq ans, on constate toujours une recrudescence de la violence en période de ramadan. Mais les dernières déclarations du président de la République, du chef du gouvernement et des responsables de la sécurité militaire annonçant que le terrorisme était *« résiduel »* ont joué un rôle. En riposte, les groupes armés islamistes veulent démontrer que la situation sécuritaire reste la même. Chaque fois que le pouvoir fait une déclaration sécuritaire, de l'autre côté on assiste à une réaction violente. Je crois que la politique du « tout sécuritaire » à laquelle le pouvoir a consacré tous ses efforts et d'énormes crédits depuis cinq ans est un échec qui n'a fait qu'étendre la violence à tout le pays. Aucun indice sérieux ne permet de croire qu'elle va diminuer dans un proche ou un lointain avenir.

– Vous pensez donc qu'il n'y a pas de solution militaire...

– La source du pouvoir aujourd'hui en Algérie, c'est l'armée, pas le peuple. Tout dans l'Algérie d'hier et d'aujourd'hui s'ordonne autour de l'armée. Il n'y a pas de contrepoids à sa puissance. Elle s'est maintenue au pouvoir par le coup d'Etat du 11 janvier 1992. Elle ne croit ni au pluralisme politique ni à la démocratie, mais les utilise. Elle a fait de l'Etat son domaine privé, l'instrument de sa domination, la source de ses privilèges. Il n'y a pas de solution militaire à la crise, qui est d'abord politique et doit se résoudre par le dialogue sans exclusion pour mettre fin à l'effusion de sang et rétablir la paix civile.

– Pourquoi s'en prendre aux civils ?

– Le peuple algérien est pris en otage. Les groupes armés font pression, par des exactions, sur la population pour la gagner à leur cause. L'armée et la police utilisent les mêmes méthodes. Celui qui gagnera le peuple gagnera la guerre. Les milices et les polices municipales s'en prennent aux familles des militants des groupes armés islamistes. De l'autre côté, on se venge. Et c'est ce qui nourrit la guerre civile. Une partie des Algériens se dresse contre une autre partie. C'est un engrenage sans fin qui prend des proportions angoissantes. Dans beaucoup de villages, il y a des morts, des assassinats qui ne sont pas portés à la connaissance du public parce que la presse est verrouillée. »

Propos recueillis par Jean-Pierre Tuquoi

Yasser Arafat à Hébron : « Trente années d'occupation prennent fin ici et maintenant »

HÉBRON
de notre envoyé spécial

Oum Zina n'a pas voulu parler. Quand Yasser Arafat est apparu là-haut, triomphal, au balcon de l'ancien gouvernorat militaire israélien d'Hébron, les yeux de la vieille femme se sont embués de larmes. Jouant des coudes dans cette foule immense, serrée au pied de la colline, Manal a séché les yeux de sa mère d'un revers de son voile blanc. Et puis elle a expliqué. *« Maman est très émue. Deux de mes jeunes frères ont été emprisonnés et torturés ici pendant des mois. Nous avons subi tellement d'humiliations... vous ne pouvez pas comprendre. »*

REPORTAGE
Liesse populaire pour le raïs dans « Al Khalil » « libérée »

La voix de Manal s'est cassée. Dans le concert d'acclamations étourdissantes, elle doit crier pour se faire entendre. *« Jamais nous n'aurions cru que nous verrions un jour notre raïs* [président] *sur ce bâtiment. Jamais. »* C'est en fait la joie qui mouille les yeux d'Oum Zina. C'est une joie tumultueuse, débordante, euphorique et communicative comme savent l'exprimer les foules arabes, qui réunit ici depuis des heures vingt mille, trente mille ou quarante mille Palestiniens sur la plus haute colline d'Hébron.

Là-haut, au-dessus d'une longue oriflamme aux quatre couleurs de la Palestine, Yasser Arafat, souriant, vibrant, ému, est solennel : *« Trente années d'occupation prennent fin ici et maintenant pour Al Khalil ! Al Khalil est libérée ! »* La foule exulte. Pourtant Hébron, *« Al Khalil »*, l'« ami » selon les Arabes, n'est pas complètement « libérée » de l'occupation israélienne. Chacun le sait. Au pied de l'autre colline là-bas, à moins d'un kilomètre, un quartier entier, le centre historique et commercial de la vieille cité biblique, de même que la mosquée Ibrahim, dénommée Caveau des Patriarches par les juifs religieux, reste sous le contrôle exclusif des soldats d'Israël et de ses colons. Plus tard, au fil de son discours, le chef de l'OLP dira son *« espoir »* de voir *« bientôt libéré »* aussi ce lieu saint, commun à l'islam et au judaïsme et aujourd'hui contrôlé par Israël seul.

Mais, en cette minute d'exaltation populaire, les Palestiniens présents, tout à leur joie, veulent oublier les faiblesses d'un accord partiel qui fut si long et difficile à conclure. *« D'ici je vous l'annonce,* lance le raïs, *nous poursuivrons notre marche vers Al Qods ! »* La foule approuve bruyamment. *« Al Qods »*, « la Sainte », est la partie orientale arabe de Jérusalem, vieille ville incluse, unilatéralement annexée par Israël depuis 1967 et, selon Yasser Arafat, *« future capitale de l'Etat palestinien indépendant »*.

MODÉRATION

L'annonce est rituelle, comme celle de la libération prochaine des prisonniers palestiniens. Le chef de l'Autorité palestinienne autonome est en revanche beaucoup plus inattendu lorsqu'il souligne au micro l'ampleur du vote de la Knesset en faveur des accords dits d'Hébron. *« 87 voix ! »*, s'écrie-t-il. *« C'est notre victoire ! Nous disons aux forces de paix en Israël : ensemble, nous accomplirons une paix totale et juste pour la région ! »* La foule est un peu surprise, mais beaucoup applaudissent. Elle est encore plus étonnée lorsque le raïs s'adresse directement aux quatre cents colons juifs retranchés dans le centre-ville sous la protection de leur armée. *« Aux colons, je dis : nous ne cherchons pas la confrontation avec vous, nous voulons la paix. »*

Plus tard, à la télévision, le premier ministre Benyamin Nétanyahou, qui s'avouera *« impressionné par la différence de ton de Yasser Arafat »*, considérera cette phrase comme *« de très bonne augure. Pour abaisser la tension,* poursuivra-t-il, *nous devrions organiser une série de rencontres entre les résidents juifs et les résidents palestiniens d'Hébron »*. Mais l'idée, dont on entendra sûrement reparler, a déjà été rejetée par les intéressés. Noam Arnon, le porte-parole barbu des quatre cents juifs extrémistes, s'est montré devant nous beaucoup moins impressionné que son premier ministre par la modération d'Arafat. *« Nous ne coopérerons pas avec l'OLP. Ces gens ne sont pas des combattants de la liberté ou de la paix mais des assassins qui continueront de tuer des juifs innocents. Nous ne nous rendrons pas. Nous allons développer notre communauté et autant que possible construire de nouveaux logements, comme Nétanyahou nous l'a promis. »*

Changement de ton, changement d'ambiance. Tandis que les quatre cinquièmes « libérés » d'Hébron ont pris un air de fête, avec banderoles de bienvenue, larges portraits du raïs et frises colorées en travers des rues, la partie occupée de la ville est triste, silencieuse, comme morte. Jamais les soldats et les policiers israéliens n'ont été si nombreux autour des quelques immeubles occupés par les colons. Pour deux tiers « libérée » et un tiers occupée, la rue Al-Shalali qui mène au marché central de la ville – lui-même resté sous contrôle israélien – symbolise mieux que toute autre l'étrange statut d'une cité qui vit maintenant sous deux régimes différents.

Cent vingt mille citadins d'Hébron sont maintenant sous administration exclusive de l'OLP. Vingt mille autres restent sous occupation militaire. Hier, ceux-là étaient encore sous couvre-feu. Aujourd'hui, quelques vieillards en keffieh prennent le soleil sur le pas de leur porte, égrenant en silence leurs chapelets sous l'oeil en alerte des soldats. Lorsqu'on lui demande pourquoi il n'est pas allé saluer le raïs, le vieil Abou Moustapha crache par terre. *« Abou Ammar* [M. Arafat] *nous a vendus aux Israéliens. Il n'est plus notre président ! »* Fusil d'assaut au poing, un jeune soldat s'approche de nous. *« Il a parlé de quoi, Arafat, là-haut ? »* De paix, lui est-il répondu. *« Mouais... Eh bien nous, on reste là... »*

Patrice Claude

Israël ne pose pas de préalable aux négociations avec la Syrie

LE PREMIER MINISTRE israélien, Benyamin Nétanyahou, a souhaité que tous les sujets soient abordés, et sans conditions préalables, lors de la reprise éventuelle des pourparlers de paix avec la Syrie, a déclaré, dimanche 19 janvier, son porte-parole. *« La position qui sera défendue* [par l'Etat juif] *aux négociations est que le Golan est important pour la sécurité d'Israël »*, a affirmé M. Bazak, selon lequel *« les déclarations* [du premier ministre] *publiées dans* Le Figaro *n'ont pas été citées avec exactitude »*.

Dans l'entretien publié par *Le Figaro*, M. Nétanyahou affirmait que le plateau syrien du Golan, occupé et annexé par Israël, n'était *« absolument pas négociable »* (*Le Monde* daté 19-20 janvier). Le quotidien syrien *El Baas* a répliqué, dimanche, en accusant M. Nétanyahou de bloquer les pourparlers de paix.

Dans un entretien publié dans le dernier numéro de *La Revue d'études palestiniennes*, Walid El Moallem, qui préside la délégation syrienne aux pourparlers de paix avec Israël, affirme que le gouvernement travailliste d'Itzhak Rabin s'était engagé à restituer le Golan.

« NUL ET NON AVENU »

« C'était en août 1993, et nous avons discuté des détails concernant la question du retrait durant près d'un an, jusqu'en juillet 1994, date à laquelle nous sommes parvenus à finaliser un accord sur le retrait total jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 », affirme M. El Moallem, ambassadeur de son pays à Washington. *« La voie était ouverte aux négociations sur les autres points de l'accord. C'est ce que le premier ministre Rabin avait coutume d'appeler les* "quatre pieds de la table". *En dehors du retrait,* précise le diplomate, *ces points sont la normalisation, les arrangements de sécurité et le calendrier de l'application des accords. »*

M. El Moallem affirme que l'offre de retrait total du Golan a été réitérée lorsque les négociations entre Israël et la Syrie ont repris en décembre 1995. *« Et j'ai dit à Dennis Ross* [le coordonnateur américain du processus de paix] : "Prenez note, s'il vous plaît, des propos de la partie israélienne". *Chaque fois que nous parvenions à un accord sur un point important, nous déposions le texte auprès des Américains »*, précise-t-il. Les négociations ont ensuite été interrompues, à la demande de l'Etat juif, après des attentats meurtriers à Jérusalem et Tel-Aviv.

Le quotidien israélien *Haaretz* a affirmé, dimanche, que les Etats-Unis ont secrètement délié l'Etat juif de l'engagement tacite sur la restitution du Golan à la Syrie pris par le gouvernement travailliste. Selon le journal, le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, a transmis, le 18 septembre, une lettre à M. Nétanyahou jugeant l'engagement *« nul et non avenu »* au regard du droit international, dans la mesure où aucun document n'a été signé.

Attaques meurtrières au Rwanda contre des organisations humanitaires

TROIS PERSONNES – un médecin, une infirmière et un administrateur – travaillant pour la section espagnole de Médecins du monde (MDM) ont été assassinées au cours de la soirée de samedi 18 janvier à Ruhengeri, au nord-ouest du Rwanda, lors d'une attaque menée par un groupe d'hommes armés, soupçonnés d'être des miliciens hutus. Trois soldats rwandais ont également été tués. Un Américain agissant pour la section américaine de MDM a dû être amputé d'une jambe. Dimanche, MDM a annoncé la suspension de toutes ses activités au Rwanda. La plupart des étrangers travaillant dans la région de Ruhengeri sont partis pour Kigali et toutes les organisations humanitaires implantées au Rwanda avaient prévu une réunion, lundi, pour envisager l'arrêt de leurs opérations dans certaines régions du pays.

Cette attaque est la plus grave dans cette région, mais fait suite à d'autres incidents survenus depuis une dizaine de jours dans la préfecture voisine de Gisenyi, frontalière du Zaïre. Pour les militaires rwandais, les *« suspects numéro un »* sont les anciens militaires et miliciens hutus rentrés en novembre au Rwanda en même temps que plusieurs centaines de milliers de réfugiés chassés de leurs camps de l'est du Zaïre par l'offensive de la rébellion zaïroise, qui compte notamment des Tutsis.

Ces hommes sont considérés comme les principaux auteurs du génocide de 1994. Vendredi, dans le cadre des *« procès du génocide »*, trois enseignants ont été condamnés à la peine capitale, ce qui porte à six le nombre des condamnations à mort prononcées depuis le 3 janvier au Rwanda.

M. BAGAZA ARRÊTÉ

Au Burundi, l'ancien président Jean-Baptiste Bagaza a été arrêté, a annoncé, dimanche, la radio nationale. Il avait été chassé du pouvoir en 1987 par Pierre Buyoya, qui a repris la tête du pays à la faveur d'un nouveau coup d'Etat militaire, en juillet 1996. Ce putsch a été vivement dénoncé par M. Bagaza. Le major Buyoya venait d'annoncer, la semaine dernière, le lancement d'un grand débat national pour tenter de sortir le Burundi de la guerre civile.

D'autre part, le chef de la rébellion zaïroise, Laurent-Désiré Kabila, a quitté, dimanche, Goma, la capitale du Nord-Kivu, pour une destination inconnue. Selon certaines informations, il se serait rendu au Rwanda. Vendredi, il avait appelé au dialogue les autorités zaïroises ainsi que les partis d'opposition, les invitant à venir à Goma pour y tenir une *« conférence nationale »* afin de mettre un terme au conflit. Il avait également fait état de violents combats entre ses troupes et l'armée régulière. – *(AFP, Reuter.)*

Attaques meurtrières au Rwanda cont des organisatio humanitaires

Les partis centrafricains sont parvenus à un accord politique de principe

Selon le médiateur malien Amadou Toumani Touré, la mutinerie militaire est aussi en voie de règlement

Les médiateurs désignés par le sommet franco-africain de Ougadougou sont en passe de réussir leur mission en Centrafrique. Grâce à l'habileté de leur chef de mission, le général malien Amadou Toumani Touré, ils ont réussi à mettre au point un pré-accord entre les différentes composantes de la vie politique du pays. Ce pré-accord devrait être paraphé officiellement par les présidents de quatre pays africains.

BANGUI
de notre envoyée spéciale

Il en a fallu, de la patience, pour écouter les palabres, apaiser les chicanes et plus encore inspirer confiance aux frères ennemis... Le général Amadou Toumani Touré, ancien chef d'Etat du Mali, qui mène la médiation tant avec les militaires rebelles qu'avec la classe politique de Centrafrique, a fini par obtenir, samedi 18 janvier au soir, cet accord entre le pouvoir et l'opposition qu'il avait dessiné, mitonné depuis des jours. Tel un « grand frère » rompu aux assemblées de village, « ATT », comme on appelle ici familièrement le général, a imposé son style : habileté, intelligence, primauté du politique sur le militaire.

Le général, imperturbable, voulait dégager d'abord une base de « *réconciliation nationale* » avant de régler la question de la mutinerie. Depuis le 15 novembre, en effet, plusieurs centaines de jeunes militaires, repliés dans différents quartiers de la capitale, refusent de regagner leurs casernes. « *Ce sont sinon des résolutions, du moins des recommandations pour une solution politique tant à la crise qu'à la mutinerie, et pour un gouvernement d'entente nationale dont la forme restera à préciser* », s'empresse-t-il de commenter.

« SUPER-ATT »

Pour cet homme le plus souvent en habits civils, devenu « Super-ATT » pour les gens des quartiers, ce consensus est « *la condition d'une solution durable dans ce pays* ». Le Centrafrique en est à sa troisième mutinerie en huit mois ; l'économie est bloquée, et le divorce patent entre le président Ange-Félix Patassé et son premier ministre Jean-Paul Ngoupandé. Dimanche, on apprenait même que le chef de cabinet de ce dernier, Jean-Paul Ngoupandé, avait été arrêté, puis libéré, sous la pression, bien entendu, du général Touré. Celui-ci n'a jamais cessé la négociation, menée donc de manière séparée, avec les « *jeunes gens en rébellion* » comme il les nomme d'un ton qui se veut celui de la compréhension.

« *Le cadre* [de cette réconciliation] *était fixé depuis longtemps* », a rappelé sans en démordre « ATT » à ses partenaires entêtés. Pour lui, qui répugne à jouer les tribuns, il s'agit de reprendre et surtout de mettre en application les propositions d'ouverture faites par le président Patassé au lendemain de la deuxième mutinerie et reprises au cours de la troisième rébellion, le 31 décembre. Promesses restées lettre morte

Pourquoi la présidence appliquerait-elle aujourd'hui ses engagements ? Sans doute du fait de la caution interafricaine, dont le principe fut décidé au sommet de Ouagadougou et qui sera difficile à contourner. Le général veut le croire. La France, qui souhaitait cette médiation, fait tout autant pression.

Toute la question d'un retour durable à la normale passe par la satisfaction des promesses présidentielles. Ce sont onze propositions que le général résume de sa voix douce. « *Le premier ministre devrait dorénavant avoir un domaine où gouverner de manière autonome, avec sérénité.* » Cela suppose une réforme constitutionnelle. « *Les médias devraient avoir un accès égal à l'information* » : ce sera l'objet d'un projet de loi. En bref, « *il s'agit d'appliquer le programme commun minimum* » défini avec les partis en juin dernier. « *Une amnistie générale devrait être accordée et les ex-mutins réintégrés.* »

Mais le regroupement des mutins, dispersés dans Bangui et à l'est du pays, est « *une nécessité, non un préalable* », a encore imposé le général Touré, malgré les vives réticences de la présidence. Le principe de ce regroupement sur deux sites, au camp Kasaï et peut-être près de Ouango, est acquis. Les rebelles vont être appelés par radio à rentrer dans ces casernes, « *avec leurs armes. Il est totalement irréaliste de leur demander de déposer les armes avant d'être regroupés* ». « ATT » n'a jamais voulu en démordre. Malgré les coups de sang des uns et des autres...

Dès le 14 janvier, le général réunissait, pendant trois heures, une centaine de « chefs de quartier » ainsi que des chefs traditionnels. Ces sages savent ce qui se passe dans leur zone. « *Ainsi peuvent-ils mieux se préparer à la réconciliation : ce sont les parents des mutins et les électeurs du pouvoir politique* », rappelle, malicieux, le général Touré. Ici, les familles se mobilisent aux côtés de leurs mutins. Là, les milices du parti présidentiel, le Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC), veillent à leur autodéfense. Des armes, parfois d'origine gabonaise, ont été distribuées à plusieurs reprises depuis le mois de mai dans les fiefs présidentiels de Boyrabe, Fouh et Combattants, au nord de la ville. « *Nous devons commencer à démilitariser les quartiers*, insiste de sa calme autorité le général Touré. *Et procéder au désarmement des civils. La ville, le pays sont infestés d'armes. Il faut avoir le courage de le dire.* »

Qui va contrôler tant ce désarmement des mutins dans leurs casernes que celui, à plus long terme, des civils en ville ? « ATT » a son idée. « *La confiance n'existe pas plus dans les FACA, les Forces armées centrafricaines, que dans les EFAO, les forces françaises présentes. Il va falloir créer une force neutre, fournie par les quatre pays médiateurs et peut-être d'autres comme le Sénégal.* » Elle appuiera la police et la gendarmerie, y compris dans la sécurité de la rue « *contre les voleurs et les bandits. C'est la condition pour chasser la peur qui règne partout* ».

« DÉSARMER LES QUARTIERS »

Le principe de cette force s'inscrit dans le droit fil du sommet de Ouagadougou. Sa mission ? « *Faire rentrer les armes dans les armureries, mettre fin à la mutinerie. Et, à plus long terme, désarmer les quartiers.* » Ses effectifs pourraient être de quatre cents hommes et le soutien logistique en partie français. Cette mission s'étendrait sur environ six mois. Dans le même temps, les forces françaises qui assurent la sécurité « *doivent disparaître des quartiers. Il n'est pas normal que ces forces viennent garder les rues de Bangui. Nous avons des armées africaines* », souligne le général Touré.

Bangui se prépare maintenant à accueillir les quatres chefs d'Etat africains qui viendront signer solennellement le pré-accord mis sur pied par les médiateurs. En attendant, la vie a repris, avec ses marchés, ses business et ses palabres. La bière nationale, la Moclaf, est de retour dans les bars en plein air. Les lycées fonctionnent à nouveau, grâce au dévouement d'enseignants qui ne sont pas payés depuis trois mois... Les caisses de l'Etat sont vides. Les arriérés à payer sont lourds : deux mois de solde aux soldats, trois mois de traitement pour les fonctionnaires.

Le général Touré connaît les limites de « Super-ATT ».... Il lui reste à convaincre les mutins de rentrer dans leurs casernes. Déjà « *rassuré quant à l'issue pacifique* », confie-t-il, d'un ton détendu...

Danielle Rouard

Le contenu de l'accord

***Chargé de leur mission par quatre chefs d'Etat – Mali, Gabon,* Tchad, Burkina Faso – avec l'accord de la France, lors du sommet franco-africain de Ouagadougou début décembre 1996, le comité de quatre médiateurs dirigé par le général Touré a obtenu, après six jours de concertation, un préaccord entre pouvoir, opposition et société civile, qui doit être prochainement paraphé par les quatre chefs d'Etat**

Ce préaccord prévoit la formation d'un gouvernement d'entente avec tous les partis, une amnistie pour faits de mutinerie pour les militaires et civils, l'abandon des poursuites judiciaires contre les dirigeants du régime précédent du général Kolingba (1981-1993)... Cet accord réclame la mise en application de la réforme de l'armée définie lors des états généraux de la défense en septembre. La garde présidentielle, de mille hommes environ, actuellement sous la seule autorité du président Patassé, devrait, elle, passer sous commandement des Forces armées centrafricaines (FACA). Enfin, les « services de police politique et parallèle » (SERD et CNRI) devront être dissous.

L'OCDE va devoir décider si la nouvelle loi sud-coréenne sur le travail respecte les règles et conventions internationales

LA LOI sur le travail, adoptée en sept minutes par le Parlement sud-coréen le 26 décembre 1996, respecte-t-elle les normes édictées par la communauté internationale ? C'est la question à laquelle devra répondre la Corée du Sud, mercredi 22 janvier, à Paris. Membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis le 12 décembre 1996, Séoul va devoir plaider sa cause devant le comité de l'OCDE chargé de l'emploi, du travail et des affaires sociales.

Alors que les délégations gouvernementale et patronale sud-coréennes devraient compter pas moins de vingt personnes, les syndicats veulent également faire entendre leur voix. A l'invitation de John Evans, secrétaire général de la Commission syndicale consultative (TUAC), organisme qui représente les syndicats auprès de l'OCDE, des responsables des deux confédérations sud-coréennes (la KCTU militante et illégale et la FKTU, seule organisation légale) devraient, dès mardi 21 janvier, mettre en évidence devant la presse les contradictions entre la loi promulguée par le gouvernement de Séoul et les conventions adoptées par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Organisme à vocation économique, l'OCDE n'a jamais établi de « *lois sociales* » qui s'imposeraient à tous. Mais depuis 1991, l'Organisation estime que ses adhérents doivent respecter un certains nombre de valeurs communes : l'économie de marché, la démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme. Sur le plan social, la Corée du Sud doit donc respecter les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Or, contrairement à ses engagements, Séoul n'a jamais ratifié certaines des conventions essentielles de l'OIT, organisme auquel elle a adhéré en 1991. Pour John Evans, dont la présence à Séoul n'est pas jugée « *souhaitable* » par le gouvernement sud-coréen, une dizaine de dispositions prévues par la nouvelle loi sont en contradiction avec les règles de l'OIT. Alors que celles-ci reconnaissent la liberté d'association (convention 87), la nouvelle loi bannit le pluralisme syndical jusqu'en l'an 2000 au niveau national et jusqu'en 2002 dans les entreprises. La KCTU restera donc illégale jusqu'à la fin du siècle.

Par ailleurs, le texte indique qu'en cas de négociation ou de conflit dans une entreprise, l'intervention d'un tiers (avocat ou permanent syndical par exemple) doit préalablement recevoir l'aval du ministère du travail. La KCTU étant illégale, ses militants ne seront donc pas autorisés à intervenir.

ATTEINTE AU DROIT DE GRÈVE

De plus, le droit des fonctionnaires de se syndiquer reste pour le moment limité aux travailleurs manuels. Les « *cols blancs* », en particulier les enseignants, en sont exclus alors que, dans la plupart des pays adhérents à l'OIT, seuls les policiers et les militaires n'ont pas le droit de se syndiquer. De même, les restrictions au droit de grève dans les services publics concernent non seulement les « *services publics essentiels* » (dont l'interruption menace la vie ou la santé) mais aussi le transport de voyageurs, la communication, les services bancaires, la distribution d'eau, de gaz, d'électricité ainsi que le raffinage et la distribution de pétrole.

Selon le TUAC, l'Organisation internationale du travail a demandé à Séoul d'assouplir les dispositions concernant les fonctionnaires et les agents des services publics mais ses démarches n'ont pas abouti.

En cas de grève dans le secteur privé, la loi sur le travail permet aux entreprises de remplacer les grévistes, y compris en faisant appel à de la main-d'œuvre extérieure. Là encore, l'OIT estime que c'est une atteinte au droit de grève. Mais le TUAC reconnaît que de nombreux pays, en particulier les Etats-Unis, enfreignent sur ce point le droit de grève.

Par ailleurs, la nouvelle loi interdit de rémunérer les jours de grève. Pour le TUAC, une telle interdiction n'est pas illégale mais elle est inacceptable puisque le paiement des jours de grève constitue souvent une des principales négociations lors d'une fin de conflit.

Le conseil de l'OCDE prendra position à partir de ces arguments. L'adhésion de la Corée du Sud à l'OCDE a, jusqu'à présent, attiré l'attention sur le comportement du gouvernement de Séoul. Mercredi, tous les regards se tourneront également vers l'OCDE.

Frédéric Lemaître

Le gouvernement tend la main à l'opposition

Le président sud-coréen Kim Young-sam a invité, lundi 20 janvier, les dirigeants de l'opposition à un déjeuner au sommet pour tenter, mardi, de trouver une issue à la crise sociale alors que le mouvement de grève générale contre la nouvelle législation sur le travail tend à s'essouffler. *Le déjeuner réunira, autour du chef de l'Etat, les deux rivaux de l'opposition,* Kim Dae-jung et Kim Jong-pil, ainsi que le président du parti au pouvoir, le Parti de la nouvelle Corée, Hong-koo. Les dirigeants syndicaux ont salué cette invitation comme une victoire, estimant que *« le gouvernement cède finalement devant la pression internationale, la résistance populaire et les grèves »*, comme l'a déclaré un porte-parole de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU). Des heurts entre étudiants et policiers ont par ailleurs eu lieu, dimanche, après que les forces de l'ordre eurent fait irruption sur le campus universitaire et tiré des grenades lacrymogènes. Les étudiants ont d'abord pris la fuite avant de se regrouper et de lancer des pierres contre les policiers qui ont essayé de les empêcher de sortir du campus. – *(AFP, Reuter.)*

Boris Becker figurait parmi les cibles des néonazis danois

LONDRES. Le boxeur britannique Franck Bruno et le tennisman allemand Boris Becker figuraient parmi les cibles des « *lettres piégées* » *expédiées par des néo-nazis danois que la police suédoise a interceptées* et qui visaient des couples interraciaux célèbres, ont affirmé, lundi 20 janvier, des quotidiens britanniques.

Selon ces quotidiens, la présentatrice de télévision Sharon Davies, qui est mariée à l'athlète britannique noir Derek Redmond, figurait également parmi les destinataires des lettres adressées à Londres. Comme Boris Becker (qui vit à Londres) et Franck Bruno, elle a été alertée par Scotland Yard. Sept Danois suspectés d'avoir planifié l'envoi de ces « *lettres piégées* » dissimulées dans des cassettes vidéo ont *été arrêtés samedi* à Copenhague. – *(AFP.)*

L'Egypte refuse de venir en aide au Soudan

KHARTOUM. Les autorités soudanaises ont contesté, dimanche 19 janvier, les jugeant « *incorrectes* », les déclarations du président égyptien Hosni Moubarak selon lesquelles l'Erythrée et l'Ethiopie ne sont pas impliquées dans les combats actuellement en cours dans l'est du Soudan. Le chef de l'Etat égyptien avait déclaré samedi que « *ce qui se passe actuellement est une affaire intérieure soudanaise* », trois jours après avoir reçu le vice-président soudanais venu au Caire chercher le soutien de l'Egypte.

Khartoum accuse l'Ethiopie et l'Erythrée d'être impliquées dans les combats qui se déroulent depuis une semaine. L'opposition armée soudanaise a affirmé dimanche avoir poursuivi son offensive dans l'est du Soudan et tué « *plus de 150 soldats gouvernementaux* ». – *(AFP.)*

L'ONU s'est opposée au transport en France d'Oudaï Hussein

BAGDAD. Plusieurs médecins français se trouvaient toujours, dimanche 19 janvier, au chevet d'Oudaï, fils aîné du président irakien Saddam Hussein, criblé de balles dans un attentat, le 12 décembre, à Bagdad. Selon le magazine américain *US News and World Report*, l'ONU a repoussé une demande de transport par avion pour une hospitalisation en France en raison de la réputation de violence d'Oudaï Hussein et parce que les soins, selon le comité de sanctions, n'étaient pas impératifs. Paris avait d'ailleurs rejeté par avance la demande d'hospitalisation irakienne, s'attirant de très vives critiques de la part de Bagdad (*Le Monde* daté 19-20 janvier).

Par ailleurs, selon le *Sunday Times* du 19 janvier, des agents irakiens tentent actuellement d'acquérir du matériel militaire britannique pour produire des missiles SCUD, interdits par l'ONU. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

■ **GABON : l'opposition a pris la tête des deux principales villes** du Gabon. A Libreville, le Père Paul Mba Abessole, prêtre et président du Rassemblement national des bûcherons (RNB), et, à Port-Gentil, Mme Marie Augustine Houangni Ambouroue, du Parti du progrès, ont été élus maires, dimanche 19 janvier, lors de la première réunion des conseils municipaux élus en octobre et novembre. Mais, lors des élections législatives des 15 et 29 décembre, le RNB n'a pas renouvelé son succès du scrutin local, n'obtenant qu'un seul député dans la capitale et le Père Mba Abessole étant éliminé dès le premier tour. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ETATS-UNIS : deux bombes ont explosé** à quelques secondes d'intervalle, dimanche 19 janvier, à l'extérieur d'une clinique pratiquant des interruptions volontaires de grossesse, à Tulsa (dans l'Oklahoma), a-t-on appris auprès de la police. Jeudi, deux bombes ont explosé non loin d'une clinique d'Atlanta (en Georgie), blessant six personnes. Même si les enquêteurs semblent privilégier l'hypothèse d'un attentat visant le centre d'avortement, le procureur fédéral d'Atlanta Kent Alexander avait souligné jeudi qu'il n'excluait pas « *l'hypothèse d'un acte de terrorisme intérieur n'ayant rien à voir avec la violence contre les cliniques* ». – *(AFP.)*

ASIE

■ **BIRMANIE : 20 militants pour la démocratie seront incarcérés *pendant sept ans*** *pour avoir participé aux manifestations de dé*cembre, ont annoncé, samedi 18 janvier, les autorités birmanes. Six membres de la Ligue nationale pour la démocratie, le mouvement d'opposition du prix Nobel de la paix Aung San Suu Kyi, figurent parmi elles. – *(AFP.)*

■ **CHINE : *trente-six* personnes sont mortes** et plus de 300 000 autres sont totalement isolées dans le nord-ouest de la Chine après des tempêtes de neige parmi les plus violentes dans cette région depuis trois décennies, a indiqué, lundi 20 janvier, le quotidien en langue anglaise *China Daily*. Vingt-trois comtés du Xinjiang sont affectés par ces tempêtes qui s'étaient déjà abattues en décembre sur cette région autonome. – *(AFP.)*

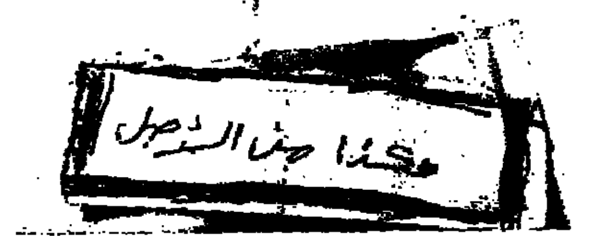
EUROPE

■ **ESPAGNE : l'armée de terre espagnole** a choisi de s'équiper du Réseau intégré de transmissions automatiques (RITA) conçu par le groupe français Thomson-CSF, pour une somme de 650 millions de francs. Le groupe espagnol Amper sera associé à la fabrication de cet important équipement de communications tactiques du champ de bataille. Des systèmes RITA équivalents, mais adaptés à chaque client, ont déjà été retenus et mis en service par les armées de terre française, belge et américaine.

La presse écartée des abords de la résidence de l'ambassade du Japon à Lima

LIMA. La police et les unités spéciales péruviennes ont maintenu, dimanche 19 janvier, un cordon serré autour de la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima, où 73 otages sont retenus depuis le 17 décembre par un commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA). Les journalistes postés près de la résidence ont été évacués, la veille, sans incident. Le ministère péruvien de l'intérieur avait ordonné leur expulsion « *immédiate* » dans la journée. Cette décision d'écarter la presse vise autant à isoler le commando, qui transmet régulièrement des messages notamment par l'intermédiaire de pancartes aux fenêtres, qu'à renforcer l'absence d'informations sur l'évolution de la situation.

Par ailleurs, la création d'une « commission de garants » proposée par le gouvernement pour trouver une issue pacifique à la crise des otages était toujours dans l'impasse, lundi matin, en raison de l'absence d'un accord sur le cadre des négociations. – *(AFP.)*



RÉFORME Jacques Chirac devait présenter lundi 20 janvier, au cours d'une allocution radiotélévisée, les lignes directrices d'une réforme de la justice sur laquelle il appelle le gouvernement à travailler. Dans l'esprit du président de la République, l'indépendance du parquet et le secret de l'instruction ne doivent être qu'un des aspects d'une modernisation dont il fait l'un des grands chantiers du septennat. ● LA COMMISSION chargée de réfléchir sur le statut du parquet et sur le respect de la présomption d'innocence sera présidée par Pierre Truche, premier président de la Cour de cassation. Sa composition devait être rendue publique lundi après-midi par Jacques Toubon, ministre de la justice. ● LES DÉPUTÉS entament, mardi, l'examen en séance publique de la réforme des cours d'assises, qui propose de créer une possibilité d'appel en matière criminelle.

Jacques Chirac veut une justice plus proche des citoyens

En intervenant à la télévision, le président de la République veut montrer que l'indépendance du parquet et le secret de l'instruction ne sont pas ses seuls sujets de préoccupation. Il inaugure ainsi une nouvelle stratégie qui l'amènera à être plus présent devant les Français

APRÈS LA DÉFENSE, la justice. Le deuxième grand chantier du septennat de Jacques Chirac devait être lancé, lundi 20 janvier, lors d'une allocution solennelle diffusée sur les télévisions à vingt heures. *« Garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire »* selon l'article 64 de la Constitution, le chef de l'Etat entend présenter aux Français une *« grande réforme de la justice »*, qui porte notamment sur l'organisation de l'autorité judiciaire, son fonctionnement, ses délais de jugement, et la simplification de ses procédures, au pénal comme au civil.

Cette intervention précédera d'une journée l'installation, par le président de la République, de la commission de réflexion sur la justice chargée de réfléchir à l'indépendance du parquet et au respect de la présomption d'innocence, dont la création avait été annoncée, par M. Chirac, au cours de son émission télévisée du 12 décembre 1996.

Interrogé sur le fonctionnement de la justice, alors que de multiples affaires politico-financières touchent des proches de l'ancien maire de Paris, le chef de l'Etat avait alors affirmé qu'il fallait *« sérieusement examiner la possibilité de rendre le parquet indépendant du garde des sceaux »* afin que *« plus personne ne puisse dire ou penser que l'exécutif intervient dans le judiciaire »*. Mais il avait aussitôt précisé que cette réforme devrait s'accompagner d'une autre réflexion, concernant le respect de la présomption d'innocence. Le chef de l'Etat est à nouveau intervenu sur ce sujet lors de la présentation de ses voeux à la presse, le 9 janvier, en affirmant que *« la modernisation et la réhabilitation »* de la justice serait *« l'une des grandes réformes »* de son septennat.

CHANGEMENT DE STRATÉGIE

L'allocution de lundi ne devait donc pas se limiter à l'annonce de l'installation de cette commission de réflexion, présidée par Pierre Truche, premier président de la Cour de cassation et composée d'une vingtaine de personnalités, que le chef de l'Etat a promis *« incontestables »* (magistrats, avocats, universitaires, philosophes, journalistes et représentants de la « société civile »). Comme il l'avait esquissé le 12 décembre, en opposant la justice *« politico-médiatique »* à la justice des justiciables – celle de la *« vie de tous les jours »*, celle des *« propriétaires et des locataires »* –, c'est à ce deuxième sujet que M. Chirac souhaite consacrer l'essentiel de son discours. Sur ces questions dont on est convaincu, à l'Elysée, qu'elles touchent les *« vraies »* préoccupations des Français – contrairement aux affaires –, le chef de l'Etat devrait faire des propositions que le gouvernement sera chargé de traduire rapidement en projets de loi.



Cette allocution télévisée, dont la forme a été définitivement arrêtée au cours de réunions de travail à l'Elysée ce week-end, traduit également un changement dans la stratégie de communication de Jacques Chirac. Après la gestion parcimonieuse de la parole et de la présence médiatique présidentielles qui prévaut depuis quinze mois, 1997 doit être marqué par un engagement beaucoup plus fort du chef de l'Etat. La raison en est double. Sur le fond, M. Chirac ne cesse de répéter que son septennat sera celui de la réforme et de l'adaptation du pays. Il n'entend pas, à un an des élections législatives, marquer une pause dans ces réformes, convaincu que cette échéance se gagnera sur le mouvement, sur *« l'élan et non pas sur le bilan »*, comme le dit Dominique de Villepin. Il n'y aura donc pas de *« parenthèse »* pré-électorale. Il revient au chef de l'Etat qui, seul, a la garantie de la durée, d'accompagner ces changements, de les expliquer, de les justifier, de convaincre les Français de leur bien-fondé, a fortiori lorsqu'ils touchent, comme la défense ou la justice, aux domaines régaliens.

Ce choix politique a des conséquences de forme. On souligne, à l'Elysée, que l'on ne peut pas à la fois prôner l'effort auprès des Français et donner le sentiment de se tenir éloigné de ses troupes. Il convient de renouer avec l'esprit de la campagne présidentielle et de retrouver une logique de commandement, sur le terrain qui, affirme-t-on, sied davantage à Jacques Chirac que la culture de la rareté. Le volontarisme politique ne peut s'embarrasser d'esthétisme de communication. Jusqu'à nouvel ordre, la communication présidentielle devrait donc faire foin de la subtilité, prônée par le conseiller en communication Jacques Pilhan : le président ne cherche plus à se préserver, à distinguer son action de celle du gouvernement et de son premier ministre – il n'y est d'ailleurs que partiellement parvenu –, afin, éventuellement, d'échapper à leur impopularité. Il assume les risques d'une image plus combative, conduisant ses troupes, mais écopant également avec elles. Il assure, dans le même temps, la longévité d'Alain Juppé, en ne dissociant plus le premier ministre du président.

L'échec relatif de l'intervention présidentielle du 12 décembre a sans doute permis à ceux qui prônent depuis longtemps cette stratégie de communication de l'emporter sur les apologistes de la rareté. Contre toute attente, l'opinion a surtout retenu de cette intervention l'image d'un chef de l'Etat impuissant, réduit à se plaindre de l'immobilisme et du conservatisme de ses compatriotes. L'effet désastreux de ce message a été corrigé à l'occasion des vœux du 31 décembre, qui ont permis à M. Chirac de renouveler sa *« confiance »* dans le pays et la capacité des Français à s'adapter, au-delà de leurs *« interrogations »*, de leurs *« débats »* et de leurs *« turbulences »*. De l'allocution solennelle de lundi soir, ses collaborateurs attendent qu'elle achève de faire oublier l'impuissance avouée du 12 décembre.

A nouvelle année, nouvelle stratégie de communication. Dans l'affrontement policé qui oppose, auprès de Jacques Chirac, partisans et adversaires de Jacques Pilhan, on est tenté de lire, cette fois, un échec du conseiller en communication du chef de l'Etat. On affirme à l'Elysée qu'il n'en est rien et que la rareté choisie en 1996 a créé une *« attente »* de l'opinion en faveur de la parole présidentielle, qui permet justement le nouveau choix de 1997.

Pascale Robert-Diard

Le secret de l'instruction n'est pas réglementé de façon claire

CHARGÉE D'EXAMINER la question des liens entre le parquet et le garde des sceaux, la commission sur la justice devra également s'interroger sur le respect de la présomption d'innocence. *« La situation est aujourd'hui scandaleuse, scandaleuse !,* s'était offusqué Jacques Chirac lors de son intervention télévisée du 12 décembre. *Il y a une espèce de traque politico-médiatique de toutes sortes de gens qui, ensuite, se termine généralement par des non-lieux mais le mal a été fait. Où est la dignité de l'homme ? Où est la liberté de l'homme ? Où est le respect de nos textes constitutionnels, qui précisent que la présomption d'innocence est un principe essentiel des droits de l'homme ? »*

Inscrit dans le code de procédure pénale en 1957, le secret de l'instruction est intimement lié à la procédure inquisitoire française. Historiquement, il visait, non à protéger la présomption d'innocence, mais à entourer de silence le travail du juge d'instruction, qui était centré autour de l'aveu, obtenu parfois, avant 1789, par la torture. *« Ce n'est que dans la moitié du XIXe siècle que les juristes commencent à justifier ce secret pour préserver l'individu d'une "fâcheuse atteinte à sa réputation" »*, observait en 1990 la commission Justice pénale et droits de l'homme, présidée par Mireille Delmas-Marty. Aujourd'hui, la loi de 1881 proclame la liberté de la presse, tout en interdisant l'injure et la diffamation. Depuis 1993, les journalistes doivent également, sous peine de réparations civiles, respecter la présomption d'innocence.

TENTATIVES DE RÉFORME

Contrairement aux idées reçues, le secret de l'instruction n'a rien d'absolu : il ne s'impose ni aux journalistes, ni aux personnes mises en examen, ni aux parties civiles, ni – sous certaines conditions – aux avocats. Lorsqu'un journaliste publie une information obtenue auprès d'une partie civile, il ne viole donc pas l'article 11 du code de procédure pénale. Les procureurs eux-mêmes sont autorisés, depuis deux circulaires – l'une de 1959, l'autre de 1985 –, à *« mettre un terme à la propagation de rumeurs ou de contre-vérités »* en publiant des communiqués écrits. Seuls les juges d'instruction, les greffiers et les officiers de police judiciaire sont tenus à un silence absolu.

Depuis l'émergence des « affaires », à la fin des années 80, les tentatives de réforme de ce secret *« inapplicable »*, selon l'expression de Pierre Méhaignerie, se sont multipliées. Au beau milieu d'une nuit de 1994, alors que les bancs étaient presque déserts, l'Assemblée nationale avait adopté un amendement présenté par Alain Marsaud (RPR) et Philippe Houillon (UDF) interdisant la publication de toute information concernant une personne *« faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire »* avant la saisine définitive de la juridiction de jugement. Cette disposition, qui avait suscité un tollé, avait finalement été supprimée lors de l'examen du texte par le Sénat.

Un an plus tard, en avril 1995, une mission d'information de la commission des lois du Sénat avait présenté vingt-trois propositions destinées à rendre la justice *« plus sereine et plus transparente »*. Tout en ouvrant quelques *« fenêtres »* d'information – la mission proposait d'instaurer un débat public devant le juge d'instruction pour quelques rares infractions –, elle proposait de punir la publication de *« tout ou partie d'une pièce d'un dossier d'instruction »*, ou le fait d'en faire *« publiquement état »* avant l'audience publique, d'une amende de 200 000 francs.

Enfin, dans un rapport remis à Jacques Toubon, le professeur de droit Michèle-Laure Rassat avait, en avril 1996, proposé de punir la publication de pièces d'une amende de 300 000 francs et d'instaurer un délit de *« communication de pièces à des personnes non autorisées »*, sanctionné par une interdiction professionnelle de cinq ans.

Anne Chemin

Le statut du parquet

● **Nomination** : à la différence des magistrats du siège, nommés par le pouvoir exécutif après un avis conforme, voire une proposition, du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), les procureurs sont nommés après un avis simple du CSM qui n'engage en rien le ministre de la justice. Le CSM n'a en outre aucun droit de regard sur les nominations du procureur général près la Cour de cassation et des procureurs généraux près les cours d'appel, qui interviennent en conseil des ministres.

● **Statut** : au terme de l'article 5 de l'ordonnance du 22 décembre 1958, *« les magistrats du parquet sont placés sous la direction et le contrôle de leurs chefs hiérarchiques et sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice »*. A l'audience, leur parole est libre. Placé à la tête du parquet, le garde des sceaux communique aux procureurs généraux les instructions générales de politique pénale.

● **Instructions particulières** : l'article 36 du code de procédure pénale autorise l'intrusion du garde des sceaux dans les affaires particulières. Il stipule que *« le ministre de la justice peut dénoncer au procureur général les infractions à la loi pénale dont il a connaissance, lui enjoindre, par instructions versées au dossier de la procédure, d'engager ou de faire engager des poursuites ou de saisir la juridiction compétente de telles réquisitions écrites que le ministre juge opportunes »*.

● **Engagements.** En 1993, le garde des sceaux d'Edouard Balladur, Pierre Méhaignerie, s'était engagé, à titre personnel, à ne pas donner d'instructions individuelles de classement. Le 25 mai 1995, Jacques Toubon, nouveau garde des sceaux d'Alain Juppé, affirmait : *« Cet alinéa n'autorise pas le garde des sceaux à donner des instructions de non-poursuite. Le ministre ne peut pas empêcher l'ouverture d'une information judiciaire, ni ordonner un classement sans suite. »*

La majorité craint que la réforme de la cour d'assises ne se heurte à un manque de moyens

LA RÉFORME de la cour d'assises prouve, si nécessaire, la difficulté de modifier les traditions et les habitudes judiciaires en France. Certes, le projet que doit défendre le garde des sceaux, à partir du mardi 21 janvier à l'Assemblée nationale, bénéficie de l'appui de l'opposition en plus de celui de la majorité. Mais le soutien du RPR et de l'UDF ne concerne que le principe de l'instauration d'une procédure d'appel en matière criminelle. Sur bien des modalités, Jacques Toubon sait qu'il aura face à lui quelques députés de la majorité qui useront de leur expérience en matière judiciaire.

La chancellerie avait déjà dû revoir de fond en comble un avant-projet réduisant considérablement le poids des jurés en première instance. Devant le tollé provoqué par cette intention, le ministre de la justice avait mis en place une instance de réflexion, présidée par Jean-François Deniau, député UDF-PR du Cher. Ces travaux ont largement inspiré le projet actuel, qui prévoit deux niveaux possibles de jugement, assure la présence de jurés dans le nouveau tribunal d'assises, appel pouvant être fait des décisions de celui-ci devant la cour d'assises.

La gauche en est presque à applaudir des deux mains. *« Nous soutiendrons ce projet, qui est bon dans ses principes »*, annonce d'emblée Frédérique Bredin (PS, Seine-Maritime). Jacques Brunhes (PCF, Hauts-de-Seine) partage cette satisfaction en remarquant qu'il s'agit *« d'une réforme importante et positive »*.

Curieusement, c'est au sein de la majorité qu'apparaissent des réserves sur le principe même de la réforme. Ainsi Raoul Béteille (RPR, Seine-Saint-Denis), ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, orateur principal du mouvement néogaulliste, annonce certes un soutien *« bienveillant »*, mais s'interroge sur l'utilité de *« faire bégayer le peuple souverain en le faisant juger deux fois la même chose »*, et parsème son propos d'allusions peu amènes pour *« ceux qui ont la réformite dans le sang »*. De même André Damien (RPR, Yvelines), ancien président de la conférence des bâtonniers, a indiqué, en commission, qu'il voterait *« sans enthousiasme »* un projet qu'il juge *« illusoire, car la nouvelle procédure criminelle ne fonctionnera sans doute pas mieux que l'actuelle »*.

La partie ne sera donc pas forcément facile pour M. Toubon, d'autant que certaines dispositions de son texte devraient provoquer de longues discussions en séance publique. Il en est ainsi de l'obligation faite aux jurys de motiver leurs décisions, qui suscite de nombreuses interrogations dans la majorité, relayées par Pascal Clément (UDF-PR, Loire), rapporteur de la commission des lois.

ÂGE MINIMUM

Président de la commission des lois, Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) se demande si la décision rendue en appel ne risque pas d'être *« indirectement influencée »* par la lecture de la motivation du jugement de première instance. *« On va perdre un temps épouvantable ! »*, s'exclame plus abruptement M. Béteille, par ailleurs peu enclin à l'instauration d'un *« laïus supplémentaire »*.

« Le conservatisme est puissant », ne peut que constater Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine), ancien avocat de Jacques Chirac devenu balladurien, qui se dit *« très favorable »* à une motivation permettant de *« vérifier sur quels éléments s'appuie l'intime conviction »*. Pour Mme Bredin, il s'agit là de *« l'un des points positifs de la loi, qui va dans le sens du sérieux, de la rigueur et de la transparence »*.

Les députés devront également fixer l'âge minimum des jurés, après un débat qui devrait diviser l'hémicycle sans égard pour la coupure droite/gauche. Sur ce point, aussi, les députés socialistes et communistes devraient être les plus fidèles alliés du gouvernement, qui souhaite abaisser l'actuelle limite d'âge de vingt-trois ans à dix-huit ans. A l'inverse, les membres de la majorité présents en commission des lois ont adopté un amendement visant à maintenir le statu quo sur ce point.

Comme pour toute réforme judiciaire, le plus délicat pour le garde des sceaux sera de convaincre la représentation nationale non pas du bien-fondé de sa réforme mais de la volonté du gouvernement de dégager les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. L'étude d'impact effectuée par le gouvernement évalue à 93 millions de francs les coûts induits par le projet de loi, car il implique, notamment, la création de cent quarante postes – cent de magistrats et quarante de greffiers. Devant les résultats d'une étude gouvernementale qui, selon le rapporteur, a *« sous-évalué les besoins réels »*, le moins que l'on puisse dire est que la majorité se montre, à l'instar de M. Clément, particulièrement *« dubitative quant à la capacité du gouvernement à dégager ces moyens d'ici moins de deux ans »*. Aussi, au prétexte de *« ne pas donner de faux espoirs aux futurs mis en examen et condamnés »*, M. Mazeaud, qui n'a pas pour habitude de ménager le garde des sceaux, a fait adopter en commission un amendement reportant d'un an la date d'entrée en vigueur de la loi. La gauche entend veiller à ce que la justice dispose des moyens nécessaires à la mise en œuvre sans délai d'une réforme qu'elle juge nécessaire.

Jean-Baptiste de Montvalon

Le FN fonde sa campagne à Vitrolles sur la priorité aux « familles françaises »

L'épouse de Bruno Mégret a présenté sa liste

CATHERINE MÉGRET a rendu publique, samedi 18 janvier, la liste qu'elle conduit aux élections municipales partielles provoquées à Vitrolles, dans les Bouches-du-Rhône, le 2 février, par l'annulation du scrutin de juin 1995. Réunis dans un grand hôtel de la zone aéroportuaire, trois cents militants et élus municipaux Front national des Bouches-du-Rhône ont entendu des exposés thématiques présentant l'action que la candidate compte mener en compagnie de son mari, Bruno Mégret, *« le patron »*, selon le numéro deux de la liste, Hubert Fayard.

La liste Allez Vitrolles ! est composée d'un mélange de membres de l'équipe nationale de M. Mégret et de responsables du cru. Trente-neuf candidats, *« une famille où chacun est différent et proche à la fois »*, parmi lesquels *« dix mères de famille, sept anciens membres du RPR »* – dont le directeur de cabinet du maire de Marignane –, *« deux anciens membres de l'UDF, neuf rapatriés, deux ouvriers »*, des commerçants et artisans, des cadres et des chefs d'entreprise.

Dans *Allez Vitrolles !*, journal local du Front national, elle s'appelle Annick, se dit sans emploi et habite le quartier du Liourat. Elle déclare, au milieu d'autres témoignages de « Vitrollais » : *« C'est vrai, aux dernières élections, j'ai eu peur* (...), *mais maintenant je vois que ça se passe bien à Marignane et je vois comment c'est ici* (...). *Je vais voter pour la liste Mégret. »* Mais voilà, la photo qui illustre le texte ne laisse pas de doute : Annick est en fait Sabine, une des secrétaires du Front national. Elle travaille au siège du parti, à Saint-Cloud, dans les Hauts-de-Seine.

HOMMES DE CONFIANCE

La « haut » de la liste fait la part belle à de récents, et même très récents, Vitrollais. Certains, comme Albert Motte ou André Agostini, ne sont pas inscrits sur les listes électorales de Vitrolles, et l'on ignore s'ils y acquittent une contribution directe (le code électoral impose de remplir une de ces deux conditions pour pouvoir être candidat aux élections municipales dans une commune).

Le souci du couple Mégret semble avoir été de s'entourer d'hommes de confiance. M. Fayard est devenu le bras droit de M. Mégret depuis son « parachutage » d'Auvergne, *où il est conseiller régional*, juste avant les élections de juin 1995. C'est sur lui que le délégué général compte pour faire tourner la mairie en son absence. Les finances devraient être confiées à un autre permanent du parti d'extrême droite, André Nouar, chargé de mission du groupe au conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'un de ceux qui rédigent les argumentaires du parti au sein de la délégation générale. La culture reviendrait à Gauthier Guillet, un Parisien membre de la cellule « idées » du Front national et qui s'est présenté dans *Allez Vitrolles !* ou dans les tracts comme membre du Mouvement pour la France de Philippe de Villiers, affirmation démentie le 10 janvier par le président de la fédération des Bouches-du-Rhône de ce mouvement.

Les supposés futurs adjoints ont présenté leur programme sous les chapitres suivants : réduire la délinquance, la fraternité pour les Français, assurer l'avenir de nos enfants, des emplois pour les Vitrollais et, bien sûr, *« abaisser les impôts »*. Annonçant, par exemple, onze mesures contre l'insécurité, le colonel Castillon, *« dix-huit ans dans les renseignements français »*, a proposé une hausse du budget consacré à ce domaine, le doublement des effectifs de la police municipale et la création d'*« un service municipal de protection des Vitrollais »*. Josette Clément, responsable de Fraternité française, l'organisation caritative créée par le Front national, a promis le développement des crèches, des centres aérés, des aides sociales *« pour les familles vitrollaises françaises »* et de favoriser l'accession de ces mêmes familles à la propriété.

Au terme de cet après-midi, le Front national a annoncé que Fraternité française organisera mardi soir une grande distribution de colis aux nécessiteux de la ville. Cette initiative improvisée semble être une riposte à la soirée de prière organisée par les quatre responsables des communautés religieuses au même moment (*Le Monde* du 15 janvier). Elle aura lieu à quelques dizaines de mètres de la cérémonie puisque le local du Front national est installé dans la même rue que le temple protestant où les prières doivent se dérouler.

Christiane Chombeau et Michel Samson

M. Le Pen prône la préférence « familiale et nationale »

POUR LE FRONT NATIONAL, il y a deux catégories de Français : les bons, les vrais, qui peuvent se prévaloir d'un père ou d'une mère français, et ceux que Jean-Marie Le Pen appelle les *« Français de papier »*, qui le sont devenus par naturalisation, dont il promet de revoir le statut s'il accède au pouvoir et auxquels il dénie le droit de critique.

Invité, dimanche 19 janvier, à la Fête de la famille organisée à Paris par le Cercle national des femmes d'Europe, le président du parti d'extrême droite s'en est pris à l'écrivain Marek Halter, *« naturalisé en 1994 »*, et au président de SOS-Racisme, Fodé Sylla, *« naturalisé en 1992 »*, qui *« viennent donner aux Français des leçons de comportement politique et civique »*.

M. Le Pen l'a martelé : *« La préférence familiale avec la préférence nationale sont fondamentalement une seule et même politique, deux réalités sociales inséparables. »* A ses yeux, il n'y a plus de vraie politique familiale *« depuis 1946 »*, et *« la Ve République, sous la pression mondialiste, a substitué à la politique familiale une politique d'immigration »*. Pis, on a assisté *« à un complot révolutionnaire et subversif »* contre la famille.

« Lieu de transmission de l'identité du peuple français », la famille occupe une place centrale dans les préoccupations du Front national. *« La politique familiale est un des piliers de la volonté que nous avons de reconstruire notre pays »*, a déclaré M. Le Pen à ses militants, avant de rappeler que son parti défend la famille traditionnelle et pousse les femmes à retourner à la maison en proposant de créer un revenu parental égal au Smic et donnant droit à la retraite.

« Nous estimons que la naissance et l'éducation des enfants est la tâche primordiale et doit passer avant toutes les autres », a expliqué M. Le Pen. Il a rappelé, aussi, sa volonté de revenir sur le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse et de n'autoriser celle-ci que pour de rares cas thérapeutiques.

AIDE « MODULÉE »

Oubliant le vernis social dont son parti veut se recouvrir depuis quelque temps, M. Le Pen s'en est pris au président de la République et à son premier ministre, qui transforment *« la politique familiale en politique sociale »*. Le Front national refuse, en effet, de concevoir une politique familiale qui serait une aide aux foyers les plus démunis. Elle doit, au contraire, bénéficier à toutes les familles *« et être modulée selon le nombre d'enfants »*. Enfin, M. Le Pen prône un *« vote familial »*, grâce auquel les pères voteraient pour leurs fils mineurs et les mères pour les filles.

Ch. Ch.

M. Jospin invite les jeunes socialistes d'Europe à « définir un projet social-démocrate »

Deux cent cinquante congressistes se sont réunis à Strasbourg pendant trois jours

L'Organisation des jeunes socialistes européens (Ecosy), fondée en novembre 1992 à La Haye, a tenu son troisième congrès à Strasbourg du jeudi 16 au dimanche 19 janvier. Les jeunes socialistes européens ont élu un nouveau président, pour deux ans, l'Autrichien Andreas Schieder, et un nouveau secrétaire général, l'Espagnol Pao Solemilla. Ils ont par ailleurs repris les conditions du PS français pour la monnaie unique.

STRASBOURG
de notre correspondant régional

« Aidez-nous à définir un projet social-démocrate européen », a lancé Lionel Jospin, samedi 18 janvier, aux jeunes socialistes européens qui tenaient leur congrès dans la capitale alsacienne. Bien que *« les couches populaires ne trouvent pas leur compte dans l'Europe telle qu'elle se développe »*, le premier secrétaire du PS a invité les deux cent cinquante congressistes venus des Etats membres de l'Union à *« poursuivre l'aventure européenne »*.

Les jeunes socialistes européens s'y sont employés pendant les trois jours de travaux qu'ils ont consacrés au chantier de la construction communautaire. Ainsi, pour le Néerlandais Thomas Windmuller, président sortant d'Ecosy (European Community Organisation of Socialist Youth), *« il faut aller au-delà des critères économiques définis par Maastricht et créer, enfin, une véritable Europe politique avec un prolongement social digne de ce nom »*. Les textes adoptés par le congrès de Strasbourg précisent qu'il faut introduire de *« la flexibilité dans la lecture des critères de convergence de l'Union économique et monétaire »* et reprennent à leur compte les quatre conditions fixées par le Parti socialiste français pour la mise en œuvre de la monnaie unique. Faisant appel à une même logique, ils confirment leur attachement à l'introduction de clauses sociales dans les dispositions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour mieux encadrer les échanges internationaux.

Soucieux de ne pas laisser des pays européens sur le bord de la route, Ecosy appelle de ses vœux un budget communautaire susceptible de venir en aide aux nations en retard de développement. Pour trouver les ressources nécessaires, l'organisation préconise un impôt européen sur le revenu du capital afin d'assurer une meilleure redistribution de la richesse de l'Union européenne.

FÉDÉRALISME

La constitution d'un Etat fédéral européen a aussi été évoquée. Mais, comme dit le Français Philippe Cordery, secrétaire général sortant d'Ecosy, *« le mot "fédéralisme" fait peur, alors il faut le mettre dans la tête des militants à petites doses juqu'à ce qu'ils s'habituent »*.

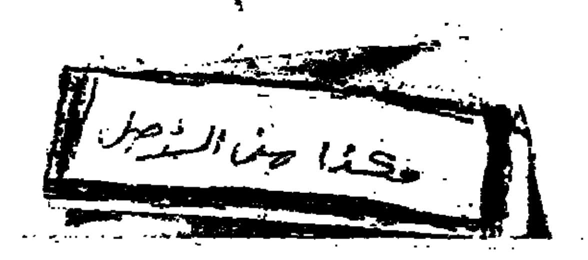
Se voulant sans ambiguïté à gauche, les jeunes socialistes ont demandé avec force aux parlementaires européens socialistes de mettre un terme à leur *« consensus permanent »* avec les démocrates-chrétiens. *« Il faut rétablir les vrais clivages et revenir à la confrontation des idées »*, estime M. Cordery. Ils ont aussi plaidé pour la semaine de quatre jours.

Marcel Scotto

« Une puissance d'équilibre » au Proche-Orient

Lionel Jospin, interrogé dimanche 19 janvier par Radio J, a estimé en parlant du Proche-Orient qu'*« on ne doit certainement pas être animé dans cette affaire par des arrière-pensées électorales, encore moins par des arrière-pensées commerciales »*. Pour le premier secrétaire du Parti socialiste, *« nous ne devons pas mener une politique du cynisme ou de l'opportunisme, nous devons mener une politique de principe qui, en même temps, doit être une politique réaliste »*.

Se refusant à parler de *« politique arabe »*, M. Jospin a affirmé que *« la France doit, si elle veut jouer un rôle, continuer à être une puissance d'équilibre, et donc utiliser ses amitiés, notamment avec Israël, dans le sens d'une démarche de reconnaissance réciproque, et pas en paraissant jouer les uns plus que les autres »*. Il a préconisé une politique au Proche-Orient *« fondée sur l'amitié avec Israël, sur les amitiés dans le monde arabe, et qui doit aller dans le sens de la paix, de la démocratie et du codéveloppement »*.



Les PME demandent au gouvernement plus de flexibilité et moins de formalités

Des fonds de placement financeront les entreprises innovantes

La conférence annuelle des petites et moyennes entreprises (PME) s'est réunie pour la première fois, lundi 20 janvier, à l'hôtel Matignon. Elle fait le bilan d'un an de politique en faveur des petites entreprises. Le premier ministre devait annoncer la poursuite de la simplification administrative, notamment en matière de feuille de paie, et la création de fonds de placement destinés à soutenir les entreprises innovantes.

ENTOURÉ de six membres de son gouvernement, Alain Juppé a réuni, lundi 20 janvier, à l'hôtel Matignon, la première conférence annuelle des petites et moyennes entreprises afin de faire le bilan du plan PME arrêté le 27 novembre 1995. Le premier ministre devait répéter aux PME qu'elles ont bénéficié en quatorze mois de 50 milliards de francs de baisses de charges diverses et qu'il est temps d'embaucher.

Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, a beau jeu de faire valoir que le budget de l'Etat consacrera, en 1997, 81,5 milliards de francs à leur développement, soit une hausse de plus de 20 % par rapport à 1996. Il rappellera que, en un peu plus d'un an, six lois, dix décrets, huit rapports parlementaires et trois projets de loi ont permis de réaliser « *80 % ou 90 %* » des trente-quatre mesures concrètes promises à Bordeaux.

ENSEMBLE DISPARATE

Cet ensemble disparate fait voisiner la déclaration unique d'embauche, qui regroupe en un seul formulaire les onze requis, et la création de la banque de développement des PME (BDPME). Les intéressés ont été sensibles au meilleur contrôle du développement des grandes surfaces et des pratiques anticoncurrentielles.

Le point-phare du plan PME est la réduction de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 19 % pour les bénéfices réinvestis, mais les petits patrons ne bouderont pas le fait qu'ils n'ont plus à apporter leur habitation principale en caution d'un prêt.

D'ores et déjà, les représentants du monde patronal ont accusé réception. Jean Gandois, président du CNPF, et Lucien Rebuffel, président de la CGPME, ont appelé les entreprises à faire un geste en faveur de l'emploi, notamment pour les jeunes, mais ils ne tiennent pas quitte pour autant le gouvernement : ils demandent, tous deux, une flexibilité accrue en matière de législation du travail, par exemple dans le domaine de l'application des seuils sociaux qui font obligation aux entreprises dépassant dix ou cinquante salariés de se doter d'une représentation du personnel.

M. Gandois demande un moratoire de deux ans et une forfaitisation des charges sociales pour les entreprises de moins de cinquante salariés. M. Rebuffel, lui, parle d'un moratoire de deux ans pour les sociétés de moins de cent salariés, de l'emploi du chèque-service et de l'extension de la pratique des contrats de chantier. Tous deux rappellent qu'il faut accélérer le pas en matière de simplification administrative.

La conférence devait annoncer la mise en place d'un observatoire des entreprises en difficulté et la rédaction d'un projet de loi destiné à simplifier et à clarifier le code des marchés publics. Le gouvernement souhaite diviser par deux le nombre des lignes sur la feuille de paie. Enfin, un décret créera des fonds communs de placement dans l'innovation : cette mesure pourrait mobiliser 500 millions de francs en 1998.

Alain Faujas

Christine Boutin face aux « anars » de la CNT

LE PUBLIC EST EN NOIR, vendredi 17 janvier, comme les magistrats de la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Venus en force, les Amis du chat noir « turbulent » et la Congrégation des nonnes turlupines se serrent sur les bancs. Parmi eux sans doute, les rédacteurs – anonymes – d'un article publié en avril 1996 dans *Combat syndicaliste*, mensuel de la Confédération nationale du travail (CNT).

Christine Boutin, député (UDF-FD) des Yvelines, vient de déposer un amendement prévoyant d'autoriser les associations anti-avortement à se porter partie civile en cas de « *provocation* ». « La bête noire et brune relève la tête », dit le titre de l'article et, en intertitre, en caractères gras : « La maréchale Boutin à Vichy-sur-Yvelines ». S'estimant diffamée, le député réclame 60 000 francs de dommages et intérêts.

A la barre, soixante-deux ans et costume sage, Yves Peyraut, directeur de la publication, reconnaît que « *l'humour est un peu lourd* ». Il rappelle que les anarchistes ont participé à la création du Mouvement français pour le planning familial et explique que chacun doit pouvoir vivre librement sa relation amoureuse. « *Pourquoi Mme Boutin est-elle la cible de cette polémique ?* », lui demande le président du tribunal. Réponse : « *Nous l'avons choisie comme tête de Turc parce que, avant d'être député, elle se situe dans le droit fil du catholicisme intégriste et revanchard.* »

L'article évoque, en effet, ceux « *qui aujourd'hui (le pape a promu cette idée) parlent de "génocide d'embryons" pour pouvoir banaliser l'extermination dans les camps nazis* ».

Le procureur jette un œil sur la salle noire de monde. « *Vous avez bien fait d'amener vos troupes avec vous car elles n'ont pas l'habitude de la justice* », lance-t-il. « *Personne ne discute le droit de critique et de polémique*, explique le représentant du ministère public, très pédagogue, *mais là où vous avez franchi les bornes, c'est quand vous êtes passés de Vichy au nazisme.* »

L'avocat du député, Me Beauquier, n'en revient pas : « *L'UDF, peut-être que pour les anarcho-syndicalistes c'est l'extrême droite, mais pour les Français, c'est plutôt le centre, et ça n'a rien à voir avec les nazis !* » « *Je ne pense pas que la CNT cherche particulièrement la bienséance*, répond, Me Henri Leclerc, qui défend la CNT, *mais si vous émasculez l'expression politique au point de ne plus pouvoir laisser attaquer un parlementaire qui prend toutes ses responsabilités, alors, nous ferons de la politique de veaux !* » Jugement le 14 février.

Ariane Chemin



Le comité national du PCF débat de sa stratégie électorale

LUNDI 20 JANVIER se réunit pour la première fois, place du Colonel-Fabien à Paris, le comité national élu par le vingt-neuvième congrès du Parti communiste. La réunion est d'importance, selon la direction, puisqu'elle doit tracer la « ligne » à suivre pour l'année 1997. Dans l'ordre, définir les « grandes initiatives » du parti (une rencontre entre les différentes formations sur le contenu d'une politique de gauche est prévue au printemps) ; s'ancrer davantage dans la société (Robert Hue publie chez Stock, en février, une *Lettre à mes enfants et à leurs amis*, consacrée à la jeunesse) ; surtout, « *mettre le parti en ordre de bataille* » pour les élections législatives de 1998.

Cette tâche se révèle la plus difficile. Le parti reste fidèle à sa tradition et présentera des candidats partout, au premier tour, même s'il envisage désormais, dans quelques cas, une candidature unique de la gauche dans les circonscriptions où le Front national est en position de l'emporter.

PARADOXES

M. Hue devra expliquer, en revanche, aux membres du comité comment il a pu faire approuver au congrès la « *vocation du PCF à gouverner* » avec les socialistes, alors que ces derniers viennent d'expliquer, par la voix de Lionel Jospin, que la construction européenne et la monnaie unique « *ne peuvent pas être un objet de débat, en tout cas pas* [un objet] *d'accord* » (*Le Monde* du 18 janvier).

Ce n'est pas le « *contrat d'orientation* », proposé par M. Jospin « *aux forces de gauche et aux écologistes* », qui pose problème au secrétaire national du PCF. Au congrès, M. Hue avait évoqué le premier une « *base d'engagements communs* » entre les partis de gauche ; nul doute, d'ailleurs, que M. Jospin et M. Hue se soient discrètement concertés sur le sujet.

En revanche, la mise en garde de Lionel Jospin sur l'Europe intervient après que le secrétaire national a lancé avec Jean-Pierre Chevènement, le 7 janvier, une campagne commune pour le référendum sur le passage à la monnaie unique. Le calendrier en a été fixé, dimanche, par le Mouvement des citoyens (MDC) : le meeting national commun entre les deux formations devrait être organisé le 19 février. Or, si M. Chevènement affirme, le 20 janvier, dans une interview au quotidien *Sud-Ouest*, que « *le pouvoir pour le pouvoir n'a pas de sens* », M. Hue n'a pas réagi, lui, aux mises en garde du premier secrétaire du PS.

Le comité national devrait enfin élire, lundi après-midi, le nouveau secrétariat national du parti. La place du Colonel-Fabien vante une nouvelle organisation du travail, « décloisonnée » (sept secrétaires, neuf nouveaux départements). Les principaux perdants de ce jeu de chaises musicales seraient Alain Bocquet et Maxime Gremetz. Le député du Nord perd le contrôle des cadres, tandis que le député de la Somme, qui avait pris la tête de l'opposition à M. Hue lors du vingt-neuvième congrès, est déchargé de ses responsabilités sur l'emploi.

Ariane Chemin

Pour ou contre la retraite à cinquante-cinq ans ?

Le PCF est-il pour ou contre la retraite à cinquante-cinq ans ? Mardi 14 janvier, *l'Humanité* titrait en « une » : « *Retraite à cinquante-cinq ans, une idée jeune* », rappelant la proposition de loi-cadre de la CGT. Dans un éditorial, Arnaud Spire expliquait pourquoi il s'agissait d'une « *idée d'avenir* ».

Le lendemain, Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, expliquait que « *les communistes n'ont pas dit qu'ils étaient tout de go pour la retraite à cinquante-cinq ans* », et que, s'ils l'envisageaient depuis longtemps pour les femmes et les personnes exerçant des métiers pénibles, il s'était toujours opposé à sa généralisation.

La gauche perd la mairie de l'Isle-d'Abeau (Isère)

ALAIN ROSSOT (divers droite), maire de l'Isle-d'Abeau (Isère) jusqu'en juin 1995, s'apprête à retrouver son siège. Il a bénéficié de la division des partis de gauche, qui ne sont pas parvenus à constituer, au second tour, une liste commune autour du maire sortant, Joël Grisollet (divers gauche). La liste conduite au premier tour par Jean-Bernard Cavaillé (PRS) prônait ainsi l'abstention au second tour. M. Rossot, qui fut conseiller général du canton de l'Isle-d'Abeau de 1988 à 1994, avait été élu initialement avec l'étiquette socialiste. En 1992, il avait rejoint la majorité départementale d'Alain Carignon (RPR). Il avait été battu lors du dernier renouvellement cantonal par un élu socialiste. Cette élection municipale partielle faisait suit à une annulation du Conseil d'Etat, à la suite d'un recours déposé par M. Rossot.

Résultats du second tour à l'Isle-d'Abeau :
I., 4 259 ; V., 2 357 ; A., 44,65 % ; E., 2 239.
Liste d'Alain Rossot (div. d.), 1 042 (46,53 %), 25 élus ; liste d'union de la gauche de Joël Grisollet (div. g.), 989 (44,17 %), 7 élus ; liste de Michel Jayr (FN), 208 (9,28 %), 1 élu.

[12 janvier 1997 : I., 4 259 ; V., 2 177 ; A., 48,88 % ; E., 2 112 ; liste d'Alain Rossot (div. d.), 803 (38,02 %) ; liste d'union de la gauche de Joël Grisollet (div. g.), 739 (34,99 %) ; liste de Michel Jayr (FN), 227 (10,74 %) ; liste de Jean-Bernard Cavaillé (PRS), 162 (7,67 %) ; liste de Guy Maia-Ferreira (UDF), 122 (5,77 %) ; liste de Miloud Sebeihit (div. g.), 59 (2,79 %).

18 juin 1995 : I., 4 133 ; V., 2 595 ; A., 37,21 % ; E., 2 516 ; liste de Joël Grisollet (div. g.), 1 127 (44,79 %), 22 élus ; liste d'Alain Rossot (div. d.), 1 119 (44,47 %), 7 élus ; liste de Christian Leconte (UDF), 270 (10,73 %), 1 élu.]

Deux élections cantonales partielles

AUDE
Canton de Belcaire (premier tour).
I., 1 861 ; V., 1 330 ; A., 28,53 % ; E., 1 292.
Guy Bayle, PS, 609 (47,13 %) ; Jean-Louis Siffre, RPR, 524 (40,55 %) ; Roger Toustou, div., 84 (6,50 %) ; Jean-Yves Le Goff, PCF, 37 (2,86 %) ; Jean-Pierre Cordier, FN, 28 (2,16 %) ; Yves Martre, div. d., 10 (0,77 %)... *BALLOTTAGE.*

[Le candidat socialiste Guy Bayle arrive largement en tête dans le premier tour de cette élection destinée à pourvoir au remplacement de Henri Pelofy (RPR), décédé en novembre 1996. M. Bayle, conseiller général de 1976 à 1982, devance de près de sept points Jean-Louis Siffre (RPR), qui entend reprendre le siège détenu de 1982 à 1996 par M. Pelofy.

20 mars 1994 : I., 1 856 ; V., 1 426 ; A., 23,16 % ; E., 1 367 ; Henri Pelofy, RPR, 791 (57,86 %) ; Geneviève Clair, PS, 423 (30,94 %) ; Auguste Herrera, PCF, 123 (8,99 %) ; Louis Breton, FN, 30 (2,19 %).]

LOIRET
Canton de Fleury-lès-Aubrais (premier tour).
I., 14 077 ; V., 5 274 ; A., 62,53 % ; E., 5 194.
Pierre Bauchet, UDF-FD, m. de Fleury-lès-Aubrais, 2 205 (42,45 %) ; Alain Roméro, PC, 1 404 (27,03 %) ; François Rouet, PS, 738 (14,20 %) ; Amélie Guillemot, FN, 491 (9,45 %) ; Denis Bouchardon, Verts, 356 (6,85 %)... *BALLOTTAGE.*

[Il s'agit de trouver un successeur à André Chêne, figure du parti communiste local, ancien maire de Fleury-lès-Aubrais, conseiller général durant vingt-neuf ans, récemment décédé. A l'issue du premier tour, Pierre Bauchet (UDF-FD), qui avait déjà ravi, à la surprise générale, la mairie de Fleury au PCF en juin 1995, avant de confirmer son élection le 24 novembre 1996, devance largement Alain Roméro (PCF), le dauphin d'André Chêne.

22 mars 1992 : I., 13 169 ; V., 9 234 ; A., 29,88 % ; E., 8 786 ; André Chêne, PCF, 3 601 (40,98 %) ; Pierre Bauchet, UDF-CDS, 2 279 (25,93 %) ; Marc Lavaud, Verts, 1 144 (13,02 %) ; Jacques Roux, FN, 919 (10,45 %) ; Pierre Sireygeol, PS, 848 (9,59 %).]

DÉPÊCHES

■ **CFDT : le congrès de l'union départementale CFDT du Val-de-Marne** s'est achevé, samedi 18 janvier, sur une défaite pour l'équipe dirigeante en place, qui était proche de Tous ensemble, l'association qui regroupe, au sein de la CFDT, les opposants à la politique suivie par Nicole Notat (*Le Monde* du 18 janvier). La résolution d'orientation, présentée par les opposants à l'équipe sortante, a recueilli 63 % des suffrages et Philippe Boroukhoff, secrétaire de la fédération des PTT, a été élu secrétaire général de l'union départementale.

■ **RETRAITE : Jean Gandois, président du CNPF, dit « *non à la retraite à cinquante-cinq ans* »,** estimant qu'il s'agit d'un « *faux problème* ». Pour M. Gandois, qui s'exprimait au « Club de la presse » d'Europe 1, dimanche 19 janvier, la situation démographique conduirait à reculer l'âge de la retraite « *au moins de deux ou trois ans* » d'ici dix ou quinze ans, pour obtenir une retraite à taux plein.

■ **PÉRIGUEUX : Xavier Darcos a été élu, dimanche 19 janvier, maire de Périgueux,** en remplacement d'Yves Guéna, nommé au Conseil constitutionnel. Ancien adjoint à la culture à la mairie de Périgueux et inspecteur général de l'éducation nationale, M. Darcos est conseiller auprès du premier ministre pour les questions d'éducation, après avoir été directeur du cabinet de François Bayrou dans le gouvernement d'Edouard Balladur. Il n'est membre d'aucune formation de la majorité. – *(Corresp.)*

■ **INCIDENTS : des manifestations organisées contre le Front national** à l'occasion de deux congrès départementaux ont réuni, dimanche 19 janvier, 200 personnes à Nancy (Meurthe-et-Moselle), et 400 personnes à Besançon (Doubs). Dans cette ville, les manifestants ont jeté des boulons et brisé une porte et une baie vitrée de l'hôtel où s'étaient réunis les congressistes. Les manifestants s'étaient réunis vers 14 heures dans le centre de Besançon, à l'appel d'une vingtaine d'associations, dont les Verts, le MRAP, Ras l'front, la Licra, Sorcières sans frontières, des syndicats d'artistes, la FSU, SUD-PTT et SUD-Education, l'UNEF et l'UNEF-ID.

■ **ÉLECTIONS : opposé à une éventuelle candidature de Bernard Kouchner à Metz,** le secrétaire fédéral du Parti socialiste Jean-Marc Todeschini s'est déclaré, lundi 20 janvier dans le *Républicain lorrain*, totalement opposé à un parachutage de Bernard Kouchner (PRS) dans la circonscription de Metz 1 pour les prochaines élections législatives. Metz « *ne sera pas Gardanne-sur-Moselle* », a-t-il déclaré.

Législatives 1998 : le MDC aura son « propre programme si aucun accord n'est possible » avec le PS

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT, PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DES CITOYENS (MDC), a affirmé, lundi 20 janvier, dans un entretien à *Sud-Ouest*, que « *si aucun accord politique n'est possible entre le PS et le MDC, chacun ira à l'élection avec son propre programme* ». « *Pour ce qui me concerne, je ne soutiendrai pas, et à plus forte raison, je ne participerai pas à un gouvernement qui n'inverserait pas la logique actuelle de la monnaie unique et qui ne ferait pas de la lutte contre le chômage et pour la République ses priorités* », a-t-il ajouté. M. Chevènement a par ailleurs indiqué, dans le même entretien, que « *Charles Hernu était peut-être quelquefois léger* ».
Mais il ne croit pas « *qu'il ait jamais été un agent* ». « *Si tous les hommes politiques qui entretiennent des relations avec des diplomates étrangers étaient des espions, le renouvellement de nos élites politiques serait assuré* », a commenté l'ancien ministre de la défense à propos du passé de son ancien collègue, accusé d'espionnage par l'hebdomadaire *L'Express*.

TOXICOMANIE L'Observatoire géopolitique des drogues vient d'achever une étude, la première du genre, sur le marché européen de la cocaïne. L'OGD estime à une centaine de tonnes la consommation annuelle en Europe. Dans chacun des grands pays européens, *« 350 000 à 500 000 »* personnes auraient au moins une fois consommé de cette drogue. ● **EN ÉTUDIANT** un groupe de 447 cocaïnomanes, l'OGD distingue plusieurs catégories de consommateurs : de ceux qui appartiennent aux professions libérales, aux milieux artistiques ou de la communication, à ceux qui, marginalisés, sont « accros » au crack. ● **EN FRANCE**, les saisies n'ont cessé d'augmenter depuis dix ans, et plus d'un millier d'usagers de cocaïne sont interpellés chaque année. L'Office pour la répression du trafic de stupéfiants souligne néanmoins *« la relative difficulté à pénétrer* [ce] *marché très fermé ».*

350 000 personnes auraient consommé de la cocaïne en France

Pour la première fois, l'Observatoire géopolitique des drogues a étudié le marché européen de ce stupéfiant, dont l'usage est quasiment invisible. Les cocaïnomanes semblent moins nombreux dans l'Hexagone qu'en Espagne ou en Grande-Bretagne

LE MARCHÉ de la cocaïne en Europe pose une énigme aux responsables des politiques de lutte contre la toxicomanie. Massivement présente sur le Vieux Continent – à constater la croissance des tonnages saisis au fil des années –, cette drogue est caractérisée par une consommation quasiment invisible, et ses usagers échappent – contrairement aux héroïnomanes – aux statistiques de la répression.

Fruit de dix-huit mois d'enquêtes dans les pays de l'Union européenne, un rapport de l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD, organe de recherches indépendant) fournit de premiers éléments de connaissance aux organismes officiels qui l'ont commandé : la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT, France), l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies (OEDT, l'agence communautaire installée à Lisbonne) ainsi que son antenne française, l'Observatoire français des drogues et toxicomanies.

« BUT FINAL VISÉ »

Avec près de 250 000 hectares de cocaïers cultivés aujourd'hui dans le monde, la production annuelle de cocaïne est estimée entre 1 100 et 1 300 tonnes. Bon an, mal an, à l'échelle mondiale, les services répressifs saisissent un quart de cette quantité, produite principalement en Amérique latine. Les saisies aux frontières extérieures de l'Union européenne sont en hausse constante depuis une décennie : + 300 % entre 1988 et 1992. Dans l'ensemble des pays membres, 29 tonnes ont été saisies en 1994.

« Où va la cocaïne en Europe ? », interroge, dans son titre, le rapport de l'OGD. *Le continent serait-il un simple lieu de stockage de cette drogue, avant réexpédition vers d'autres horizons, comme cela est parfois avancé ?* Se fondant principalement sur les statistiques relatives aux moyens de transport utilisés – la multiplication des saisies terrestres ou aériennes de quelques kilos, notamment –, l'OGD est persuadé du contraire. *« Le but final visé est bien notre continent »*, écrit-il.

Aux Etats-Unis, où la cocaïne est une obsession pour les autorités fédérales, les études sérieuses sur la consommation de cette drogue « dure » sont légion. L'une d'elles estime le volume global de consommation annuelle américaine à quelque 300 tonnes. Rien de tel en Europe, où les travaux de recherches fiables sur la cocaïne sont rarissimes. Réalisées en Grande-Bretagne ou en Allemagne, en Catalogne ou à Amsterdam, les études existantes s'accordent sur une proportion de personnes ayant consommé au moins une fois de la cocaïne qui irait, selon les études et les régions, de 0,6 % à 2,7 % de la population adulte globale. Dans certaines grandes villes espagnoles (Barcelone, Madrid, Valence), britanniques (Londres, Liverpool, Manchester), allemandes (Francfort, Stuttgart), italiennes (Milan, Turin, Rome), néerlandaise (Amsterdam) ou belge (Anvers), ce taux de prévalence *« dépasse la barre de 1 %, voire des 2 % de la population »*, note l'OGD.

POPULATION « VIEILLISSANTE »

Il y aurait donc dans chacun des cinq « grands » pays européens (Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie) *« une population accumulée de l'ordre de 350 000 à 500 000 consommateurs »* de cocaïne. Des disparités existent toutefois, selon le rapport : *« L'Espagne et la Grande-Bretagne, suivies de l'Italie, consomment plus, l'Allemagne et la France semblant consommer un peu moins. »* Au total, *« dans l'espace de l'Union européenne, en faisant abstraction des pays scandinaves, la consommation annuelle se situerait autour de 100 tonnes »*. Cependant, la population de consommateurs européens, qualifiée de *« vieillissante »* par l'OGD, connaîtrait une tendance au déclin.

Quelle que soit leur importance, les saisies n'ont enfin aucune influence sur les prix de vente au détail. Dans les rues de Turin, après une saisie de 5 tonnes, ou de Los Angeles, après une interception de 20 tonnes, les prix de la cocaïne n'ont pas bougé d'un iota. En Europe, dans les années 90, les prix ont même baissé (souvent de moitié par rapport aux années 80), alors que, parallèlement et paradoxalement, la pureté de la cocaïne s'accroissait.

Erich Inciyan

Des « huppés » de la Bourse aux « marginaux » du crack

PENDANT DIX-HUIT MOIS, les chercheurs de l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD) ont étudié un groupe de 447 cocaïnomanes constitué de manière empirique et sur le mode du bouche à oreille dans sept pays de l'Union européenne (Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Pays-Bas). Sur la base de cette approche pragmatique des intéressés, qui étaient de sexe masculin pour 80 % d'entre eux, le rapport de l'OGD distingue quatre catégories génériques d'usagers de la cocaïne.

Au sommet, les *« huppés »* se recrutent au sein des professions libérales, des artistes de haut niveau et des rentiers. Leur mode de consommation est soit ponctuelle (le temps du week-end), soit quasi quotidienne. Les fournisseurs sont considérés comme des *« amis »*. En Italie, la cocaïne serait *« l'un des liens structurels unissant des membres de la pègre organisée à des consommateurs des milieux huppés »*. Enquêtant dans le petit monde de la Bourse parisienne, les chercheurs de l'OGD ont ainsi interrogé un groupe de trois initiés. Ils achètent d'un coup entre 500 grammes et un kilo de cocaïne (65 000 francs le kilo) pour une consommation individuelle de quelques dizaines de grammes par mois. Dans la nébuleuse des *« branchés »*, qui gravitent dans le monde des médias, de la communication ou dans les milieux artistiques, l'usage de quelques grammes mensuels apparaît *« dédramatisé »* aux Pays-Bas et en Italie. Il est *« clanique »* en Grande-Bretagne (la consommation a lieu au sein d'un petit groupe de connaissances, réuni dans un lieu privé), ou *« solitaire »* en France (fêtes, week-end).

QUALITÉ, PRIX ET IMPUNITÉ VARIABLES

A l'intérieur du troisième groupe, celui du *« marais »*, la population est socialement plus hétéroclite, mais souvent en contact avec des membres des groupes précédents. La consommation personnelle est rarement inférieure à 5 grammes par mois. Moins fortunés que les précédents, les membres du *« marais »* peuvent se transformer en trafiquants occasionnels. Dans les marges de ce troisième groupe, on trouve aussi des adolescents adeptes des soirées *rave*, et des adultes fréquentant certains clubs sportifs ou culturistes, qui associent irrégulièrement la cocaïne à d'autres substances illicites.

Composant le dernier groupe, les *« marginaux »* se sont multipliés depuis l'apparition du crack, ce dérivé à bon marché de la cocaïne. En rupture d'activités sociales intégrées, ils font davantage penser aux héroïnomanes qui battent le pavé des grandes villes à la recherche d'une dose.

Autant dire que les inégalités sont flagrantes entre ces divers groupes. En haut de l'échelle sociale, on sniffe de la poudre très pure, fournie par des *dealers* de luxe (service à domicile, possibilité de tester la marchandise avant achat). En bas, les résidus du crack, réchauffés, font encore plus de dégâts quand – comme la pratique se répand – ils sont injectés. Achetant en gros, les *« huppés »* paient le gramme de 50 à 100 francs, tandis que ceux du *« marais »* dépensent, au mieux, 500 francs pour un gramme de cocaïne à la pureté incertaine. Ultime inégalité, celle de l'impunité : les consommateurs de crack sont relativement plus souvent interpellés que les autres usagers de la cocaïne, généralement protégés des curiosités policières par une consommation opérée dans des endroits feutrés.

E. In.

Forte hausse des saisies depuis dix ans

L'ENVOLÉE des saisies de cocaïne effectuées en France date du milieu des années 80 et correspond à la montée en puissance du trafic opéré par les cartels colombiens. Jusqu'en 1985, les quantités interceptées dans l'Hexagone étaient restées inférieures à 250 kilos, selon les statistiques de l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (l'Ocrtis centralise les données fournies par la police, la gendarmerie et la douane). Franchi pour la première fois en 1987, le seuil de la demi-tonne a ensuite été régulièrement dépassé.

En 1990, 1992 et 1993, les saisies annuelles se sont étagées de 1,6 à 1,8 tonne. Année record, 1994 a enregistré un pic à ce jour inégalé, en totalisant un volume de 4,7 tonnes. Si les statistiques pour 1996 ne sont pas encore définitivement établies, leur niveau s'annonce d'ores et déjà supérieur à 1,7 tonne. Apparu à la fin des années 80 en France métropolitaine, le crack ne s'est pas massivement développé (8,6 kilos saisis en 1995).

Les conséquences de cette forte tendance à la hausse sur le niveau de la consommation de cocaïne en France sont cependant difficiles à interpréter. La progression est largement consécutive à d'importantes saisies réalisées dans les départements des Antilles-Guyane, sans que l'on sache si la cocaïne interceptée était destinée au marché nord-américain ou à la consommation en Europe.

« MARCHÉ TRÈS FERMÉ »

Dans l'Hexagone, le nombre d'interpellations des usagers de cocaïne en France est toutefois passé d'une moyenne annuelle de 350 cas, au début des années 80, à plus d'un millier depuis 1993 (1 374 interpellations en 1995, dont 527 usagers du crack). On reste très en deçà des interpellations d'usagers d'héroïne (17 356 en 1995).

Pour expliquer le chiffre très bas d'usagers de cocaïne interpellés, l'Ocrtis souligne notamment *« la relative difficulté à pénétrer le marché très fermé des personnes faisant usage uniquement de cocaïne »*. Les deux tiers des usagers de cocaïne ayant pu être interpellés par les services répressifs français sont *« sans profession définie »*, ce qui donne à penser que les consommateurs plus fortunés passent au travers des mailles du filet. Offrant une plus grande visibilité, comparable à celle des héroïnomanes, les usagers de crack interpellés se caractérisent par leur forte précarité sociale, 85 % étant sans activité professionnelle et 57 % sans domicile fixe.

E. In.

Un lot d'hormone de croissance non inactivée produit par Serono intrigue les enquêteurs

Il pourrait avoir été distribué durant l'été 1985 avec l'accord du ministère des affaires sociales

COMBIEN de flacons d'hormones de croissance ont-ils, en 1985, été mis en circulation en infraction aux dispositions prises par les autorités sanitaires pour prévenir les risques de transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob ?

L'instruction, conduite depuis 1991 par Marie-Odile Bertella-Geffroy, éclaire d'un jour nouveau la chronologie des décisions prises durant le printemps et l'été 1985 par les responsables médicaux et les autorités administratives, comme en témoignent les mises en examen pour empoisonnement et homicide involontaire prononcées à l'encontre de Henri Cerceau et Marc Mollet, anciens responsables de la Pharmacie centrale des hôpitaux de Paris (*Le Monde* du 17 janvier).

Cette instruction a notamment permis d'établir que des lots d'hormone avaient été fabriqués et distribués alors même qu'ils représentaient un risque infectieux potentiel et que les services du secrétariat d'Etat à la santé avaient pris des dispositions qui, croyaient-ils, interdisaient un tel usage. Un nouveau chapitre est aujourd'hui à ajouter à cette dramatique affaire : il concerne l'utilisation qui a pu être faite durant l'été 1985 de 4 000 doses de l'hormone de croissance extractive fabriquées par la firme pharmaceutique Serono.

L'étonnant mélange des genres entre responsables scientifiques, médicaux, administratifs et industriels, qui caractérise cette affaire, a conduit M. Mollet, comme les professeurs Jean-Claude Job (président de France-Hypophyse) et Henri Cerceau, à être en relation étroite avec les firmes pharmaceutiques étrangères productrices d'hormone de croissance extractive. C'est à ces firmes que les responsables français achetaient de quoi compenser ce que ne parvenait pas à produire l'Institut Pasteur.

Le document à cet égard le plus éclairant est une note, datée du 25 mai, adressée par Yves Coquin, membre de la *« mission scientifique »* de la direction de la pharmacie et du médicament, au professeur Jacques Dangoumau, alors directeur de ce service qui dépendait du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale.

« CERTAINE SOUPLESSE »

M. Coquin et M. Dangoumau se posent la question de savoir quelle attitude adopter, après la décision de la firme Kabivitrum de cesser toute commercialisation de son hormone extractive, vis-à-vis de Serono, l'une des rares firmes à fabriquer ce produit. Evoquant la nécessité de demander à Serono de modifier son processus de fabrication pour rendre le produit plus sûr, M. Coquin souligne qu'il est *« partisan d'une certaine souplesse dans la négociation »*. *« Compte-tenu de nos besoins, on risque (c'est à peu près certain) de manquer d'hormone naturelle et je serai gêné qu'on fasse appel à Serono pour boucher les trous après les avoir trop brutalement mis devant leurs responsabilités (ce d'autant qu'ils ont dû être soumis à des pressions insensées) »*, écrit M. Coquin.

Ce dernier *« suggère »* donc au professeur Dangoumau un plan qui consiste notamment à donner *« oralement* (le mot est souligné, NDLR) *un accord à M. Mollet (qui serait d'accord) pour l'utilisation des 4 000 doses d'hormone Serono commandées précédemment et actuellement en souffrance, Cela constitue pour nous un élément de pression dans la négociation sur l'aménagement du procédé de fabrication »*.

M. Coquin détaille ensuite les deux autres points de son plan : tout d'abord saisir *« officiellement »* (le mot est souligné, NDLR) le Comité des spécialités vétérinaires pharmaceutiques de Bruxelles afin de connaître *« la conduite qu'il préconise vis-à-vis de l'hormone de croissance naturelle et vis-à-vis de celle de Serono »*. Ensuite, *« formaliser par écrit* (l'expression est soulignée, NDLR) *aux trois fabricants (Institut Pasteur, Nordisk et Serono) notre « souhait » d'intégrer les deux étapes dont nous avons parlé dans le (s) procédé (s) de fabrication des hormones utilisées en France (...) »*.

M. Coquin conclut ainsi sa note : *« Serono est averti de notre démarche au CSP et il lui est fait comprendre clairement que la reprise d'importations par la Pharmacie centrale dépend de la bonne volonté de la firme. Je pense qu'on a tout à gagner à ne pas placer Serono (et peut-être nous mêmes par la même occasion) en mauvaise posture sur le plan international en l'excluant officiellement du marché français. »*

AUCUNE TRACE DE DESTRUCTION

Comment comprendre que l'on ait pu, au ministère des affaires sociales, mettre au point un tel *« plan »* comportant l'usage de 4 000 doses d'une hormone fabriquée selon un procédé dont on savait que l'on allait au plus vite le modifier pour assurer une plus grande sécurité des jeunes malades ? Les responsables de la direction de la pharmacie et du médicament de l'époque font aujourd'hui valoir que ce projet ne devait pas voir le jour dans la mesure ou le professeur Dangoumau avait, dans une note datée du 10 juin, adressée à l'ensemble des acteurs, français et étrangers, du dispositif, demandé à ce qu'à l'avenir les hormones utilisées en France soient fabriquées avec un nouveau procédé de fabrication jugé plus sûr. Il est établi que ce ne fut pas le cas avec certains lots d'hormone issus de l'Institut Pasteur et conditionnées par la Pharmacie centrale des hôpitaux. Qu'en fut-il pour les hormones de l'industrie pharmaceutique ?

L'hypothèse, qui a longtemps prévalu dans les milieux spécialisés, est que les firmes pharmaceutiques concernées avaient d'elles-mêmes fait procéder au retrait des lots en circulation. Ce ne fut pas le cas pour ces 4 000 doses. *« Celles-ci ont du être vendues par notre maison-mère suisse à la Pharmacie centrale à la fin de 1984 ou au début de 1985*, nous a déclaré Christian Chavy, aujourd'hui responsable de la filiale française de Serono. *Les autorités de l'époque ne nous ont plus contactés à leur propos. Ensuite, dès qu'elles nous l'ont demandé, nous avons mis en œuvre les procédures complémentaires d'inactivation, ce qui nous a permis de reprendre les ventes vers le mois de novembre 1985. »*

En d'autres termes, soit les 4 000 doses de l'hormone Serono ont été détruites, soit elles ont été utilisées comme le projetait M. Coquin. Or, il n'existe apparemment aucune trace d'une telle destruction...

Jean-Yves Nau

CORRESPONDANCE

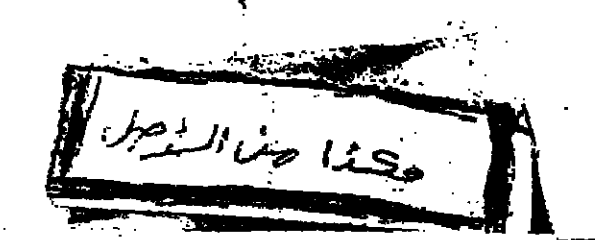
Une lettre du professeur Dangoumau

Après la publication, dans Le Monde *du 11 janvier, d'un article intitulé « Le professeur Cerceau reconnaît la diffusion d'hormone de croissance naturelle après juin 1985 », le professeur Jacques Dangoumau nous a adressé la lettre suivante :*

Dans un article publié dans votre numéro daté du 11 janvier, il est indiqué que j'aurais implicitement donné le feu vert pour que les hormones de croissance fabriquées avant juin 1985 continuent à être utilisées.

La réalité est différente puisque dans ma lettre du 10 juin 1985, qui n'est citée que partiellement dans votre article, j'indiquais effectivement que *« ces mesures conservatoires justifient néanmoins que soient désormais utilisées sur le territoire national des hormones qui offrent des garanties renforcées et uniformisées vis-à-vis du risque de transmission d'éventuels prions. A cet égard, (...) les hormones utilisées devront être soumises aux deux procédures d'inactivation-purification que constituent le passage sur colonne de concanavaline A et le traitement par une solution d'urée fortement molaire »*.

Cela impliquait à l'évidence que les lots fabriqués auparavant et autrement ne soient plus utilisés.



Les sans-papiers veulent fédérer les opposants au projet sur l'immigration

Trois mille personnes ont manifesté à Paris

ILS N'ONT TOUJOURS PAS de papiers mais ils gardent leurs couleurs. Celles des boubous, des banderoles chamarées suivies par le rouge des syndicats et le noir des anarchistes. Africains et Chinois, en nombre presque égal désormais, ont pris la tête, samedi 18 janvier à Paris, d'une manifestation de trois mille personnes entre la place d'Italie et le Sénat, en scandant *« des papiers pour tous, solidarité »*.

Quelques personnalités ceintes de tricolore suivent. Ce sont des élus d'Ile-de-France, socialistes et, surtout, verts et communistes, venus de Colombes, Fontenay-aux-Roses, La Courneuve, Malakoff et Paris.

Le diocèse parisien contre la loi Debré

Le projet de loi Debré sur l'immigration pose *« davantage de problèmes qu'[il] n'en résout pour l'avenir »* et ne constitue qu'un *« raboutage de plus »* de l'ordonnance de 1945 sur les étrangers. Telle est la conviction exprimée dans la lettre que vient d'adresser aux parlementaires la commission diocésaine « Justice à Paris », qui réunit autour de Claude Frikart, évêque auxiliaire de la capitale, les curés des paroisses impliquées par les actions des sans-papiers.

Les responsables religieux parisiens estiment que les quelques mesures de régularisation incluses dans le projet instaurent *« un statut précaire peu propice à une bonne intégration »*. La commission estime que le projet *« ouvre la porte à des atteintes aux libertés publiques »*, notamment en jetant la suspicion sur les personnes hébergeant des étrangers. Désireuse de relier les politiques d'immigration et de développement des pays d'origine, elle souhaite qu'*« une loi sur l'immigration soit pensée et conçue sur de nouvelles bases »*.

Dix mois après l'occupation de l'église Saint-Ambroise, qui a marqué leur entrée sur la scène sociale, les sans-papiers mobilisent toujours à gauche, et plus à gauche encore. Beaucoup moins qu'en septembre mais autant qu'en novembre dernier. Alain Krivine (LCR) et Yves Cochet (Les Verts) sont les seuls responsables politiques nationaux présents, aux côtés des dirigeants du MRAP et de SOS-Racisme, du fidèle professeur Schwartzenberg et du Père Henri Coindé, ancien curé de Saint-Bernard.

La présence très visible des syndicats (CGT, FSU, SUD) et associations (Act-Up, Ligue des droits de l'Homme, Agir ensemble contre le chômage) tend à montrer que le mouvement a contourné l'obstacle de l'isolement. Aux sans-papiers « historiques », Africains issus de l'occupation de l'église Saint-Bernard, s'ajoutent ceux qui avaient trouvé refuge à Saint-Hippolyte, et surtout ceux qui, désormais en grand nombre, se rassemblent dans le « troisième collectif », qui mêle l'Afrique, l'Asie et l'Amérique du Sud.

« Juppé, rendez-nous nos papiers », scande cette foule bigarrée, autour d'un orchestre de reggae juché sur une camionnette. *« Tirailleurs ils vous ont sauvés, immigrés vous les expulsez ! »* est un autre refrain populaire. L'association Droits devant ! compare le projet de loi Debré à *« un charter pour Vichy »* tandis que les militants de Ras l'front raillent : *« Un charter qui décolle, c'est Le Pen qui rigole ! »*

ÉLARGIR LE MOUVEMENT

Elargir le mouvement pour relancer la solidarité : tel est le mot d'ordre. Des militants ont commencé à se proclammer « parrains » ou « marraines » de sans-papiers. Droits devant ! annonce des « baptêmes républicains » d'étrangers en situation irrégulière dans cinq mairies d'Ile-de-France afin de *« rattacher à la citoyenneté ceux qui en ont été exclus »*.

Le mouvement entend aussi coaliser les oppositions au projet de loi Debré sur l'immigration, notamment contre la remise en cause du renouvellement automatique de la carte de résident et contre l'incrimination possible des personnes accueilllant des étrangers, en cas de maintien de ces derniers sur le territoire.

« Si vous laissez faire, demain ce sera votre tour », lance devant les grilles du jardin du Luxembourg Doro Traoré, l'un des porte-parole des Africains de Saint-Bernard. Avec Madjiguène Cissé, autre figure de proue, les sans-papiers veulent croire que *« la loi Debré ne passera pas »*. Le texte, amendé dans un sens répressif par l'Assemblée nationale en décembre, doit venir au Sénat à partir du 4 février.

D'ici là, caravanes et initiatives doivent se multiplier, préparant le premier anniversaire de l'occupation de l'église Saint-Ambroise, le 18 mars. Déjà, depuis trois semaines, des sans-papiers, femmes et enfants en tête, manifestent chaque mercredi aux abords de l'Elysée afin de rappeler le non-règlement de nombreuses situations, de dénoncer l'incohérence des mesures de régularisation décidées et de protester contre la séparation de certains couples opérée par la force, contrairement aux promesses du premier ministre.

Philippe Bernard

Une élue RPR dénonce les procédures d'attribution des marchés en Ile-de-France

Claude-Annick Tissot s'est confiée par deux fois à la police

Vice-présidente (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, Claude-Annick Tissot a été interrogée par la police, à titre de témoin, les 14 et 16 janvier. Mme Tissot avait démissionné de la commission des marchés après s'être opposée à Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional. Elle a décrit sur procès-verbal l'existence d'un *« système délibérément laxiste »* destiné à favoriser certaines entreprises.

L'ENQUÊTE préliminaire sur les marchés publics de la région Ile-de-France est entrée, la semaine dernière, dans une phase active. A deux reprises, mardi 14 et jeudi 16 janvier, l'ancienne présidente (RPR) de la commission des marchés du conseil régional, Claude-Annick Tissot, a expliqué aux policiers du 8e cabinet de délégations judiciaires la nature des *« anomalies »* qu'elle avait constatées dans les procédures d'appels d'offres, dénonçant, sur procès-verbal, la mise en place d'un *« système délibérément laxiste »*, destiné selon elle à favoriser certaines entreprises. La critique de ces pratiques, d'abord interne au conseil régional (*Le Monde* des 2 mai et 10 mai 1996), avait dégénéré en affrontement ouvert avec son président, Michel Giraud, lui aussi membre du RPR, et avait conduit Mme Tissot à démissionner, le 11 mai 1995.

C'est sur la base des éléments rassemblés par cette dernière – qui reste adjoint au maire de Paris et vice-présidente du conseil régional – que trois élus régionaux des Verts avaient officiellement saisi le parquet de Paris, les 9 octobre et 4 novembre 1996, afin de susciter l'ouverture d'une information judiciaire sur d'éventuels délits de *« favoritisme »* et d'*« atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics »*. Le procureur de Paris, Gabriel Bestard, a préféré ouvrir une enquête préliminaire, pour les besoins de laquelle l'un des trois élus signataires, Jean-Jacques Porchez, a lui-même été entendu les 6, 8 et 10 janvier, soit quelques jours avant Mme Tissot. Outre une série de longues dépositions, M. Porchez et Mme Tissot ont livré aux enquêteurs plusieurs documents.

Le bureau d'études Patrimoine Ingénierie est à nouveau mis en cause par le témoignage de Claude-Annick Tissot. Cette société – dont l'ancien trésorier du RPR, Robert Galley, serait l'un des actionnaires –, a disposé, de 1989 à 1994, d'un quasi-monopole de fait dans l'attribution des marchés d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du programme de construction et de rénovation des lycées d'Ile-de-France. Elle s'est vu attribuer 171 marchés sur 212 proposés.

Un « système délibérément laxiste » destiné à favoriser certaines entreprises

Mme Tissot a expliqué que, après l'élargissement de la concurrence lors des appels d'offres, Patrimoine Ingénierie n'avait plus été retenu par la commission qu'elle présidait, dès lors qu'il ne s'était plus jamais trouvé en position de moins-disant. Elle a aussi évoqué les circonstances dans lesquelles deux membres du cabinet de M. Giraud, Christine Lor et Xavier de la Gorce, étaient intervenus en faveur de ce bureau d'études – *« faisant peu de cas de la souveraineté de la commission d'appel d'offres, de l'indépendance de ses membres élus et du code des marchés publics »*, avait écrit Mme Tissot dans un courrier adressé à M. Giraud, le 11 mars 1996.

Outre sa rémunération habituelle, équivalant à 2 % du marché, Patrimoine Ingénierie semble avoir disposé d'une autre forme de commisionnement, relative au marché d'entretien des bâtiments. En vertu du *« cahier des charges »* établi par le conseil régional, les entreprises ayant obtenu des contrats devaient obligatoirement recourir, sous pretexte d'harmonisation, à un *« logiciel graphique »* appartenant à... Patrimoine Ingénierie. L'acquisition de ce logiciel permettait au bureau d'études de recueillir 1 % supplémentaire. Les enquêteurs détiennent la copie d'une lettre adressée le 4 août 1993 à Michel Giraud par Gilbert Sananès, dirigeant de Patrimoine Ingénierie, dans laquelle ce dernier déplorait le refus d'une entreprise, la Cise, de recourir au fameux logiciel : *« Il serait regrettable que la Cise, que Patrimoine Ingénierie SA a tellement poussée de tout son poids depuis l'origine, reste en retrait dans cette procédure et perde une grande partie de son avance... » « Je compte sur toi »*, concluait M. Sananès.

Dans son témoignage devant les policiers, Mme Tissot a souligné qu'avant d'avoir été désigné comme assistant à la maîtrise d'ouvrage le même bureau d'études de M. Sananès officiait en qualité de conseil juridique de la région, ce qui aurait dû constituer une incompatibilité. La certitude de l'obtention d'une commission supplémentaire, par le biais du logiciel, permettait en outre à Patrimoine Ingénierie, de diminuer le montant de ses propositions lors de la procédure d'appel d'offres, afin de se trouver en posture favorable face à ses concurrents.

Mme Tissot a également expliqué aux policiers les raisons qui l'avaient conduite à faire annuler l'appel d'offres sur le marché de la reconstruction du lycée Eiffel, à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), en décembre 1995, ayant constaté la présence de nombreuses anomalies dans les dossiers de candidature – dossiers concurrents tapés sur la même machine à écrire, documents antidatés, fausses signatures... L'attribution de ce marché, dont la région avait confié l'*« assistance »* à la SEM 92, société d'économie mixte du département des Hauts-de-Seine, avait provoqué un premier accrochage entre Mme Tissot et M. Giraud, lorsque cette dernière avait décidé d'organiser un tirage au sort entre la trentaine d'entreprises concurrentes. Au cours de la séance du 18 octobre 1995 de la commission, Christine Lor avait fait passer un mot à Mme Tissot, la priant de rappeler le président du conseil régional. M. Giraud et Mme Tissot s'étaient alors opposés, ainsi qu'en témoigne l'enregistrement sonore de la réunion, saisi depuis par le juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen.

Hervé Gattegno

Le Conseil d'Etat invalide la sélection par Minitel de certaines inscriptions universitaires

LE CONSEIL D'ETAT a tranché. A partir de la rentrée prochaine, les universités ne devraient plus avoir recours au Minitel pour *« sélectionner »* les candidats dans les filières les plus demandées, comme ce fut le cas en juillet 1996 dans les sections d'activités physiques et sportives (Staps) et dans certaines formations artistiques.

Dans un avis rendu public le 15 janvier, les magistrats de la haute juridiction ont estimé, en effet, qu'*« une telle procédure méconnaît le principe de l'égalité de traitement entre ces candidats eu égard aux conditions d'équipement télématique et informatique des intéressés, aux possibilités techniques de connexion et aux différences qui en résultent dans les conditions d'acheminement de leurs appels vers le serveur télématique de l'université. »*

« INJUSTE ET SCANDALEUX »

Confrontées à 16 000 demandes de bacheliers pour une capacité d'accueil de 7 000 places en Staps, certaines universités avaient choisi d'utiliser le Minitel pour *« sélectionner »* les candidats sur le principe du *« premier connecté, premier inscrit »*. Ce procédé, qualifié par François Bayrou d'*« injuste et scandaleux »*, avait soulevé une tempête de protestations et de recours devant les tribunaux administratifs.

Plus d'un millier de requêtes avaient été déposées par des candidats recalés en dépit d'essais répétés et infructueux. Les magistrats du Conseil d'Etat avaient été saisis par le tribunal administratif de Rennes. Devant examiner près de 250 recours, ce dernier avait suspendu sa décision sur l'application du *« principe d'égalité de traitement des candidats »* défini par la loi Savary de janvier 1984. D'une certaine façon, cet avis arrive tardivement. Pour mettre un terme à l'ensemble des procédures, Jean Brihaux, président de Rennes-II, a accepté d'inscrire *« tous les étudiants qui ont confirmé leur demande en septembre, en activités physiques comme en musique »*.

Cet avis, en revanche, est important en vue des prochaines inscriptions. Certes, un grand nombre de juridictions administratives n'ont pas attendu le Conseil d'Etat pour invalider la procédure du Minitel. Ce fut le cas à Nancy et Lyon, où les magistrats avaient enquêté auprès de France Télécom pour constater le caractère parfaitement *« aléatoire »* de l'ordre d'arrivée des connexions en cas de saturation du réseau. Celui de Bordeaux, en revanche, avait rendu une décision inverse. L'avis de la haute juridiction ne devrait pas remettre en question la procédure de pré-inscription en vigueur, notamment, en Ile-de-France avec le système Ravel de recensement automatisé des voeux des élèves.

Michel Delberghe

Alcatel Alsthom dépose plainte contre X...

ALCATEL ALSTHOM a déposé plainte contre X... pour *« faux, usage de faux et détention de faux »* auprès du tribunal de grande instance de Paris. Le groupe a confirmé l'information donnée par *La Tribune* du 20 janvier. Cette procédure vise à éclaircir l'affaire du rapport qu'auraient rédigé les renseignements généraux sur une conversation entre l'ancien président du groupe britannique GEC, Lord Weinstock, et son successeur George Simpson (*Le Monde* du 28 novembre 1996). Selon ce rapport, publié pendant la procédure de privatisation de Thomson, les deux hommes auraient évoqué l'éventualité d'une prise de contrôle de Framatome et de Thomson grâce à leur alliance avec Alcatel Alsthom. Alcatel Alsthom estime qu'il existe de *« fortes présomptions de l'existence d'au moins un rapport faisant état de faits matériellement inexacts et ayant probablement circulé dans les milieux gouvernementaux »* et considère que *« ce faux a été élaboré dans le seul but d'amoindrir les chances de succès de l'offre Alcatel Alsthom pour la reprise de Thomson »*.

Les syndicats policiers s'inquiètent du plan « Gendarmerie 2002 »

LES PRINCIPAUX SYNDICATS de gardiens de la paix et gradés ont réagi avec inquiétude à la présentation du plan « Gendarmerie 2002 », qui vise notamment à mettre les activités de l'arme en harmonie avec la loi de programmation militaire 1997-2002 (*Le Monde* du 17 janvier). La Fédération autonome des syndicats de police (FASP) considère que le déploiement de gendarmes dans les quartiers urbains « difficiles » illustre un phénomène de *« militarisation rampante de la sécurité »*. En appelant le ministre de l'intérieur à préciser ses orientations, la FASP se demande *« si les pouvoirs publics ont définitivement choisi une police d'ordre par rapport à une politique de sécurité »*. Elle redoute de voir *« apparaître les blindés légers dans les banlieues lorsqu'il s'agira de juguler les troubles à l'ordre public »*.

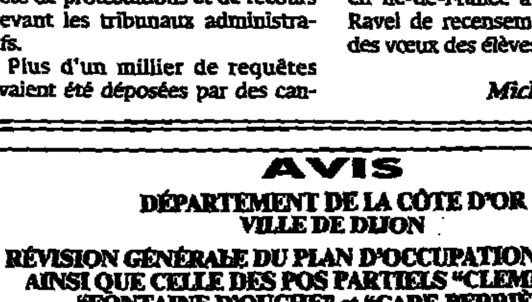
« Le redéploiement de la gendarmerie vers les villes pose inévitablement le problème des compétences territoriales de la gendarmerie et de la police, a réagi, de son côté, le syndicat Alliance. *L'absence de la clarification de celles-ci entraînera automatiquement des conflits entre les deux institutions. »*

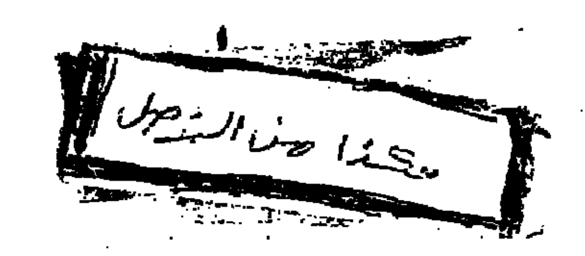
DÉPÊCHES

■ **COLLISION : deux navires, le *Bona-Fulmar*, battant pavillon des Bahamas et transportant de l'essence, et le *Teoati*, un vraquier mexicain,** sont entrés en collision, samedi 18 janvier, dans la Manche, au nord-ouest de Dunkerque. L'accident n'a pas fait de blessés mais a provoqué une fuite d'essence de quelque 3 000 mètres cubes. Selon la préfecture maritime de Cherbourg, il n'y a pas de *« risque de pollution sur les côtes »*.

■ **AGRESSION : un adolescent de seize ans, qui avait grièvement blessé le directeur d'une MJC** à coups de barre à mine, a été placé en garde à vue à Nancy (Meurthe-et-Moselle), dimanche 19 janvier. Jean-Paul Bernard, quarante-sept ans, directeur de la MJC de Vandoeuvre, a été hospitalisé avec un traumatisme crânien, une fracture du nez et de multiples contusions. L'adolescent avait tenté de mettre le feu à la MJC pour se venger de ne pas avoir été autorisé à y pénétrer.

■ **INTOXICATION : trente-cinq enfants et trois adultes qui séjournaient** dans un centre de vacances de Chamrousse (Isère) ont été hospitalisés, dimanche 19 janvier, à la suite d'une intoxication, vraisemblablement d'origine alimentaire. L'état de santé des enfants, originaires de Mantes-la-Jolie (Yvelines) et âgés de six à dix ans, n'inspire pas d'inquiétude.





…e les procédures
…nés en Ile-de-France

DÉVELOPPEMENT Les villes et les villages peuvent désormais *choisir* une disposition réglementaire qui leur permet de *mettre en* œuvre un développement économique et touristique appuyé *sur* leur patrimoine. ● LES ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, *urbain et paysager)* ouvrent de nombreuses possibilités de subventions et de prêts *aux communes* qui y ont recours. ● EN CONTREPARTIE, les ZPPAUP imposent de strictes règles de protection et de restauration du patrimoine bâti, des habitations aux clôtures, ainsi que des paysages ruraux et urbains. ● EN SAVOIE, le village du Planay montre l'exemple : *il* refuse remontées mécaniques et tourisme de masse pour mieux valoriser *ce dont* il a *hérité du* passé. ● LA RESTAURATION du patrimoine ne vise pas à ressusciter le passé. *Elle* apporte *une valeur ajoutée* économique, sociale et culturelle.

Le village savoyard qui cherche son salut hors du ski

Environné de stations de sports d'hiver, Le Planay a choisi de mettre en valeur son passé rural et industriel. Une façon originale de se développer grâce au classement en zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

GRENOBLE
de notre correspondant régional

Chambéranger sort de la brume tandis que le Grand Bec, la pointe de la Vuzelle et la dent du Villard sont depuis longtemps inondés de soleil. Ce village savoyard aux ruelles abruptes, faites de pierres debout, parcourues de maisons accrochées à la pente – *« une pente à ferrer les poules »*, précise un retraité qui peine pour rejoindre son habitation –, va être, enfin, protégé. Maire du Planay depuis 1983, Christian Gros, quarante-trois ans, est fermement décidé à sauver ce hameau de cette commune de quelque 2 000 habitants, situé à 1 200 mètres d'altitude.

Le Planay a vécu l'épopée industrielle de l'électrochimie et de l'électrométallurgie de la vallée de la Tarentaise à la fin du XIX[e] siècle. Aujourd'hui, ces usines ont presque toutes disparu. Dans quelques mois, un *« espace de mémoire »* du passé industriel rappellera cette aventure dans le second hameau de la commune, Le Villard, installé à 860 mètres d'altitude.

Il y a une trentaine d'années, alors que s'amorçait son déclin industriel, la commune rata, de peu, le virage des sports d'hiver. Handicapé par la présence de nombreux couloirs d'avalanches, Le Planay resta au « bord de la route » qui mène à la station de Pralognan, distante de 5 kilomètres, et de celle qui conduit au prestigieux site de Courchevel. Une exception aujourd'hui revendiquée. *« Tant que je serai maire, il n'y aura jamais de remontées mécaniques sur nos pentes »*, affirme Christian Gros, qui tente d'exorciser l'adage qui prévaut en Tarentaise, selon lequel, *« hors du ski, point de salut »*.

« Aujourd'hui, une ère touristique nouvelle s'ouvre pour la commune, qui repose sur la mise en valeur de l'ensemble de notre patrimoine », plaide le maire du Planay. Depuis plusieurs années, il recherchait les dispositifs réglementaires les mieux adaptés pour protéger son village. Il rejette le classement, qu'il considère comme une procédure beaucoup trop rigide pour la protection du patrimoine rural. Christian Gros a donc retenu les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), qu'il qualifie de *« plans d'occupation des sols vus à la loupe »*.

La ZPPAUP fixe, en effet, des orientations très terre à terre sur l'aménagement et la restauration des habitations, les enduits utilisés, les couleurs retenues, la forme des balcons ou des clôtures. Tous les travaux de construction, de démolition, de déboisement, les transformations ou les modifications des aspects des immeubles sont soumis à autorisation spéciale. Une ZPPAUP donne ainsi un contenu architectural et paysager à la morphologie dessinée par le plan d'occupation des sols (POS), document purement foncier.

UN ENJEU MAJEUR

Jusqu'en 1983, date de l'adoption de la loi qui institue les ZPPAUP, la réglementation sur le patrimoine avait « oublié » la protection des villages, qui constitue pourtant un enjeu majeur pour les paysages. Mais cet outil effraie encore certains élus. En effet, il exige une large concertation auprès de la population, qui devra ensuite respecter scrupuleusement ses dispositions. Ainsi, trois communes de Savoie seulement ont eu recours à cette procédure pourtant généreuse, puisqu'elle donne accès à des subventions provenant de l'Etat, de la région et du département, ainsi qu'à des prêts avantageux.

« Si le patrimoine « majeur » se porte plutôt bien, il en va tout autrement du petit patrimoine non protégé. A l'exception des ZPPAUP, il n'existe pas de dispositifs efficaces pour sauvegarder maisons et paysages ruraux. Mais, depuis quelques années, la conscience collective évolue vis-à-vis de ce patrimoine », affirme Jean Guibal, conservateur en chef du Musée dauphinois.

« Depuis des siècles, notre village est resté dans son jus », commente l'architecte Daniel Gaulmes, chargé par la commune d'accompagner la rénovation du hameau de Chambéranger, dont les origines remontent au XIII[e] siècle. Aucun incendie, aucune avalanche ou éboulement de terrain ne sont venus perturber l'homogénéité de cet ensemble architectural façonné par les villageois. Aujourd'hui encore, ceux-ci préfèrent déneiger à la pelle la rue principale du village, trop étroite pour accueillir le chasse-neige de la commune. *« Chambéranger n'a subi aucune destruction au cours de sa longue histoire, ni aucun élargissement de ses rues et ruelles. Tout ici est resté intact »*, explique le maire.

Il estime, d'autre part, que la protection du patrimoine rural doit aller *« au-delà de l'architecture »* et prendre en compte les savoir-faire, les productions, les espèces végétales et, avec eux, les paysages. *« Comment imaginer l'Aubrac sans ses fromages ou les Baronnies sans leurs olives et leur huile. Ici, nous allons relancer la production de tomes de chèvres et celle des tuiles de bois »*, annonce l'élu savoyard.

Claude Francillon

COMMENTAIRE

UNE RICHESSE NOMMÉE BEAUTÉ

Quand – mondialisation oblige – la dernière scierie a fermé, quand la supérette a fait faillite, accablée par la concurrence de l'hypermarché du chef-lieu de département, quand les volets des maisons en vente ne s'ouvrent plus, il reste et restera encore longtemps l'héritage de la nature, la trace du savoir-faire des hommes, l'immortalité du patrimoine. Combien de villages et de hameaux qui parsèment la France témoignent, par un lavoir, un édifice religieux, un piton altier ou un chemin de halage, d'une histoire collective irremplaçable et singulière ?

La richesse et le capital peuvent se traduire autrement qu'en emplois ou en flux financiers. La beauté des paysages ruraux, donnée gracieusement par la géographie ou forgée dans la pierre par des outils bien maniés, est, par elle-même et pour elle-même, non seulement le reflet de la culture nationale mais un atout susceptible d'être mis en valeur.

La restauration intelligente du patrimoine rural, qui se distingue de la résurgence folklorique des métiers d'antan l'espace d'un été touristique, débouche aussi sur la création de valeur ajoutée réelle et d'activités économiques. L'aménagement des berges d'une rivière par des « brigades vertes » formées de jeunes en cours d'insertion n'est pas moins utile, socialement, que la création d'un atelier de salaisonnerie pour ouvrières payées au SMIC.

On connaît la formule selon laquelle *« les peuples qui n'ont pas de mémoire n'ont pas d'avenir »*. Le gouvernement qui prépare un plan pour le monde rural, avec subventions, allègements fiscaux, réorganisation des services publics, coup de pouce aux logements et aux emplois, ferait bien d'en tenir compte. Pour stopper le déclin des campagnes, le « toujours mieux » vaut peut-être mieux que le « toujours plus ».

François Grosrichard

Le puma « intégré » des Deux-Sèvres

POUR LE MOMENT, « Pacha » court toujours. C'est ainsi que les habitants de la région de Chizé, dans les Deux-Sèvres, ont surnommé un puma qui, depuis 1995, vit dans leur forêt, un massif de 5 000 hectares. Comment cet « Américain » s'est-il retrouvé à gambader ici ? Mystère. L'hypothèse la plus probable est qu'un particulier l'a « importé » petit puis relâché quand, devenu grand, le félin s'est révélé encombrant.

Le 18 octobre 1995, cette anecdote animalière dont La Fontaine eût tiré une fable savoureuse commence officiellement. Ce jour-là, un groupe de chasseurs observent à la jumelle ce qui ressemble à une lionne. Quelques jours plus tard, on rectifie le tir : ce n'est qu'un puma. Branle-bas de combat à la préfecture, qui interdit l'accès à la zone, y compris au zoo d'animaux européens installé au cœur de la forêt de Chizé. On interdit aussi de se promener dans le bois puisque le puma y est.

L'ARME DE LA SÉDUCTION

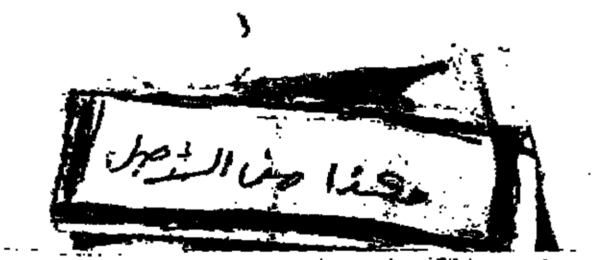
La préfecture, épaulée par l'Office national des forêts, l'Office national de la chasse et la gendarmerie locale, n'a pas ménagé ses efforts pour capturer la bête vivante. En quinze mois, ont été organisées moult patrouilles et battues avec hélicoptère, chasseurs, chiens et louvetiers, de jour comme de nuit, hiver comme été.

On a posé appâts, pièges et autres filets. Un mirador a été érigé. En vain. Les « chasseurs » ont essayé l'arme de la séduction. Ils ont donc installé une dame puma dans un enclos, espérant qu'elle attirerait Pacha… dont on ignore toujours s'il s'agit d'un mâle ou d'une femelle.

Nouvel échec. Dernière tentative en date : une battue de quatre jours en décembre, réunissant une quarantaine de personnes. *« On avait l'impression qu'ils voulaient attraper Khaled Kelkal »*, raconte Xavier Bonnet, chercheur et enseignant au centre d'études biologiques situé dans la forêt de Chizé. Le puma a bien été aperçu, mais il a rapidement tiré sa révérence. La préfecture envisage, si le félin continue de lui échapper, de faire appel à un trappeur canadien ou à des spécialistes américains.

Pendant ce temps, l'économie locale, fondée sur l'exploitation touristique de la forêt, bat de l'aile. Le zoo a connu une baisse de fréquentation de plus de 15 % en 1996. Le centre de découverte de la forêt tourne lui aussi au ralenti. Mais, selon le directeur du zoo, Daniel Guérineau, *« la population du coin n'a plus peur du puma. En 1996, elle est allée aux champignons tout à fait normalement. L'animal s'est intégré. Il est devenu un habitant de la forêt que tout le monde espère secrètement voir »*.

Pierre Barthélémy



HORIZONS

ENQUÊTE

La mémoire de l'eau

1

Du rêve au soupçon

L'« affaire » Benveniste ou le récit d'une virulente controverse scientifique, entre roman de mœurs et fureurs réciproques

LE 30 juin 1988 paraît dans la revue britannique *Nature* un article au titre peu évocateur (« Dégranulation des basophiles humains induite par de très hautes dilutions d'un anti-sérum-anti-IGE »), cosigné par treize chercheurs. Les travaux ont été conduits par le docteur Jacques Benveniste, qui dirige l'unité 200 de l'Inserm à Clamart (Hauts-de-Seine), spécialisée dans l'immunopharmacologie de l'allergie et de l'inflammation. Trois laboratoires de Revhot (Israël), Milan et Toronto ont participé aux expériences et confirment leur extraordinaire conclusion : une cellule sanguine (basophile) est activée par une simple solution aqueuse contenant un anticorps dilué à l'infini. Autrement dit, l'eau peut transmettre une information biologique spécifique et produire un effet moléculaire en l'absence de molécule. Quinze jours avant la publication dans *Nature*, devant le Congrès homéopathique de Strasbourg, Jacques Benveniste a, pour la première fois, décrit ce phénomène : *« Tout se passe*, a-t-il dit, *comme si l'eau se souvenait d'avoir vu la molécule. »* La presse retient une image : la mémoire de l'eau.

Finie l'obscure *« dégranulation des basophiles »*. Le plus universel des liquides, symbole de vie, de baptême et de pureté, est ainsi doté d'une conscience. L'eau n'oublie rien. On verra même qu'elle peut se montrer rancunière. Si l'affirmation du docteur Benveniste est juste, ce sont deux siècles de savoir en matière de physique et de biologie moléculaire qui s'effondrent. Il existerait un niveau d'organisation supérieur de la matière.

Avant de troubler les esprits ou de les séduire, la *« mémoire de l'eau »* est d'abord un coup d'épée dans la science officielle, celle qui domine, celle qui a raison. Qui a « ses » raisons ; une chaîne ininterrompue de cerveaux ayant, génération après génération, apporté leur pierre à l'édifice moléculaire. L'eau garderait la trace – et le principe actif – de ce qui n'existe plus ? Lorsque *Nature* se résout à publier le texte de Jacques Benveniste (la version initiale a été envoyée deux ans plus tôt), le rédacteur en chef de la revue, alors John Maddox, l'accompagne d'une réserve éditoriale sous le titre « Quand croire à l'incroyable ». A ses yeux, une telle fissure dans le noyau des connaissances suppose de *« se demander avec plus de soin qu'à l'accoutumée si l'observation n'est pas incorrecte »*.

Avec le recul des années, cette petite phrase résonne comme un jugement anticipé, voire prémédité. *« J'ai été condamné par* Nature », dit aujourd'hui Jacques Benveniste, désormais au ban de la communauté scientifique. Benveniste ? Il ne fait pas bon prononcer ce nom dans les milieux autorisés qui, de l'Université à Pasteur, de Bichat à l'Ecole de physique-chimie du professeur – et Prix Nobel – Georges Charpak, ne veulent plus en entendre parler. Le couperet est tombé. Le docteur Benveniste aurait déshonoré la science française, entaché de suspicion les travaux sérieux d'autres équipes. Il aurait trafiqué ses résultats, avec la complicité des techniciens de son laboratoire qui le considèrent comme un dieu et adoptent un comportement de *« secte »*. Benveniste serait un fraudeur, ou entouré de gens qui fraudent dans son dos (c'est l'avis de Georges Charpak).

Le professeur Marcel-Francis Kahn, de l'hôpital Bichat, qui se dit son ami tout en signalant *« le délire psychotique de Benveniste »*, parle de *« fraude inconsciente »*, donc de bonne foi. *« Le désir d'un expérimentateur d'arriver à prouver ses hypothèses*, explique-t-il, *peut amener une distorsion de sa perception du réel. »* Certains se refusent à évoquer les travaux de l'ancien directeur de l'unité 200 de l'Inserm (fermée en 1992). Professeur au Collège de France et à l'Institut Pasteur, Jean-Pierre Changeux nous écrit que, *« compte tenu de* [ses] *responsabilités comme président du Comité consultatif national d'éthique,* [il est] *tenu à un devoir de réserve au sujet de l'affaire Benveniste et de la mémoire de l'eau »*. Il ajoute : *« Vous savez certainement le rôle qu'a joué* Le Monde *dans la promotion de cette affaire. Je pense que le devoir de rectification incombe, d'abord, aux journalistes eux-mêmes. »*

Ce reproche adressé au *Monde* a rejailli au printemps 1996 avec la parution dans nos colonnes d'une libre opinion de Jacques Benveniste (« L'ARC, les vaches et la recherche ») publiée le 22 mai 1996. De nombreux scientifiques se sont émus que notre journal ait accordé crédit aux propos d'un homme que le milieu (de la science) a exclu. L'ancien directeur de l'Inserm, Philippe Lazar, nous a fait savoir qu'il *« ne souhaitait pas poursuivre le débat sur l'affaire Benveniste »*. Le Prix Nobel François Jacob estime, lui, *« qu'il est impossible d'avoir une discussion scientifique avec Jacques Benveniste »*.

Même les chercheurs naguère proches du docteur Benveniste ont pris leurs distances, après avoir été peu convaincus par ses expériences, ou déçus, voire choqués, par un comportement qu'ils jugeaient trop provocateur et agressif. C'est le cas du professeur Alfred Spira (statisticien de l'Inserm), qui s'engagea pourtant aux côtés de Benveniste, en signant avec lui un article controversé dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences* (1991).

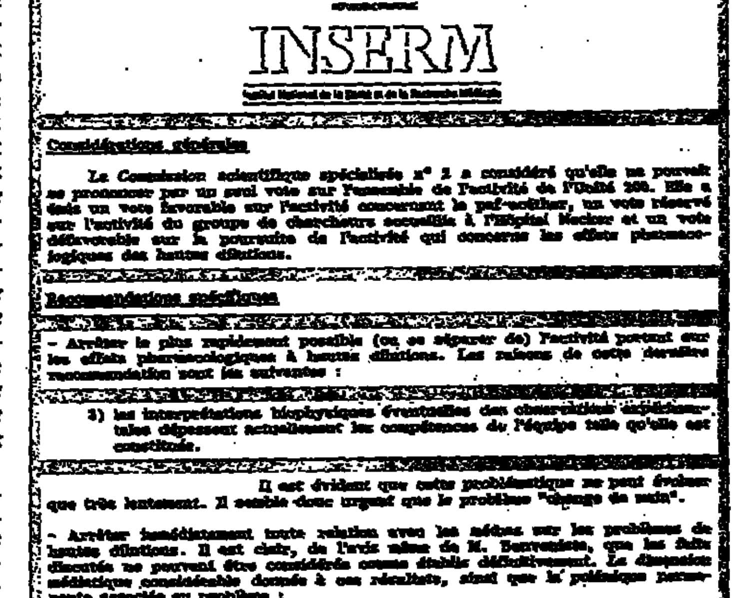
INSENSIBLEMENT, le débat a glissé. Il est moins question de l'effet, prouvé ou non, des hautes dilutions, que de savoir si Jacques Benveniste est fou, paranoïaque, mégalomane, caractériel. Le discours en vogue consiste à dire qu'il a été un grand scientifique, mais qu'il a *« perdu les pédales »* faute de n'avoir pas reçu le prix Nobel, ni reproduit ses expériences, ni élucidé son propre système expérimental. Par ses récentes recherches (qui portent sur la capacité de l'eau à mémoriser un signal moléculaire électromagnétique transmissible par Internet), il se serait définitivement placé hors de la science. Lors d'une émission sur Channel 4 à Londres, un chercheur britannique lui lança : *« Je veux que vous ayez tort, même si vous avez raison, sinon, c'est la porte ouverte à la numérologie, à l'astrologie, aux piqûres d'épingles. »* Que les découvertes du docteur Benveniste confortent les bases de l'homéopathie est déjà assez désagréable pour les tenants de la vérité moléculaire.

S'il se montre réservé sur les travaux de Jacques Benveniste, le professeur Jean-Paul Lévy, spécialiste du sida, lui prête volontiers une salle à Cochin pour lui permettre de mener ses expériences : *« Il faut le laisser fouiller. Ce n'est pas le diable. Je n'ai pas besoin d'exorciser les lieux quand il part. »* A ce jour, le biologiste Jacques Testard croit que la mémoire de l'eau est un *« artefact »*, un biais d'observation. *« Il n'a pas défini des paramètres tels que ce qu'il a découvert soit reproductible. »* Mais le professeur Testard se dit scandalisé par l'attitude *« non scientifique »* de la recherche officielle à l'égard du docteur Benveniste. *« Ce serait tellement énorme s'il avait raison qu'il est anormal de ne pas l'aider. On ne cherche qu'à montrer la faille. »*

A l'image de Cyrano, Jacques Benveniste est *« seul de son parti »*. Son soutien moral, il le trouve du côté des sociologues comme Edgar Morin. Ou comme Jean Baudrillard, qui écrit : *« La science conventionnelle se fonde sur une seule expérience négative pour disqualifier toutes les autres. Or le mouvement d'une science* in progress *est exactement inverse : un seul fait insolite, une seule expérience exceptionnelle suffisent à remettre en cause tout l'édifice conventionnel de la science. Il suffit que l'eau ait une seule fois fait preuve de mémoire... »* (in *Cool Memories III*, éditions Galilée).

Le scénariste Jean-Claude Carrière s'est, lui aussi, rangé aux côtés de Jacques Benveniste, tout en soulignant son incompétence sur le fond. *« La science dit : ce n'est pas vrai parce que c'est impossible. Pour moi, ce qui surgit de nouveau vient des marges. Comme dans les tableaux de la Renaissance, où le centre est la figure imposée. Les peintres plaçaient leur inventivité sur les franges de la toile. Et puis, je suis attiré par le prestige de l'hérétique. »* Le mot est bien choisi. Depuis le début, cette histoire ressemble à un procès en sorcellerie. *« La mémoire de l'eau est-elle le verset satanique de la science ? »*, se demande Michel Schiff, un chercheur qui a longtemps travaillé avec Jacques Benveniste et que Georges Charpak soupçonne d'appartenir à la *« secte »* sévissant autour de lui.

L'affaire est passionnelle. Il y a celui qui y croit face à ceux qui n'y croient pas. Les réactions sont violentes, disproportionnées, à la mesure – ou plutôt à la démesure – des bouleversements annoncés par le docteur Benveniste. *« Le changement de mode de pensée n'est pas moins grand que lorsqu'on est passé avec la Terre de la platitude à la rotondité*, écrivait-il dans *Le Monde* du 30 juin 1988. *La procédure s'apparente à celle qui ferait agiter dans la Seine, au Pont-Neuf, la clé d'une automobile, puis recueillir au Havre quelques gouttes d'eau pour faire démarrer la même auto. »* Jacques Benveniste rêvait alors de pouvoir un jour *« à partir de l'information passant sous le Pont-Neuf (...) pêcher un poisson électromagnétique sans arêtes »*. Deux questions subsistent, entières : a-t-il prouvé ses dires et l'a-t-on écouté ?



INSERM

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Considérations générales

La Commission scientifique spécialisée n° 2 a considéré qu'elle ne pouvait se prononcer par un seul vote sur l'ensemble de l'activité de l'Unité 200. Elle a émis un vote favorable sur l'activité concernant le paf-acether, un vote réservé sur l'activité du groupe de chercheurs accueillis à l'Hôpital Necker et un vote défavorable sur la poursuite de l'activité qui concerne les effets pharmacologiques des hautes dilutions.

Recommandations spécifiques

- Arrêter le plus rapidement possible (ou se séparer de) l'activité portant sur les effets pharmacologiques à hautes dilutions. Les raisons de cette dernière recommandation sont les suivantes :

2) les interprétations biophysiques éventuelles des observations expérimentales dépassent actuellement les compétences de l'équipe telle qu'elle est constituée.

Il est évident que cette problématique ne peut évoluer que très lentement. Il semble donc urgent que le problème "change de main".

- Arrêter immédiatement toute relation avec les médias sur les problèmes de hautes dilutions. Il est clair, de l'avis même de M. Benveniste, que les faits discutés ne peuvent être considérés comme établis définitivement. La dimension médiatique considérable donnée à ces résultats, ainsi que la polémique permanente associée au problème :

1) nuit aux collaborations nécessaires que l'équipe a besoin de conserver ou de lier dans d'autres domaines scientifiques qui constituent le point fort de son activité (paf-acether) ;

3) nuit probablement à la réputation scientifique de la partie forte de l'équipe (paf-acether) ;

4) nuit à l'image de l'INSERM et plus généralement à l'image de la communauté scientifique française.

Dans son rapport d'évaluation de l'unité 200 de Clamart du 11 juillet 1989, dont des extraits sont reproduits ci-dessus, la commission scientifique de l'Inserm s'est démarquée des recherches de Jacques Benveniste sur les hautes dilutions.

« Les hautes dilutions me procurent le même frisson que la ligne droite de Montlhéry »
Jacques Benveniste

Reprenons. Avant l'« affaire », Jacques Benveniste est un chercheur reconnu et établi. Il a déjà publié quatre articles dans la revue *Nature*. On lui doit une découverte fondamentale, le PAF-Acether, une molécule impliquée dans le déclenchement de certaines allergies (asthme), qui fait aujourd'hui encore l'objet d'un champ d'études international.

Fils d'un médecin de quartier, bachelier à quinze ans, interne des hôpitaux, brillant, hâbleur, un peu frimeur, Jacques Benveniste a bifurqué vers la recherche en 1969, l'année de son départ pour San Diego (Californie). Pendant trois ans, il travaille dans le laboratoire qui isolera le fameux PAF-Acether. Cette avancée lui vaut la médaille d'argent du CNRS. D'après le *Current Comments* de Philadelphie, Jacques Benveniste est un auteur de référence. Le *Science Citations Index*, une source indiscutable, écrit que treize de ses articles sont mentionnés plus de cent fois et considérés comme des « classiques ». Ses recherches sur le PAF-Acether figurent au deuxième rang des textes les plus cités dans toute l'histoire des *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*. Avant 1988, Jacques Benveniste a multiplié les parutions dans les revues à comité de lecture (*British Journal of Pharmacology, Journal of Immunology*) ; il est encore cité six cent quarante fois pour un article dans le *Journal of Experimental Medicine*.

TOUTES ces distinctions éclairent singulièrement la tempête qui se prépare. Jacques Benveniste n'est pas le premier venu. Son « pedigree » ferait pâlir plus d'un chercheur. Engagé à gauche, il a aussi été le « M. Médicament » de Jean-Pierre Chevènement, entre 1981 et 1983, quand celui-ci était ministre de la recherche. Il est enfin membre du conseil scientifique de l'Inserm. Ce qu'il dit a du poids. La riposte sera en conséquence. Derrière le savoir se cache l'enjeu du pouvoir.

En 1982, une équipe américaine a reçu le prix Nobel pour des travaux voisins de ceux du docteur Benveniste. Ses proches affirment qu'il en a conçu de l'amertume, que la « mémoire de l'eau » était son joker pour décrocher la récompense suprême. L'intéressé dément, un rien agacé. A vingt ans, Jacques Benveniste se voyait coureur automobile. Il disputa des compétitions à Montlhéry (Essonne). On lui proposa un volant pour devenir pilote de rallye. Il a choisi une autre voie, aussi périlleuse. Au docteur Bernard Poitevin, qui fut son collaborateur à Clamart entre 1980 et 1989 (et cosignataire du papier dans *Nature*), il fit un jour cet aveu : *« Les hautes dilutions me procurent le même frisson que la ligne droite de Montlhéry. »* Jacques Benveniste, observe un de ses amis professeur à Chicago, est *« quelqu'un d'impatient, peut-être trop. Il veut montrer des résultats avant d'avoir parfaitement tout maîtrisé »*. Bernard Poitevin confirme à sa manière : *« Il a tellement envie qu'un phénomène porte son nom... »*

Un homme blessé, un homme pressé. Et, après le 30 juin 1988, un homme traqué. Dans les premiers jours de juillet, *Nature* dépêche à Clamart une commission d'enquête venant vérifier l'expérience du docteur Benveniste. L'initiative surprend. Pourquoi cette démarche alors que l'article est déjà paru ? Ne fallait-il pas trancher avant ? John Maddox avouera plus tard qu'il était *« exaspéré »* par l'insistance de Jacques Benveniste à voir son texte accepté. Mais la composition de ce « comité de vigilance » étonne plus encore. Deux curieux personnages accompagnent le rédacteur en chef de *Nature* : Walter Stewart, un expert en fraude scientifique, et l'illusionniste américain James Randi, connu pour avoir démasqué Uri Geller, l'homme qui tordait les petites cuillères à distance. Dans un article de *Nature*, John Maddox a pourtant dénigré Walter Stewart, critiquant son rôle dans la mise en cause du Prix Nobel américain David Baltimore (réhabilité au printemps 1996). Il lui reproche en outre gentiment d'être un scientifique qui n'a jamais rien découvert... Notons encore que Walter Stewart est un des *referees* (expert scientifique d'une revue) qui a émis un avis positif à la parution du papier du docteur Benveniste. Quant à James Randi, un autre illusionniste, Gérard Majax, dira de lui qu'il s'est *« trompé deux fois dans l'interprétation à donner au trucage de Geller »*.

Dans le numéro de *Nature* du 28 juillet, c'est l'hallali. Sous le titre « Haute dilution, une illusion », John Maddox exécute le chercheur français : *« Nous avons conscience de former un groupe hétéroclite, mais, sur la base de notre expérience, nous sommes certains que la manière dont ont été conduites les expérimentations rapportées à l'U 200 de l'Inserm n'autorise pas les conclusions avancées. »* Les reproches pleuvent : un mauvais contrôle statistique, une erreur systématique due au parti pris de l'expérimentatrice, l'exclusion des mesures infirmant le phénomène. Le verdict se veut sans appel : *« L'hypothèse selon laquelle l'eau pourrait être marquée par le souvenir de solutés y ayant transité est aussi fantastique qu'inutile. »*

John Maddox feint aussi de *« découvrir avec consternation »* que les salaires de deux des cosignataires de l'article étaient assurés grâce à un contrat passé avec la société Boiron, qui commercialise des médicaments homéopathiques. *« Nous avons été surpris d'apprendre que les expériences ne marchaient pas toujours »*, poursuit M. Maddox. Deux arguments spécieux. D'une part, le financement de la recherche par les laboratoires est chose courante (les frais d'hôtel du groupe de *Nature* seront aussi payés par Boiron...). D'autre part, une manipulation biologique de cette nature, menée sur des cellules vivantes, n'est jamais reproductible à coup sûr.

Sur les sept séries d'expériences effectuées cette semaine-là, quatre seront considérées comme valables. Les autres ont fait apparaître ce que John Maddox appelle des *« erreurs d'échantillonnage »*. En examinant les cahiers des résultats du laboratoire (tenus par le docteur Elisabeth Davenas), il a observé des variations trop importantes pour valider le phénomène. Afin de s'assurer du travail « en aveugle », le magicien avait enfermé le codage dans une enveloppe cachetée, qu'il avait collée au plafond du laboratoire. *« Randi*, écrit M. Maddox, *nota que le rabat de l'enveloppe s'était détaché en faisant un angle aigu inhabituel. (...) Mais, après inspection de la feuille d'aluminium, il se déclara convaincu que le code n'avait pas été lu. »*

EN ce début d'été 1988, l'U 200 de l'Inserm travaille dans une ambiance lourde, mi-policée, mi-policière. John Maddox se montre fort courtois. James Randi amuse la galerie – et distrait l'expérimentatrice Elisabeth Davenas – en ramollissant des cuillères dans ses mains. Walter Stewart crie et s'énerve au point que John Maddox doit le prier de baisser le ton. Les séances se prolongent souvent après minuit. Le trio d'inspecteurs voulait trouver une fraude. Il est resté sur sa faim. La faiblesse, si elle était avérée, se trouvait ailleurs. Moins dans la manipulation que dans l'écriture des chiffres. Mais la cause est entendue : faute de tricherie, l'erreur suffit à classer la « mémoire de l'eau » au rayon des idées « inutiles ». *« Certes*, écrit le docteur Benveniste, *j'ai parfois rêvé : la clé dans la Seine, le poisson électromagnétique. Je ne savais pas alors que les physiciens qui touchent à l'infini ont droit au rêve et pas ces savants "mous" que sont les biologistes ! Maintenant, je le sais. »* La méthode suivie par John Maddox et ses « comparses » a discrédité *Nature*. Leurs conclusions ont discrédité Jacques Benveniste. Mais, en se mettant dans son tort, la revue britannique n'a pas *a contrario* donné raison au chercheur français.

Un soir de cette rude semaine d'examens, le ministre de la recherche, Hubert Curien, a convié le docteur Benveniste à un dîner. John Maddox participe aussi à la soirée, en compagnie d'une quinzaine de scientifiques. Jacques Benveniste est d'abord soulagé. Il espère qu'une vraie commission de chercheurs désignés par les pouvoirs publics va exercer un contrôle plus sérieux que les pantomimes d'un illusionniste. Il n'en sera rien. Le professeur Pierre Joliot, du Collège de France, reproche vivement au docteur Benveniste de déshonorer la recherche : *« J'ai compris ce soir-là que je n'étais pas leur homme. Ils disaient implicitement à*

1 eau + anti-IgE

On dilue jusqu'à 10^{120} l'anti-IgE (en réalité 40 tubes seront nécessaires pour atteindre la dilution voulue)

.... agitation violente entre chaque dilution ...

Activation des basophiles

(cellules sanguines)

D'après les travaux publiés par Jacques Benveniste

Dans le dernier tube, il ne reste que de l'eau et la "mémoire" de l'anti-IgE

2 On dépose des basophiles dans une suspension liquide contenant du calcium ...

.... puis on y ajoute la solution diluée d'anti-IgE

Incubation à 37 °C pendant 10 minutes

Infographie : Le Monde

3 Coloration par le bleu de Toluidine

Le bleu de Toluidine se fixe sur les cellules restées à leur état initial (cellules non activées). A contrario, l'activité de haute dilution se traduit par la non-coloration des basophiles.

La non-coloration des cellules confirmerait l'existence de la "mémoire de l'eau"

Maddox : « Faites-en ce que vous voulez. » (...) *On me livrait aux chiens.* » L'illusionniste, l'expert en fraude et le rédacteur en chef courtois le croqueront sans autre forme de procès. Dans sa réponse à *Nature*, Jacques Benveniste veut garder la tête froide : « *Il est encore possible, écrit-il, que tous les scientifiques impliqués dans ce travail se soient trompés en toute bonne foi. Ce n'est pas un crime, mais la science comme elle va. La seule façon d'établir définitivement des résultats est de les reproduire.* » Innocent ou coupable, c'est à lui qu'incombe la charge de la preuve.

DES heures difficiles s'annoncent. Après le temps du rêve vient celui des soupçons. Le rapport assassin de *Nature* déclenche la colère ou l'ironie de la science officielle. On parle de magie noire. Deux chercheurs américains du Maryland ont essayé d'obtenir ce qu'ils appellent l'effet « *chat du Cheshire* » décrit dans l'œuvre de Lewis Carroll (« *Le chat s'effaça lentement en commençant par le bout de la queue et en finissant par le sourire, qui persista quelque temps après que le reste de l'animal eut disparu. Ma foi ! pensa Alice, il m'était souvent arrivé de voir un chat sans souris (ou sourire) ; mais ce sourire de chat sans chat ! C'est bien la chose la plus curieuse que j'ai contemplée de ma vie.* ») Le compte-rendu de leurs résultats paraît le 4 août dans *Nature*. Il est négatif. Les auteurs contestent cependant l'« *atmosphère de cirque* » créée à Clamart par le trio d'enquêteurs.

Le nom d'Elisabeth Davenas revient sans cesse quand il s'agit d'évoquer un possible truquage des données. Hitchcock n'aurait pas fait mieux. Si elle n'a pas encore « la main au collet », la jeune chercheuse traîne derrière elle « l'ombre d'un doute ». Diplômée en biochimie, Elisabeth Davenas est la première signataire du papier de *Nature*. C'est une super-technicienne. Elle est capable de rester des heures devant un microscope, à recenser les basophiles sur lames, sans souffrir du mal de mer. « *Si je gagne, ses cahiers d'expériences seront au musée. On dirait des enluminures du Moyen Age* », affirme Jacques Benveniste. John Maddox n'est pas du même avis, qui a photocopié les mille cinq cents pages des cahiers pour n'en déduire ni tricherie ni malhonnêteté, mais des erreurs graves.

Le docteur Davenas est aussi une jeune femme timide. Elle rougit pour un rien. Le téléphone la fait sursauter. Les manières brutales de Walter Stewart l'ont perturbée. On ne compte pas les basophiles comme on enfile des perles. Au lendemain du scandale, elle entre dans le bureau du docteur Benveniste et lui avoue qu'elle a « arrangé » ses résultats. Après examen, son patron est rassuré : la jeune chercheuse a seulement « arrondi » des chiffres, en aucun cas inventé une dégranulation inexistante.

Mais la tension est vive. Dans la semaine du 14 juillet, Elisabeth Davenas, Bernard Poitevin et Jacques Benveniste refont les expériences. « *Nous avons rencontré des problèmes techniques* », reconnaît Bernard Poitevin, qui relève trois types de difficultés pour l'activation des basophiles : l'ignorance de la nature du sang employé, l'impossibilité de réaliser ces expériences dans le stress, le rôle enfin de l'expérimentateur. « *Quand Elisabeth travaillait « en ouvert », on notait une avalanche de bons résultats. Je crois que des erreurs techniques pouvaient augmenter les chances d'obtenir des données positives. Mais les courbes d'activités n'étaient pas imaginaires. Il fallait juste finir de mettre au point la reproductivité du système et dire qu'il était difficile à répéter tant que tous les paramètres n'étaient pas maîtrisés. Benveniste s'y refusait.* »

Un an après la parution du papier dans *Nature*, le climat est empoisonné. Une commission de l'Inserm estime que les travaux du chercheur « *nuisent* [à l'Institut] *et plus généralement à l'image de la communauté scientifique française* ». Le patron de l'Inserm, Philippe Lazar, s'oppose, malgré les pressions, au non-renouvellement temporaire du docteur Benveniste à son poste (l'U 200 sera prolongée jusqu'à son terme normal du 30 juillet 1992). Mais le chercheur est sommé de renoncer à s'exprimer sur la mémoire de l'eau « *en dehors des revues de haut niveau* ».

Quant aux laboratoires Boiron, ils n'ont pas renouvelé leur contrat avec l'U 200. « *En 1988*, se souvient Jacques Benveniste, *le père Boiron était si confiant qu'il m'avait offert une ligne de crédits illimitée...* » Pour Philippe Belon, directeur scientifique de ces laboratoires, la mésaventure est cuisante. Il est aussi un des signataires du papier de *Nature*. Mais sa version détonne. D'après lui, le texte publié n'est pas celui qu'il a signé. « *Depuis 1982, nous travaillions avec Benveniste sur les tests de dégranulation des basophiles qu'il a incontestablement développés. Mais nos recherches portaient sur l'inhibition du phénomène et non sur l'activation directe des cellules. J'étais d'accord avec les deux premières versions du texte envoyées à* Nature, *car elles traitaient de l'inhibition. Le texte final décrivant une activation directe, je ne l'ai pas lu.* » Que ne l'a-t-il dit ? « *J'étais en porte-à-faux. J'ai préféré me taire et continuer à travailler sur notre modèle initial.* » Une méthode développée par Jean Sainte-Laudy, un ancien collaborateur de Jacques Benveniste, qui rend à César ce qui lui appartient : « *C'est un très grand scientifique. Je lui reconnais deux mérites réels : personne n'avait affirmé, avant lui, que les hautes dilutions étaient actives. Il a aussi adapté à l'homme le test de dégranulation.* »

> « Ma foi ! pensa Alice, il m'était souvent arrivé de voir un chat sans souris (ou sourire) ; mais ce sourire de chat sans chat ! C'est bien la chose la plus curieuse que j'ai contemplée »
> *Lewis Carroll*

Mais au-delà, leurs chemins divergent. Activation directe ou inhibition, il s'agit dans les deux cas de hautes dilutions. Jean Sainte-Laudy considère cependant l'inhibition du phénomène allergique plus simple à réaliser, et surtout reproductible. Au bleu de Toluidine utilisé par le docteur Benveniste, le docteur Sainte-Laudy a préféré un autre colorant, le bleu Alcyan, qui permet de reconnaître sans erreur les basophiles ayant « dégranulé ». Il utilise, en outre, une machine qui compte les cellules sans états d'âme.

Philippe Belon estime que le faux pas de 1988 dans *Nature* a entraîné un retard de dix ans dans la reconnaissance des hautes dilutions. « *On nous a traités de honte de la science* », lâche-t-il. Sur les travaux du docteur Benveniste, son opinion est claire : « *Il a coincé son modèle. Les pics d'activité ne sont pas stables. Il n'existe de conclusions que statistiques. Or la sommation de ses résultats n'est pas significative. Elisabeth Davenas avait poussé trop loin. Benveniste s'est appuyé sur une seule expérience qui a marché. S'il l'avait refaite mille fois, il n'y aurait eu aucun problème. Mais justement, ce qu'il a publié dans* Nature, *il ne sait pas le reproduire, même chez lui. Et personne ne sait.* »

En 1989, un chercheur de renom vient pourtant à la rescousse de Jacques Benveniste. Directeur de l'U 292 de l'Inserm, le statisticien Alfred Spira a connu son collègue en mai 1968 : depuis, ils se sont revus de loin en loin. Alfred Spira a jugé scandaleux les procédés de *Nature*. « *Je n'ai pas pris parti sur le fond. J'ai dit qu'on ne pouvait accepter de telles méthodes.* » Puisque *Nature* a critiqué les analyses du docteur Benveniste, Alfred Spira lui a proposé de s'occuper des calculs. « *Il nous a fallu un an pour mettre au point un protocole statistique correct*, se souvient-il. *Le sien était obsolète.* »

Dans une tribune libre au *Monde*, Alfred Spira a motivé son engagement : « *Lorsqu'un chercheur pose des questions qui remettent en cause les savoirs établis, il fait son travail. Vouloir l'empêcher de poursuivre ses investigations alors qu'on n'a pas démontré qu'il était dans l'erreur est une limitation indéfendable de sa – de notre – liberté. Je continuerai donc à travailler avec Benveniste tant que nous n'aurons pas démontré si ses résultats sont faux ou exacts.* » Spira s'entoure de mille précautions. La lecture est effectuée en aveugle. Il a même envisagé de solliciter un huissier, mais il renonce finalement à s'inscrire dans une logique de fraude.

A l'insu de Benveniste, Alfred Spira décide en revanche d'être supervisé par un collègue anonyme, biostatisticien à l'Inserm, qui n'a jamais eu de liens avec le laboratoire de Clamart. « *Les résultats ne reproduisaient pas exactement ceux de 1988, mais une transmission d'informations persistait à haute dilution. J'ai travaillé avec Benveniste et Elisabeth Davenas. Je n'ai jamais pensé à une fraude.* » Aussi cosigne-t-il un article sur ces nouvelles expériences que refusent tour à tour les revues *Science* et *Nature*. « *Cette dernière a relevé des erreurs dans l'analyse statistique. C'était un comble car le problème ne pouvait pas venir de là.* Nature *a alors publié l'article d'une équipe anglaise, une vraie manipulation. Ce papier mélangeait toutes les données. Il était visiblement construit dans un seul but : réfuter notre analyse.* » Dans un courrier adressé à Jacques Benveniste, John Maddox écrit : « *Que vous retiriez votre article ou que nous le rejetions, cela ne changerait rien. De toute façon, c'est à la décision de rejet que nous aurions abouti.* »

SEULE l'Académie des sciences publiera ce texte dans ses *Comptes-rendus* datés du 28 février 1991. Mais au terme d'un incroyable parcours. « *Lorsque j'ai signé l'article avec Jacques Benveniste, j'ai senti des pressions. On s'étonnait que je me compromette dans une telle affaire* », témoigne Alfred Spira. Il répugne à se livrer davantage. Des blessures subsistent. Les foudres officielles – et les insultes – ont été cinglantes. « *Changeux, qui est un grand scientifique, a sur ce sujet une attitude non scientifique. Pour lui, ça n'existe pas. Il traite les hautes dilutions sur le mode de la dérision.* » Mais quand le professeur Potier présente le texte de MM. Benveniste et Spira à l'Académie des sciences, le chercheur de Pasteur ne cache pas son hostilité. C'est par « inadvertance » que l'article se retrouve dans ses *Comptes-rendus* hebdomadaires. Ils sont déjà sous presse chez l'imprimeur quand la direction de la revue demande *in extremis* de rajouter une précision humiliante : « *Les secrétaires perpétuels indiquent que cette note est publiée au titre de droit de réponse à une note de M. Joan Jacques.* »

Le travail originel de Jacques Benveniste et d'Alfred Spira perd ainsi sa qualité de contribution *princeps* pour être ravalé au banal rang de droit de réponse, « *avec une telle précipitation que Jean est devenu Joan*, souligne Michel Schiff dans son livre *Un cas de censure dans la science* (Albin-Michel). Pour la première fois depuis la création de cette revue, l'imprimeur a dû pilonner les exemplaires du numéro prêt à partir et en fabriquer d'autres assortis du fameux paragraphe. « *L'article sur les hautes dilutions a eu les honneurs d'un rite traditionnel qui était un peu tombé en désuétude depuis l'Inquisition* », grince Michel Schiff. Le coup est dur. Alfred Spira est ébranlé. « *Je reste persuadé qu'il y a un* artefact. *La procédure expérimentale a une faiblesse* », commente-t-il aujourd'hui. Ses liens avec Jacques Benveniste se sont distendus. Il n'a pas suivi la stratégie provocatrice de son collègue de Clamart. Dans l'aventure, le docteur Benveniste n'a pas seulement perdu sa réputation de chercheur. Il a aussi perdu des amis. Bernard Poitevin n'était pas d'accord avec l'article de l'Académie des sciences. « *Sur l'activation des basophiles, seule une expérimentatrice, Elisabeth Davenas, obtenait des résultats. Cela ne marchait pas avec l'autre. Benveniste l'a insultée. Je le répète : il fallait dire que le phénomène était difficile à reproduire. Quant au modèle d'inhibition, il a fonctionné dans les deux cas.* »

Début 1991, le docteur Benveniste est de nouveau seul. Son laboratoire ne fermera pas avant une année, mais la plupart de ses chercheurs l'ont quitté faute d'horizon stable. Bernard Poitevin, qui espérait « *inscrire l'homéopathie dans un pôle de recherche* », remâche sa déception. Jacques Benveniste vient d'ouvrir un autre champ d'exploration qu'il baptise « biologie numérique ». Puisque sa méthode de dégranulation des basophiles est entachée de soupçon, il poursuit sa recherche en montrant qu'un diluant peut mémoriser un signal moléculaire comme un disque compact conserve la voix de Pavarotti. Sur la route de Jacques Benveniste se profile la haute silhouette du Prix Nobel de physique, Georges Charpak. La rencontre de l'eau et du feu.

Eric Fottorino

Demain : Le temps des passions



Michel Rosenfeld, juriste américain

« On assiste aujourd'hui à une réaction face à l'activisme passé de la Cour suprême »

Un constitutionnaliste retrace l'évolution de la jurisprudence de la plus haute instance juridictionnelle aux Etats-Unis

« *Comment une affaire comme* celle de Paula Jones, cette jeune femme qui accuse Bill Clinton de barcèlement sexuel, a-t-elle pu remonter jusqu'à la Cour suprême ?

– La question posée devant la Cour suprême n'est pas de savoir si Bill Clinton, alors gouverneur de l'Arkansas, a *réellement demandé* le 8 mai 1991 à un de ses gardes du corps de faire monter Paula Jones dans sa chambre d'hôtel et a fait des *avances* sexuelles à cette dernière. Elle est de *décider si l'on peut* engager un procès civil contre un président des Etats-Unis lorsque celui-ci est en exercice.

– ***Combien de temps* cela peut-il prendre ?**

– La Cour doit rendre son arrêt avant la fin de la session en cours, soit début juillet. Encore une fois, la question *constitutionnelle* posée à la Cour n'a rien à voir avec le harcèlement sexuel en tant que tel. Il aurait pu s'agir de tout autre chose, d'un litige commercial, par exemple.

– **Quelle sera la suite du processus si la Cour déclare possible la tenue d'un procès civil ?**

– Il y a un précédent, *qui date* de Nixon. Un employé du gouvernement fédéral avait affirmé qu'on l'avait renvoyé de son poste injustement. *La Cour a alors statué* que le président ne pouvait pas être poursuivi en justice pour des décisions qu'il avait prises en tant que président. Elle *doit décider cette* année si le président Clinton peut être poursuivi pour une affaire qui n'a rien à voir avec ses fonctions et qui a *même eu lieu avant* son accession à la présidence. Si la Cour estime qu'on peut le poursuivre, alors il sera traité comme n'importe quel autre *citoyen*, c'est-à-dire qu'il devra subir les questions des avocats de Mme Jones.

– **Mme Jones prétend avoir remarqué des signes distinctifs sur les organes sexuels de Bill Clinton. Celui-ci devra-t-il se soumettre à un examen ?**

– Mme Jones peut le demander. De là à ce que le juge accepte, c'est une autre affaire. Il y a certains droits à la vie privée, et les avocats du président ne manqueront pas de présenter des objections. Et l'enquête préliminaire peut durer un an. Comme pour tout litige civil, il peut y avoir un accord amiable à tout moment, jusqu'à la décision du jury ou du juge. En tout état de cause, M. Clinton devra être présent au moment du procès.

– **Si, au contraire, la Cour décide que le président ne peut pas être poursuivi, est-ce que l'affaire est définitivement enterrée ?**

– *Elle* ne serait pas enterrée, mais remise à la fin du mandat de M. Clinton, donc à 2001.

– **Est-ce que toute cette agitation vous paraît normale ?**

– Je ne crois pas que tout cela aurait été possible il y a trente ans. Mais il y a eu aux Etats-Unis beaucoup de *publicité* autour des nouvelles lois concernant le harcèlement sexuel. Il y a eu, aussi, en 1991, les auditions du juge Clarence Thomas devant le Sénat avant sa nomination à la Cour suprême. Lui aussi était mis en cause pour harcèlement sexuel... Si l'on prend un peu de recul, on s'aperçoit que les politiciens en général et le président en particulier ont perdu de leur envergure morale aux yeux des gens.

– ***Comment voyez-vous actuellement* le rôle de la Cour suprême ?**

– On assiste aujourd'hui à une réaction négative face à l'activisme passé de la Cour suprême, du temps où elle était présidée par Earl Warren *[de 1953 à 1969, NDLR]*. C'est cette dernière *qui* a rendu des arrêts très importants concernant la lutte contre la ségrégation raciale.

» Jusqu'à Bill Clinton, il n'y a eu que des nominations républicaines – le président Carter n'a pas eu l'occasion de nommer un juge à la Cour suprême –, et l'un des principaux critères de choix était que le juge fût moins interventionniste.

– **La Cour suprême a joué un rôle conservateur, au début du New Deal, *en cherchant à* entraver l'action de Franklin Roosevelt. Elle a été progressiste dans les années 60, lors de la lutte pour les droits civiques. *Qu'en est-il en 1997 ?***

– La Cour d'aujourd'hui n'est pas aussi conservatrice que celle d'avant 1937, mais elle l'est certainement davantage que celle des années 60. Beaucoup de progrès ont été accomplis dans certains domaines, *comme, depuis* 1970, les droits à l'égalité pour les femmes.

» En revanche, la Cour actuelle a un peu reculé au sujet de l'égalité raciale et du pouvoir des Etats. La grande révolution de Roosevelt, c'est d'avoir nationalisé la politique économique et sociale. La tendance *aujourd'hui est de rendre plus de* pouvoir aux Etats afin que ceux-ci puissent mener des politiques moins progressistes.



PATRICK LESTIENNE

– **Qu'en est-il de l'avortement ?**

– La première décision de la *Cour en ce qui concerne* l'avortement, en 1973, déclarait que l'avortement était un droit constitutionnel de la femme. Or il y a eu une campagne très *forte de la droite* contre l'avortement pendant les présidences de Reagan et de Bush. On prévoyait qu'il y aurait en 1992 un nombre suffisant de juges nommés par Reagan et Bush pour renverser la décision de 1973. A la surprise générale, trois des juges qui avaient été nommés par ces *présidents* se *sont* rangés *du côté* des partisans de l'avortement. La protection de ce droit est aujourd'hui moins forte qu'elle ne l'était avant 1992, mais le principe lui-même a été réaffirmé.

– **Peut-on parler d'un accroissement du pouvoir des juges dans la société américaine ?**

– *Le rôle* des juges a connu un accroissement notable dans les années 60 et 70. Ils se sont presque littéralement emparés du pouvoir administratif dans les écoles publiques pour forcer la déségrégation. L'arrêt le plus important est l'arrêt Brown de 1954 : la ségrégation raciale était décrétée contraire à la Constitution. La Cour a aussi déclaré qu'il n'était pas suffisant d'interdire la ségrégation, mais que l'Etat était obligé d'*intégrer* les écoles.

» Il y a eu une résistance à cet arrêt pendant une quinzaine d'années et, à partir de la fin des années 60, la Cour suprême et les cours fédérales d'instance inférieure ont été très actives pour le faire appliquer. Les juges prenaient *en main des questions* très précises : tant d'élèves seront envoyés par autobus d'une école à une autre ; il y aura tel programme dans telle école.

» *Puis en 1973*, au sujet de l'avortement, certains ont estimé que la Cour n'aurait pas dû statuer *dans un tel domaine*.

» *Les Américains continuent* cependant à accorder une très grande importance à la justice. On a dit, et c'est *presque vrai*, que tout problème d'une certaine importance finit toujours aux Etats-Unis par *aboutir devant* un tribunal...

– **L'opinion américaine s'est passionnée pour le procès d'O. J. Simpson, de janvier à octobre 1995. Le prestige de la justice n'a-t-il pas été sévèrement entamé par le déroulement chaotique de ce procès ?**

– Le procès *Simpson* a partagé le pays. Pour beaucoup de *Blancs*, Simpson était coupable. Et, pour les Noirs, Simpson était innocent. Le prestige du système judiciaire a diminué *mais* pas, à *mon* avis, celui des juges eux-mêmes.

– **Est-il possible de comparer la Cour suprême avec le Conseil *constitutionnel* français ?**

– Pour répondre à cette *question*, j'aimerais faire une distinction entre la forme et le fond. Pour ce qui est de la forme, je vous raconterai une anecdote. J'avais invité ici à une conférence, il y a à peu près un an et demi, un juge de la Cour suprême, un membre du Conseil constitutionnel français et des juristes d'autres pays pour leur soumettre un cas sur les droits de l'homme. On s'est alors rendu compte qu'il était *impossible de trouver* un sujet qui pourrait être présenté à la fois à la Cour suprême des Etats-Unis et au Conseil constitutionnel français.

» Le *Conseil* constitutionnel statue sur les lois avant qu'elles soient promulguées. Aux Etats-Unis, c'est lorsque la loi est déjà en vigueur qu'une personne, et non une institution, peut contester sa constitutionnalité. Il y a en France un contrôle centralisé, alors qu'aux Etats-Unis les tribunaux des Etats, les juges fédéraux de première instance ont le droit de statuer sur des questions constitutionnelles, et c'est par un processus d'appel que la Cour suprême est saisie.

» Très souvent, dans diverses régions du pays, il y a des règles constitutionnelles différentes. La *cour d'appel à New York et la cour* d'appel en Californie peuvent aboutir à des résultats différents sur des affaires similaires. Il peut se passer plusieurs années avant que la Cour suprême se prononce. Cela ne pourrait pas se passer en France. C'est une différence essentielle sur la forme.

» En ce qui concerne la fonction des deux institutions, je crois qu'elle est quand même relativement semblable.

– **Les Français accusent souvent leur justice d'être lente, et rendue dans un langage difficilement compréhensible. Les mêmes reproches sont-ils formulés par les Américains ?**

– Ces problèmes existent aux Etats-Unis. La justice est extrêmement lente. Une série de lois visent à simplifier le langage juridique. Par exemple, *dans les contrats* commerciaux, lorsqu'une banque accorde un prêt, le texte est censé être rédigé en anglais courant. Mais *le public n'est pas convaincu.* »

Propos recueillis par Dominique Dhombres

Un défenseur de la « discrimination positive »

NÉ À NEUILLY-SUR-SEINE en 1948, Michel Rosenfeld a gardé la forme française de son prénom. Il a *fait ses études à l'université Columbia* de New York et y a soutenu une thèse de doctorat de philosophie consacrée à l'*affirmative action*, cette doctrine volontariste en vogue dans les années 60 et 70, aujourd'hui contestée, qui prône une *« discrimination positive »* en faveur des minorités, les Noirs en particulier, avec notamment l'instauration de quotas en leur faveur pour l'entrée dans les universités.



MICHEL ROSENFELD

Michel Rosenfeld est actuellement *professeur de droit* à l'*Ecole de droit* Benjamin-Cardozo de New York. Il est également vice-président de l'Association de droit constitutionnel des Etats-Unis et de l'Association internationale de droit constitutionnel.

Contrairement à d'autres, il établit un bilan positif de l'*affirmative action*, remarquant au passage que, par une ironie de l'histoire, c'est du temps de Richard Nixon, qui lui était pourtant hostile, que celle-ci a été véritablement mise en place. *« C'est une aventure qui méritait d'être vécue »*, estime-t-il aujourd'hui. Le principe de l'*« affirmative action »* consiste à redresser une situation déséquilibrée, et le besoin s'en fait selon *lui toujours sentir*.

L'opinion a commencé à changer pendant la présidence de Ronald Reagan. Ce revirement a abouti au référendum *de novembre* 1996 en Californie, qui a aboli l'*« affirmative action »*, présentée comme une *« discrimination à rebours »*. Le danger, affirme Michel Rosenfeld, est *qu'on* en revienne à *des universités* sans Noirs. Malgré le résultat du référendum, l'université de Californie, la plus importante du pays, continue d'ailleurs provisoirement d'appliquer les règles de l'*« affirmative action »*, conformément à la décision d'un juge fédéral.

D. D.

Antoine Garapon, secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ)

« Pourquoi ne pas charger le Parlement de désigner le président du Conseil supérieur de la magistrature ? »

Selon ce spécialiste, le fonctionnement du parquet favorise la confusion des pouvoirs

« Que pensez-vous de l'initiative du président de la République, Jacques Chirac, qui a demandé à une commission de réfléchir au problème de l'indépendance du parquet ?

– Cette idée est excellente. L'indépendance du parquet est un problème politique, et il est bon que le *président de la République* prenne l'initiative. Cette commission devrait permettre de réanimer le débat *public sur cette* question. Je regrette simplement que le Parlement n'ait pas été associé à cette réflexion. Dans ce débat comme dans beaucoup d'autres, on instaure d'emblée un face-à-face entre l'exécutif et le judiciaire, alors que dans de *nombreux pays*, le *contrôle de* la justice est, en partie au moins, le fait du Parlement.

– **Peut-on dire que le parquet est l'émanation d'une culture politique française ?**

– *Le ministère public français* est l'expression de deux traits de notre culture : notre attachement à l'Etat, le grand régulateur social, et notre incapacité à penser son contrôle *par des organes externes et indépendants*. Le parquet est le type même d'institution qui pratique la confusion des pouvoirs : les procureurs *sont à la fois des agents de l'exécutif et des magistrats.*

» Un tel fonctionnement ne correspond plus aux aspirations à une *justice qui soit, non plus la courroie* de transmission du pouvoir d'Etat, mais un lieu éventuel de contestation de ce même pouvoir. L'opinion souhaite cependant une politique pénale coordonnée et efficace pour protéger sa sécurité, demande qui, *sans être nouvelle, s'intensifie. Le* ministère public est donc pris entre une demande de non-Etat et une demande d'Etat. C'est pourquoi, me semble-t-il, le politique doit pouvoir continuer à donner aux parquets des directives de politiques pénales. Mais il doit se voir interdire des instructions dans des dossiers individuels.

– **Certains proposent de confier la nomination des magistrats du parquet au CSM. Qu'en pensez-vous ?**

– La formule du Conseil supérieur de la *magistrature* est la solution adoptée par un très grand nombre de pays. Le nôtre a d'ailleurs déjà fait une offre de services. *Mais cette simple réforme* ne résout rien parce que, si l'on n'y prend pas garde, le CSM peut aussi bien être un facteur de corporatisme *qu'une* courroie de transmission du pouvoir politique. En lui confiant les nominations des magistrats *du parquet* selon le *même* régime que celles des juges du siège, on ne fait que la moitié du chemin !

– **Comment se prémunir contre les risques de corporatisme ?**

– La magistrature telle que nous la concevons en France, c'est-à-dire comme un corps hiérarchique et fermé dans lequel on entre à vingt-cinq ans et que l'on ne quitte plus jusqu'à la retraite, induit mécaniquement la création de chapelles idéologiques et de clans qui constituent des relais nécessaires, voire *indispensables, pour avancer*. Pour se protéger du corporatisme, il y a deux pistes de réflexion. La première consiste à séparer plus nettement le siège *du parquet*, ce *qui* est la règle dans toutes les démocraties occidentales, hormis la France et l'Italie.

» Cette séparation « verticale » peut être minimale, en rendant impossibles les passages du siège au *parquet au-delà d'un certain grade*, mais elle peut aller jusqu'à créer deux formations et deux corps séparés avec deux organes de *contrôle distincts. La deuxième* solution consisterait à aérer « horizontalement » le corps en prévoyant la possibilité de nommer directement des non-magistrats – des avocats, par exemple – à des *postes élevés de la hiérarchie.*

» Il faut surtout que le CSM favorise le professionnalisme et la compétence et qu'il soit comptable de ses choix devant la nation, c'est-à-dire *responsable politiquement*. Dans cet esprit, pourquoi ne pas charger le Parlement de désigner le président du CSM qui ne serait donc *plus comme actuellement* le chef de l'Etat ? Pourquoi la personnalité importante ainsi désignée ne pourrait-elle pas venir *s'expliquer* devant les Chambres, au même titre qu'un ministre ? Ce serait une figure nouvelle pour nos institutions et une modernisation de notre démocratie.

– **Estimez-vous nécessaire de modifier la composition du CSM ?**

– Pour *éviter* de créer un organe d'autogestion des magistrats, il faut revoir la composition du CSM, dans lequel les juges ne devraient pas être majoritaires. Il faut également prêter la *plus grande attention* au mode de scrutin des membres élus, parce qu'un mode de scrutin majoritaire favorise le syndicat dominant. Il ne faut surtout pas s'engager dans une *représentation* proportionnelle des syndicats : les Italiens ont dû l'abandonner. Il faut veiller à ce que les syndicats ne se fassent pas – à leur corps *défendant* – les *relais* du corporatisme. Ils jouent un rôle essentiel pour représenter les magistrats, mais ils ne sont pas là *pour cogérer* le corps. Il ne faut pas accentuer la tendance actuelle au *spoil system*, c'est-à-dire à une *répartition* des principaux postes entre le ou les syndicats proches de la majorité au pouvoir, ce qui est contraire à l'idée républicaine. »

Propos recueillis par Anne Chemin

Trop de faux débats sur la flexibilité

par Nicole Notat

RIGIDITÉ, assouplissement, flexibilité : il ne se passe pas une semaine *sans* que la presse ne se fasse le relais des propos et formules à l'emporte-pièce des uns et des autres sur le sujet. C'est devenu la tarte à la crème, mais à aucun moment ne sont *éclairés les problèmes qui se posent, en admettant qu'ils existent*, les enjeux et les *véritables* objectifs poursuivis.

Au nom de la lutte contre le chômage, sont ainsi tour à tour accusés : un code du travail écrasant les *PME*, un contrôle illégitime *par les juges*, une *législation* trop restrictive pénalisant l'emploi... Dans un discours général présentant la rigidité des règles existantes comme la source de tous nos maux, les annonces se succèdent, sans aucune analyse, sur tel ou tel dispositif qu'il *conviendrait de revoir* ou de réformer. La CFDT *ne peut rester* silencieuse dans ce débat tronqué qui oscille entre la méconnaissance pure et simple des réalités et le postulat purement idéologique.

Les affirmations péremptoires assenées comme des vérités ne *permettent aujourd'hui aucune* discussion *sérieuse. Les entre*prises ne pourraient embaucher faute de pouvoir licencier en raison des contraintes qui pèsent sur elles... Le débat n'est pas nouveau. La suppression de l'autorisation administrative en 1986 devait créer des milliers d'emplois. On connaît les résultats. Les entreprises *disposent dans ce domaine* d'une large liberté dès lors qu'elles justifient d'un motif de licenciement, ce qui est la moindre des choses.

Il faut qu'une analyse et un diagnostic sérieux soient faits avec précision et objectivité par une ou des personnalités compétentes, incontestées et non partisanes. La CFDT réaffirme cette exigence incontournable

Sait-on que l'obligation d'un plan social, tant critiquée, ne concerne que les entreprises de plus de 50 salariés, et qu'en deçà la seule contrainte réside dans la proposition d'une convention de conversion, d'un coût minime pour l'entreprise ? Faut-il *encore rappeler que les indemnités* légales de licenciement, d'un coût prétendument exorbitant, sont d'un dixième de mois de salaire par année d'ancienneté ? Quant au contrôle des tribunaux sur les plans sociaux, *jugé insupportable*, il n'est *que la conséquence* de la suppression du contrôle de l'administration.

Autre affirmation : les entreprises hésitent à créer des emplois en raison des règles restrictives à l'embauche, tout particulièrement sur les contrats *à durée déterminée (CDD). S'agit-il là d'une* totale méconnaissance des textes ou d'une mauvaise foi délibérée ? Les dispositions actuelles résultent d'un accord avec le CNPF en 1990. Il existe plus d'une dizaine de cas d'utilisation des CDD, couvrant la totalité du spectre des besoins possibles *et imaginables* pour les *entreprises*. Faut-il dire encore que leur renouvellement est possible ? Les souplesses existent, et les entreprises y ont largement recours puisque la majorité des embauches se fait aujourd'hui en CDD et que 40 % des demandeurs d'emploi le sont à l'issue d'un tel contrat.

Ce seraient alors les seuils d'effectif, déclenchant, entre autres, l'obligation d'une représentation collective, qui freineraient l'embauche en raison des coûts engendrés pour l'entreprise par cette représentation. *Curieuse conception des relations sociales qui consiste* à ne voir dans les délégués qu'un coût, au demeurant modeste ! Elle traduit en fait un vieux fond d'antisyndicalisme récurrent. L'augmentation constante des licenciements *de délégués pour motifs* personnels depuis 1983 *en* témoigne d'ailleurs. En outre, plus de la moitié des entreprises de moins de 100 salariés sont dans les faits, et malgré les textes, dépourvues de représentation.

Le *discours patronal est d'au*tant plus surprenant qu'en ce domaine l'instauration de la délégation unique par la loi quinquennale Giraud leur a déjà largement donné satisfaction. La démonstration est aujourd'hui *faite : une minorité d'entreprises s'en est saisie (4 %), les effets sur* l'emploi sont nuls, l'implantation de nouvelles représentations est pratiquement inexistante (1 %). Rappelons aussi que les partenaires sociaux ont conclu, le 31 octobre 1995, un accord qui permet d'adapter et de simplifier la négociation et la *représentation dans* les PME.

Aujourd'hui, la CFDT attend toujours les candidats patronaux pour négocier au niveau des branches l'expérimentation de ces nouvelles formules.

La justification de l'emploi apparaît comme le cache-sexe de demandes *en réalité d'une tout autre* nature, visant à *toujours plus de* liberté pour certaines entreprises incapables de penser leur gestion autrement qu'en termes de précarité accrue pour les salariés. Que dire des propositions d'allongement des CDD au-delà de 18 ou 24 mois, alors que leur durée *moyenne dans les faits ne dépasse* pas quatre mois ? Que dire de la généralisation d'un nouveau type de contrat lié à un chantier, une tâche, une mission dont le seul but est d'échapper aussi bien aux garanties des contrats à durée déterminée *qu'aux règles du licenciement ? Comment croire* un seul instant que l'affaiblissement du contenu des plans sociaux et de leur contrôle ou encore le lissage des seuils d'effectifs pour limiter la représentation collective vont créer un seul emploi ?

Soyons sérieux : il n'y a pas de remède à des maux imaginaires. Ce n'est pas de la sorte qu'on résoudra les problèmes du chômage, pas plus qu'on ne développera des relations sociales constructives dans ce pays. D'autres possibilités existent pour faire face aux besoins d'adaptation des entreprises. *De nombreux accords en font* la démonstration en alliant annualisation, réduction du temps de travail et création d'emplois, tournant ainsi le dos au développement sans cesse croissant des heures supplémentaires et du temps partiel imposé et précaire.

Et s'il s'agit dans un certain nombre de domaines, sans remettre en cause les garanties de fond, de revoir tel ou tel dispositif en raison de sa complexité ou de son inadaptation dans *la perspective d'une meilleure efficacité pour les entreprises* et les salariés, la CFDT n'a jamais refusé le débat d'adaptation. Il peut être nécessaire, y compris pour préserver et développer les garanties fondamentales des salariés, répondre à *leurs nouvelles aspirations* et développer l'emploi. Nous l'avons dit, nous l'avons fait pour la Sécurité sociale, parce qu'il s'agissait de la rénover et non de la remettre en cause.

Encore faut-il préalablement qu'une analyse et un *diagnostic sérieux soient faits avec précision* et objectivité *par une ou des* personnalités compétentes, incontestées et non partisanes. La CFDT réaffirme cette exigence incontournable pour en finir avec ce serpent de mer des faux débats sur la flexibilité. Regardons d'abord le diagnostic, nous *jugerons* ensuite de sa pertinence et *de ce qu'il y a lieu de faire ou non.*

***Nicole Notat** est secrétaire générale de la CFDT.*

Un remède contre la corruption

par Jean Gatty

L'OPINION a tort : la corruption actuelle n'est ni fatale ni difficile *à éliminer. On s'en* prend aujourd'hui aux corrompus, c'est-à-dire aux élus. Et l'on peut effectivement jeter en prison tous les hommes politiques, leurs successeurs, les successeurs de leurs *successeurs, etc., interdire les campagnes d'affichage, les tournées et* réunions électorales et, finalement, reprocher aux hommes politiques le moindre franc dépensé – n'aurait-il pas été mieux utilisé ailleurs ? – et... supprimer ainsi toute *vie politique*.

Absurde, cette attitude serait de plus inefficace : elle fait mine d'ignorer que la corruption a une seconde cause structurelle. Il y a le très célèbre financement, politique et personnel, des élus ; il y a aussi, *moins souvent brocardé, l'intérêt des corrupteurs qui ne corrom*praient pas les élus s'ils n'avaient pas intérêt à le faire. On peut donc s'intéresser aux corrupteurs, et aux raisons qu'ont les corrupteurs de corrompre. S'il existe en effet des phénomènes de corruption dans *(presque) toutes les affaires pu*bliques, la cause ne s'en trouve pas dans l'existence d'une ou deux brebis galeuses. Elle se trouve dans des lois qui sont si mal conçues que, l'homme étant ce qu'il est, la corruption se généralise.

Alors que faire ? Priver les cor*rupteurs des raisons qu'ils ont de corrompre. Comment ? Non pas* – fiction ultralibérale – en supprimant l'Etat, les collectivités locales et toute autorité publique, auquel cas il n'y aurait plus d'hommes politiques à corrompre, seulement les fauves d'une vaste jungle à dompter. *Il faut laisser aux titulaires de l'autorité publique le pouvoir de* décider d'offrir à la collectivité tous les biens, services, bâtiments, routes, aménagements, services collectifs qu'ils désirent lui offrir. Il faut les empêcher, une fois ces décisions prises, de choisir l'entreprise qui obtient le marché de fourniture, le contrat de prestation *de service, le chantier de travaux* publics, la concession de service public, etc. Ce choix doit résulter d'une procédure sélectionnant automatiquement et immanquablement l'entreprise la moins onéreuse pour le consommateur-*contribuable*.

Il existe en effet une procédure d'enchères dont on peut démontrer qu'elle attribue le marché en jeu au postulant le mieux-disant, et que ce dernier s'engage alors sur *un prix inférieur au plus faible prix*, encore appelé coût marginal, de son meilleur concurrent. C'est ce qu'on appelle l'enchère de Vickrey.

Souhaitée et votée par une autorité publique quelconque, la fourniture d'une prestation est mise aux enchères : *tous les candidats* proposent un premier prix lors d'un premier tour d'enchères, à l'issue duquel on retient le plus faible prix proposé pour la fourniture de la prestation demandée.

Il existe une procédure d'enchères qui attribue le marché en jeu au postulant le mieux-disant. Ce dernier s'engage alors sur un prix inférieur au plus faible prix, encore appelé coût marginal, de son meilleur concurrent

Ce prix devient le prix de base *du deuxième tour d'enchères ; tous les candidats peuvent alors* proposer un nouveau prix inférieur s'il est inférieur au plus faible prix du premier tour. A l'issue de ce tour, on retient de nouveau le plus faible prix, qui devient le prix de base d'un éventuel troisième tour d'enchères. Et ainsi de suite aussi *longtemps qu'il existe des candidats pour* surenchérir à la baisse sur le plus faible prix du tour précédent. Les enchères s'arrêtent lorsque le meilleur candidat a proposé un prix légèrement inférieur au meilleur prix de son meilleur concurrent.

Aucun candidat à aucun marché *public n'a donc plus aucun intérêt* à corrompre aucun élu : il sait qu'il l'emporte nécessairement s'il est le candidat le moins coûteux pour le contribuable. Il sait qu'il ne l'emporte jamais si tel n'est pas le cas. *Il sait qu'il n'a d'autre moyen de le* savoir que d'aller aux limites de ses possibilités. A quoi bon corrompre alors ?

Quant à l'organisation matérielle des enchères, dont les tours *peuvent être très nombreux, elle devient fort simple* dès qu'on utilise n'importe quel réseau d'échange d'informations, qui permet d'effectuer des centaines de tours d'enchères en un très court laps de temps – et dont l'anonymat prévient les manœuvres douteuses *habituelles. Un candidat à l'obten*tion de marchés publics peut, en effet, programmer ses enchères successives en fonction du plus faible prix qu'il peut proposer – comme il pouvait naguère programmer la fabrication de fausses *offres de faux concurrents.*

Et *comme* cela est *assurément* plus transparent, plus efficace et moins coûteux pour le contribuable que la procédure actuelle d'annonce d'un marché, d'envoi des offres, d'ouverture des enveloppes et de conclusion des transactions après (le plus souvent) un *seul tour d'enchères, on en conclut* que la *suppression* de la corruption sur les marchés publics est une question technique – c'est-à-dire une affaire de volonté politique.

Ce qui vaut pour les marchés publics vaut également pour les concessions de service public *(eaux, déchets, etc.). S'agissant* d'activités se développant dans le temps, le problème est plus complexe mais le principe de sa résolution demeure le même : le propriétaire d'une entreprise d'exploitation de service public est *immédiatement remplacé par tout* propriétaire qui, reprenant l'entreprise, s'engage sur des prix plus avantageux pour le consommateur – le dernier tour du système d'enchères décrit ci-dessus étant ainsi *ouvert en permanence*.

Le remplacement devient effectif quand le nouveau propriétaire rachète à l'ancien le capital de l'entreprise – aucun propriétaire ne pouvant profiter de sa situation de monopole pour tirer le maximum *de son affaire*, au *détriment* des contribuables-consommateurs du service public. Le capital et la dette de l'entreprise ne peuvent augmenter au-delà d'une limite qui est fonction des prix à venir proposés *aux consommateurs par l'exploitant, des besoins de financement* que ces prix laissent augurer, et de la conservation de la rentabilité de l'exploitation. Aucun propriétaire ne peut gonfler sa dette ni pour on ne sait trop quelles dépenses somptuaires, ni pour réaliser im*médiatement davantage de profits*, ni pour financer des « surbaisses » de prix dans le seul but de reprendre l'exploitation au propriétaire actuel.

Le propriétaire d'une exploitation de service public est certain de demeurer *l'exploitant aussi long*temps qu'il est l'exploitant le *moins cher pour le consommateur* du service public. Il est certain d'être évincé dès qu'il n'est plus l'exploitant le moins cher. Il est certain de ne pouvoir le savoir qu'en prenant effectivement des engagements devant les consommateurs. *Alors, à quoi bon corrompre ?*

Il y aura, certes, toujours des corrompus. Est-ce pour autant une raison de laisser prospérer une forme de corruption qui mine la vie politique comme chacun sait qu'elle le fait, alors qu'on a le moyen d'y mettre un terme ?

***Jean Gatty** est économiste (Fondation Thiers, CNRS).*

Framatome : union libre ou mariage forcé ?

par François-Michel Gonnot

A la fin de 1996, la mission d'information parlementaire sur l'avenir de Framatome a rendu son *rapport, qui met* en exergue neuf conditions auxquelles doit être soumise l'éventuelle fusion avec GEC-Alsthom. Toutes ces conditions ont un objectif commun : « sanctuariser » les alliances stratégiques, le savoir-faire et le pouvoir *de décision relatifs* au *nucléaire, cœur des compétences* de Framatome.

Au-delà du débat sur le niveau de la prise de participation de l'anglais GEC dans le capital de cette entreprise et ses conditions, l'avenir de Framatome est lié, en fait, à la vision prospective que l'on a du nucléaire civil en France et *dépend* largement de la date à laquelle notre pays pourrait opérer le renouvellement de son parc de centrales.

Si ce renouvellement intervient selon les prévisions, soit à l'horizon 2005, la *situation actuelle* de Framatome lui permet de tenir, eu égard à ses capacités de trésorerie, au succès de ses diversifications et au volant de ses commandes en provenance de l'étranger. Dans cette perspective, l'argument de la *nécessité de « s'adosser »* à un grand groupe pour survivre tombe *de facto*.

Autre hypothèse, pessimiste celle-là : « l'hiver » nucléaire ne prendrait fin qu'en 2010-2015 et contraindrait le premier constructeur mondial de chaudières nucléaires à *réorienter* son activité. Dans ce cas de figure, un rapprochement avec GEC-Alsthom répond à une véritable logique industrielle.

Cette traversée du désert de la filière nucléaire française, qui justifierait, selon certains, la nécessité *d'une fusion, paraît à double titre* exagérée. La direction de Framatome a permis d'accomplir des diversifications qui ne font dépendre de constructions nouvelles de centrales que 20 % de l'activité de Framatome.

Par ailleurs, cet « hiver » ne s'annonce pas aussi rude que le prédisent les plus pessimistes observateurs. Un récent colloque parlementaire sur l'énergie et l'effet de serre a *montré que seule* l'énergie *nucléaire permet de répondre* aux besoins énergétiques massifs des économies développées ou en développement, sans contribuer à l'effet de serre qui menace l'environnement planétaire. Cette prise *de conscience ne peut que favoriser* un *plus large recours* à cette énergie « propre ».

La vétusté des centrales nucléaires à l'Est rend particulièrement précieux le savoir-faire des ingénieurs de Framatome et laisse augurer de nouveaux marchés, *pour peu que* la *communauté* internationale ne veuille pas attendre un second Tchernobyl pour débloquer les fonds nécessaires à leur remise en état.

Enfin, l'explosion des demandes énergétiques en *Asie, et notamment* en Chine, où *Framatome* est un partenaire reconnu, constitue un extraordinaire champ d'investigation dont il convient de poursuivre plus avant l'exploration.

Leader *mondial* dans la construction de chaudières nucléaires, Framatome *est aussi le premier en matière* de services nucléaires, secteur en pleine croissance, et le troisième dans la connectique. Il est le seul européen dans les dix premiers mondiaux de ce secteur qui développe les prises utilisées dans tous les réseaux filaires industriels.

Rien, dans ce paysage, ne rappelle le désert ni n'inspire le renoncement. La « liaison » entre Framatome et Alcatel-Alsthom dure depuis 1990. Pourquoi provoquer un mariage forcé alors que, à la lecture des avantages que l'on pourrait attendre d'une fusion, on ne voit rien qui ne pourrait résulter d'une simple prise de participation plus ou moins importante de GEC-Alsthom dans le capital de Framatome ?

Sans compter que les *fruits de* cette union se révéleraient peu rassurants en termes sociaux. En effet, les principales synergies sont surtout relevées avec des unités de GEC en Grande-Bretagne, mais avec des salaires *de 15 à 30 % moins* élevés qu'en France.

Recomposer l'actionnariat en se tournant vers ses partenaires actuels – la Cogema, Siemens et GEC-Alsthom

De plus, cette union semble contraire au partenariat actuel avec Siemens, qui, dès lors, pourrait être tenté de trouver de nouvelles alliances ailleurs et de mettre un *terme à sept ans de coopération de* recherche avec Framatome *qui ont* abouti au projet européen de réacteur nucléaire du futur.

Enfin, selon le vieil adage : « *Qui paie commande* », on voit mal GEC renoncer à ses prérogatives acquises grâce à la fusion, dans le secteur nucléaire français, en contrepartie de ses capitaux.

Quand bien même l'avenir don*nerait-il raison aux Cassandre*, avec des actionnaires rassemblés, à forte dominante française et un poids déterminant de la puissance publique – sans nécessairement que celle-ci soit majoritaire –, Framatome peut retrouver un équilibre nécessaire à son développement.

Recomposer l'actionnariat de Framatome, en se tournant vers ses partenaires actuels – la Cogema, Siemens et GEC-Alsthom, lui permettre de se doter d'une troisième voie de diversification et lui redonner foi dans ses capacités d'entre*prendre, telles seraient les voies* d'une autre solution pour l'indépendance de cette grande entreprise, clé de voûte de la pérennité de la filière nucléaire française et de l'indépendance énergétique de notre pays.

***François-Michel Gonnot** est député (UDF) de l'Oise, président de la commission de la production et des échanges.*

AU COURRIER DU « MONDE »

POLYTECHNICIENS DÉMOGRAPHES

Je remercie *Le Monde* de la publicité qu'il a faite pour le groupe polytechnicien X-démographie-économie-population dans ses éditions datées 22-23 décembre 1996. Nous ne sommes, bien sûr, ni staliniens, ni fascistes, ni inféodés à un quelconque parti (...). Notre groupe a effectivement fait l'objet de diverses tentatives d'accaparement ; mais *tout est redevenu normal* après le rappel de l'éthique des études scientifiques et des groupes polytechniciens : libre adhésion, libre discussion, tolérance et respect des autres, soumission aux faits et aux observations. La tolérance va de pair avec la fermeté sur les principes, par la discussion argumentée, et la démocratie n'aurait rien de plus que les autres régimes si elle menait elle aussi à l'intolérance et à l'exclusion. En conséquence, nous avons subi quelques démissions, d'abord d'un côté, puis de l'autre ; et même si cela a été *compensé par des adhésions nouvelles*, nous regrettons le départ de Jacques Lesourne et de Claude Cheysson. Nous espérons qu'ils pourront maintenant revenir sur leur décision (...). La passion entoure ce qui touche à la condition humaine, et ces remous de la première heure étaient sans *doute inévitables*. Nous *nous consacrerons désormais aux* vrais problèmes, et, en particulier, à l'examen de l'extraordinaire coup de frein démographique mondial actuel.

Christian Marchal,
président de X-DEP,
Paris

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Des services publics novateurs

LE 12 décembre 1996, le président de la République avait dénoncé, à la télévision, le *« conservatisme des Français »* et appelé au renforcement du dialogue social. L'appel a été entendu dans les services publics. Le 9 janvier, Michel Bon, PDG de France Télécom, désormais transformée en société anonyme, signait avec quatre syndicats un accord social, prévoyant l'insertion professionnelle – mais pas forcément l'embauche – d'un millier de jeunes en 1997 et la réduction du temps de travail à 34 heures dans des agences aux horaires d'ouverture accrus. Quatre mois avant l'entrée en Bourse de France Télécom, cet accord avait apporté une première preuve de la capacité d'adaptation des services publics.

L'accord auquel sont parvenus EDF-GDF et trois syndicats (CFDT, CGC, CFTC) est encore plus novateur. Après avoir supprimé 13 000 emplois depuis 1985, les deux entreprises lient désormais explicitement leur nécessaire développement à l'aménagement et à la réduction du temps de travail ainsi qu'à l'embauche de 15 000 jeunes d'ici à fin 1999. A EDF, dans un climat très tendu depuis deux ans en raison de la libéralisation du marché de l'électricité, la direction fait un pari : mettre l'entreprise en position concurrentielle en réorganisant le travail et mobiliser ses agents en leur proposant de travailler 32 heures payées au moins 35.

En inscrivant cet accord dans le projet stratégique signé avec l'Etat, l'entreprise lie l'économique et le social comme aucune entreprise publique ne l'a fait. Cet accord pourrait marquer un tournant dans la stratégie de la direction à l'égard des syndicats. Depuis 1946, rien d'important ne se faisait sans la CGT, ultramajoritaire. Aujourd'hui, EDF semble prête à travailler avec les syndicats minoritaires, en particulier la CFDT, qui a su, à la fois, afficher sa fermeté en manifestant le 3 décembre 1996 aux côtés de la CGT et jouer un rôle moteur dans l'accord sur le temps de travail et l'emploi.

Un an après les grèves de l'automne 1995, les syndicats entendent aussi prouver que les services publics sont capables de s'adapter. Si la notion de *« flexibilité »* reste taboue, les syndicats réformistes n'hésitent plus à reconnaître qu'ils partagent les objectifs stratégiques de leur direction : favoriser le développement de l'entreprise et se rapprocher du client, y compris en travaillant le soir ou le samedi. Cela est évident à France Télécom et à EDF-GDF. Cela l'a été à la RATP où les syndicats ont signé, en mai 1996, un accord qui constitue un premier pas vers l'instauration d'un service minimum.

Si la CGT n'adopte pas encore ce discours et s'oppose formellement à ses accords, elle ne semble pas réellement disposée à empêcher leur application. Son attitude, actuellement très modérée à la SNCF, en apporte une preuve. A l'heure où le CNPF multiplie les déclarations médiatiques – sur le stage diplômant, la flexibilité ou la refonte du code du travail – mais apporte peu de réponses concrètes au problème de l'emploi, la modernisation des relations sociales est aujourd'hui le fait des services publics.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La Pologne aux urnes

LES ÉLECTIONS les plus sujettes à controverse depuis la victoire des Alliés se sont déroulées en Pologne dans un calme relatif. L'atmosphère était très tendue, mais il n'y a pas eu plus d'assassinats et d'attentats terroristes que d'habitude. Le gouvernement avait procédé à un déploiement imposant de forces pour assurer l'ordre et la liberté du vote. Pour intimider les électeurs récalcitrants, affirme l'opposition.

On ne connaîtra les résultats officiels que vers la fin du mois, mais il est inutile d'attendre cette date pour commenter l'événement. On sait déjà que le bloc démocratique, dominé par les communistes et les socialistes, obtiendra une majorité substantielle, et que l'opposition du Parti paysan polonais, dirigé par M. Mikolajczyk, sera battue. L'ancien parti de M. Witos, qui joua un rôle important dans la période comprise entre les deux guerres, et qui fut le défenseur de la démocratie libérale, a subi le même sort que les autres partis frères de l'Europe centrale et orientale, ceux de Maniu en Roumanie, de Stamboliiski en Bulgarie ou de Matchek en Croatie, qui avaient un jour rêvé de constituer une sorte d'Internationale verte pour résister à la pression communiste.

Le fait est qu'après la guerre et la Libération leur clientèle paysanne leur fut âprement disputée par les communistes, qui, à la faveur de l'occupation par l'armée rouge, s'empressèrent de réaliser partout des réformes agraires radicales. Ces partis paysans, s'appuyant généralement sur les couches supérieures de la paysannerie, s'affaiblirent d'ailleurs en se divisant en factions rivales.

(21 janvier 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La fumée au banc des accusés

LA FRANCE connaîtra-t-elle un jour la tempête judiciaire qui voit s'affronter outre-Atlantique les pro et les anti-tabac ? Les procédures engagées permettent de le penser, qui attestent d'une réelle percée de la culture juridique américaine et d'un changement de stratégie assez radical de la part des groupes de pression français. A Montargis (Loiret), un fumeur victime de trois cancers aux poumons et à la langue vient pour la première fois d'assigner en justice un fabricant de cigarettes, en l'occurrence la Seita, pour *« défaut persistant et gravement fautif d'information »*. A Béziers (Hérault), la famille d'une jeune fumeuse de Gauloises brunes décédée d'un cancer du poumon a fait la même démarche.

Jusqu'ici, les victimes directes du tabagisme n'avaient jamais esté elles-mêmes. En vingt ans, le comité national contre le tabagisme (CNCT), une association loi de 1901, a mené un peu plus de deux cents actions, essentiellement contre des fabricants et pour des infractions publicitaires aux lois Veil de 1976 et Evin de 1991. 60 % de ces dossiers ont donné lieu à des condamnations, les sociétés Philip Morris et RJ Reynolds Tobacco ont été les plus souvent citées.

Dans les années 90, les médias écrits et audiovisuels ont fait à leur tour les frais de l'offensive du CNCT pour avoir diffusé des messages publicitaires en faveur du tabac. Un système dit de *« compensation médiatique »* a alors vu le jour, en dehors des prétoires, les médias négociant le passage des publicités litigieuses contre l'offre d'un espace équivalent à la prévention contre le tabagisme. A l'instar de ses homologues américains, le CNCT ne fait pas mystère de ses ressources : ses activités judiciaires cumulées aux équivalents négociés lui ont permis d'engranger, entre 1988 et 1995, plus de 25,5 millions de francs.

Si les médias sont devenus, dans un second temps seulement, la cible juridique des anti-tabac, c'est, selon le CNCT, que les cigarettiers ont commencé à élaborer un *« système de fraude de plus en plus complexe s'appuyant sur des sociétés écrans domiciliées à l'étranger »*. Un document stratégique de la firme RJ Reynolds Tobacco, révélé dans ces colonnes (*Le Monde* du 28 février 1996), prouve en effet que dès 1992, le fabricant cherchait à contourner la loi Evin en organisant des activités de licence de logo pour vendre des produits dérivés.

Tout récemment, les PDG des industries du secteur ont été condamnés ès qualités pour des campagnes promotionnelles illicites. Jean-Dominique Comolli, le patron de la Seita, qui déclarait le 16 décembre à *La Tribune* qu'*« il n'existe aucune corrélation entre publicité et consommation globale en matière de tabac »* et que *« le tabac rapporte plus à la collectivité qu'il ne coûte »*, a ainsi été condamné à payer une amende de 80 000 francs et 40 000 francs de dommages-intérêts au CNCT pour avoir organisé au centre Pompidou, en février dernier, une exposition d'affiches pour le nouveau paquet de Gitanes blondes. Le président du tribunal correctionnel de Paris a jugé que *« cette manifestation, dans l'un des musées les plus visités de France, constitu[ait] également une incontestable opération de promotion »*.

Les angles d'attaque des juristes se déplacent désormais sur le terrain de la santé. S'ils ont lieu, les deux premiers procès de fumeurs malades contre la Seita pourraient faire des émules. Ils donneraient au passage l'occasion aux industriels d'exprimer leurs conclusions scientifiques en toute clarté, lors d'une confrontation directe avec les experts. Les pages de publicité comparant la toxicité d'un biscuit à celle d'une cigarette, l'argument, avancé par M. Comolli dans l'entretien précité, des *« progrès de la recherche »* et de l'*« évolution des produits »* vers moins de toxicité, pourraient enfin être étayés. Les cigarettiers ne renient plus aujourd'hui la nocivité de la nicotine mais ils disent toujours douter du lien direct entre la consommation de tabac et le cancer du poumon et ils mettent fortement en question, dans leurs propres enquêtes, les études médicales sur le tabagisme passif. Une chose est sûre : 60 000 morts sont liées au tabac chaque année en France.

EN CONNAISSANCE DE CAUSE

Reste le caractère volontaire de l'intoxication tabagique. Peut-on, sur le plan des principes, incriminer le producteur d'un produit nocif dont on use en connaissance de cause ? Peut-on accuser un tiers de ne pas nous avoir protégés contre nous-mêmes ? Des actions judiciaires portant sur les défauts des avertissements sanitaires apposés depuis la loi Evin sur les paquets sont en cours, qui tentent de démontrer que les consommateurs n'ont pas été correctement avisés des dangers de la cigarette...

Les avocats du CNCT ont par ailleurs ouvert une autre piste : ils espèrent faire jouer l'article 1384 du code civil en invoquant la responsabilité sans faute du fabricant, *« en tant que responsable de plein droit des dommages causés au tiers, en raison de la structure du produit »*. Ils pourraient également être inspirés par l'initiative de douze fumeurs britanniques, qui poursuivent les fabricants locaux Imperial Tobacco et Gallahers pour n'avoir pas modifié leur taux de nicotine dans les années 50, alors qu'ils en connaissaient les dangers pour la santé.

La radicalisation de l'action militante, la banalisation du règlement contractuel des litiges, l'engagement de victimes dans les procès et la ligne de défense des fabricants semblent, en définitive, calqués sur le modèle américain. La loi Evin aura permis de retarder le processus en focalisant longtemps les procédures sur les dérapages publicitaires, mais le tournant est pris. Il demeure probable, comme aux Etats-Unis, qu'une proportion infime de fumeurs malades obtiennent gain de cause.

Laurence Folléa

Entretien *par Leiter*



La coopération sans état d'âme de Bruxelles avec Pékin

Suite de la première page

Américains et Européens se concertent de manière permanente ; pour faire bouger les Chinois, mais aussi par suspicion réciproque ! A Bruxelles, on garde un vague espoir de terminer à la fin du printemps, autrement dit avant l'agitation que va immanquablement susciter le retour de Hongkong dans le giron national. Du côté français, on se montre convaincu qu'il n'y aura pas de conclusion possible avant 1998.

La place importante jouée par Bruxelles doit beaucoup à l'investissement personnel de Sir Leon Brittan, le vice-président de la Commission, chargé des relations avec l'Amérique du Nord et la zone Pacifique, ainsi que de la politique commerciale. *« Il aimerait bien être identifié à celui qui a fait entrer la Chine à l'OMC »*, ironise un diplomate français, reconnaissant cependant avec lui qu'il serait absurde, et sans doute déstabilisant pour l'OMC, de laisser la porte fermée à un partenaire aussi important du commerce international.

Les Français se méfient de cet ancien ministre de Margaret Thatcher, libre-échangiste à tout crin, dont ils estiment qu'il n'a pas toujours défendu avec l'ardeur nécessaire leurs positions spécifiques lors du cycle de l'Uruguay, ces négociations commerciales multilatérales menées dans le cadre du GATT (l'organisation à laquelle a succédé l'OMC), qui se sont terminées début 1995 à Marrakech. Il reste que l'action de M. Brittan, l'une des personnalités les plus talentueuses de la commission Santer, est appréciée en Extrême-Orient. Initiateur du sommet euro-asiatique qui s'est tenu en mars à Bangkok, il a beaucoup œuvré pour un rapprochement auquel Jacques Chirac, lui aussi, s'affirme attaché.

En Chine, après le séisme de Tiananmen, il fallait relancer la dynamique qui inspirait l'accord de coopération conclu entre la Chine et la Communauté en 1984. La « troïka » européenne (les représentants des présidences actuelles, précédentes et suivantes et la Commission) rencontre chaque année les dirigeants chinois, d'habitude en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, pour des entretiens politiques : les sujets sensibles ne manquent pas, tels Taïwan, Hongkong, le Tibet ou la dénucléarisation de la péninsule coréenne. On y parle avec une franchise emprunte de retenue. *« Les Chinois se défendent, mais ils écoutent »*, commente un collaborateur de M. Brittan.

C'est davantage au niveau de la commission mixte, prévue par l'accord de coopération et qui se réunit également une fois par an, que sont traitées les questions commerciales. Les échanges entre la Chine et l'Union se sont considérablement développés ces dernières années, mais l'UE reste lourdement déficitaire, de l'ordre de 10 milliards d'écus (65 milliards de francs) par an. De plus en plus présente, l'Europe demeure néanmoins à la traîne en matière d'investissements par rapport aux Etats-Unis et au Japon.

UN DÉBOUCHÉ ÉNORME

Chaque réunion de la commission mixte est ainsi l'objet de discussions serrées sur l'accès au marché ou encore la mise en place par Pékin d'un cadre législatif et réglementaire que réclament les industriels européens. Les Chinois demandent, de leur côté, l'élimination des quotas qui freinent leurs exportations ou encore une pratique plus modérée des procédures anti-dumping. Lors de sa dernière session, en novembre, M. Brittan s'était fait accompagner d'une délégation de dirigeants de l'audiovisuel, de la banque, de l'assurance, des télécommunications et de l'aéronautique. Le choix n'était pas fortuit : la Chine représente pour ces industriels un débouché potentiel énorme. En octobre à Pékin, lors de la Conférence euro-chinoise sur la coopération énergétique, Christos Papoutsis, le Commissaire responsable, avait lui aussi à ses côtés des représentants professionnels. La consommation chinoise d'énergie explose. L'enjeu ici est d'offrir l'aide de l'Union et de ses entreprises pour exploiter sans tarder et de manière ordonnée les énormes ressources naturelles du pays.

Le soutien aux réformes sera d'autant plus efficace que la société civile chinoise se familiarisera avec les méthodes de l'économie de marché. C'est là un des autres axes importants de la stratégie de l'Union. Celle-ci cofinance, avec la municipalité de Shanghaï, l'Ecole internationale de gestion des affaires Chine-Europe (CEIBS), une école parrainée par des sociétés internationales et chinoises, et qui a déjà formé plus de 800 personnes au cours de ses deux premières années de fonctionnement. L'aide financière à la Chine, modeste, a vertu de symbole. Elle était affectée principalement au développement rural. Mais elle évolue, cherchant désormais aussi *« à stimuler l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux savoir-faire européens en Chine »*.

Quel sera l'avenir ? Personne à Bruxelles n'ose trop s'aventurer à des pronostics. On y constate que *« les Chinois sont beaucoup plus sûrs d'eux que les Russes »* et que, par ailleurs, *« s'agissant de la libéralisation des échanges et de l'économie, il existe autant d'écoles de pensées que de courants au sein de la direction »*. Une manière de dire que la lutte pour le pouvoir ne pourra que compliquer le débat avec l'Occident.

Philippe Lemaître

DISPARITIONS

■ **IVAN DEVRIÈS**, compositeur, *est mort* vendredi 17 janvier à Paris. Il était âgé de quatre-vingt-sept ans. Né le 17 septembre 1909 à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), issu par son père, le ténor David Devriès, d'une famille de chanteurs illustres, il était aussi l'arrière-petit-fils de Théophile Gautier et de la cantatrice Ernesta Grisi. Se destinant à la composition, il fut l'élève de Georges Caussade au conservatoire. Entré à la radio en 1936, il y devint le premier musicien-metteur en ondes et son nom, comme celui d'Henri Duchemin, restera lié jusqu'en 1974 à la retransmission de nombreux concerts parisiens et de festivals prestigieux (Aix-en-Provence, etc.). Le rare talent avec lequel il savait recréer, pour l'auditeur lointain, la vérité acoustique du concert, lui valut la reconnaissance et l'amitié des compositeurs et des chefs dont il savait traduire l'alchimie sonore : Henri Dutilleux, Hermann Scherchen, notamment. Il a aussi transmis son exigence aux musiciens-metteurs en ondes, tels Jean-Etienne Marie ou Michel Philippot, qui se formèrent à son contact. S'il se plaignait de ne pas avoir assez de temps à consacrer à la composition, il laisse néanmoins *Trois mouvements symphoniques* (1953), *Agression*, pour orchestre (1970), une comédie musicale d'après Labiche, *Le Clou aux maris* (1953), des mélodies, de la musique de chambre... L'ensemble de son œuvre, où les influences de Debussy et de Bartok font bon ménage avec les rythmes du jazz, lui valut, en 1961, le Grand Prix de la Ville de Paris. *(Lire ci-contre.)*

■ **PAUL TSONGAS**, ancien sénateur démocrate du Massachusetts et candidat malheureux à l'élection présidentielle de 1992, est mort, samedi 18 janvier, dans un hôpital de Boston, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il avait été hospitalisé le 3 janvier à la suite de troubles hépatiques et de problèmes cardiaques ; en 1983, il avait subi une greffe de moelle pour traiter un cancer de la lymphe, mais les médecins l'avaient déclaré guéri en 1990. Né le 14 février 1941, Paul Tsongas n'avait jamais perdu une élection depuis le conseil municipal de sa ville natale de Lowell jusqu'au Sénat. En février 1992, il avait atteint le sommet de sa carrière politique lorsqu'il avait battu l'autre candidat démocrate Bill Clinton aux primaires de l'Etat du New Hampshire ; il ne s'était désisté en faveur de M. Clinton qu'après le raz de marée de ce dernier dans les Etats du Sud.

■ **JEAN BÉRANGER**, ancien sénateur des Yvelines, est mort, vendredi 17 janvier, à la clinique de l'Europe, à Marly-le-Roi (Yvelines), commune dont il avait été le maire ; il était âgé de soixante et onze ans. Né le 21 août 1925 à Bonn (Allemagne), Jean Béranger était diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole d'organisation scientifique du travail. Maire de Marly-le-Roi de 1966 à 1989 et conseiller régional d'Ile-de-France de 1982 à 1988, il avait été sénateur des Yvelines de 1977 à 1988. Vice-président du Mouvement des radicaux de gauche, il avait créé en 1984 au Sénat le groupe du Rassemblement démocratique. *(Lire ci-contre.)*

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 18 janvier sont publiés :

● **Réforme de l'Etat** : un décret relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ainsi que le rapport au président de la République du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, Dominique Perben, concernant ce décret. Le ministre rappelle que le projet de réforme de l'Etat entend rapprocher l'Etat des citoyens. Les décisions des administrations doivent donc être prises à l'échelon le plus proche de ceux qu'elles concernent. C'est la raison pour laquelle, à compter du 1er janvier 1998, le préfet de département, et non plus le ministre, prendra les décisions administratives dites « individuelles » (autorisation d'une chambre de commerce et d'industrie à recourir à l'emprunt, reconnaissance de l'utilité publique d'une association locale...). Ce décret a été adopté par le conseil des ministres du mercredi 15 janvier.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Mireille KOLMAYER,
Eduardo PINOCHET LOBOS
et Antoine
ont la joie d'annoncer la naissance de

Joachim Pierre-André,

le 4 janvier 1997.

69009 Lyon.

Décès

– Mme Jean Béranger,
son épouse,
Christophe et Anna,
Emilie,
ses enfants,
Thomas,
son petit-fils,
M. Henri Wattebled,
son beau-père,
M. et Mme Pierre Béranger
et leurs enfants,
M. et Mme Yves Béranger
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Guy Bertucci
et leurs enfants,
M. Jean-Henri Wattebled
et ses fils,
ses frères, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces,
Ses oncles, tantes, cousins et cousines,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean BÉRANGER,
maire honoraire,
ancien sénateur,
ancien conseiller d'Etat,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre
national du Mérite,

survenu le 17 janvier 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mercredi 22 janvier, à 14 heures, en l'église Saint-Vigor de Marly-le-Roi (Yvelines).

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

14, chemin des Sablons,
78160 Marly-le-Roi.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– François-Henri de Virieu, maire de Marly-le-Roi,
Et le conseil municipal,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean BÉRANGER,
maire honoraire de Marly-le-Roi,
ancien sénateur des Yvelines,
ancien conseiller d'Etat,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre
national du Mérite.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mercredi 22 janvier 1997, à 14 heures, en l'église Saint-Vigor de Marly-le-Roi.

L'inhumation aura lieu au cimetière de la Genêtrière.

(Lire ci-contre.)

Ivan DEVRIÈS,
compositeur de musique
et metteur en ondes,
chevalier des Arts et des Lettres,

nous a quittés, le vendredi 17 janvier 1997, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

De la part de
Annie Hieronimus,
Muriel Devriès,
Anik et François Lesure,
Et toute sa famille.

Ses obsèques se dérouleront dans la plus stricte intimité.

2, rue Sainte-Lucie,
75015 Paris.

– Colette Higel-Hirch,
sa fille,
Céline Higel,
sa petite-fille,
Simone Hirch,
sa sœur,

ont la tristesse de faire part du décès de

Robert HIRCH,
ancien résistant,
ancien déporté au camp de Buchenwald,

survenu en son domicile, le 15 janvier 1997.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

67, boulevard Suchet,
75016 Paris.

– Christophe Ferlet
et ses sœurs Dominique et Sylvie,

ont la tristesse d'annoncer le décès de leur grand-mère,

Mme Hortense JUELLE,

survenu à Dreux, le 17 janvier 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 22 janvier, à 14 h 15, en l'église Notre-Dame-des-Rochelles (Dreux).

– Nîmes.

Mme Pierre Lacour-Veyranne,
son épouse,
M. et Mme Jean-François Pintard,
M. et Mme Bruno Lacour-Veyranne,
M. et Mme Pierre Lienart,
ses enfants,
Caroline, Olivier, Pierre-Jean, Matthieu, Thomas et Benoît,
ses petits-enfants,
Toute sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre
LACOUR-VEYRANNE,
notaire honoraire,
cour d'appel de Nîmes,

survenu le 13 janvier 1997, dans sa soixante-quatorzième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 15 janvier, à l'oratoire du cimetière protestant de Nîmes.

Chemin de la Tour-Magne.
30000 Nîmes.

– Véronique Tixier-Louws,
son épouse,
Mme Armand Tixier,
sa mère,
M. et Mme Simon Louws,
ses beaux-parents,
Ses belles-sœurs, beaux-frères,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques TIXIER,

survenu le 14 janvier 1997, à l'âge de trente-quatre ans.

Les obsèques auront lieu le 23 janvier, dans l'intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés au professeur Jancovici, hôpital Percy, Clamart (Hauts-de-Seine), au profit de la Société française de médecine des armées ou de l'Ecole des pupilles de l'air.

13, villa Houssay,
92200 Neuilly-sur-Seine.
1, place de l'Europe,
66000 Perpignan.

– Georges Vinaver,
Liliane et Jean-Pierre Maury,
leurs enfants et petits-enfants,
Blanche et Michel Bronstein,
Et toute sa famille,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Wladimir VINAVER,

le 15 janvier 1997, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

L'incinération aura lieu le samedi 25 janvier, à 10 h 45, au crématorium du Père-Lachaise.

151, rue Léon-Maurice-Nordmann,
75013 Paris.

– Xavier Dhonte, président de la section française d'Amnesty International,
Françoise Fouval, directrice des Editions francophones d'Amnesty International,
Ses amis du secrétariat national,
de l'équipe des EFAI,
Toutes celles et tous ceux qui ont cheminé à ses côtés,
ont la très grande tristesse d'annoncer la mort de

Wladimir VINAVER
(dit Wlad).

Il a été pour beaucoup d'entre nous un ami et une référence, et avec lui disparaît la mémoire de nos jeunes années dans l'association.

Amnesty International,
4, rue de la Pierre-Levée,
75011 Paris.

Remerciements

– *Jean-Marie Messier, président-directeur général,*
Et l'ensemble des collaborateurs du groupe CEGETEL,

très touchés par les nombreuses marques de sympathie dont vous avez fait preuve lors du décès de

Philippe GLOTIN,

vous expriment leurs sincères remerciements.

Anniversaires

– *Nancy. Paris.*

Julie REBBOH,
née SERAQUI,
ancienne employée
aux Galeries Béno,

aurait eu cent ans le 21 janvier 1997.

Tous ceux qui l'ont connue, à Oran ou à Marseille, auront une pensée pour elle.

Les familles Bémer et Karsenty associent à ce souvenir celui de

Fernande et Lucie,

ses filles,

Louis,

son gendre,

Jean-Louis,

son *petit-fils.*

Anniversaires de décès

– Il y a aujourd'hui vingt ans nous quittait

Albert BESSIS
maître-imprimeur à Sousse.

Nous restons fidèles à son souvenir, à sa mémoire et à ses principes.

Que ceux qui l'ont connu se souviennent.

De la part de
Yvonne,
son épouse,
Max et Paul,
ses enfants.

– La famille du

***docteur* Francis DAYAN**

rappelle son souvenir à l'occasion du vingtième anniversaire de sa mort.

– Il y a dix ans,

Gilles HOUBART

nous quittait. Nous avons toujours de la peine.

Madeleine, sa famille, ses amis.

Messes anniversaires

– A l'occasion du dixième anniversaire du décès de

Jacques LOCHMANN,

le 14 janvier 1987, *une messe sera célébrée* le **samedi 25 janvier 1997, à 10 h 30,** *en* l'église Notre-Dame des Buttes-Chaumont (19e).

On y associera le souvenir de

Madeleine,

sa mère, décédée le 21 janvier 1990.

Conférences

– **L'Opéra national de Paris propose**, à l'occasion de la nouvelle production de « Pelléas et Mélisande » de Claude Debussy (direction musicale de James Conlon, mise en scène de Robert Wilson), une conférence de **Julia Kristeva**, écrivain et psychanalyste : **« Pelléas et Mélisande. Une mélancolie sonore ».**

Studio Bastille. Samedi 25 janvier 1997, à 17 heures.

Entrée libre et gratuite en fonction des places disponibles.

Communications diverses

– **Maison de l'hébreu, Montparnasse.** Pour lire en deux heures ; parler l'israélien ou maîtriser le biblique en dix séances. **Professeur Benaudis : 01-47-97-30-22/06-60-43-45-78.**

– **Hommage à Primo Levi**, animé par Alain Suied.

Mardi 21 janvier 1997, à 20 h 30 : « *Primo Levi, le suicide d'un optimiste* ».
Leçon de Myriam Anissimov.

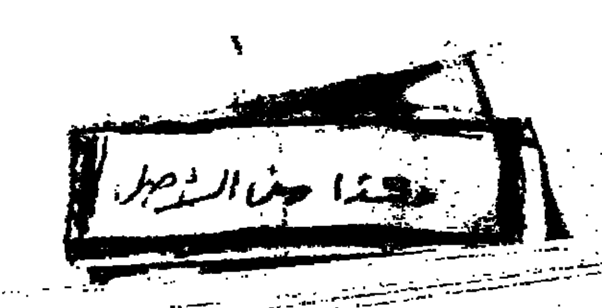
Mercredi 22 janvier 1997, à 20 h 30 : « Auschwitz, négation de Dieu ? » Leçon d'Alain Finkielkraut.

PAF – au Centre communautaire de Paris, 5, rue de Rochechouart, Paris-9e, métro Cadet.
Renseignements au 01-49-95-95-92.

Soutenances de thèse

– **Mme Sandra Lavroff-Detrie** a soutenu publiquement, le 15 janvier 1997, à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, sa thèse pour le doctorat en droit intitulée **De l'indisponibilité à la non-patrimonialité du corps humain.**

Le jury, présidé par M. Jacques Ghestin, professeur à l'université Paris-I, directeur de la thèse, composé de M. Jean-Marie Auby, président honoraire de l'université Bordeaux-I, de Mme Catherine Labrusse-Riou, professeur à l'université Paris-I, rapporteurs, de Mme Marie-Angèle Hermitte, directeur de recherche au CNRS, de M. Grégoire Loiseau, maître de conférences à l'université Paris-I, lui a décerné la mention Très Honorable avec les félicitations du jury.



EMPLOI La direction d'EDF-GDF a conclu, lundi 20 janvier, un accord avec trois syndicats (CFDT, CGC, CFTC), qui favorise la réduction du temps de travail à 32 heures et doit permettre l'embauche de 15 000 agents d'ici à fin 1999. ● LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL pourra être individuelle. Elle pourra être collective dans les unités qui signent un accord. Les agents optant pour les 32 heures sont payés 35 heures, mais les plus bas salaires toucheront une prime supplémentaire qui portera leur rémunération à 36 heures. Les jeunes embauchés à 32 heures seront les principaux bénéficiaires de la mesure. ● LA CGT, MAJORITAIRE, s'oppose à cet accord et appelle à la grève mercredi 22 janvier. FO ne signe pas le texte, mais pourrait signer des accords locaux. Les syndicats signataires vont consulter leurs instances. La signature officielle pourrait avoir lieu le 31 janvier (*lire aussi notre éditorial page 16*).

EDF-GDF signe l'accord sur les 32 heures payées au moins 35

L'objectif est de maintenir les effectifs tout en embauchant 15 000 agents en trois ans. La CFDT, la CFTC et la CGC approuvent le texte. La CGT et, dans une moindre mesure, FO s'y opposent

APRÈS TROIS JOURS de négociations quasi ininterrompues et un week-end riche en discussions bilatérales, la direction d'EDF-GDF devait recueillir *« un avis positif »* de trois organisations syndicales (CFDT, CGC, CFTC) sur son projet d'accord intitulé « 15 000 embauches : un projet pour tous » et dont le surtitre est « Développement, service public, temps de travail, emploi des jeunes » (*Le Monde* daté 12-13 janvier).

Chaque terme a été soigneusement pesé. Les deux entreprises (qui ont une direction du personnel et des relations sociales communes) ont *« l'ambition de se développer fortement et de renforcer l'excellence du service public »*. Dans ce contexte, les signataires entendent *« engager une dynamique exemplaire en faveur de l'emploi, notamment des jeunes »* en utilisant deux leviers : *« la croissance des deux entreprises et la réduction et l'aménagement du temps de travail »*.

En novembre 1996, les directions avaient annoncé que, *« normalement »*, les effectifs devraient diminuer d'environ 1,5 % par an (soit 2 000 personnes par an) de 1997 à 1999, ce qui aurait conduit à n'embaucher que 5 000 à 7 000 personnes alors qu'environ 13 000 départs sont prévus. Grâce au *« renforcement du développement »* et à la *« réorganisation du travail »*, l'accord devrait permettre *« l'embauche de 15 000 agents pendant la période de trois ans. En tout état de cause, les embauches effectuées ne seront pas inférieures à 11 000 »*.

Symbole de cette articulation entre les ambitions économiques et sociales : les plans stratégiques qu'EDF et GDF sont en train de négocier avec l'Etat intégreront le contenu et les conséquences de cet accord. Après avoir décrit les perspectives de développement (3 % par an pour GDF et enrichissement de l'offre d'EDF pour se rapprocher de ses clients), l'accord détaille les mesures sur le temps de travail. Cinq mesures d'aménagement du temps de travail seront mises en place, la plupart à l'issue de négociations avec l'ensemble des syndicats dans les unités.

Première mesure : le temps choisi. Chaque salarié volontaire qui accepte de s'engager pour trois ans (sauf événement grave) a le droit de réduire son temps de travail à 32 heures par semaine (au lieu de 38 actuellement). Grâce à *« une aide à la réduction du temps de travail »*, il sera payé sur la base de 35 heures. Une mesure *« bas salaire »* permet d'augmenter cette base et de la porter, pour les plus bas salaires, jusqu'à 36 heures. Cette mesure concerne potentiellement 35 800 agents (sur un total de 142 000).

« Engager une dynamique exemplaire en faveur de l'emploi, notamment des jeunes »

Le deuxième dispositif concerne l'aménagement du temps de travail. Des accord locaux pourront prévoir que l'organisation du travail s'étende de 6 à 20 heures. Si l'aménagement du temps de travail conduit les agents à travailler plus de 8 heures par jour, toute heure effectuée au-delà de 8 heures donne droit à une majoration de 50 %. Les heures effectuées entre 6 et 7 heures du matin et entre 18 heures et 20 heures donnent droit à une majoration de 30 %. Les heures effectuées au-delà de 20 heures ou le samedi sont compensées à 50 %. Toutes les majorations sont données en temps et non en argent. Grâce à ces deux dispositifs, un agent qui travaille théoriquement 32 heures, dont le samedi matin, et qui bénéficie de la mesure réservée aux bas salaires, effectue, en fait, 30 heures payées 36 heures.

Le troisième dispositif concerne la réduction collective du temps de travail dans les unités qui le décident. Des accords locaux peuvent prévoir une réduction de la durée du travail entre 32 heures et 35 heures. Là aussi, une aide à la réduction du temps de travail permettra aux agents travaillant 32 heures d'être payés l'équivalent de 35 heures, et à ceux travaillant 35 heures d'être payés 36 h 30. La cotisation-retraite sera calculée sur le salaire perçu (hors prime) mais les agents ont la possibilité de continuer à cotiser sur la base de 38 heures. Avant de mettre cette mesure en œuvre, les directions locales devront *« avoir conclu un accord collectif, après avoir vérifié que la majorité des agents concernés sont volontaires »*.

La quatrième mesure concerne les heures supplémentaires : l'objectif des signataires est de réduire *« d'au moins un tiers »* les six millions d'heures supplémentaires effectuées actuellement et de favoriser leur compensation en temps et non en argent.

L'accord précise que les cadres – dont les heures supplémentaires ne sont pas comptabilisées – doivent également bénéficier de la réduction du temps de travail. Deux mesures devraient être privilégiées : la semaine de quatre jours et les congés rémunérés de longue durée. Une compensation financière des dépassements horaires va être allouée ainsi qu'une compensation en temps dans la limite de douze jours par an.

Par ailleurs, un compte épargne-temps est généralisé et les agents ayant cotisé 37,5 ans pourront bénéficier d'une cessation anticipée d'activité.

L'ensemble de ces mesures doit permettre l'embauche de 11 000 à 15 000 agents, dont une grande majorité de jeunes. L'accord prévoit que 75 % des nouveaux embauchés – qui bénéficieront tous du statut d'EDF-GDF – devront s'engager à travailler 32 heures durant trois ans. Ils seront, théoriquement, payés sur une base de 35 heures, mais, la très grande majorité d'entre eux étant recrutés en bas de l'échelle, ils bénéficieront de la prime *« bas salaire »*.

L'avis positif donné par trois syndicats lundi 20 janvier, dans la matinée, doit être ratifié par leurs instances. La signature officielle pourrait avoir lieu le 31 janvier. FO, qui ne signe pas l'accord national, pourrait signer des accords locaux. La CGT, qui réclame de *« vrais emplois »* et une réduction du temps de travail sans perte de salaire, a lancé un appel à la grève pour mercredi 22 janvier.

Frédéric Lemaître

Avancement et réduction du temps de travail

L'accord contient une mesure particulièrement originale. Les agents bénéficiaires d'un avancement ou d'une promotion (soit environ 40 000 par an) auront la possibilité de réduire leur temps de travail en maintenant leur niveau de rémunération antérieur au lieu d'être augmentés.

En pratique, à l'occasion du gain d'un niveau hiérarchique, l'agent aura la possibilité, en s'engageant pour trois ans, d'opter pour un temps de travail de 35 heures par semaine. Il bénéficiera alors d'une prime équivalente à 1 h 30 de salaire par semaine. Cette disposition pourra être renouvelée une fois, permettant à l'agent de passer à 32 heures et d'avoir une prime de 3 heures. En cas de retour à temps plein à l'issue de la période d'engagement, l'agent retrouve le salaire à temps plein correspondant aux promotions acquises.

La CGT majoritaire

Les résultats des dernières élections des représentants du personnel, en novembre 1994, ont été les suivants :

- CGT : 54,48 % ;
- CFDT : 24,66 % ;
- FO : 12,35 % ;
- CGC : 5,38 % ;
- CFTC : 3,13 %.

Selon le PDG de la STET, Ernesto Pascale, les télécoms italiennes seront privatisées avant le mois d'octobre

ROME
de notre envoyé spécial

En Italie, l'opération a été baptisée *« la mère des privatisations »* : la vente au secteur privé de la STET, la holding qui coiffe les principales sociétés de télécommunications publiques italiennes, dont la valeur est estimée à 23 400 milliards de lires (70 milliards de francs), sera la plus importante qui ait jamais eu lieu dans la Péninsule. Si elle se réalise... Car la STET, dont l'Etat contrôle un peu plus de 61 % des actions avec droit de vote, est inscrite sur la liste des firmes à privatiser depuis 1993, et sa cession a été reportée à plusieurs reprises depuis lors. Le 11 novembre 1996, le gouvernement italien a repoussé la dernière échéance en date, qui avait été fixée à février ou mars 1997. Et demandé à la STET de fusionner avec sa principale filiale, l'exploitant téléphonique Telecom Italia, sixième opérateur mondial, qu'elle contrôle à 64,9 %.

Pour Ernesto Pascale, le PDG de la STET, 1997 devrait malgré tout être *« la bonne année »*. *« Je pense que cela se fera d'ici à octobre. La date précise n'est pas fixée. La privatisation est la meilleure chose à faire et le plus vite possible, car nous sommes en situation inconfortable. Nous ne sommes plus considérés comme appartenant à l'Etat, mais nous ne sommes pas privés non plus. Techniquement, il n'y a pas de difficulté. Les titres STET sont connus. La société est déjà en Bourse. L'Etat, qui a la majorité des droits de vote, détient 47 % du capital, 53 % étant aux mains d'investisseurs privés, dont plus de la moitié sont étrangers. »*

Le problème est *« politique »*, relève le PDG de la STET. *« Toutes les forces politiques sont convaincues de la nécessité de cette privatisation. Sauf Refondation communiste, qui appartient à la coalition gouvernementale, mais pense que l'Etat doit garder la majorité ou, s'il réduit sa part, garder une présence forte. C'est une position isolée. »* L'aval des néo-communistes est néanmoins nécessaire à l'adoption de toute décision gouvernementale. En s'abstenant, le 15 janvier, ces derniers ont empêché le vote par le Parlement du texte sur le transfert au Trésor des titres STET, jusqu'alors détenus par la holding publique IRI.



ERNESTO PASCALE

Cette opération vise avant tout à réduire l'endettement de l'IRI. Mais elle est aussi un préalable à la privatisation de la STET. M. Pascale *« ne pense pas »* que cela puisse la compromettre. *« Il y a possibilité de résoudre ce problème de décret »*, note-t-il, ajoutant qu'au-delà *« il faut trouver une solution politique »* tenant compte de la position des néo-communistes.

« Techniquement, il n'y a pas de difficulté. Les titres STET sont connus »

Parallèlement, le gouvernement doit décider au plus vite des modalités de la fusion STET-Telecom Italia, qui doit être effective *« entre fin juin et fin août »*. STET absorbera-t-elle Telecom Italia ou vice-versa ? *« Ce n'est pas décidé*, répond M. Pascale. *Il faut regarder ce qui est le mieux aux plans financier et industriel. Il faut tenir compte du fait que STET est cotée à New York et que Telecom Italia ne l'est pas. Demander une nouvelle cotation prendrait du temps. »* Le PDG de la STET estime qu'*« il serait possible de vendre des actions avant la fusion complète. Il suffit de connaître les parités des échanges entre STET et Telecom Italia »*.

La vente de l'ensemble STET-Telecom Italia, qui se fera par appel à la Bourse, verra la constitution d'un noyau dur d'actionnaires. *« Il sera formé d'investisseurs privés italiens, avec une présence significative d'investisseurs étrangers »*, note M. Pascale, qui n'exclut pas l'entrée d'un opérateur étranger au capital. *« Mais un accord industriel est une condition à ce type d'opération »*, prévient-il, excluant l'idée que les marchés puissent bouder la privatisation, même si celle-ci interviendra après celles de Deutsche Telekom, France Télécom ou Telefonica.

Aux analystes qui estiment qu'il faudrait démanteler la STET avant sa vente, M. Pascale répond qu'*« il faut voir si cela valorise mieux le patrimoine et être pragmatique »*. Le gouvernement a déjà imposé au groupe de se séparer de SEAT, société qui publie les annuaires téléphoniques et gère les publicités qu'ils contiennent. Cette dernière doit être vendue d'ici à fin janvier. M. Pascale précise que Telecom Italia Mobile, premier opérateur italien de téléphonie mobile, *« restera contrôlé majoritairement »* par le nouvel ensemble STET-Telecom Italia et que la société de logiciels et de services informatiques Finsiel *« restera aussi dans le groupe »*, car elle est *« stratégique »*.

En ce qui concerne Sirti (installation, maintenance de réseaux) et Italtel (équipements de télécommunications), dont Siemens détient 50 %, *« il faut voir »*, indique M. Pascale, selon qui *« rien n'est décidé »*. Il préférerait que *« l'on regarde cela après la privatisation »*, tout en reconnaissant que, s'il existe *« des synergies »* entre STET, Sirti et Italtel, ces liens ne sont pas *« indispensables stratégiquement. C'est un choix d'affaire »*.

Au-delà de la privatisation de la STET se profile, le 1er janvier 1998, l'ouverture totale à la concurrence du marché européen du téléphone. Cette échéance n'inquiète pas le PDG italien. *« Je ne voudrais pas minimiser les risques, mais en Italie ils sont limités. Il n'y aura pas de grands bouleversements, car 30 % du marché sont déjà ouverts à la concurrence »*. Avec la libéralisation, M. Pascale voit surtout l'opportunité d'*« être présents plus fortement sur d'autres marchés en Europe »*. Dans cette perspective, il estime que l'ensemble STET-Telecom Italia *« a beaucoup à faire encore. Nous n'avons pas une grande culture à l'international. Nous avons besoin de sang neuf graduellement, nous devons changer de culture managériale »*.

Les analystes déplorent justement que la STET soit restée à l'écart des alliances qui se sont nouées entre les grands opérateurs – BT et l'américain MCI, France Télécom, Deutsche Telekom et l'américain Sprint – afin d'offrir des services globaux, à l'échelle de la planète. Ils y voient un élément de faiblesse. *« Nous sommes prêts à nouer des accords, mais le choix devra être guidé par la possibilité pour STET de se développer dans le monde entier avec une position paritaire*, indique M. Pascale. *Ce qui compte dans une alliance, c'est d'avoir l'intention d'investir ensemble dans beaucoup de pays pour avoir une présence nationale. Sinon, on risque de faire des ponts qui n'ont pas de bases. »*

Le PDG de la STET rappelle que le marché mondial des services de télécommunications est formé à 84 % de services domestiques, à 10 % de services internationaux et à 6 % de services globaux, dont les trois quarts sont des services à l'échelle nationale. *« La stratégie internationale doit être faite en rapport avec ces données. Il faut avoir des licences dans les pays étrangers. Nous sommes intéressés par l'Europe, l'Amérique latine et l'Asie, surtout la Chine, l'Inde et l'Indonésie, où le téléphone est peu développé. En ce qui concerne les services globaux, nous avons la société TMI qui est présente dans 49 pays et réalise 250 milliards de lires de chiffre d'affaires. »*

En Europe, excepté la France où il s'est allié à Bouygues, le groupe italien n'a engagé aucun mouvement d'ampleur dans la perspective de 1998. *« Il faut annoncer les choses quand elles sont faites*, relève M. Pascale. *Nous sommes intéressés par les pays les plus importants. »* La conduite de ces opérations pourrait revenir à son successeur. Car M. Pascale assure qu'après la privatisation il dira *« adieu certainement »*. *« Lors d'un changement de propriétaire, le devoir d'un manager est de donner sa démission. »*

Philippe Le Cœur

La suppression d'emplois chez Ford mobilise les syndicats britanniques

LONDRES
de notre correspondant

La flexibilité de l'emploi a ses limites en Grande-Bretagne, où syndicats et opposition ont vivement réagi à la décision annoncée par Ford, jeudi 16 janvier, de réduire de près du tiers la main d'œuvre de sa chaîne d'assemblage de voitures à Halewood, près de Liverpool. *« Furieux »*, les ouvriers de cette usine ont voté dès vendredi le principe d'une grève de protestation ; ceux des autres usines britanniques du groupe se prononceront cette semaine sur des arrêts de travail.

Une trentaine de parlementaires travaillistes et libéraux-démocrates ont demandé à la direction de la multinationale américaine de reconsidérer une décision qu'à la Chambre des communes le premier ministre, John Major, avait qualifiée de *« très surprenante »*. D'autant que, selon le *Sunday Times*, Ford a demandé à l'Etat une aide de 75 millions de livres (675 millions de francs) pour sauver Halewood.

Ford va donc se séparer de 1 300 des 4 500 employés assemblant des Escort à Halewood, sur une base *« volontaire »*, a précisé au *Monde* la société, qui se flatte de n'avoir opéré aucun licenciement sec au Royaume-Uni en trente ans. A partir d'avril et jusqu'à l'an 2000, une seule équipe restera sur la chaîne des Escort, modèle produit à Halewood depuis 1968 mais dont la part sur le marché local est passée en six ans de 11 % à 6,4 %.

Ford ayant perdu 120 millions de livres en Europe au cours des neuf premiers mois de 1996, une nouvelle rationalisation s'engage : la production de la nouvelle version de ce modèle sera concentrée à Valence en Espagne et à Sarrelouis en Allemagne, à la frontière française. A l'horizon 2000 – et sous réserve de confirmation – Halewood pourrait produire un nouveau véhicule polyvalent (MPV), plus petit que le monospace Galaxy.

La perte de tant de postes de travail dans un bassin d'emplois où le taux de chômage est très supérieur à la moyenne nationale (11 % contre 6,7 %), et dans une zone où il atteint parfois 30 %, a créé un choc. En particulier chez les ouvriers touchés, qui craignent de ne pas retrouver d'emploi et s'estiment trahis après avoir fait d'énormes efforts pour s'adapter aux nouvelles technologies. *« La promesse d'un nouveau véhicule est un peu comme Alice au pays des merveilles »*, a commenté un responsable syndical local.

Mais ce sont les raisons de cette décision qui surprennent le plus les Britanniques, alors que tant d'autres constructeurs automobiles (japonais, allemands) ont renforcé leur implantation outre-Manche et créé des milliers d'emplois. Pourquoi un pays qui a tant fait pour attirer, au prix du démantèlement de sa législation sociale, les investissements étrangers et qui se vante d'être devenu *« le centre entrepreneurial de l'Europe »*, est-il frappé de la sorte ?

RETOUR DE BÂTON

Les syndicats et certains journaux ne se privent pas de remarquer que la flexibilité s'est, cette fois, retournée contre la Grande-Bretagne. Il était en effet beaucoup plus facile de licencier ici qu'en Allemagne ou en Espagne. M. Major a toutefois fait remarquer que Jaguar, filiale de Ford, devrait créer 5 000 emplois en l'an 2000.

Par ailleurs, l'image déplorable qu'avait jadis l'industrie automobile anglaise n'a pas totalement disparu. Halewood, fondée en 1963, et qui a compté jusqu'à 14 000 ouvriers, a été longtemps symbole de faible productivité, de qualité défectueuse et de relations sociales déplorables. Les choses se sont certes améliorées, mais les importateurs étrangers demeurent récalcitrants face aux Escort *made in England*.

L'arbre ne doit toutefois pas cacher la forêt : l'industrie automobile britannique, a remarqué vendredi le *Financial Times* dans un éditorial intitulé « Ford appuie sur le frein », a dépassé, l'an dernier, son niveau de production de 1975 et sa part en Europe est passée en dix ans de 9 % à 12 %. Mais, comme l'a reconnu avec un flegme tout anglais le chancelier de l'Echiquier, *« on ne peut pas gagner à tous les coups »*.

Patrice de Beer

Les salariés du Crédit foncier veulent empêcher le gouvernement de démanteler l'établissement

Ils entamaient lundi leur quatrième jour d'occupation du siège, boulevard des Capucines à Paris

L'intersyndicale a décidé, lundi 20 janvier dans la matinée, de poursuivre le mouvement. Le gouverneur du Crédit foncier, Jérôme Meyssonnier, retenu depuis vendredi par les salariés, a indiqué lundi qu'il ne répondrait *« à aucune demande de l'intersyndicale tant qu'[il ne serait] pas libre »*. Le ministre des finances, Jean Arthuis, a déclaré lundi sur Europe 1 qu'il n'y aurait *« pas de licenciement sec »*.

Les douze coups de minuit allaient bientôt sonner dimanche 19 janvier. Et le boulevard des Capucines doucement s'endormait. Le chanteur Dave s'étant éclipsé,

REPORTAGE

Avec les salariés dans les locaux occupés de l'établissement financier

les néons rouges de l'Olympia respectaient enfin la pénombre du quartier, une brume épaisse empêchant d'ailleurs qu'on y voit à 20 mètres. Et pourtant... Juste en face, sous une verrière étincelante cachée derrière l'élégante façade d'un immense hôtel particulier, des dizaines de salariés du Crédit foncier de France tournoyaient, tournoyaient joyeusement. Une biguine, une salsa, la chenille, et la macaréna. *« Ah mais ! J'ignorais que monsieur le spécialiste du contentieux ondulât avec autant de souplesse ! »*

C'est alors qu'il apparut, tout au fond de la salle aux colonnes, le front soucieux, cartable à la main. Après une journée passée dans un petit bureau du rez-de-chaussée, entre collaborateurs et syndicalistes, le gouverneur Jérôme Meyssonnier se retirait discrètement dans son bureau du premier, où un canapé accueillerait son sommeil, sous des lambris de grande beauté. *« Ah, monsieur,* glissa un syndicaliste en souriant, *si vous veniez danser là, maintenant, avec votre équipe, je suis sûr que vous nous casseriez la baraque ! – Il m'est arrivé de danser dans une banque. Mais c'est une chose qui n'est envisageable que lorsqu'on est parfaitement libre de ses mouvements... »*

Et il s'en est allé par le grand escalier, un peu crispé, et solitaire. Sans un regard pour les danseurs ni pour les sacs de couchage que des jeunes femmes de la délégation de Rouen venaient d'étaler au pied de l'ascenseur. C'était – même s'il réfute le mot en reconnaissant être traité avec courtoisie et respect – sa troisième nuit d'*« otage »*.

Comment prévoir ce qui s'ensuivrait ? Tout s'était improvisé puis enchaîné si vite depuis ce vendredi 18 janvier (*Le Monde* des 19 et 20 janvier) où décision avait été prise par une intersyndicale très soudée (CFDT, CGT, CFTC, FO, CGC, CNA autonome) de *« retenir le chef d'entreprise »* accusé de ne pas lutter suffisamment contre le démantèlement du CFF. Option dangereuse, option payante. Le sursaut des salariés avait dépassé toutes les espérances. *« Dix-huit mois d'actions ponctuelles n'avaient eu aucun écho »*, remarque un syndicaliste. *« Cette histoire de séquestration nous vaut l'ouverture des « 20 heures » et la « une » de tous les journaux ! Bercy est forcément à l'écoute. »*

Car c'est bien du ministre des finances, Jean Arthuis, que l'on souhaite des apaisements sur l'avenir du Crédit foncier, malgré l'échec de la rencontre organisée à Bercy samedi après-midi. C'est de lui dont on attend le retrait du plan prévoyant de transférer au Crédit immobilier de France (CIF) – l'*« ennemi héréditaire »*, affirment plusieurs salariés – une partie des activités et du personnel du CFF. De lui dont on exige le retrait immédiat d'un projet de loi instituant la Caisse nationale de Crédit foncier, suspectée de concrétiser la disparition de l'enseigne CFF.

Car on ne peut pas, disent-ils, laisser assassiner le CFF. *« Ce serait comme vendre la maison de la tante Yvonne. »* On vous parle d'Histoire en mentionnant l'année 1852 (date de sa création), de l'esprit « famille », et de la transmission d'une culture. On évoque les multiples changements de cap qui, depuis 1989, auraient régulièrement *« saboté »* l'outil en lui faisant perdre la manne des PAP (prêts aidés à l'accession à la propriété) et en le plongeant dans le redoutable secteur concurrentiel. On doute des chiffres annoncés par Bercy pour évoquer la faillite et on se galvanise en rappelant la remontée de l'année 1996 et le résultat *« prometteur »* de 1 milliard de francs. On déplore surtout l'abandon d'une vocation axée sur l'aide au logement social et le désengagement de l'Etat dans ce domaine. *« Au service contentieux, j'ai toujours eu l'impression d'être utile »*, raconte Fabienne Courtin, une petite fille de deux ans dans les bras. *« On a toujours été attentifs aux emprunteurs en difficulté, on travaillait avec les assistantes sociales, on expropriait beaucoup moins légèrement qu'ailleurs. »*

Les privilèges ? Les plus âgés en savent quelque chose, qui, comme cet ex-employé de la Banque de France, se rappellent être entrés au CFF avec un salaire sur seize mois et demi. Mais la page est tournée. Fabienne, employée avec douze ans de maison et un DEA de droit privé gagne 11 000 francs nets sur treize mois. A peu près comme son mari, également au CFF, également menacé. Egalement tenté, comme le suggérait un orateur de l'après-midi, de renvoyer sa carte d'électeur. *« La gauche nous a coulés. La droite nous a poignardés ! »*

Car les pistes proposées pour sauver le CFF révoltent plus qu'elles ne rassurent. Notamment le rapprochement avec le Crédit immobilier de France qui intégrerait au mieux 1 500 salariés (le CFF en compte 3 300) mais dont certains estiment qu'il n'aura jamais la confiance des anciens clients du CFF. C'est pour ces derniers que la décision a été prise d'assurer lundi, à Paris et en province, un service dit *« de responsabilité »*. *« Il faut continuer de bosser, mériter la confiance de nos partenaires, constructeurs et notaires, et prouver avec panache que notre activité est viable »*, assure Chantal, arrivée de Montpellier avec une poignée de confrères et son sac de couchage.

« Dansez, dansez ! », lançait une jeune femme souple en virevoltant dans la nuit sur le marbre de la salle aux colonnes Napoléon III. *« Le moment d'union que nous vivons est déjà magnifique. Mais lundi, mardi peut-être, d'autres amis du secteur bancaire se joindront à nous. »* C'est tout l'espoir de l'intersyndicale qui jetterait volontiers quelques braises sur le Crédit lyonnais, la Banque de France, les caisses d'épargne.

Annick Cojean

Le dollar frôle les 5,50 francs

Le billet vert, qui profite de la vigueur de Wall Street, a atteint son plus haut niveau face à la devise française depuis 1994

LE DOLLAR a commencé la semaine en forte hausse. Lundi matin 20 janvier, il s'inscrivait à 1,6240 mark et 5,4750 francs, ses cours les plus élevés depuis juin 1994 face à ces deux devises. Il cotait par ailleurs 117,80 yens, son niveau le plus haut depuis près de quatre ans face à la monnaie japonaise.

Le billet vert profite de la santé de l'économie américaine et de la vigueur de Wall Street. La production industrielle a progressé de 0,8 % au mois de décembre aux Etats-Unis et les économistes prévoient un taux de croissance proche de 4 % en rythme annuel au quatrième trimestre. De son côté, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes de la Bourse de New York ne cesse de battre des records. Il a terminé la séance du vendredi 17 janvier en hausse de 1 %, à 6 833,10 points.

Le billet vert est également soutenu par le niveau des taux d'intérêt américains, nettement supérieur à celui observé en Europe continentale et au Japon. Les rendements obligataires à dix ans se situent à 6,55 % à New York, contre 5,60 % à Paris et 2,50 % à Tokyo. A court terme, la différence est plus nette encore (5,30 % aux Etats-Unis, 3,05 % en Allemagne et 0,50 % au Japon). Ce décalage monétaire incite les investisseurs internationaux à placer leurs capitaux outre-Atlantique, d'autant que l'écart de taux pourrait encore se creuser au cours des prochains mois. De nombreux analystes anticipent un relèvement des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine dès son prochain conseil, mardi 4 février, destiné à apaiser les tensions inflationnistes naissantes. En Allemagne, au contraire, l'heure est au *statu quo* monétaire, voire à une légère baisse du niveau des prises en pension de la Bundesbank, fixé à 3 % depuis le 22 août 1996. Enfin, au Japon, en raison de la crise du système bancaire, une hausse du taux d'escompte, qui s'établit à 0,5 % depuis septembre 1995, est exclue.

Pierre-Antoine Delhommais

La Commission européenne désavouée sur la libéralisation des fonds de pension

COMMENT libéraliser les retraites complémentaires et les fonds de pension en Europe ? Quel pourcentage de leurs actifs les organismes qui gèrent les retraites peuvent-ils détenir en devises étrangères ? La Commission européenne, qui avait rédigé en 1993 un projet de directive sur le sujet, pensait, avec la Grande-Bretagne, l'Irlande et les Pays-Bas, que les gestionnaires de retraites complémentaires pouvaient détenir jusqu'à 40 % d'actifs en devises étrangères. Les autres pays de l'Union, à commencer par la France, estimaient qu'il ne fallait pas dépasser le seuil de 20 %. *« En l'espace d'une génération, la lire a perdu la moitié de sa valeur et la livre un tiers*, rappelle-t-on à Bercy. *Une compagnie d'assurance-vie investie à 20 % dans ces devises aurait mangé ses fonds propres et risquerait la défaillance. »*

Les ministres européens ne se sont pas mis d'accord en 1994, renvoyant le projet de directive aux calendes grecques. Non découragée, la Commission a décidé, fin 1994, de publier au *Journal officiel* des communautés une communication – texte qui n'a pas de valeur juridique contraignante – qui reprenait le projet de directive rejeté.

La France, suivie de l'Espagne et soutenue par l'Allemagne, a alors saisi la Cour européenne de justice pour faire annuler la communication, pour des raisons de fond – le désaccord sur le pourcentage d'actifs pouvant être détenus en devises – et de forme, la France accusant la Commission de vouloir passer en force. Le débat était surtout de principe : la France n'ayant pas de fonds de pension, seuls les régimes de retraite complémentaire par répartition étaient concernés par cette communication.

La France a obtenu le soutien d'un avocat général de la Cour européenne de justice, Giuseppe Tesauro, qui a estimé, le 16 janvier, que la communication de la Commission devait être annulée, car celle-ci avait essayé d'imposer ses vues. La décision finale sera prise par la Cour de justice.

PROTECTIONNISME

L'argumentation de la France s'abrite derrière des principes de prudence, mais elle n'est pas exempte de relents protectionnistes, à l'heure de la mise en place de fonds de pension privés en France. Bercy a tout intérêt à ce que les retraités français investissent en francs, notamment en obligations françaises, pour fournir les centaines de milliards de francs émis chaque année par le Trésor pour financer le déficit de l'Etat. Mieux vaut aussi que les placements en actions profitent aux entreprises françaises. A Bercy, on souligne qu'il existe des actions étrangères cotées en francs à Paris.

Avec l'euro, le risque devise disparaîtra sur une bonne partie de l'Europe. Il deviendra plus délicat de s'opposer à la création d'un marché unique des fonds de pension. La Commission n'a pas renoncé à faire valoir son point de vue : la création de l'euro changeant les données du problème, elle devrait publier prochainement un Livre vert pour libéraliser le marché européen des fonds de pension.

Arnaud Leparmentier

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 20 JANVIER

Liquidation : 24 janvier

Taux de report : 3,63

Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 PARIS

+0,23 %

CAC 40 : 2430,78

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + –	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	959	959	—	+ 0,10
Cr.Lyonnais(T.P.)	840	841	+ 0,11	+ 3,39
Renault (T.P.)	1623	1623	—	+ 1,43
Rhone Poulenc(T.P)	1920	1900	– 1,04	+ 0,52
Saint Gobain(T.P.)	1260	1269	+ 0,71	+ 0,15
Thomson S.A (T.P)	1015	1015	—	– 0,97
Accor	651	653	+ 0,30	– 0,60
AGF-Ass.Gen.France	169,10	169	– 0,05	+ 0,89
Air Liquide	871	869	– 0,22	+ 7,28
Alcatel Alsthom	441	447,80	+ 1,54	+ 2,43
Axa	350	350,60	+ 0,17	+ 6,24
Axime	693	687	– 0,86	+ 14,50
Bail Investis	740	745	+ 0,67	+ 0,53
Bancaire (Cie)	686	690	+ 0,58	+ 12,32
Bazar Hot. Ville	466	467	+ 0,21	+ 5,20
Bertrand Faure	237,50	234	– 1,47	+ 15,78
BIC	830	837	+ 0,84	+ 7,58
BIS	486	485,50	– 0,10	– 8,91
B.N.P.	196	198,10	+ 1,07	– 1,94
Bollore Techno.	625	620	– 0,80	+ 8,77
Bongrain	2043	2040	– 0,14	+ 1,64
Bouygues	524	524	—	– 2,60
Bouygues Offs.	147,50	150	+ 1,69	+ 12,78
Canal +	1216	1216	—	+ 6,10
Cap Gemini	275	270,20	– 1,74	+ 7,68
Carbone Lorraine	1006	1005	– 0,09	+ 2,34
Carrefour	3350	3338	– 0,35	– 3,92
Casino Guichard	240	241,50	+ 0,62	– 0,07
Casino Guich.ADP	190,60	190,30	– 0,15	+ 9,15
Castorama Dl (Li)	985	975	– 1,01	+ 9,18
C.C.F.	237	237,80	+ 0,33	– 0,91
CCMX(ex.CCMC) Ly	54,70	56,30	+ 2,92	+ 28,29
Cegid (Ly)	635	645	+ 1,57	+ 8,58
CEP Communication	400	—	—	+ 9,94
Cerus Europ.Reun	134	134,30	+ 0,22	+ 1,28
Cetelem	650	669	+ 2,92	+ 17,50
CGIP	1485	1490	+ 0,33	+ 4,12
Chargeurs Intl	280,50	291,10	+ 3,77	+ 15,26
Christian Dior	924	922	– 0,21	+ 10,15
Ciments Fr.Priv.B	163	163,80	+ 0,49	+ 8,81
Cipe France Ly #	713	700	– 1,82	+ 13,26
Clarins	806	796	– 1,24	+ 4,55
CLF-Dexia France	500	496	– 0,80	+ 9,79
Club Mediterranee	370	360,90	– 2,45	+ 7,15
Coflexip	312	314,50	+ 0,80	+ 14,36
Colas	768	779	+ 1,43	+ 3,86
Comptoir Entrep.	10,10	10,10	—	+ 5,20

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Comptoir Moder.	2974	2945
CPR	470	475,90
Cred.Fon.France	63,10	62,55
Credit Lyonnais CI	148,90	155
Credit National	349,50	351,10
CS Signaux(CSEE)	262	266
Damart	4231	4330
Danone	793	790
Dassault-Aviation	1335	1330
Dassault Electro	540	538
Dassault Systemes	288	286,50
De Dietrich	215,90	212,20
Degremont	435	412
Dev.R.N-P.Cal Li #	43,95	43,45
DMC (Dollfus Mi)	123,60	123,60
Dynaction	120,30	118,50
Eaux (Gle des)	711	711
Eiffage	228,50	225,20
Elf Aquitaine	510	518
Eramet	284,50	294
Eridania Beghin	849	854
Essilor Intl	1704	1699
Essilor Intl ADP	1400	1390
Esso	608	608
Eurafrance	2325	2328
Euro Disney	10,05	10,20
Europe 1	1306	1329
Eurotunnel	6,90	7
Filipacchi Medias	1289	1308
Fimalac SA	474	475
Finextel	88	94
Fives-Lille	517	510
Fromageries Bel	4265	4210
Galeries Lafayette	2048	2049

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 20 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
CLF 9%88-93/98 CA#	105,61	8,379
CNA 9% 4/92-07	123,85	6,510
CRH 8,6% 92/94-03	118,69	4,901
CRH 8,5% 10/87-88#	109,87	7,545
EDF 8,6% 88-89 CA#	113	8,060
EDF 8,6% 92-04 #	119,95	6,808
Emp.Etat 6%93-97 #	101,27	3,140
Finansder 9%91-06#	123,90	1,430

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	[illegible]
Commerzbank AG	153	[illegible]
Fiat Ord	18,50	[illegible]
Gevaert	369	[illegible]
Gold Fields South	135	[illegible]
Kubota Corp	24,15	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	45	[illegible]
Robeco	452	[illegible]
Rodamco N.V.	155	[illegible]
Rolinco	469,10	[illegible]
Sema Group Plc	120	[illegible]
Solvay SA	3600	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 20 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		43,50	42,50
AFE #		454	455
Aigle #		169,90	169,90
Albert S.A (Ns)	◆	139	139
Altran Techno. #		1853	1874
Montaignes P.Gest.	◆	1825	2011
Assystem #		486	477
Bque Picardie (Li)	◆	608	608
Bque Tarneaud(B)#		259,90	252
Bque Vernes		164	159
Beneteau #	◆	640	640
B I M P		63	63
Boiron (Ly) #		690	698
Boisset (Ly)#		259,90	270
But S.A.		347,60	349,50
Cardif SA		771	775

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 20 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	77	[illegible]
Coil	162	[illegible]
Electronique D2	540	[illegible]
FDM Pharma n.	200,50	[illegible]
Genset	255,50	[illegible]
High Co.	182,50	[illegible]
Infonie	110	[illegible]
Joliez-Regol	89,50	[illegible]
Mille Amis	118,50	[illegible]
Picogiga	230	[illegible]
Proxidis	29	[illegible]
Stelax	4	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

LUNDI 20 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl.	◆	687	[illegible]
Crédit Gén.Ind.	◆	21,10	[illegible]
Générale Occidentale	◆	85,50	[illegible]
Mumm	◆	1450	[illegible]
Sté lecteurs du Monde	◆	165	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

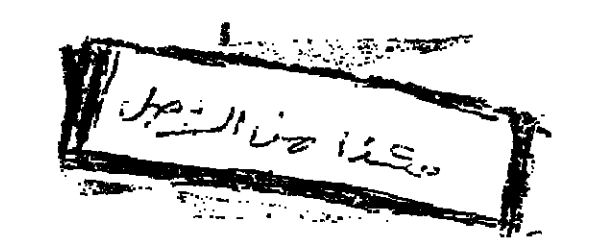
SICAV et FCP

Une sélection

Cours de clôture le 17 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	128,63	122,50

SYMBOLES
◊ cours du jour; ◆ cours précédent.



LE MONDE / MARDI 21 JANVIER 1997

HAUTE COUTURE Du 19 au 23 janvier, Paris est le théâtre des traditionnels défilés de haute couture pour l'été. ● CETTE SAISON particulièrement riche salue l'arrivée de deux Britanniques, Alexander McQueen, chez Givenchy, et John Galliano, chez Dior. ● TRÈS ATTENDUS aussi, les premiers défilés haute couture de Thierry Mugler et Jean-Paul Gaultier, dont la présentation à la galerie Yvon Lambert a suscité une grande émotion. ● DANS L'INTIMISME, l'enfant terrible de la mode française a retrouvé ses amours, imposant à travers ses lignes et sa fantaisie un hommage tout en nuances à Paris. ● AUX BEAUX-ARTS, rue Bonaparte, l'Ecossais Alexander McQueen a offert un spectacle en blanc et or, où se disputent la pureté et l'académisme, l'audace de la coupe et la référence parfois clinquante aux mythologies des années 80.

L'été 97 opposera l'excentricité britannique au classicisme français

En attendant John Galliano chez Dior, Paris applaudit la première présentation haute couture de Jean-Paul Gaultier et fait un accueil réservé à Alexander McQueen chez Givenchy

GALLIANO/McQUEEN contre *Gaultier/Mugler*, *« rosbifs »* contre *« froggies »*, le match de l'été 97 a commencé. La haute couture, domaine réservé des élégances parfois poussiéreuses, vit des heures agitées. Le centimètre carré retrouve la cote de l'âge d'or : les photographes envoient leur assistant « scotcher » un emplacement à l'avance, les autres sont là plusieurs heures avant le défilé et arrivent avec caisses, escabeau, *« question d'être dans l'axe »*.

Les portables sonnent dans les sacs griffés, les fax pleuvent dans les bureaux de presse, au moment où Paris, dédaigné au profit de Milan et de New York, joue son va-tout, sur fond de guerre des nerfs et des dentelles. Talons « eiffeliens », jupes de 5 heures, tailles corsetées, ou aisance, allure libre, androgyne et parée ?

La maison Givenchy aurait payé certains top models cinq fois le tarif pour ne pas les laisser filer – ou plutôt défiler – chez Jean-Paul Gaultier, dont la présentation talonnait dimanche celle d'Alexander McQueen : le silence des lignes sans date contre le choc d'un spectacle intitulé « A la recherche de la toison d'or ». Pour la journée du mercredi 22 janvier, la rivalité est annoncée entre Thierry Mugler et Valentino, *via* les déesses du podium, dont le cachet – perçu par les agences et réparti ensuite – va de 9 000 F à 125 000 F pour un défilé.

Jamais depuis l'arrivée de Karl Lagerfeld chez Chanel (1983) ou la création de la maison de couture de Christian Lacroix (1987), ce petit monde cosmopolite n'avait répondu à l'appel avec tant d'empressement et de fièvre. Avec 850 journalistes et 300 photographes venus de 40 pays, la Chambre syndicale de la couture parisienne enregistre une affluence en hausse de plus de 10 % cette saison.

« PLUS CARRÉ, PLUS LISSE... »

Cet assaut médiatique est savamment orchestré par les grands groupes comme LVMH, gérant d'une main de fer l'organisation de ses défilés-vitrine, à commencer par celui de Dior, dans un hôtel largement réquisitionné pour l'occasion : si Versace installe une patinoire au-dessus de la piscine du Ritz, Dior aménage des cabines dans les suites du Grand Hôtel, place de l'Opéra. Dans la nuit du 19 au 20 janvier, on clouait, on sciait, on tendait encore des tissus, à la veille d'une superproduction dédiée aux cinquante ans du new-look : pour accéder aux trois salons de présentation, cinquante mannequins devront emprunter l'ascenseur, et passer par les cuisines...

Jacques Gaudin, directeur de l'agence Florence Doré, qui, depuis dix ans, gère l'accueil des invités à travers la présence de ses fameuses « cravates rouges », explique : *« Tout est plus carré, plus lisse. Chez Dior, les standings n'existent plus. Même les photographes ont leur place nominative. Ils ne peuvent pas bouger. Tout est déterminé par la maison Dior. »*

En attendant le défilé de John Galliano, Paris cultive son jardin éphémère avec plus ou moins de panache. Sur un podium tapissé de pétales de vingt mille roses d'Adès, Olivier Lapidus a fait surgir ses femmes-fleurs, semant sur ses corsets à la Lacroix, ses robes frangées à la Galliano, quelques brins de nature : fils de soie et roses, imprimés liserons, boutons fruits : la couture en bac Riviera.

Pour l'été 97, Gianni Versace convie le Tout-Miami à une Carmen-party, où Naomi Campbell joue les fleurs de tango sous les yeux doux de son nouvel hidalgo, Joaquim Cortès. Mais les trottoirs du rêve sont ailleurs. John Galliano chez Dior ? *« Ce sera du faux cul tout nu »*, promet un parurier, livrant ses trésors au petit matin.

Laurence Benaïm





PHOTOS AGENCE ANGELI

Deux modèles parmi les soixante et onze présentés lors du défilé de Jean-Paul Gaultier pour sa collection été 1997.

Dans une ambiance mélo, Jean-Paul Gaultier rend hommage à ses amours

SOIXANTE ET ONZE modèles pour un défilé en silence ponctué par une voix off : *« Paletot en faille noire, intérieur popeline blanche, fermeture Ninja »*, *« cardigan-gant de voiture en pécari et crochet... »*. Au cœur du Marais, la galerie d'art Yvon Lambert aux cimaises tendues de panoramiques en trompe-l'œil façon Bérard, est devenue, pour un soir, le théâtre d'un amour : Paris chic et canaille, Paris des faubourgs, des quais et des brumes, où résonnent les voix d'Arletty et de toutes les gueules d'atmosphère.

« Quand il vous choisit, on se sent à sa place », dit de lui Claudia, lèvres peintes, et paupières de résille. En faisant défiler toutes ses fidèles, Anna Pavlovski, Eugénie et les autres, Jean-Paul Gaultier ne renoue pas seulement avec ses souvenirs ; il retrouve, intact, ce fil qui l'unit à Yves Saint Laurent, à travers cette « dentelle Paris » : c'est l'hommage à la fameuse robe à la guitare photographiée par Jean-Loup Sieff (1971), avec laquelle il choisit de parer le dos, non pas d'une femme, mais d'un homme.

Cette dentelle, la voici devenue sourcil, vrai-faux tatouage, dans un nouveau jeu, très sensuel entre la peau et le vêtement. Qu'est-ce que la haute couture ? C'est l'équilibre d'une ligne, la fantaisie d'un accessoire, canotier de perles, boléro de plumes porté comme un bijou sur la peau nue. C'est la beauté d'un geste, d'une attitude, moderne, fluide dans une veste pull, un peignoir-smoking de crêpe, un petit pull marin devenu sirène de tulle. Gaultier donne l'impression qu'il revisite l'école dont il s'était échappé : *« Nous portons des œillères qui nous empêchent de voir autre chose. J'essaie de regarder le monde par un autre bout de la lorgnette que celui avec lequel on nous a éduqués »*, disait-il, il y a vingt ans, transformant une boîte de conserve en bijou barbare et des gaines de protection en colliers.

NÉO-RÉTRO

Les années ont passé. Sa boîte de métal est devenue l'écrin d'un parfum à succès. Le voici qui retrouve intacte l'odeur d'un cartable neuf et d'un cahier où il trace à la plume Sergent-Major ses souvenirs enfuis : romance mélo d'une enfance à Arcueil, arrivée chez Cardin, Patou, époque néo-rétro au cours de laquelle les enfants de l'après-guerre redécouvraient le style des années 30 chez les brocanteurs, les photos de Horst, et le rouge garance des ténébreuses.

Les étoiles du Palace aux jeans constellés de jais retrouvent divines et marlous, béguins, paillettes vieil-or de Cinémathèque et noir polar. Rien n'est asséné, même s'il manque parfois une petite brise pour aérer le tout. Entre villégiatures, guinguettes et demi-monde, quelque chose d'essentiel se dégage, une note grave et tendre, comme si, entre ces rayures de strass cristal, il redessinait un peu de son paradis perdu.

L. B.

La chevauchée d'Alexander McQueen chez Givenchy

CHEMISE ROSE et costume noir, Alexander McQueen salue brièvement la salle, qui lui a réservé un accueil plutôt froid. Malgré ses grandes ailes, l'Icare perché sur les hauteurs de l'Ecole des beaux-arts ne s'est pas s'envolé. Et les Cupidon en sandalettes or, deux jumeaux californiens, s'en retournent en coulisses dans le sillage de toutes ces étoiles, actrices éphémères d'un péplum-couture à la Saint Martin's School.

« C'est le Caesar's Palace à Las Vegas ! », lance une grande bourgeoise irritée, quittant la salle avec son amie, cliente couture déçue : *« Il hait les femmes ! »* Cheveux en cornes, bottines à long poil, chignon en fagots, Alexander McQueen livre d'emblée le boudoir à la sauvagerie d'une préhistoire future.

DOUBLE TENTATION

La pureté de la coupe est là, se révélant d'une manière magistrale, notamment dans les vestes au col dressé, l'ampleur d'un grand manteau de taffetas blanc brodé de papillons, ou d'une interminable redingote en serpent gris. On sent une énergie nouvelle, une force qui contraste avec les habituelles litanies de la couture et ose s'exprimer dans la démesure, manteau de Cruella aux arabesques d'or, corne jaillie d'un chapeau-soucoupe volante en faille.

Formé à la fois chez les tailleurs de Saville Row et chez les costumiers Barmans and Nathans, Alexander McQueen exprime sa double tentation : la mode et le théâtre. D'un côté, il construit ses temples de carton-pâte, prenant des corsets pour des armures ; de l'autre, il taille, prélève, épure.

Mais cette haute couture à la cravache a les défauts de ses qualités, l'absence de nuances, emprisonnant un modèle dans ses propres fantômes, dans ses références muglérisantes et rugissantes aux années 80 : gladiateurs corsetés et drapés, aigles d'or à la Bokassa brodés sur des dos-fenêtres de tulle, qui transforment son défilé de haute couture en cirque néo-hollywoodien vampirisé par Ben Hur, fiancées d'Obélix et autres marins de revue. Lady Marlène défile, braguette fière et bretelle plaquée sur un téton peint en or.

Les mannequins semblent pressées, tendues, dures, le corps mis en boîte dans une guêpière d'ottoman, un corset de plumes vernis. Côté bande-son, un cheval hennit, on croit l'entendre ricaner.

L. B.

Semaine parisienne

● **Lundi 20 janvier : Dominique Sirop** présente sa première collection chez lui, cité Véron. **John Galliano**, pour Christian Dior, défile au Grand Hôtel, **Emmanuel Ungaro** à l'Hôtel Intercontinental, tandis que le Russe **Valentin Yudashkin** a choisi le Carrousel du Louvre.
● **Mardi 21, Chanel** présente sa collection au Ritz, **Louis Féraud et Hanae Mori** au Carrousel du Louvre. Le défilé de **Christian Lacroix** à l'Hôtel Intercontinental est retransmis sur Paris Première en direct dès 19 h 25, puis rediffusé quatre fois.
● **Mercredi 22. Yves Saint Laurent** présente sa collection à l'Hôtel Intercontinental, **Balmain** au Grand Hôtel, **Paco Rabanne** à l'Espace Moulin Rouge, **Valentino** au Grand Hôtel et **Thierry Mugler** au palais de Chaillot...





PHOTOS ANNE DENIAU/ARCHIVES GIVENCHY



Deux instantanés pris lors de la préparation du défilé d'Alexander McQueen pour Givenchy



Lille et Marseille ont vécu une journée particulière de Coupe de France

Le conflit OM-fédération devant le juge administratif

LILLE
de notre envoyé spécial

Ils ne sont pas venus, ils n'ont pas perdu. En refusant de se rendre à Lille pour disputer, samedi 18 janvier, un match comptant pour les trente-deuxièmes de finale de la Coupe de France de football, joueurs et dirigeants de l'Olympique de Marseille ont remporté la troisième manche du duel qui les oppose à la Fédération française de football (FFF). Une heure avant la rencontre, le tribunal administratif de Marseille, saisi le 17 janvier par le club phocéen, a en effet donné raison au requérant dans son refus de se plier à une décision de la FFF, qui lui ordonnait d'aller jouer à Lille alors que le tirage au sort l'avait désigné pour accueillir la rencontre (*Le Monde* daté 19-20 janvier). Tenant les moyens présentés par l'OM pour « *sérieux* » et considérant que la décision de la FFF d'organiser le match sur le terrain lillois risquait « *d'entraîner des conséquences irréversibles* », la juridiction administrative a suspendu pour un mois la décision de la FFF, sans juger l'affaire sur le fond.



FOOTBALL

Marseille-Lille ou Lille-Marseille ? Stade-Vélodrome ou Grimonprez-Jooris ? L'incertitude a plané pendant toute la semaine. Samedi 18 janvier, pendant le journal de 13 heures de TF 1, Claire Chazal s'est excusée auprès des téléspectateurs en annonçant la déprogrammation de la retransmission du match, prévue sur TF 1 à 17 heures. « *Hercule et les Amazones* », un téléfilm américain, la remplaçait.

La nouvelle se répand dans la métropole nordiste, mais, dès avant 15 heures, une centaine de supporteurs lillois attendent l'ouverture du stade Grimonprez-Jooris. Pour mieux se persuader du bien-fondé de leur présence, ils invoquent la rumeur – « *Des CRS nous ont dit que les Marseillais venaient d'arriver à l'aéroport* » – ou la raison – « *C'est de l'intérêt de l'OM de venir jouer : la Coupe de France est leur dernière chance de se qualifier pour une Coupe d'Europe. Soit ils sont arrivés discrètement hier, soit ils vont envoyer une équipe de réservistes* ».

A 15 h 15, l'arrivée du car des footballeurs lillois les renforce dans leur conviction : le match aura bien lieu. Ils acclament leurs héros, et quelques-uns entonnent l'un des grands succès des stades français : « *Et ils sont où ? Et ils sont où les Marseillais ?* » « *Pour moi, ils sont en route* », affirme alors l'entraîneur lillois, Jean-Michel Cavalli, se refusant à envisager l'impossible. « *S'ils ne viennent pas, ce sera désolant* », ajoute le milieu de terrain, Thierry Rabat, partagé entre l'incompréhension et l'envie de rire. Dans le vestiaire, d'où monte une odeur d'embrocation, maillots, shorts et chaussettes rouges sont empilés sur une table centrale. Après un footing d'échauffement, les trois arbitres regagnent le vestiaire d'en face.

Dehors, les grilles du stade sont ouvertes aux supporteurs. Trois hommes en pardessus, les délégués de la fédération, la mine sombre, estiment de concert qu'« *il faut laisser faire la billeterie* ». Les guichets tournent, les contrôleurs vérifient, les CRS fouillent, et la baraque à frites de Francis reçoit ses premiers clients. *Business as usual.*

> « Je suis très déçu qu'une juridiction civile prenne le pas sur une juridiction sportive pour un problème uniquement sportif », a déclaré Claude Simonet, président de la FFF

A 16 heures passées, l'illusion est complète. Supporteurs, joueurs et dirigeants lillois ne savent pas encore qu'il ne s'agit, hélas ! que d'un simulacre, d'une mascarade. Arrive le commissaire divisionnaire Pierre Plantevin, un fax à la main : il vient notifier l'ordonnance du tribunal administratif de Marseille au président lillois, Bernard Lecomte.

A moins d'une demi-heure du coup d'envoi, Bernard Lecomte, un président d'ordinaire plus passionné par la musique classique que par l'intendance du football, pique une colère : « *On ne rentre pas sur le terrain, on arrête le cinéma !* » L'arbitre, Alain Sars, prend toutefois la peine de contrôler les licences des Lillois : « *Sur le rapport, j'ai inscrit qu'il n'y avait qu'une seule équipe présente*, précise-t-il. *Ce n'est pas à moi de déclarer forfait, mais aux commissions compétentes.* » Les joueurs, en survêtement, vont saluer les quelques centaines de spectateurs présents (cinq mille billets avaient été vendus).

« *Jusqu'au bout, on s'est dit que Marseille allait bluffer* », explique le gardien de but, Jean-Marie Aubry. A Marseille, dirigeants et joueurs se rendent dans un hôtel voisin du Stade-Vélodrome pour suivre, sur LCI, le vrai-faux coup d'envoi du match ; « *un spectacle inédit, mais affligeant* », selon le président délégué de l'OM, Jean-Michel Roussier. « *Tout cela nous laisse à penser que notre dossier était tout à fait justifié* », conclut-il.

Pendant ce temps, Bernard Lecomte s'insurge de « *cette situation lamentable* », de « *ce camouflet fait aux gens du Nord* ». « *C'est la fédération qui est finalement renvoyée dans ses buts*, poursuit-il. *Cette décision veut dire que la réglementation de la fédération n'est plus considérée comme la bible et que c'est la juridiction civile qui prend le pas. Cela va faire jurisprudence et, désormais, tout sera permis. L'esprit du sport n'en sort pas grandi. C'est maintenant à la fédération de donner une ligne de conduite.* »

Lundi 20 janvier, la FFF devait faire appel de la décision des juges de Marseille auprès de la cour administrative d'appel de Lyon. « *Je suis très déçu qu'une juridiction civile prenne le pas sur une juridiction sportive pour un problème uniquement sportif* », a déclaré Claude Simonet, président de la fédération. La commission centrale de la FFF devait de nouveau se réunir, lundi 20 janvier, pour décider de la date et du lieu de ce match, ou pour gagner du temps. Le tirage au sort du prochain tour de la Coupe de France est programmé le 23 janvier.

Eric Collier

L'exploit pour Vitrolles

Quatre équipes de division 1 ont été éliminées par des formations évoluant dans des catégories inférieures, lors des trente-deuxièmes de finale de la Coupe de France. Le principal coup d'éclat revient à Vitrolles (championnat national 1), qui a battu le FC Nantes (2-1). Après Laval, vainqueur vendredi de Monaco, deux autres clubs de division 2 ont vaincu des adversaires de l'élite : Niort face au Havre (2-1), Sochaux devant Nancy (3-1 après prolongations). En revanche, il n'y a pas eu de miracle à Saint-Quentin, où l'US Vervins (promotion d'honneur) a été dominée par l'AJ Auxerre (0-6), détenteur du trophée.

Quatre jours après son humiliation contre la Juventus de Turin en Supercoupe, le Paris SG s'est rassuré à Besançon (championnat national 1) en se qualifiant sans briller (3-0), grâce notamment au premier but officiel de son joker Cyrille Pouget. Six clubs de championnat national 2 sont encore en lice pour les seizièmes de finale. Le match de Metz-Montpellier a été reporté pour cause de terrain impraticable.

Le XV tricolore a vécu un timide renouveau en Irlande

Les Français se sont imposés 32-15 à Dublin pour leur premier match du Tournoi des cinq nations

Après avoir peiné pendant près d'une heure, les Français sont finalement venus à bout des Irlandais dans les vingt dernières minutes de la rencontre. Le match fut engagé. Le demi de mêlée Fabien Galthié, qui effectuait ses retrouvailles avec le XV de France, a été victime d'une entorse au genou droit, une énième blessure qui l'écarte à nouveau des stades pour une durée indéterminée.

DUBLIN
de notre envoyé spécial

Le XV de France s'est remis à marcher à Lansdowne Road. Oh ! Une petite marche, à peine l'ébauche de quelques pas sur la route encore longue du rugby complet rêvé par ses mentors. Car les joueurs se sont souvent arrêtés dès les premiers gestes, tels des malades à l'orée d'une pénible rééducation, que menace sans cesse un faux mouvement. Les progrès étaient presque imperceptibles, parfois ponctués de retours en arrière. Ils ressemblaient d'abord à une réponse timide au lancinant « *peut mieux faire* », dont s'était vu gratifier l'équipe, après les deux défaites de l'automne contre les Springboks.

RUGBY

Il n'y avait pourtant aucun doute. Dans le vieux stade de Dublin, avants et arrières, tricolores de tout poil, n'avaient plus rien à voir avec ces joueurs cacochymes, perclus de complexes, qu'avaient malmenés les champions du monde sud-africains, le 30 novembre à Bordeaux. L'après-midi en Gironde, fait d'hésitations et d'insuffisances, était oublié. Sous le ciel gris de pluie de l'Irlande, face à un adversaire présumé plus modeste, ils se sont repris à y croire, avec assez de force pour marquer quatre essais, sans en concéder un seul, pour s'offrir une première victoire dans le Tournoi 1997.

Jean-Claude Skrela, l'entraîneur, avouait que cet « *état d'esprit* » était sa principale satisfaction. Il se souvenait des joueurs tristes, compassés, de novembre, presque affolés à l'idée de prendre l'initiative. Il les retrouvait sérieux et appliqués. « *L'équipe avait besoin de sécurité. Elle l'a obtenue par la victoire* », précisait Pierre Villepreux, son assistant technique, qui participait à son premier match dans ce nouveau rôle. Les joueurs préféraient parler de confiance. Confiance entre eux, confiance dans un désir de jeu, promu ambition suprême. Le mot était soudain à la mode, prélude à une heureuse énumération forgée dans les quatre-vingts minutes d'une victoire. Il y eut la confiance inébranlable des avants, unis en une éprouvante solidarité. Cette fois, ils ne se laisseraient pas faire. Qu'il s'agisse de plaquer et de défendre, de s'opposer, coûte que coûte, à des Irlandais enragés par un automne encore plus triste que le leur, tout noirci d'uniformes défaites.

Philippe Benetton s'est fait briseur de rêves. Pendant une heure, les Irlandais ont pu s'imaginer en finir avec une série de treize ans de défaites contre la France dans le tournoi. Le troisième ligne d'Agen se jetait au-devant des espoirs verts, leur coupait les ailes de tonitruants plaquages. Fabien Pelous, le numéro huit, régnait dans l'air des touches, menait l'embuscade au détour des mêlées. Olivier Merle, « *l'homme et demi* », se découvrait une foulée d'ailier pour aller couper de ses cent vingt-cinq kilos la route d'un trois-quart irlandais en veine de débordement.

Puis il y eut la confiance inspirée de David Venditti. Il s'improvisa, au fil du match et de trois essais marqués, finisseur de choc, toujours au bon endroit, au bon moment. Le trois-quart centre de Brive, reconverti en ailier, fêtait ses débuts dans le tournoi. Il les avait soigneusement préparés dans les coulisses. Par une conversation, entre attaquants, où l'on ne cache rien de ce que l'on a sur le coeur, rien de cette peur qui étreint au moment du coup d'envoi. « *J'avais longuement parlé avec Emile Ntamack et Jean-Luc Sadourny*, raconte Venditti. *Quand je suis entré sur le terrain, je savais que j'avais leur confiance.* » Toujours, la confiance...

Il y eut, enfin, celle de Stéphane Glas, le trois-quart centre de Bourgoin-Jallieu, une confiance dans le risque et l'aventure du beau geste, dans les encouragements de Pierre Villepreux. « *Il m'a parlé avant le match. Il m'a dit de jouer, jouer, qu'il me soutiendrait même en cas d'erreurs.* » Lui n'était là que par le mauvais coup du sort qui avait frappé Richard Dourthe, victime d'un malaise après un choc, quarante-huit heures avant la rencontre. Et il savait presque tout faire, exemple impromptu pour l'ensemble des lignes arrière. Cadrer, déborder, s'élancer dans une fantastique chevauchée vers l'en-but irlandais : le titulaire de la dernière minute s'imposait en chef de file des meilleures intentions.

Il en aurait fallu bien plus pour convaincre tout à fait. Malgré la fraîcheur de son « *état d'esprit* » à Dublin, l'équipe de France est loin d'en avoir fini avec ses anciens défauts, cultivés à plaisir par des générations d'internationaux. Elle s'est rendue coupable de plusieurs brutalités, dans une partie marquée par la rudesse de l'engagement physique. Olivier Merle et Fabien Pelous ont été punis d'un carton jaune. Franck Tournaire, le pilier, est sous la menace plus grave d'une suspension. Il est accusé d'avoir donné un coup de pied à un joueur à terre, lors d'une phase de jeu filmée par les caméras de télévision. Les autorités irlandaises n'ont pas saisi les instances internationales. Elles ont laissé à la Fédération française de rugby (FFR) le soin de prendre des sanctions. Elle devait prendre sa décision sur les suites à donner à l'affaire, lundi 20 janvier.

A côté des mauvais gestes fleurirent trop d'imprécisions dans le jeu, à l'exemple de ces essais qui tendaient les bras, qu'un joueur laissait échapper. Trois fois, l'équipe de France est entrée dans l'en-but irlandais, sans parvenir à marquer. Brutal rappel à l'ordre : les vingt et un joueurs du groupe ne regardent encore que de loin les objectifs fixés par Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux. Ce dernier soulignait l'intérêt du prochain à match à Paris, le 15 février, contre des Gallois en plein renouveau (*lire ci-contre*). C'est pour l'instant le seul défi du XV de France.

Pascal Ceaux

Les cinq incroyables minutes du pays de Galles

En inscrivant trois essais en à peine cinq minutes, le XV de Galles a créé la suprise, samedi 18 janvier, en s'imposant face à l'Ecosse (34-19) à Murrayfield. David Jenkins (52e min) après un renversement d'attaque, Arwell Thomas sur un ballon chapardé sur le renvoi (54e min) et Ieuan Evans récupérant opportunément un coup de pied à suivre (57e min) ont mis KO l'Ecosse, qui menait pourtant à la pause (13-10). Le pays de Galles confirme ainsi son renouveau, en partie grâce au retour d'anciens joueurs de rugby à XIII. L'un d'eux, Scott Quinell, a d'ailleurs été l'auteur du premier essai gallois (36e min). Les Ecossais sont, eux, à créditer d'un bel essai sur un des rares bons enchaînements d'avant. Greg Townsend décalait ensuite Scott Hastings d'une merveilleuse passe volleyée (28e min). Le pays de Galles sera le prochain adversaire de la France, au Parc des Princes, le 15 février.

Encore du travail

ANALYSE

S'améliorer sur deux plans : la conquête et la conservation de la balle ; l'enchaînement des phases de jeu

FINALEMENT, la France est donc venue à bout de l'Irlande, samedi, à Lansdowne Road, à Dublin. La large marge de dix-sept points n'est pas une surprise. Ce qui l'est plus, c'est qu'il ait fallu attendre les vingt dernières minutes pour que les Tricolores prennent le dessus. Côté positif, il y a ce score de quatre essais à zéro. Côté négatif, leurs opposants du jour avaient perdu contre les Samoa occidentales et l'Italie et, malgré cela, la France a dû cravacher pour l'emporter. A mon avis, l'Irlande, pendant les trois premiers quarts d'heure, est même apparue comme l'équipe la plus entreprenante. Puis les jambes lui ont manqué.

Pour l'entraîneur, Jean-Claude Skrela, et ses assistants, reste à remédier aux manques dans la conquête et la conservation de la balle. La France a été rarement capable d'enchaîner plusieurs phases de possession. Tant de déchets ne sied pas à une équipe prétendant remporter le Grand Chelem. La France, si riche en talents individuels, doit impérativement développer la même discipline dans la conservation du ballon que les All Blacks. Les Néo-Zélandais considèrent la balle comme un objet glissant et la traitent en conséquence.

La France doit également continuer à réfléchir à une organisation qui permette d'enchaîner les phases de jeu. Au milieu de la seconde mi-temps, Philippe Benetton, le troisième ligne, était à l'évidence frustré de ne pouvoir créer un lien avec ses arrières. Le problème n'est pas Benetton mais un apparent manque d'organisation des arrières français. Les trois-quarts centre sont de superbes talents individuels, mais doivent apprendre à se coordonner et essayer des combinaisons simples visant simplement à porter la balle au-delà de la ligne d'avantage, afin d'y retrouver la troisième ligne.

L'entrée de Richard Castel a eu des conséquences énormes dans le dernier quart d'heure. Skrela est ainsi parvenu à rééquilibrer la troisième ligne. Pelous, en numéro 8, a fait un gros travail et son abattage en touche est incroyable. Abdel Benazzi est toujours un dangereux coureur, balle en main, et Philippe Benetton est également à créditer d'un gros match. Mais je pense que l'équilibre est amélioré par l'apport d'un voltigeur comme Castel.

L'autre bon point de la France est à trouver du côté des déroulés qui ont entraîné trois des quatre essais français. La France a semblé particulièrement dangereuse côté fermé. Enfin, les trois essais de David Venditti doivent être soulignés. Pour obtenir plus de force et de fiabilité dans la ligne de trois-quarts, je placerais Venditti en numéro 13 lors du prochain match. Il est un centre plus qu'habile et jouera à ce poste avec Brive quand l'équipe portera les espoirs français, le week-end prochain, lors de la finale de Coupe d'Europe.

Nick Farr-Jones

Nick Farr-Jones a été capitaine de l'équipe d'Australie, championne du monde en 1991.

Une résurrection sportive encore stoppée par la malchance

PORTRAIT

Fabien Galthié, demi de mêlée de l'équipe de France de rugby

DUBLIN
de notre envoyé spécial

Dans les couloirs de l'aéroport d'Orly, dimanche 19 janvier, Fabien Galthié avait bien besoin d'un ami. Jean-Luc Sadourny s'empressait à ses côtés. Longue complicité de vieux partenaires de Colomiers. C'est dans le club de la banlieue toulousaine qu'ils ont fait tous les deux l'essentiel de leur carrière. Sur des béquilles toutes neuves, Galthié peinait à se déplacer. Sadourny s'affairait aux bagages de son coéquipier. Loin de la pelouse de Lansdowne Road, l'éphémère demi de mêlée de l'équipe de France pouvait encore compter sur son arrière. Il s'efforçait de faire bonne figure, d'accepter ce énième coup du sort qui le frappait en pleine résurrection sportive. Il promettait de prendre son mal en patience. Entorse au genou droit. Indisponibilité d'une durée indéterminée. Fabien Galthié devait en savoir plus dans la journée du lundi 20 janvier, après des examens complémentaires à Toulouse.

La course du demi de mêlée « *actuellement le plus complet* », selon Jean-Claude Skrela, l'entraîneur de l'équipe de France, est une nouvelle fois stoppée. A Dublin, Fabien Galthié a brillé. Pendant une mi-temps, les Irlandais ont souffert de ses jambes, qui lui ont permis quelques fulgurantes échappées. Ils se sont méfiés de son oeil, prompt à saisir les meilleurs choix pour l'équipe. Lui fêtait à sa manière des retrouvailles tant espérées avec le XV de France. Puis est venue cette douloureuse minute. C'était à l'aube d'une seconde mi-temps sans histoire. Un plaquage un peu sec, et Fabien Galthié n'a pas pu se relever. Sa prudence, lors du stage de Clairefontaine la semaine dernière, revenait subitement en écho. « *Je ne gère pas le long terme* », « *J'ai appris, par mon expérience, qu'il ne faut pas voir au-delà du match qui arrive* », répétait-il sans cesse, avant d'avouer à demi-mot, presque gêné : « *J'aurais souhaité avoir moins de déboires.* »

ÉCLOSION RETARDÉE

Ce n'est ni sa première blessure ni sa première mise à l'écart. A vingt-sept ans, celui qui, hier encore, faisait figure de successeur probable de Pierre Berbizier derrière la mêlée française a eu sa part de malchance. L'année dernière, déjà, il s'était contenté d'une brève réapparition dans le Tournoi. Un peu moins d'une heure de jeu contre le pays de Galles. Une semaine plus tard, une grave blessure à la cheville droite l'écartait pendant plusieurs semaines des terrains. En 1995, c'était la Coupe du monde en Afrique du Sud qui l'avait momentanément relancé. Il « bénéficiait », cette fois, de la fracture du bras du titulaire Guy Accocceberry, en un surprenant chassé-croisé de la malchance. Un peu plus tard, c'était son poignet qui cédait. Il reprenait donc le chemin des soins et du repos, loin de tout ce qui ressemble à un terrain de rugby.

Depuis l'arrivée de Jean-Claude Skrela à la tête de l'équipe de France, le nom de Fabien Galthié circulait à nouveau. Le premier avait été l'entraîneur du second, à Colomiers. Philippe Carbonneau avait du mal à s'imposer. Guy Accocceberry n'avait pas l'air de convaincre. Galthié semblait prendre une nouvelle dimension avec son club. Il se débarrassait de cette réputation de timide et d'indécis, qui avait, elle aussi, retardé son éclosion. Au vu de la première mi-temps à Dublin, Jean-Claude Skrela pouvait sans doute se dire qu'il avait enfin trouvé le demi de mêlée de son équipe de France. Tout est à nouveau à refaire.

P. Ce.

ıre a vécu
eau en Irlande

re du travail

Les recherches se poursuivent pour tenter de localiser Gerry Roufs

L'ESPOIR de retrouver Gerry Roufs tient à quelques points lumineux. Ils sont apparus sur l'écran radar d'un avion de la marine argentine qui a survolé l'océan Atlantique, dimanche 19 janvier. Quatre de ces points représentent chacun l'écho d'un bateau naviguant entre le cap Horn, le sud des îles Falklands et l'île des Etats, à l'extrémité sud-est de la Terre de Feu. Mais ce navire n'a pas répondu aux messages radio. Les conditions de visibilité n'ont pas permis à l'avion de s'approcher suffisamment de la surface de la mer. Il pourrait s'agir du *Groupe-LG2* du navigateur canadien dont les organisateurs du Vendée Globe sont sans nouvelles depuis le 7 janvier.

Les autorités argentines ont pris le relais de celles du Chili depuis le 18 janvier. La route normale des concurrents de la course les conduit des eaux territoriales chiliennes à celles de l'Argentine. L'équipage d'un avion de reconnaissance des services de recherche et de secours maritimes chiliens avait reçu, jeudi 16 janvier, un très court message provenant d'un navire s'étant présenté comme *« Groupe-Lima-Golf »* (*Le Monde* du 19-20 janvier). Les préparateurs du *Groupe-LG2* ont indiqué que cette façon de s'identifier correspond au code habituel utilisé par le skipper canadien dans ses communications radio.

Les organisateurs du Vendée Globe ont donc demandé à Buenos-Aires, par l'intermédiaire du Centre régional d'observation et de surveillance et de sauvetage (Cross-Etel), de poursuivre les recherches dans l'océan Atlantique. La marine argentine devait envoyer à nouveau, lundi 20 janvier, un navire et un avion pour tenter d'identifier ce bateau qui navigue le long des côtes en direction des îles Falklands. En cas d'insuccès, les autorités britanniques pourraient également mettre en place des moyens de recherche.

AUGUIN DANS DES VENTS NULS

Alors qu'en tête de la course Christophe Auguin se débat dans des vents nuls pour tenter de parcourir quelques milles, Hervé Laurent, Marc Thiercelin ont franchi le cap Horn dans la journée.

Bertrand de Broc a annoncé, dimanche 19 janvier, qu'il avait l'intention de demander assistance après le passage du célèbre rocher. Le skipper de *Votre nom-Pommes Rhône-Alpes*, qui se trouvait alors à la troisième place du classement, devrait être mis hors course. Bertrand de Broc n'a plus les réserves de carburant pour faire fonctionner son générateur électrique, et les structures de son bateau donnent des signes de faiblesse.

C. de C.

Aux Internationaux d'Australie, la forte chaleur terrasse les favorites

Steffi Graf est éliminée dès les huitièmes de finale

Mary Pierce s'est qualifiée, samedi 18 janvier, pour les quarts de finale des Internationaux d'Australie à Melbourne en battant l'Allemande Anke Huber, tête de série nº 5. La joueuse française rencontrera, mardi, Sabine Appelmans. Le tableau féminin a perdu, dimanche et lundi, Steffi Graf, Conchita Martinez et Chanda Rubin, qui ont été mises K.-O., tant par la chaleur que par leur adversaire.

TENNIS

« J'AI EU L'IMPRESSION de vivre dans un sauna. Au premier set, mon cerveau bouillait. A la fin du match, je ne pensais plus, j'essayais juste de tenir la balle en jeu. » Ainsi parle Sabine Appelmans après sa victoire contre l'Espagnole Conchita Martinez, tête de série nº 3 des Internationaux d'Australie. La gauchère belge, dix-huitième joueuse mondiale, se qualifie pour la première fois de sa carrière en quarts de finale d'un tournoi du Grand Chelem. Elle restera parmi les « survivantes » d'un dimanche de folie dans un été australien où le thermomètre a atteint les quarante degrés à l'ombre et plus de cinquante degrés au soleil. Victorieuses ou défaites, la plupart des joueuses ont dû subir des soins de réhydratation à même le court, à l'infirmerie ; Sabine Appelmans a même été mise sous perfusion. Sa compatriote Dominique Van Roost l'a rejointe à l'infirmerie après s'être défaite de Chanda Rubin.

La survivante-héroïne de la journée est Amanda Coetzer. Avec son énergie et sa détermination habituelles, la Sud-Africaine, tête de série nº 14, a battu la numéro 1 mondiale Steffi Graf, mettant fin à quarante-cinq victoires de suite de l'Allemande en tournois du Grand Chelem (deux victoires en finale à Roland-Garros, deux à Wimbledon, deux à Flushing Meadow et les trois parties gagnées en Australie). Mis à part sa défaite au premier tour de Wimbledon, en 1994, Steffi Graf n'avait plus disparu en première semaine d'un rendez-vous majeur depuis... 1985. Plus que par un dos douloureux, un orteil infecté, un traitement aux antibiotiques et l'émotion provoquée par le procès de son père, la joueuse a indiqué qu'elle n'avait pas supporté la chaleur. Fait rarissime de sa part, elle a, en effet, dû renoncer à donner la traditionnelle conférence de presse, conduite chez les médecins dès la sortie du court.

Au fur et à mesure des malaises et de la montée du thermomètre, Irina Spirlea et Karina Habsudova, dont la partie devait commencer en plein après-midi, ont demandé qu'elle soit reportée d'une demi-heure. En vain. Elles ont alors exigé l'application d'un point de règlement de l'association des joueuses professionnelles : en cas de conditions météorologiques extrêmes, les joueuses peuvent disposer de dix minutes de repos entre le deuxième et le troisième set. Encore en vain : les rendez-vous du Grand Chelem sont sous la juridiction de la Fédération internationale de tennis et son règlement ne comporte pas cette clause. Des ventilateurs ont cependant été placés sur certains courts et un kinésithérapeute était présent sur chacun des huitièmes de finale.

> « Je ne sentais pas les coups, je ne sentais pas mon corps. Je mettais la balle dans le court, et je me disais : à la grâce de Dieu. »
> Irina Spirlea, qualifiée pour les quarts de finale

Dans ce qu'elle a appelé un non-match de tennis, Irina Spirlea a finalement battu Habsudova en deux sets : *« Je ne sentais pas les coups, je ne sentais pas mon corps,* a expliqué la Roumaine. *Je mettais la balle dans le court et je me disais : A la grâce de Dieu. »*

Les hommes n'ont pas été épargnés par le bouillant dimanche. Goran Ivanisevic (nº 3) et le numéro un mondial Pete Sampras ont souffert pendant cinq sets avant de battre respectivement le Norvégien Christian Ruud et le Slovaque Dominik Hrbaty, 76ᵉ mondial et l'une des révélations de ce début de saison. *« Mes pieds étaient en feu,* a dit Sampras. *Ce sont les conditions les plus dures que j'ai jamais connues. Je ne sais pas jusqu'où on peut aller ainsi sans nuire à sa santé. C'est aux médecins de le dire. De toute façon, quand on vient en Australie, on sait à quoi s'attendre. »*

Samedi, lors d'une journée plus « douce », Mary Pierce s'est qualifiée pour les quarts de finale en battant l'Allemande Anke Huber, tête de série nº 5 et finaliste en 1996. Grâce à un tennis moins buté, la Française n'a, de surcroît, jamais perdu son sang-froid : *« Je me suis efforcée de jouer tous les points avec un maximum de concentration,* a-t-elle lancé. *Chez moi, ce n'est pas forcément naturel. »* En quart de finale, Mary Pierce rencontrera, mardi, Sabine Appelmans.

Bénédicte Mathieu

Laetitia Hubert tente un « retour » aux championnats d'Europe de patinage artistique

AU MÉPRIS de la décision du comité de sélection français, Surya Bonaly devait s'aligner, lundi 20 janvier, dans les qualifications des championnats d'Europe de patinage artistique et danse sur glace qui ont lieu au Palais omnisports de Paris-Bercy (POPB). La championne nationale et quintuple championne d'Europe, qui claudique encore après une opération au tendon d'Achille en mai 1996, n'a pas craint de se montrer diminuée et de mettre ainsi en péril ses chances pour les championnats du monde prévus à Lausanne (Suisse) du 17 au 23 mars.

Hormis la jeune Vanessa Gusmeroli, dix-huit ans, l'équipe de France féminine sera donc composée de « revenantes » puisque Laetitia Hubert représente la troisième chance tricolore. Une opération du ménisque du genou droit fin 1995, des complications puis un arrachement osseux au pied ont écarté des patinoires pendant près d'un an et demi la gracieuse révélation des Jeux olympiques de 1992. Début novembre 1996, elle a rechaussé les patins. Aux championnats de France, six semaines plus tard, malgré quelques erreurs dans le programme court dues à la nervosité de renouer avec la compétition, elle a prouvé qu'elle était encore fiable.

Deux cures de thalassothérapie chez le rugbyman Serge Blanco, à Hendaye, lui ont rendu la ligne et le moral : *« Là bas, au lieu de me traiter bêtement de grosse, on me proposait des solutions. »* Elle a troqué contre une coupe courte le bout de queue de cheval brun qui flottait dans le vent glacé le soir de son fabuleux programme court d'Albertville, en 1992 (5ᵉ). Elle s'est offert des cours de maquillage. A vingt-deux ans, Laetitia voue toujours au patinage artistique une passion sans partage, mais il a meurtri son corps et bleui son âme. *« Je ne me suis pas blessée par hasard,* affirme-t-elle. *C'est le signe que j'avais besoin d'une coupure ».* D'une rupture, plutôt, avec l'étouffant cocon des Français volants, le club du Palais omnisports de Paris-Bercy dont elle est sociétaire depuis l'âge de dix ans.

LA HANTISE DE LA PESÉE

Avec son entraîneur, Gilles Beyer, le courant ne passait plus : *« Il refusait de voir que j'avais grandi, qu'il fallait adapter le discours et la méthode. »* On tentait de la convaincre que sa liaison avec un hockeyeur du club risquait d'hypothéquer son avenir de championne. Excédée, elle a songé à partir aux Etats-Unis, où elle a effectué des stages constructifs avec le coach de Nancy Kerrigan et Paul Wylie. La FFSG a froncé les sourcils. Le retour aux Français volants s'est imposé comme un pis-aller, Laetitia ne disposant d'aucune ressource personnelle.

Sur son histoire d'amour, la demoiselle Hubert n'a cependant cédé en rien. Durant sa convalescence, elle s'est installée avec son compagnon dans un petit appartement de banlieue. Non loin de la sombre patinoire Sonja-Henie de Bercy où ils se sont connus il y a bientôt dix ans. *« J'avais besoin de vivre comme une femme dans un lieu à moi et qui me ressemble »*, dit Laetitia.

Aujourd'hui, elle formule plus clairement ses idées et ses désirs. *« Elle a du caractère »*, dit Jean-Roland Racle, le successeur de Gilles Beyer. *« Jean-Roland me traite en adulte,* dit Laetitia. *Il ne crie pas, nous dialoguons. »* Délicatement, il la dispense aussi de la pesée hebdomadaire – hantise des patineuses – qui continue à l'obséder malgré sa silhouette irréprochable. Sébastien Lefrançois, ancien patineur, fondateur d'une troupe de danse, a monté ses programmes : une bouffée d'air frais face à la pauvreté des chorégraphies élaborées pour la plupart des patineurs français par des entraîneurs non formés à l'exercice.

Parce qu'elle souhaite encore *« tout donner »* au patinage, Laetitia s'exprime sur des musiques qui la transportent. Francis Lai pour le programme court, un pot-pourri de jazz pour le programme libre, qui lui rappelle les quinze jours passés dans la revue du centenaire d'Holiday on Ice durant l'été 1995.

On dit l'élève Hubert douée d'une des plus belles et plus rapides glisses au monde. A quoi prétend-elle à Bercy ? Les Français volants rêvent d'un podium à domicile. Elle se méfie : *« J'ai l'avantage de la maturité et d'une notoriété, mais ma petite tête m'a valu jusqu'à présent une carrière en dents de scie. »* Avant d'amorcer un saut ou une combinaison, Laetitia avoue entendre encore parfois les courroux de son entraîneur lorsque, gamine, elle chutait en compétition.

Patricia Jolly

★ **Le programme : libre couples (mercredi), libre messieurs (jeudi), libre danse (vendredi), libre dames (samedi).**

Luc Alphand et Sébastien Amiez montent sur le podium à Wengen

LUC ALPHAND a pris la deuxième place de la descente de Wengen (Suisse), samedi 18 janvier. Sur la piste du Lauberhorn, le skieur français a été devancé de 13 centièmes de seconde par l'Italien Kristian Ghedina, auteur du meilleur temps jamais réalisé sur ce parcours. Désormais seul en tête du classement de la Coupe du monde de descente, Ghedina compte 20 points d'avance sur Luc Alphand.

Dimanche 19 janvier, Thomas Sykora a remporté le slalom de Wengen, signant là sa quatrième victoire consécutive, la cinquième sur six épreuves disputées cette saison. L'Autrichien, qui a une nouvelle fois distancé son compatriote Thomas Stangassinger et le Français Sébastien Amiez, dispose d'une confortable avance au classement de la coupe du monde de slalom et il se rapproche de la tête du classement général : il n'a plus que vingt-quatre points de retard sur le Suisse Michael Von Gruenigen.

A Zwiesel (Allemagne), l'Italienne Deborah Compagnoni, déjà victorieuse vendredi, s'est à nouveau imposée dans le slalom géant de samedi. Vainqueur, dimanche, dans le slalom, la Suédoise Pernilla Wiberg accentue son avance en tête du classement général de la Coupe du monde. L'Autrichienne Elfi Eder est deuxième devant Deborah Compagnoni. La Française Patricia Chauvet est quatrième.

DÉPÊCHES

■ **Adrien Duvillard**, victime d'une chute, vendredi 17 janvier, sur la piste de descente de Wengen, a repris conscience samedi après-midi. Le skieur, qui se trouve à l'hôpital universitaire de Berne, *« est capable de parler normalement et de manière sensée,* précise un communiqué de l'équipe de France. *Il a été extubé et respire normalement, sans assistance. Il peut de nouveau être alimenté : il avait faim. Il restera à l'hôpital de Berne jusqu'à mercredi ou jeudi. »*

■ **BOXE : l'Américain Oscar de la Hoya a conservé samedi son titre WBC des super-légers en battant aux points le Portoricain Miguel Angel Gonzalez.**

■ **JUDO : la France a terminé troisième de la Coupe du monde dames, disputée à Osaka. Vainqueur de la Chine, l'équipe emmenée par Marie-Claire Restoux, championne olympique, a ensuite été battue par la Corée du Sud. Cuba a remporté le titre.**

■ **DAKAR 97 : Kenjiro Shinozuka (Mitsubishi), associé à Henri Magne, a remporté le classement final du Dakar 97, dans la catégorie auto. La marque japonaise monopolise les quatre premières places à l'arrivée. Stéphane Peterhansel (Yamaha) s'est, lui, imposé dans la catégorie moto, pour la cinquième fois.**

RÉSULTATS

BASKET-BALL

Championnat de France Pro A
Vingtième journée

Antibes-Besançon	85-89
Chalon-sur-Saône-Montpellier	64-67
Limoges-Evreux	96-70
Strasbourg-Dijon	76-77
Le Mans-Gravelines	85-61
Pau-Orthez-Nancy	74-46
Villeurbanne-Cholet	89-77
Levallois-Paris-SG	90-75

Classement : 1. Pau-Orthez, 37 pts ; 2. Villeurbanne, 36 ; 3. Limoges et Le Mans, 34 ; 5. Paris-SG, 33 ; 6. Montpellier, 32 ; 7. Cholet et Nancy, 31 ; 9. Dijon, Antibes et Levallois, 28 ; 12. Chalon-sur-Saône, 26 ; 13. Strasbourg, Besançon et Evreux, 25 ; 16. Gravelines, 24.

FOOTBALL

Coupe de France
Trente-deuxièmes de finale

Laval (D2)-Monaco (D1)	1-0
Sochaux (D2)-Nancy (D1)	3-1 a. p.
Valence (D2)-Nice (D1)	0-1
Niort (D2)-Le Havre (D1)	2-1
Mont-de-Marsan (N1)-Guingamp (D1)	0-1 a. p.
Vitrolles (N1)-Nantes (D1)	2-1 a. p.
Bourges (N1)-Lens (D1)	0-3
Besançon (N1)-Paris-SG (D1)	0-3
Brive (N2)-Bordeaux (D1)	1-3 a. p.
La Roche-sur-Yon (N2)-Bastia (D1)	2-4
Visé (N2)-Lyon (D1)	1-3
Muret (N2)-Cannes (D1)	1-2
Schiltigheim (N2)-Strasbourg (D1)	0-4
Carquefou (N3)-Caen (D1)	0-1 a. p.
Reims (N3)-Rennes (D1)	2-3
Vervins (L)-Auxerre (D1)	0-6
Epinal (D2)-Troyes (D3)	0-0 a. p.
Troyes qualifié 6 tirs au but à 5.	
Aubervilliers (N1)-Red Star (D2)	1-2
Créteil (N1)-Louhans-Cuiseaux (D2)	5-0
Martigues (D2)-Istres (N1)	3-1 a. p.
Wasquehal (N1)-Amiens (D2)	2-2 a. p.
Wasquehal qualifié 5 tirs au but à 3.	
Raon-l'Etape (N2)-Toulouse (D2)	1-1 a. p.
Raon-l'Etape qualifié 4 tirs au but à 3.	
Clermont (N2)-Lorient (D2)	3-2
Saint-Lô (N2)-Châteauroux (D2)	1-1 a. p.
Saint-Lô qualifié 3 tirs au but à 1.	
Saint-Louis Neuweg (DH)-Gueugnon (D2)	0-3

Lille (D1)-Marseille (D1) et Metz (D1)-Montpellier (D1) ont été reportés

Championnat d'Angleterre
Vingt-troisième journée

Chelsea-Derby	3-1
Coventry-Manchester United	0-2
Leicester-Wimbledon	1-0
Liverpool-Aston Villa	3-0
Middlesbrough-Wednesday	4-2
Southampton-Newcastle	2-2
Sunderland-Blackburn	0-0
Nottingham-Tottenham	2-1
Arsenal-Everton	3-1
West Ham-Leeds (lundi)	

Classement : 1. FC Liverpool, 46 pts ; 2. Manchester United, 44 ; 3. Arsenal Londres, 43 ; 4. Newcastle, 39 ; 5. Wimbledon, 38 ; 6. Chelsea, 38 ; 7. Aston Villa Birmingham, 38 ; 8. Sheffield Wednesday, 31 ; 9. Everton Liverpool, 28 ; 10. Tottenham Londres, 28 ; 11. Sunderland, 28 ; 12. Leicester, 26 ; 13. Leeds United, 25 ; 14. Blackburn Rovers, 24 ; 15. Derby, 24 ; 16. Coventry, 23 ; 17. Nottingham Forest, 23 ; 18. West Ham Londres, 22 ; 19. Southampton, 20 ; 20. Middlesbrough, 16 (3 pts de pénalité).

Championnat d'Espagne
Vingtième journée

Atletico Madrid-Real Madrid	1-4
La Corogne-Bilbao	2-2
Celta Vigo-Extremadura	0-1
Alicante-Valladolid	1-0
Rayo Vallecano-Gijon	0-1
Oviedo-Valence	3-0
Santander-Logrones	2-1
Real Sociedad-Compostelle	4-1
Saragosse-Tenerife	1-1
Betis Séville-FC Barcelone	2-4
Espanyol Barcelone-FC Séville (lundi)	

Classement : 1. Real Madrid, 46 pts ; 2. FC Barcelone, 43 ; 3. Deportivo La Corogne, 39 ; 4. Real Sociedad Saint-Sébastien, 37 ; 5. Betis Séville, 36 ; 6. Atletico Madrid, 35 ; 7. Valladolid, 30 ; 8. Tenerife, 29 ; 9. Athletic Bilbao, 29 ; 10. Santander, 29 ; 11. Valence, 27 ; 12. Oviedo, 25 ; 13. Celta Vigo, 24 ; 14. Sporting Gijon, 24 ; 15. Rayo Vallecano Madrid, 23 ; 16. Compostelle, 20 ; 17. Espanyol Barcelone, 19 ; 18. Hercules Alicante, 18 ; 19. Logrones, 18 ; 20. FC Sevilla, 17 ; 21. Saragosse, 15 ; 22. Extremadura, 12.

Championnat d'Italie
Dix-septième journée

Bergame-Reggiana	1-0
Cagliari-Milan AC	1-1
Florentina-Gênes	1-1
Inter Milan-Bologne	0-2
Parme-Vérone	1-0
Pérouse-Plaisance	1-1
Udine-AS Rome	1-0
Vicence-Naples	2-2
Lazio Rome-Juventus Turin	0-2

Classement : 1. Juventus Turin, 33 pts ; 2. Sampdoria Gênes, 29 ; 3. Inter Milan, 28 ; 4. Vicence ; 5. Parme, 27 ; 6. Florentina, 26 ; 7. Milan AC ; 8. Bologne, 25 ; 9. Naples ; 10. Atalanta Bergame, 24 ; 11. AS Rome ; 12. Lazio Rome, 23 ; 13. Udine, 22 ; 14. Plaisance, 19 ; 15. Pérouse, 18 ; 16. Cagliari, 15 ; 17. Vérone, 11 ; 18. Reggiana, 10.

HOCKEY SUR GLACE

Deuxième phase
Deuxième journée
● Poule Elite

Amiens-Grenoble	4-2
Angers-Rouen	2-4
Brest-Reims	4-2

Classement : 1. Amiens, 4 pts ; 2. Brest et Rouen, 3 ; 4. Angers et Grenoble, 1 ; 6. Reims, 0.

● Poule Excellence

Megève-Bordeaux	2-6
Epinal-Gap	10-7
Lyon-Viry	7-2

Classement : 1. Lyon, 4 pts ; 2. Bordeaux, 2 ; 3. Viry, 2 ; 4. Epinal, 2 ; 5. Gap, 1 ; 6. Megève, 1.

RALLYE-RAID

Dakar 97
Quatorzième étape Kiffa-Saint Louis du Sénégal (751 km)
Autos : 1. J.-P. Fontenay-B. Musmarra (Fra., Mitsubishi) ; 2. B. Saby-D. Sereys (Fra., Mitsubishi), à 1 mn 18 s ; 3. K. Shinozuka (Jap.)-H. Magne (Fra., Mitsubishi), à 1 mn 42 s.
Motos : 1. P. Manuel Marques (Por., KTM) ; 2. J. Bucy (Fra., KTM), à 25 s ; 3. C. Sotelo (Esp., Cagiva), à 1 mn 13 s.
Quinzième et dernière étape au lac Rose
● Autos
1. J. Kleinschmidt (All.)-J. Boulaire (Fra., Buggy Schlesser-SEAT) ; 2. K. Shinozuka (Jap.)-H. Magne (Fra., Mitsubishi), à 55 s ; 3. H. Masuoka (Jap.)-A. Schulz (All., Mitsubishi), à 58 s.
Classement final : 1. K. Shinozuka (Jap.)-H. Magne (Fra., Mitsubishi), en 61 h 58 mn 31 s ; 2. J.-P. Fontenay-B. Musmarra (Fra., Mitsubishi), à 4 mn 16 s ; 3. B. Saby-D. Sereys (Fra., Mitsubishi), à 9 mn 12 s.
● Motos
1. J. Bucy (Fra., KTM) ; 2. C. Sotelo (Esp., Cagiva), à 2 s ; 3. D. Von Zitzewitz (All., KTM), à 23 s.
Classement final : 1. S. Peterhansel (Fra., Yamaha), en 65 h 14 mn 37 s ; 2. O. Gallardo (Esp., Cagiva), à 2 h 35 mn 16 s ; 3. D. Castera (Fra., Yamaha), à 2 h 55 mn 25 s.

RUGBY

Tournoi des Cinq Nations
Première journée

Irlande-France	15-32
Ecosse-Pays de Galles	19-34

Exempt : Angleterre.
Classement : 1. France et Pays de Galles, 2 pts ; 3. Ecosse, Irlande et Angleterre, 0.

Championnat de France Groupe A1
● Poule 1
Dixième journée (match en retard)

Grenoble-Périgueux	18-13

Classement : 1. Toulouse, 26 pts ; 2. Bourgoin, 25 ; 3. Dax, 24 ; 4. Agen, 23 ; 5. Castres, 20 ; 6. Grenoble, 20 ; 7. Biarritz, 17 ; 8. Béziers, 16 ; 9. Périgueux, 16 ; 10. Nîmes, 13.

SKI ALPIN

Descente masculine de Wengen
1. K. Ghedina (Ita.), 2 mn 34 s 23 ; 2. L. Alphand (Fra.), à 0 s 13 ; 2 mn 24 s 36 ; 3. F. Strobl (Aut.), à 0 s 39 ; 4. F. Werner (Aut.), à 0 s 40 ; 5. A. Skaardal (Nor.), à 0 s 45.
Classement de la Coupe du monde de descente : 1. K. Ghedina (Ita.), 465 pts ; 2. L. Alphand (Fra.), 445 ; 3. A. Skaardal (Nor.), 306.

Slalom masculin de Wengen
1. T. Sykora (Aut.), 1 mn 34 s 03 ; 2. T. Stangassinger (Aut.), à 0 s 33 ; 3. S. Amiez (Fra.), à 0 s 65 ; 4. K.-A. Aamodt (Nor.), à 0 s 98 ; 5. R. Mielutz (Slo.), à 1 s 39.
Classement de la Coupe du monde de slalom : 1. T. Sykora (Aut.), 580 pts ; 2. T. Stangassinger (Aut.), 360 ; 3. S. Amiez (Fra.), 269.
Classement général de la Coupe du monde : 1. M. Von Gruenigen (Sui.), 606 pts ; 2. K.-A. Aamodt (Nor.), 601 ; 3. T. Sykora (Aut.), 582 ; 4. K. Ghedina (Ita.), 515 ; 5. L. Alphand (Fra.), 477.

Slalom géant féminin de Zwiesel
1. D. Compagnoni (Ita.), 2 mn 8 s 37 ; 2. A. Wachter (Aut.), à 0 s 90 ; 3. K. Seizinger (All.), à 1 s 50 ; 4. P. Wiberg (Suè.), à 1 s 51 ; 5. K. Roten (Sui.), à 1 s 70.
Classement de la Coupe du monde de slalom géant : 1. D. Compagnoni (Ita.), 360 ; 2. A. Wachter (Aut.), 320 ; 3. K. Seizinger (All.), 280 ; 4. S. Panzanini (Ita.), 229 ; 5. U. Hrovat (Slo.), 191.

Slalom féminin de Zwiesel
1. P. Wiberg (Suè.) 1 mn 33 s 52 ; 2. E. Eder (Aut.) 1 mn 35 s 21 ; 3. D. Compagnoni (Ita.) 1 mn 35 s 60 ; 4. P. Chauvet (Fra.) 1 mn 35 s 73 ; 5. M. Oester (Sui.) 1 mn 35 s 86.
Classement de la Coupe du monde de slalom : 1. P. Wiberg (Suè.), 510 pts ; 2. D. Compagnoni (Ita.), 295 ; 3. C. Riegler (N-Z), 289.
Classement général de la Coupe du monde : 1. P. Wiberg (Suè.), 1 073 pts ; 2. K. Seizinger (All.), 745 ; 3. D. Compagnoni (Ita.), 635 ; 4. H. Gerg (All.), 595 ; 5. A. Wachter (Aut.), 525.

TENNIS

Internationaux d'Australie
● Simple messieurs
Troisième tour : P. Sampras (EU, nº 1) b. M. Woodforde (Aus.) 6-1, 6-0, 6-1.
Huitièmes de finale : P. Sampras b. D. Hrbaty (Rép. Slov.), 6-7 (4-7), 6-3, 6-4, 3-6, 6-4 ; C. Moya (Esp.) b. J. Björkman (Suè.) 6-3, 1-6, 3-6, 6-2, 6-4 ; M. Chang (EU, nº 2) b. A. Medvedev (Ukr.) 4-6, 6-2, 6-2, 6-1 ; M. Rios (Chi., nº 9) b. T. Enqvist (Suè., nº 7) 4-6, 6-4, 7-6 (7-4) 6-7 (5-7) 6-3 ; F. Mantilla (Esp., nº 14) b. M. Washington (EU) 7-5, 6-2, 6-1 ; G. Ivanisevic (Cro., nº 3) b. C. Ruud (Nor.), 4-6, 6-2, 6-7 (7-9), 6-3, 6-3 ; A. Costa (Esp., nº) b. W. Ferreira (RSA, nº 8), 6-3, 6-2, 3-2, ab.
● Simple dames
Troisième tour : M. Hingis (Sui., nº 4) b. B. Schett (Aut.) 6-2, 6-1.
Huitièmes de finale : A. Coetzer (AfS, nº 12) b. S. Graf (All., nº 1) 6-2, 7-5 ; M. Pierce (Fra.) b. A. Huber (All., nº 5) 6-2, 6-3 ; K. Po (EU) b. L. Davenport (EU, nº 7) 7-6 (15-13), 6-4 ; S. Appelmans (Bel., nº 16) b. C. Martinez (Esp., nº 3) 2-6, 7-5, 6-1 ; I. Spirlea (Rou., nº 8) b. K. Habsudova (Rép. Slov.), nº 9), 6-4, 6-4 ; D. Van Roost (Bel.) b. C. Rubin (E-U, nº 15), 7-5, 6-4. M.-J. Fernandez (E-U) b. P. Schnyder (Sui.), 4-6, 6-4, 6-1.

La Toyota Picnic, seule concurrente de la Renault Scénic

Cette voiture qui dispose de trois rangées de deux sièges est l'unique rivale de la coqueluche du marché automobile

ÉCLIPSÉE par le lancement tonitruant de la Scénic, la Toyota Picnic est sans doute vouée à demeurer dans l'ombre de la Renault, dont elle est aujourd'hui l'unique concurrente au sein de la catégorie émergente des « monospaces compacts ».

Loin de la Scénic et de sa forme en oeuf, la Picnic épouse le design assez élégant mais très conventionnel qu'affectionnent les stylistes Toyota, qui réservent leurs audaces aux véhicules « d'image » (le Rav-4, par exemple), ou sportifs. Ici, les galbes ont été atténués et la seule fantaisie est la jolie bulle latérale située près du hayon. Soigné, l'habitacle est tout aussi classique, mais il s'en dégage une impression agréable. Un peu moins large mais plus longue de 30 centimètres que la Renault, la Picnic, conçue à partir de la Toyota Carina, met à profit sa morphologie pour accueillir trois rangées de deux fauteuils individuels.

Six places disponibles, c'est une de moins que les monospaces classiques, mais une de plus que la Scénic avec, dans tous les cas de figures, davantage d'espace pour les passagers assis à l'arrière. Inévitable contrepartie : la capacité du coffre est proche du symbolique alors que la Scénic accueille sans mal les bagages correspondant à cinq personnes. Heureusement, la deuxième rangée de sièges coulisse de 28 centimètres et les sièges du fond se démontent facilement, libérant un volume de chargement variable selon la configuration choisie.

Avec la Picnic, le troisième constructeur mondial s'adresse à ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir un monospace classique, mais aussi à ceux qui considèrent que ces engins sont trop encombrants.

Les dernières générations de monospaces (Peugeot 806, Ford Galaxy, Mercedes classe V, nouveaux Renault Espace et Chrysler Voyager) présentent en effet une nette tendance à l'embonpoint. Equipée d'un très vif moteur de 2 litres de cylindrée (16 soupapes, 128 chevaux) qui peut lui permettre de faire de l'ombre aux Scénic haut de gamme grâce à son prix assez compétitif, la Toyota est très à l'aise en ville, où elle se gare aussi facilement qu'une berline classique. A contrario, la Picnic souffre – comme la Scénic... – d'être trop bruyante dès que le régime du moteur s'élève un tant soit peu.

COMPROMIS INTELLIGENT

La Scénic, vendue en France à 15 450 exemplaires entre octobre et janvier, est fabriquée au rythme quotidien de 700 unités, ce qui ne suffit pas pour satisfaire la demande (mais n'a pas empêché Renault d'augmenter son prix de 2 000 francs dès le 1er janvier...). Les usines nipponnes éprouvent elles aussi des difficultés. Au Japon, 88 765 Toyota Ipsum (appellation locale du Picnic) ont été vendues depuis juin. Dans l'Hexagone, les 1 100 Picnic promises pour 1997 à Toyota-France ne seront probablement pas suffisantes.

Compromis intelligent entre les deux modèles à succès des années 90 – le monospace et le break –, ces voitures réalisées sur la base de berlines existantes devront bientôt affronter de nouvelles concurrentes.

Le projet le plus avancé est incontestablement la Fiat Multipla (du nom de l'étonnante Fiat 600 rallongée des années 60, dont on confondait presque l'avant et l'arrière), que le groupe italien a présenté sous forme de prototype en octobre à Paris, lors du Mondial de l'automobile. Vendue dès 1998, cette voiture à l'esthétique déconcertante à l'extérieur et insolite à l'intérieur disposera de deux rangées de trois fauteuils. Le siège central avant est placé légèrement en retrait afin de ne pas gêner le conducteur, qui peut manier sans difficulté le levier de vitesses, intégré dans la planche de bord. Plus courte de 15 centimètres, mais plus large de 14 centimètres que la Scénic, la Multipla conserve un coffre de grande capacité, mais, en ville, sa largeur risque d'être embarrassante.

A l'horizon 1999, d'autres arrivées sont prévues. Chez Opel, un petit monospace réalisé sur la base de l'Astra est en préparation, alors que Volskwagen peaufine une version monovolume de la future Golf. Pour l'heure, Citroën se concentre sur le Berlingo Multispace, un modèle à mi-chemin entre le break, le monospace et l'utilitaire, qui sera bientôt commercialisé en version familiale.

Jean-Michel Normand

★ **Toyota Picnic : de 128 500 francs (10 chevaux fiscaux) à 154 200 francs (GL boîte automatique, 11 chevaux fiscaux).**


D.R.

Dix-sept configurations possibles

Nouveau monospace compact de Toyota, la Picnic est d'allure très sage. Sa principale originalité est la disposition de ses sièges, répartis en trois rangées de deux. La deuxième rangée peut coulisser de 28 cm et les sièges de la dernière rangée peuvent être retirés facilement. Un choix de dix-sept configurations est possible, permettant de répartir l'espace entre les passagers et les bagages.


D.R.

Le-monospace Fiat commercialisé en 1998

La Fiat Multipla est le projet de monospace compact présenté en octobre 1996 par Fiat, qui serait commercialisé à partir de 1998. Outre ses formes extérieures très originales, la Multipla se distingue par son agencement intérieur : deux rangées de trois sièges. Une telle configuration permet de disposer d'un véhicule très compact (3,99 m), bien que sensiblement plus large que ses concurrents.

Les Français et l'airbag

L'airbag est-il indispensable ? Cette question, les automobilistes d'Europe du Nord ne se la posent plus. En Allemagne, aucune voiture n'est vendue sans son « sac gonflable de sécurité ». L'automobiliste français semble lui préférer l'air conditionné. Chez nous, l'airbag est très apprécié, mais à condition qu'il ne coûte rien. L'argument commercial du sac gonflable n'existe donc que si la voiture en est équipée en série. Après Volvo, qui propose systématiquement quatre airbags (dont deux latéraux, installés dans les sièges), et Mercedes, Volskwagen vient de sauter le pas. Désormais, la firme ne vendra en France que des modèles avec double airbag (passager et conducteur). Cette initiative tombe à pic. Depuis quelques semaines, certains s'interrogent sur l'intérêt du sac gonflable. Aux Etats-Unis, des procès sont en cours à la suite d'accidents dont l'airbag aurait aggravé le bilan. En France, on cite le cas d'une passagère amputée à la suite du déploiement d'un airbag. Chercheur à l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets), Maryvonne Dejeannes s'interroge sur les blessures occasionnées « *sur les enfants, les adultes de petite taille et les passagers adoptant des positions atypiques* », mais refuse d'ouvrir le procès de l'airbag.


D.R.

Dans un pays où l'efficacité de la ceinture de sécurité a mis des années avant d'être reconnue, il serait catastrophique que le doute s'installe. Depuis 1990, les très pointilleuses statistiques de la sécurité routière font certes état de 39 décès (dont 21 enfants) liés au déploiement d'un airbag. Simultanément, elles évaluent à 1 500 le nombre d'accidentés directement sauvés par un airbag (dont 570 pour la seule année 1995).

Il est primordial de préciser que, contrairement à l'Europe, les Etats-Unis n'ont pas systématisé l'obligation du port de la ceinture et qu'une moitié des décès concernent des personnes qui ne s'étaient pas – ou mal – attachées. Prévus pour fonctionner en dehors du port de la ceinture (ce qui, d'ailleurs, est un non-sens total), les airbags américains, plus gros et se déclenchant plus rapidement, sont plus « agressifs » que les modèles européens. De même, il ne faut surtout pas installer un siège bébé « dos à la route » à l'avant d'un véhicule équipé d'un airbag passager. Chauds partisans de l'airbag, les marques françaises vendent en Allemagne des voitures qui en sont toutes pourvues, mais ils ne font pas de même en France, contrairement à de nombreux importateurs (Ford a systématisé l'airbag conducteur et, chez Opel, seules les Corsa bas de gamme ne sont pas équipées). Heureusement, les choses changent. Renault, qui dotera en mai la Laguna d'un sac gonflable en série côté conducteur (comme l'Espace et la Safrane), a mis au point un nouvel airbag « haut rendement » capable de répartir l'absorption du choc entre le coussin et la ceinture de sécurité. Il pourrait équiper toutes les Mégane avant la fin de l'année. Au printemps, la Peugeot 306 sera pourvue en série de l'airbag conducteur (c'est déjà le cas sur les 406 et 605) et le break 406 recevra des airbags latéraux en option. En France, la marge de progression est immense : pas plus de 3 % des voitures en circulation sont équipées.

J.-M. N.

★ **Airbag : 2 000 francs chez Renault (4 000 francs pour le double airbag), 1 500 francs chez Peugeot et Citroën (3 000 francs pour le double airbag). Sur la Mondéo, Ford propose en option l'airbag passager et deux airbags latéraux pour 3 000 francs.**

PRATIQUE

■ **CONTRÔLE TECHNIQUE** : en 1997, les véhicules mis en circulation en 1993 devront être contrôlés pour la première fois avant la date anniversaire de leur première mise en circulation. De même les véhicules déjà contrôlés en 1994 devront renouveler le contrôle en cours d'année. Depuis le 1er janvier, le contrôle antipollution est renforcé sur les véhicules à pot catalytique. Le rapport de contrôle deviendra un procès-verbal de contrôle.

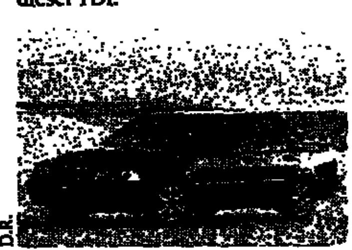
■ **VOITURES ANCIENNES** : le guide du collectionneur auto-moto 1997 vient de paraître aux éditions LVA. Ce guide recense les adresses permettant de dénicher la pièce introuvable mais aussi les assureurs de véhicules anciens et les meilleurs musées de France. Le Guide du collectionneur, 464 pages (120 francs). *LVA BP 88, 77303 Fontainebleau.*

■ **DEUX ROUES** : la possibilité offerte depuis le 4 juillet aux titulaires du permis auto depuis plus de deux ans de piloter une moto ou un scooter de 125 cm³ a largement contribué à la progression du marché. Au total, 116 032 motocycles ont été immatriculés en 1996, soit une hausse de 36,8 %. Grâce aux ventes de 125 cc, la part des quatre constructeurs japonais est passée d'un peu plus de 70 % en 1994 à près de 80 % en 1996. Ce réveil du marché n'a pas entraîné une augmentation du nombre de victimes d'accidents mortels.

■ **CD-ROM** : réalisé par des passionnés de moto, Moto-Rom 96 est un CD-ROM qui se présente comme un catalogue, du cyclomoteur le plus courant à la Harley-Davidson la plus recherchée. Il propose aussi de faire redécouvrir les motos anciennes les plus marquantes. Disponible auprès d'Adeprio (tél. : 02-54-34-80-54) au prix de 290 francs.

■ **SUZUKI** : la marque japonaise vient de commercialiser en France un nouveau « custom », la VZ 800 Marauder. Avec son énorme pneu avant, ses roues en aluminium, sa selle basse et son tableau de bord dépouillé, la Suzuki cultive le style Harley Davidson. La VZ 800 (65 987 francs) développe 50 chevaux seulement, mais privilégie les reprises à bas régime.

■ **VOLVO** : la série 850 devient la série 70. Le constructeur suédois poursuit sa nouvelle politique de dénomination, inaugurée avec la nouvelle S40. La 850 sera déclinée en S70, pour la berline, et V70 pour le break. Très légèrement redessinés, les deux modèles sont également disponibles en version diesel TDI.


D.R.

La Volvo S70

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 97001

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II						■						
III					■							
IV				■						■		
V							■				■	
VI		■				■						
VII			■						■			
VIII								■				
IX							■					
X												

HORIZONTALEMENT

I. Aucune chaîne ne lui résiste, elle les ouvre toutes. – II. Ouverte à tous quand elle est publique. Occupent les premières places. – III. Etre original aujourd'hui. Parts de l'entreprise. – IV. Une rébellion sur le chef. Population vietnamienne. Possessif. – V. Donne la cadence au vers. Echec aux échecs. – VI. Bière anglaise prise à l'envers. Un arriviste dans la presse parisienne... mais c'était au XIXe siècle. – VII. Bouts de pierre. Couvre-lits d'une autre époque. Bien fatigué. – VIII. Triste fin pour *le Monde, le Figaro* ou *Libé*. Dix fois dix. – IX. A subi une traction. Blanche pour celui qui est dans le noir. – X. Veulent couper les ponts et parfois les font sauter.

VERTICALEMENT

1. Documents qui tiennent à un fil. – 2. Prend un coup ou essaie de faire le vide. Travaille pour que le sauvageon s'épanouisse. – 3. Bonne, c'est une belle poire. Ces gens sont considérés comme importants. – 4. Dépense beaucoup d'énergie pour en trouver. Blessa profondément. – 5. Démonstratif. Rester au fond de son lit. – 6. Sur ce coup, il n'y a pas de renvoi possible. Centre forestier au Cameroun. – 7. Philosophe qui avait une bonne pointe de vitesse. Se retrouve chez Blum. – 8. Mangeâmes un pull. Indique le lieu. – 9. Son règne s'oppose au végétal. Devient un problème s'il touche la conscience. – 10. Apporte la nouveauté. Explose dans la réussite. – 11. Est dure quand la critique est sévère. Providentielle pour la traversée du désert. – 12. Donnent souvent dans le pavé difficile à digérer.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 6998

HORIZONTALEMENT

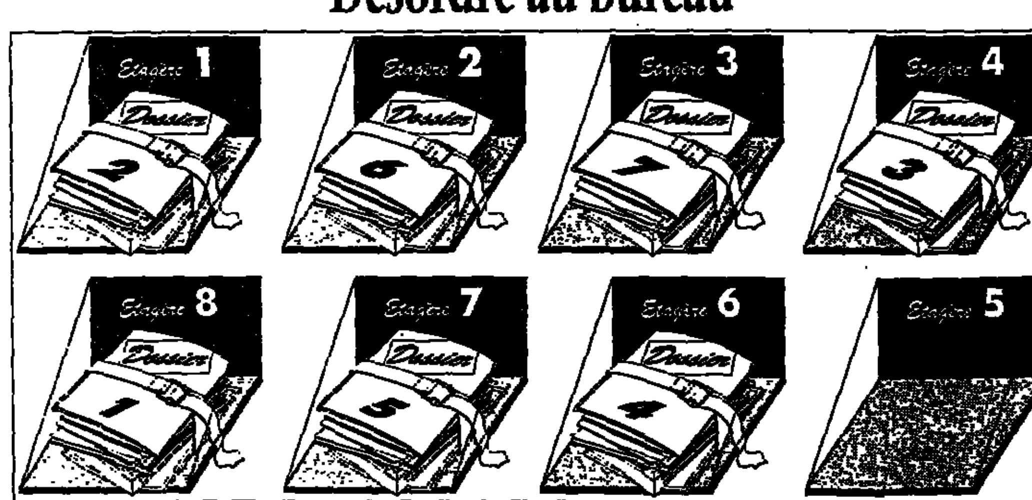
I. Cabinet. Cristal. – II. Anémomètre. Erne. – III. Loup. Siroperie. – IV. Orres. Nitrose. – V. Mertert. Oil. Uji. – VI. Exercé. Ansées. – VII. Li. Pur. Jeep. – VIII. Quémandeuse. Me. – IX. Pur. Osée. Sucrin. – X. Aetus. Nue. Tard. – XI. Il. Est. Star. – XII. Cloués. Ebène. – XIII. Epaisse. Bill. Ou. – XIV. Tentée. Ur. Lésés. – XV. Tessiture. Ale.

VERTICALEMENT

1. Calomel. Paquets. – 2. Anorexique. Pé. – 3. Beurre. Urticant. – 4. Impétrée. Illite. – 5. No. Sec. Mou. Osés. – 6. Ems. Repasseuses. – 7. Teint. Une. Sée. – 8. Tri. Ardents. Ut. – 9. Croton. Bru. – 10. Repriseuses. – 11. Eole. Su. Telle. – 12. Sers. Ejectable. – 13. Trieuse. Rare. Sa. – 14. Ane. Emir. Noël. – 15. Lé. Dispendieuse.

AFFAIRE DE LOGIQUE PROBLÈME N° 1

Désordre au bureau



Un secrétaire a dérangé tous les dossiers du bureau. Le numéro de chaque dossier aurait dû correspondre au numéro de l'étagère sur laquelle il se trouve. Il faut vite les remettre en place avant que le directeur arrive. Mais les dossiers sont très lourds, et le secrétaire ne peut en déplacer qu'un à la fois, en le soulevant vers une étagère voisine (vers la gauche, la droite, l'avant ou l'arrière), à condition que cette dernière soit vide. Homme pratique il a trouvé la solution la plus économique, puisqu'il y est parvenu en un nombre minimal de déplacements. Faites aussi bien que lui ! Sauriez-vous prouver que le nombre de déplacements est minimal ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen

© POLE.

Solution dans *Le Monde* du 28 janvier.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex





Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30
PRINTED IN FRANCE

Prévisions pour le 21 JANVIER vers 12h00

Ensoleillé (E)
Eclaircies peu nuageux (N)
Nuageux courtes éclaircies (N)
Brumes et brouillard (C)
Très nuageux ou couvert (C)
Pluie ou bruine (P)
Averses (P)
Orages (P)
Vent fort
Neige (*)

METEO FRANCE

LE 21 JANVIER		**FRANCE outre-mer**		MILAN	C/2/5	DAKAR	E/19/22
Temps/Températures		CAYENNE	P/24/26	MOSCOU	*/-7/-1	KINSHASA	P/20/26
minima/maxima		FORT-DE-FR.	E/25/26	MUNICH	*/-2/1	LE CAIRE	N/7/18
		NOUMEA	N/23/25	NAPLES	N/8/13	MARRAKECH	P/7/13
FRANCE		PAPEETE	P/26/27	OSLO	N/-5/-1	NAIROBI	E/16/26
métropolitaine		POINTE-A-PIT.	E/25/26	PALMA DE M.	E/15/15	PRETORIA	E/17/27
AJACCIO	N/7/18	ST-DENIS-REU.	C/25/26	PRAGUE	C/-3/-1	RABAT	P/7/13
BIARRITZ	*/8/15			ROME	N/10/14	TUNIS	N/10/15
BORDEAUX	P/5/12	**EUROPE**		SEVILLE	P/5/10		
BOURGES	P/3/7	AMSTERDAM	N/0/2	SOFIA	C/-1/1	**ASIE-OCEANIE**	
BREST	N/3/7	ATHENES	E/10/12	ST-PETERS.	*/-7/0	BANGKOK	N/21/28
CAEN	N/2/7	BARCELONE	P/10/12	STOCKHOLM	N/0/2	BOMBAY	E/13/22
CHERBOURG	N/2/7	BELFAST	N/1/4	TENERIFE	P/14/16	DJAKARTA	P/26/27
CLERMONT-F	P/4/8	BELGRADE	P/-1/2	VARSOVIE	C/-2/1	DUBAI	C/14/19
DIJON	P/2/6	BERLIN	N/-3/0	VENISE	P/3/5	HANOI	P/17/22
GRENOBLE	P/2/8	BERNE	P/0/0	VIENNE	C/-3/-1	HONGKONG	E/14/22
LILLE	N/2/6	BRUXELLES	N/-1/1			JERUSALEM	N/9/14
LIMOGES	P/5/9	BUCAREST	P/-2/0	**AMERIQUE**		NEW DELHI	E/4/15
LYON	P/3/7	BUDAPEST	C/-4/0	BRASILIA	P/20/24	PEKIN	E/-17/-9
MARSEILLE	P/9/17	COPENHAGUE	N/0/1	BUENOS AIRES	E/19/29	SEOUL	E/-12/-7
NANCY	P/1/7	DUBLIN	N/1/3	CARACAS	E/21/25	SINGAPOUR	E/24/28
NANTES	P/3/8	FRANCFORT	N/-1/0	CHICAGO	N/-5/2	SYDNEY	E/17/25
NICE	N/8/15	GENEVE	P/0/1	LIMA	P/14/18	TOKYO	E/-2/7
PARIS	P/2/7	HELSINKI	C/-4/1	LOS ANGELES	C/7/10		
PAU	P/5/12	ISTANBUL	N/3/7	MEXICO	E/7/17		
PERPIGNAN	P/9/14	KIEV	*/-1/0	MONTREAL	N/-14/-9		
RENNES	N/2/6	LISBONNE	P/8/11	SAN FRANC.	C/8/11		
ST-ETIENNE	P/5/8	LIVERPOOL	N/1/2	SANTIAGO	E/7/22		
STRASBOURG	P/1/8	LONDRES	N/0/3				
TOULOUSE	P/7/12	LUXEMBOURG	N/0/1	**AFRIQUE**			
TOURS	P/2/7	MADRID	P/2/6	ALGER	P/11/15		

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
***: neige**

Forts vents dans le Sud

UNE LIMITE pluvieuse concernait lundi la moitié sud et remontera mardi vers le nord mais, dans un champ de pression relativement élevé, son activité restera faible ; une seconde limite actuellement située sur l'Espagne abordera le quart sud-ouest en fin d'après-midi.

■ **Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie.** – Des pluies aborderont les Pays-de-Loire puis gagneront la Bretagne et la Basse-Normandie en cours d'après-midi. Températures assez douces de 9 ou 10 degrés au maximum. Vent d'est nord-est de 50 à 60 km/h en rafales sur les côtes.

■ **Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** – Le ciel sera très nuageux. Les pluies sur le Centre gagneront les autres régions mais elles resteront faibles. Températures l'après-midi comprises entre 5 et 10 degrés du nord au sud.

■ **Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** – Les pluies seront présentes sur la Bourgogne et la Franche-Comté en début de matinée puis aborderont les autres régions. Températures comprises entre 6 et 8 degrés l'après-midi.

■ **Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** – Les nuages seront accompagnés de pluies faibles ; toutefois une réactivation pluvieuse importante se fera sentir sur les Pyrénées en fin d'après-midi. Températures l'après-midi comprises entre 10 et 13 degrés. Vent de sud-est sur Midi-Pyrénées, jusqu'à 100 km/h en rafales.

■ **Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** – Nuages accompagnés de pluies faibles avec quelques éclaircies sur les Alpes l'après-midi. Températures comprises entre 8 et 11 degrés au maximum. Vent de sud-est jusqu'à 100 ou 120 km/h en rafales sur le sud du Massif Central.

■ **Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Cote d'Azur, Corse.** – Sur la Corse les nuages alterneront avec les éclaircies. Ailleurs le ciel sera très chargé avec des pluies faibles qui se renforceront en fin d'après-midi sur le Languedoc et le Roussillon. Températures l'après-midi comprises entre 12 et 16 degrés. Vent de sud-est sur le Languedoc, jusqu'à 100 ou 120 km/h en rafales.

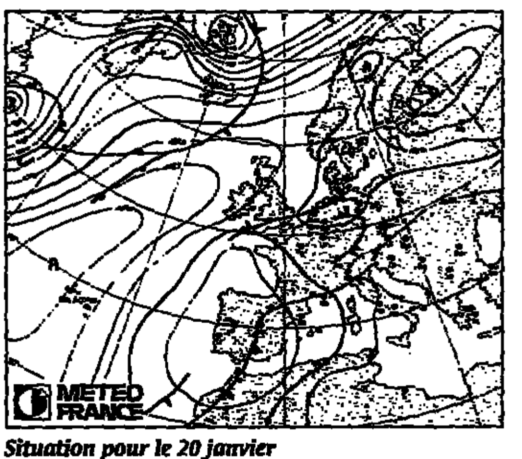
LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ISRAËL.** Du 23 janvier au 16 février, la compagnie israélienne El Al propose aux familles composées d'un couple avec deux enfants et plus de bénéficier dès le deuxième enfant d'une réduction de 25 % sur le tarif enfants. Cette offre est valable au départ de Paris vers Tel Aviv et Eilat, et de Marseille vers Tel Aviv.

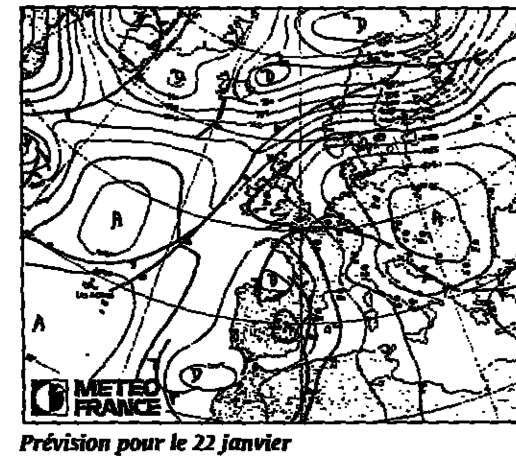
■ **ITALIE.** A la suite du déraillement du train à grande vitesse Milan-Rome, dimanche 12 janvier, les chemins de fer italiens ont entrepris un contrôle général de la sécurité sur des lignes qui devrait être achevé avant l'été. – *(AFP.)*

■ **GARANTIE.** L'Association professionnelle de solidarité du tourisme, qui fédère 2 800 agences de voyages en France (70 % des licences), vient d'annoncer que les consommateurs auront désormais une garantie totale de remboursement de leurs voyages réservés auprès d'une agence si celle-ci fait faillite. – *(AFP.)*

■ **JOURS FÉRIÉS.** Mardi 21 janvier est un jour férié à la Barbade et en République dominicaine. Mercredi 22 est férié en Israël, à Maurice et au Sri Lanka.



Situation pour le 20 janvier



Prévision pour le 22 janvier

L'Agence spatiale européenne veut envoyer un CD-ROM sur Titan

AUX PREMIÈRES HEURES du 21 juillet 1969, quelque part dans la mer de la Tranquillité, l'astronaute américain Neil Armstrong dévoila une plaque portant ces mots : *« Ici des hommes de la planète Terre ont pour la première fois pris pied sur la Lune. Juillet 1969 A. D. Nous sommes venus en paix pour toute l'humanité. »* La plaque y est toujours, ainsi que les traces de pas d'Armstrong et de son compagnon de voyage Edwin Aldrin. Elles ne devraient pas s'effacer avant quelques millions d'années, et resteront le principal témoignage, probablement bien après la disparition de l'homme, qu'une civilisation assez évoluée pour aller planter un drapeau sur son satellite naturel a vu le jour dans le système solaire.

A sa façon, l'Agence spatiale européenne (ESA) veut aujourd'hui aller plus loin. Le 6 octobre, une fusée américaine emportera le module orbital Cassini contenant la sonde Huygens destinée à observer l'atmosphère de Titan, le plus gros satellite de Saturne. Petit détail, Huygens, baptisée ainsi en hommage à l'astronome hollandais qui découvrit Titan en 1655, aura à son bord un CD-ROM sans aucun rapport avec la mission scientifique, puisqu'il contiendra les signatures, messages ou dessins de tous ceux qui, *via* Internet, voudront laisser une trace pour le futur. Le CD-ROM peut en accueillir jusqu'à un million.

IMPLIQUER LE GRAND PUBLIC

Avec cette opération d'un nouveau genre, l'ESA souhaite impliquer le grand public dans une mission spatiale tout en se gardant bien d'évoquer la moindre tentative de communication avec une vie extraterrestre. Pour éviter le ridicule, l'Agence a la prudence de ne pas s'inscrire dans la lignée des missions américaines Pioneer et Voyager des années 70. Les sondes Pioneer 10 et 11 avaient chacune emporté une plaque sur laquelle étaient gravés le dessin d'un homme et d'une femme nus ainsi que des indications pouvant permettre à d'éventuels extraterrestres de localiser l'origine de l'engin.

Quant à Voyager 1 et 2, elles avaient embarqué un disque contenant, en vrac, les salutations de Terriens dans une soixantaine de langues, le bonjour des baleines mégaptères, des morceaux de musique issus de cultures diverses et... un message du secrétaire général des Nations unies, à l'époque Kurt Waldheim. La NASA avait aussi fourni une cellule, une pointe de lecture et le mode d'emploi de cet électrophone de l'espace, au cas où... Toutes ces sondes se situent désormais aux confins du système solaire et, abandonnées à leur sort, naviguent en direction des étoiles.

Loin d'évoquer la possibilité qu'une forme de vie extraterrestre découvre un jour la sonde Huygens, Jean-Paul Paillé, responsable de la communication à l'ESA, préfère mettre l'accent sur la part de rêve que comporte l'opération : *« Dans le fait de jeter une bouteille à la mer, ce qui compte, pour le naufragé, c'est l'action de jeter cette bouteille, plus que de savoir si quelqu'un la trouvera un jour. Avec "Huygens", nous jetons une bouteille à l'espace. Personnellement, je pense que la première forme de vie qui trouvera ce message sera... l'homme, quand il ira sur Titan. »*

A la condition que Huygens atterrisse et non pas qu'il amerrisse : même si les observations de ces dernières années ont prouvé que la surface de Titan était probablement solide, rien ne prouve que, le 27 novembre 2004, la sonde ne coulera pas au fond d'une des mers d'éthane ou de méthane liquide que doit compter le satellite saturnien. Mais que l'homme se rassure : si jamais il ne retrouvait pas Huygens, il pourra toujours se procurer ce CD-ROM unique en l'achetant pour 10 écus (65 francs) à l'ESA. S'agirait-il là d'une nouvelle source de financement pour l'aventure spatiale ?

Pierre Barthélémy

★ **Les signatures et messages peuvent être déposés jusqu'au 1er mars. Site Internet : http : //www. huygens. com**

Le Prix Nobel Georges Charpak au secours du nucléaire civil

INVITÉ du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 19 janvier, Georges Charpak, Prix Nobel de physique 1992, a lancé un vibrant plaidoyer en faveur du nucléaire civil. « *Le nucléaire est l'une des seules alternatives, et des moins polluantes* » pour fournir de l'électricité aux 60 % de la population mondiale qui vivra dans les villes en 2025, a-t-il déclaré. Pour l'avenir, il est « *sceptique* » sur la possibilité de tirer de l'énergie de la fusion thermonucléaire, mais « *croit beaucoup plus* » au développement de réacteurs « intrinsèquement sûrs », du type de celui proposé par un autre Prix Nobel, Carlo Rubbia.

Georges Charpak – qui vient de publier avec l'Américain Richard Galwin *Feux follets et champignons nucléaires*, aux éditions Odile Jacob – s'est dit préoccupé par l'effet de serre dû au gaz carbonique dégagé par les combustibles fossiles. Selon lui, seul le nucléaire permettrait d'éviter cette catastrophe climatique. « *Il a ses dangers, mais il est infiniment plus facile à manier et à contrôler que les autres sources d'énergie, malgré Tchernobyl* ». L'atome militaire, en revanche, le « *rend furieux* ». La France devrait néammoins garder « *quelques-unes* » de ses charges nucléaires pour rester crédible, a-t-il concédé. Au plan mondial, « *quatre mille têtes suffiraient pour la dissuasion* ».

DÉPÊCHES

■ **SPORTS : Robert Chapatte est mort,** dans la nuit du dimanche 19 au lundi 20 janvier, à l'hôpital de la Pitié-Salpétrière à Paris, des suites d'une longue maladie. Il était âgé de soixante-quatorze ans. Ancien coureur cycliste devenu journaliste, il avait été chef du service des sports de France Télévision. Robert Chapatte était surtout célèbre pour ses commentaires sur le Tour de France, épreuve qu'il avait suivi jusqu'en 1995.

■ **ESPACE : la navette spatiale américaine Atlantis** s'est séparée de la station orbitale russe Mir dans la nuit du dimanche 19 au lundi 20 janvier. Les deux engins sont restés arrimés pendant cinq jours. Atlantis a repris à son bord l'astronaute John Blaha, qui était en orbite sur Mir depuis septembre 1996. Jerry Linenger a pris sa place et devrait rester dans la station russe jusqu'au prochain rendez-vous américano-russe, prévu en mai.

■ **TÉLÉCOMMUNICATIONS : le lancement des trois premiers** des 66 petits satellites du réseau Iridium de téléphonie mobile a été retardé, dimanche 19 janvier, à la suite de l'explosion d'une fusée Delta II, peu après son décollage, deux jours plus tôt, du centre spatial Kennedy à Cap Canaveral. Fabriqué par McDonnell-Douglas, le lanceur accidenté devait mettre sur orbite un satellite de localisation GPS (Global Positionning System). La société Iridium a décidé d'attendre les conclusions de l'enquête sur les causes de l'explosion pour autoriser le lancement de ses satellites, qui doit être effectué par la même fusée.

■ **GASTRONOMIE :** mercredi 22 janvier les habitués de la Brasserie Lipp, à Saint-Germain des Prés, ne pourront pas, exceptionnellement, dîner dans leur restaurant préféré. Pour fêter l'inauguration de la boutique Cartier, située à proximité, le président de Cartier International a en effet réservé toutes les tables. Une situation exceptionnelle qui s'était déjà produite il y a une dizaine d'années, lorsque Fred Lip avait retenu la brasserie pour le centenaire de sa montre.

■ **AÉROSTAT : l'Américain Steve Fossett** doit atterrir en Inde, lundi 20 janvier, mettant ainsi fin à sa tentative de tour du monde en ballon sans escale. Il a parcouru, depuis son départ lundi 13 janvier de Saint Louis dans le Missouri, 13 600 km, battant son propre record, mais le manque de carburant l'a empêché d'aller plus loin. Cet abandon dans le Tour du monde en ballon est le troisième en une dizaine de jours, après ceux du Britannique Richard Branson le 8 janvier et du Suisse Bertrand Piccard quelques jours plus tard.

■ **LOTO : résultats des tirages n°6 du samedi 18 janvier.** Premier tirage : 20,22,33,39,40,45, numéro complémentaire : 31 ; rapports pour 5 bons numéros, plus le complémentaire : 278 790 F ; pour 5 bons numéros : 7 705 F ; pour 4 bons numéros : 176 F ; pour 3 bons numéros : 18 F. Second tirage : 7,10,13,17,28,29, numéro complémentaire : 37 ; rapport pour 5 bons numéros, plus le complémentaire : 45 840 F ; pour 5 bons numéros : 2 750 F ; pour 4 bons numéros : 74 F ; pour 3 bons numéros : 10 F.

Virus Ebola, sorciers et vampires gabonais

LE VIRUS Ebola, responsable de fièvres hémorragiques contagieuses, spectaculaires et fréquemment mortelles, sévit sur un mode endémique au Gabon, où il a été à l'origine, depuis 1994, de trois épidémies successives qui ont causé près d'une centaine de décès.

Ce virus est par ailleurs étonnamment proche, dans l'intimité de sa structure moléculaire, de celui qui a sévi à deux reprises, en 1976 et en 1995, au Zaïre dans les régions de Yambuku et de Kikwit. Ce virus hautement inquiétant dans la mesure où l'on ne connaît pas son origine est, en d'autres termes, présent et menaçant dans une très large zone géographique de l'Afrique équatoriale. Telles sont les principales informations publiées par deux équipes de médecins gabonais et français dans le dernier numéro de l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet* (daté du 18 janvier).

Le premier travail, signé de spécialistes du ministère gabonais de la santé publique et de l'Institut Pasteur de Paris (docteur Bernard Le Guenno) établit, pour la première fois de manière officielle, qu'une épidémie, attribuée en 1994 au virus de la fièvre jaune, était bel et bien une épidémie due au virus Ebola. Les premiers cas avaient été observés en novembre 1994 dans plusieurs camps situés à proximité de deux mines d'or, celles de Mekouka et Andock.

L'épidémie devait par la suite progresser dans la forêt équatoriale le long de la rivière Nouna. Face aux symptômes (diarrhée noire, fièvre, douleurs abdominales intenses), certains médecins pensèrent à un empoisonnement par le mercure. Une hypothèse que devaient infirmer les dosages effectués sur les échantillons sanguins alors adressés à des hôpitaux militaires français.

Pour leur part, les spécialistes de l'Institut Pasteur de Paris concluaient que cette maladie ne pouvait être attribuée au virus de la fièvre jaune. Il est aujourd'hui établi, ce qui met un terme à différentes informations contradictoires, que cette épidémie était bel et bien due au virus Ebola. Mieux, le patrimoine génétique de la souche virale gabonaise de 1994 a pu être séquencé par des spécialistes de virologie de Marburg (Allemagne).

ABSENCE D'HYGIÈNE

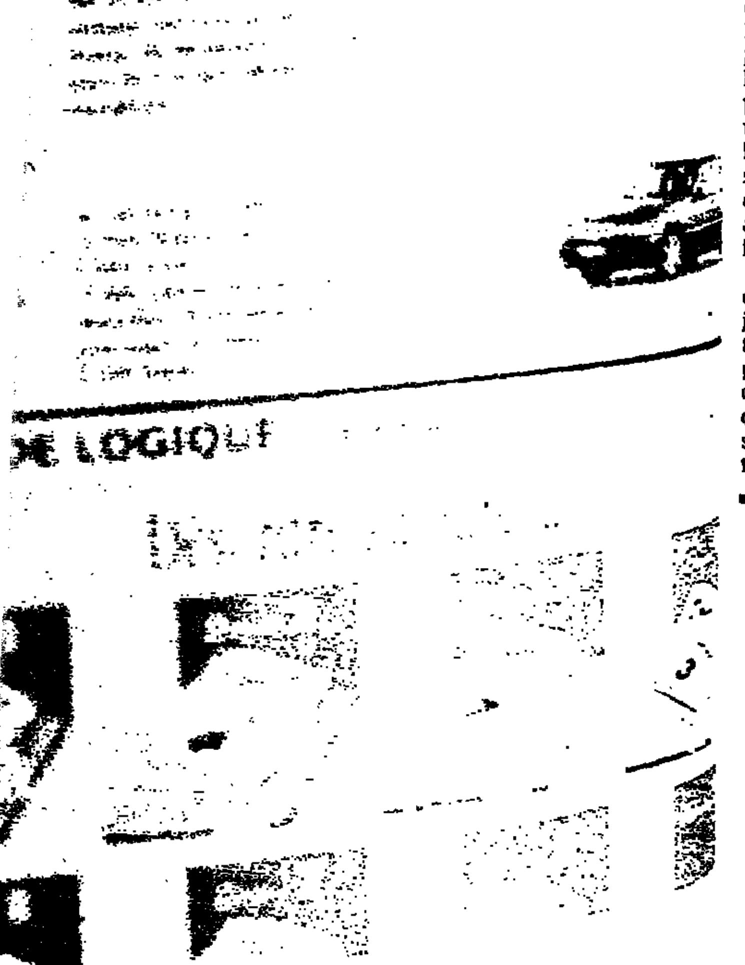
Ces derniers, indique-t-on dans le *Lancet*, ont établi que ces souches sont très voisines de celle isolée au Zaïre et identiques à celle impliquée dans les épidémies gabonaises observées en février et en octobre 1996, qui ont provoqué, dans les régions de Makokou et Booué, une centaine d'infections, dont soixante mortelles. Certains des malades ont alors été hospitalisés à Libreville puis transférés à Johannesburg, où, en l'absence du respect des précautions élémentaires d'hygiène, ils ont contaminé des membres du personnel soignant.

Ces résultats, confirmés par les spécialistes du Centre international de recherches médicales de Franceville (Gabon), témoignent de la présence endémique d'un seul virus Ebola dans une très large région de la forêt africaine équatoriale, ce qui, le réservoir naturel de ce virus étant encore inconnu (*Le Monde* du 16 janvier), laisse craindre l'émergence prochaine de nouvelles bouffées épidémiques.

Le docteur Le Guenno vient, pour sa part, d'adresser au gouvernement gabonais un rapport détaillé dans lequel il formule une série de propositions originales. Ayant établi que certaines pratiques thérapeutiques rituelles ne sont pas dénuées de risque infectieux, le docteur Le Guenno estime essentiel que les sorciers – ou « tradipraticiens » – soient associés au futur dispositif sanitaire et préventif.

« Il est clair aujourd'hui qu'il nous faut avoir recours à l'anthropologie et aux sciences humaines pour, sur le terrain africain, parvenir à réduire le risque infectieux, a déclaré le docteur Le Guenno au *Monde. Très souvent, au Gabon, les morts dus au virus Ebola sont perçus comme la conséquence de l'action de mystérieux vampires, ce qui, de fait, s'oppose au concept de contagion. De même certaines pratiques rituelles, la scarification notamment, peuvent aider à la diffusion du virus mortel. Dans ces conditions, il nous faut au plus vite intégrer ces données et parvenir à ce que les médecins occidentaux et les tradipraticiens gabonais travaillent main dans la main. »*

Jean-Yves Nau



DANSE Intitulée *Dernière nuit sur terre*, l'autobiographie du chorégraphe américain Bill T. Jones vient de paraître en français aux éditions Actes Sud. Le titre est celui d'un ballet créé en 1992. Dans ce livre, cet artiste afro-américain veut « tout » dire. Son enfance de petit Noir, pauvre, né en Floride, son amour du corps, du sexe, des hommes. ● CÉLÉBRATION de la vie, cette autobiographie est aussi le livre de la maladie et de la mort : *Bill T. Jones montre le* sida à l'œuvre sur le corps de son ancien compagnon, Arnie Zane, mort en mars 1988. Il explique comment cette maladie est nécessairement au *cœur de son œuvre*. ● CE TEXTE d'amour est entièrement consacré à l'ami disparu et à la danse. Le chorégraphe montre à quel point – bien qu'il soit séropositif – *son corps*, qu'il préserve comme un objet d'art, et le désir de danse sont la matière même de sa réflexion artistique.

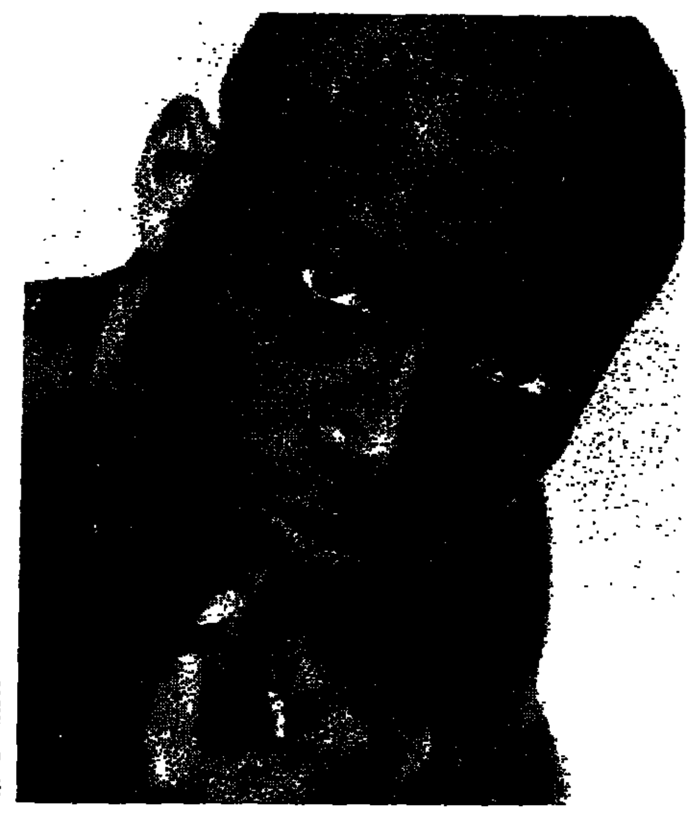
Le chorégraphe Bill T. Jones livre sa vie noir sur blanc

« Dernière nuit sur terre », l'autobiographie de l'artiste afro-américain, qui paraît en français, dit la difficulté à croiser les cultures, parle sans fard des mœurs, du sida, de la mort, qui sont nécessairement au cœur de son œuvre

QUELLE famille que celle de Bill T. Jones ! Matt Lee, l'ancêtre, « *guérisseuse, née esclave ou dans une famille d'esclaves dans les années 1860* », Big Mama, qui rouspète dès qu'elle se réveille, Estella, la mère, tempétueuse, qui sait se faire respecter. Harris, Janie May, Roosevelt, Richard, surnommé Boot, tous nés d'un premier mariage d'Estella – avec Richard Evans. Ity, Azel, Flossie, Rhodessa, Vileana, et Bill, le petit dernier, sont tous enfants du beau Gus Jones, dit « Red », deuxième mari d'Estella. Vie de nomades en Géorgie, en Floride, puis le départ pour le nord des Etats-Unis, où Gus, à la tête d'une petite entreprise d'ouvriers itinérants, espère devenir « *un Yankee noir* ».

Bill T. Jones ne chôme pas. Arracher les pommes de terre, cueillir les fruits dans les vergers, s'entasser dans la voiture avec Estella au volant du break Ford Country 1959, aller récupérer *manu militari* Gus dans les bars : « *J'ai tous ces gosses affamés et, lui, j'sais qu'il est dans c'bar en train d'sourire à toutes ces faces de Blancs et d'tripoter ces putes. J'sais bien qu'ils jacassent tous derrière mon dos.* » Ecouter les histoires de loups-garous, de sirènes, de revenants. En guise de conte de fées, Big Mama raconte aux enfants l'atroce *Maman m'a tué, Papa m'a mangé, qui va me pendre à l'arbre de Noël* : soit l'histoire d'une femme qui fait rôtir son bébé, mort de faim, et qui le donne à manger à son mari !

Pas le temps d'être tendre chez les Jones. On s'adore à coups de fessées et de corrections à la serviette mouillée. C'est le nombre qui tient chaud : on n'est jamais seul. La maison de Miller Road, située à Wayland, dans l'Etat de New York, hante l'imaginaire du chorégraphe Bill T. Jones. Son enfance, son adolescence, le défilé pittoresque des membres de sa famille, inspirent les meilleures pages de *Dernier Jour sur Terre*, autobiographie, sous forme de bilan provisoire ; vie d'artiste en sursis pour cause de séropositivité.


D. R./IMG ARTISTS

Bill T. Jones

DÉCHÉANCE PHYSIQUE

Cette part noire du chorégraphe, sa part de négritude, irrigue tout le livre. Presque contre la volonté de l'auteur. Une sorte de Mississippi Jones. Elle bagarre pour devenir le thème central. Elle jaillit, insubmersible, fait reculer les passages consacrés au sida, à la déchéance physique, pourtant véritable obsession de Bill T. Jones. Cette part noire s'impose contre la part blanche. Celle qui commence véritablement avec Arnie Zane, et l'histoire d'amour fou qui, à partir de 1971, liera les deux hommes. Jusqu'à la mort d'Arnie – du sida – le 30 mars 1988. Bill T. Jones sait depuis cinq ans déjà qu'il est contaminé. Il note : « *Quand il est mort, j'avais passé dix-sept ans avec lui – presque aussi longtemps que j'avais vécu avec ma famille, presque la moitié de ma vie.* » Plus loin, il écrit : « *Mon corps a commencé à pleurer avant même que ma tête reconnaisse la cause de mon chagrin. Le monde ne sera plus jamais le même. Tout ce que je ferais pour moi-même le serait au nom de ce que nous avions été.* »

Arnie Zane, né dans le Queens, l'un des quartiers de New York, fils unique de restaurateurs, est juif polonais par sa mère, et italien par son père. Il sera le guide de Bill T. Jones. Il est celui qui décide, qui sait, qui organise la compagnie de danse Arnie Zane–Bill T. Jones, avec laquelle ils vont conquérir le monde. Celui qui choisit la maison de Blauvelt, situé à quarante-cinq minutes au nord de New York. Bill T. Jones a toujours la maison. Sous l'influence d'Arnie, cette relation de domination – Jones est « *l'objet désirable* » – lui convient autant qu'elle le fait souffrir. Le dépossède de lui-même. A la mort d'Arnie, il devra devenir son propre maître, sachant qu'il est aussi l'héritier artistique de son ami. De la culture blanche américaine.

Commence alors la part noire-blanche du livre. Bill T. Jones décide qu'Arnie doit continuer à vivre à ses côtés. Cette décision le rend beau. Pas seulement moralement, mais physiquement. L'Afro-Américain perd cet air qui le poursuit depuis l'enfance, très frappant sur les photographies : le souci de faire ce que l'on attend de lui. Cette bonne volonté, qui l'affadissait, disparaît. Il fallait qu'Arnie Zane meure pour qu'il soit Bill T. Jones.

Dans *Dernière Nuit sur Terre*, le chorégraphe explique comment il a tenté de relier la culture blanche et la culture noire entre elles, malgré leurs différentes façons d'être, de penser, d'appréhender les événements. Comment il a affirmé sa personnalité de Noir, pauvre, séropositif, homosexuel. D'instinct, il a compris que son corps, différent, serait le véhicule pour zigzaguer d'une culture à une autre. La danse alors devient le symbole de ce désir de nomadisme culturel. Elle est l'art qui permet de voler, de bouger d'un point à un autre en état de *quasi-apesanteur*, et *paradoxalement*, de dépasser les limites de ce corps narcissique. Qu'il dépeint néanmoins avec humour : « *Mes pieds étaient grands et plats, et leur cambrure n'était ni haute ni flexible. J'avais les fesses dures et rebondies. Ma poitrine saillait comme une barrique. Mes épaules musclées étaient proches de mes oreilles (...). Mais je voulais pouvoir me mouvoir dans l'espace sur mes demi-pointes, et tourner sans effort. Je voulais une plastique très XIXe siècle – pouvoir prendre une pose éphémère qui transcende le monde naturel.* »

EN SON NOM PROPRE

Culture du corps, art de la danse, mais aussi recherche du plaisir sexuel qui, comme chacun sait, est un autre lieu de l'abolition des limites et des références. Exhibitionniste pudique, Bill T. Jones s'empare de tout langage universel, capable de lui ouvrir des portes... La mort de son compagnon condamnera le chorégraphe à trouver un langage qui ne soit qu'à lui, à parler en son nom propre. Pas au nom de son seul corps, mais aussi *de sa pensée*. Seul moyen de s'en sortir sans tricher : plonger au plus profond de la culture noire. Etre soi pour retrouver Arnie Zane. Il crée, en 1990, le génial foutoir de *Last Supper at Uncle Tom's Cabin/The Promised Land*. Bill T. Jones devient alors une voix. Il défend la cause des Noirs, des opprimés, des malades du sida, des homosexuels. Il a le sens du théâtre, de la répartie. Aux questions des journalistes, il répond par un gospel, ou un coup de colère. Il sent son pouvoir et en jouit. Son œuvre déclenche des polémiques.

Il est une cible. On se rappelle l'article du *New Yorker*, vilipendant *Still/Here*, œuvre consacrée aux malades en phase terminale, la hargne de la journaliste Arlene Croce face à ce qu'elle appelait, non sans condescendance, le *victim art*. Le chorégraphe ne dit mot, mais ne consent pas à cet article, qu'il reçoit comme une insulte de la classe dominante, possédante, faite à tous les dominés, à toutes les minorités. Il est blessé. Blessé, mais stratège. Sa réponse sera de rebondir là où personne ne l'attend : sur les chansons de Jacques Brel, et l'*Ursonate* du poète plasticien Kurt Schwitters. Avec la culture populaire et érudite de la vieille Europe, il cloue le bec à l'adversaire.

Il est un prédicateur laïque. Un malin. Il est l'homme des coups. Dans la vie, comme dans sa danse. Certains le détestent à cause de cette théâtralisation excessive de chacun de ses actes. Il s'en fout. Il est devenu fort. Il peut danser *Dernière Nuit sur Terre* – ce ballet composé en 1992 a donné son titre au livre – sans trembler de peur, tout en récitant : « *Je ne vieillirai jamais. Mes mains ne seront jamais décolorées par les taches de l'âge. Je n'aurai jamais de varices. Mes couilles ne pendront jamais comme celles des vieux. Mon pénis ne se ratatinera pas. Je n'aurai pas les jambes grêles, le ventre bedonnant, les épaules voûtées de ma mère. Je n'aurai pas besoin d'un fils pour me masser les bras, comme ce fut le cas de mon père. Mon père si beau – qu'on appelait Red. Grand charmeur (...). Il a vieilli. Moi je ne vieillirai jamais.* » Bill T. Jones est âgé de quarante-quatre ans.

Le désir d'écrire

Le désir de faire un vrai livre, un livre d'écrivain, qui ne serait pas seulement des mémoires de chorégraphe, accouchés grâce aux entretiens avec Peggy Gillespie, donne à la phrase de *Dernière nuit sur terre* un ton trop appliqué. De loin, les passages de l'enfance, la restitution de cette ambiance sentimentale, bruyante, dangereuse, dans laquelle a été élevé le jeune Bill T. Jones, sont les mieux rendus. Il manque à ce texte le style du chorégraphe, son élégance. Peut-être aurait-il fallu, plutôt que de vouloir faire de belles phrases, qui sentent la rédaction, tenter de garder, à l'écrit, la saveur du discours parlé du chorégraphe. On regrette qu'il manque un index des noms, une biographie en dates. Le livre est dédié à « *Bjorn Amelan, compagnon et soutien* ». Dans l'avant-propos, l'auteur avoue : « *Ce livre pour moi reste un mystère.* » Nous, il nous éclaire.

Dominique Frétard

★ ***Dernière nuit sur terre* (*Last Night on Earth*), de Bill T. Jones, avec Peggy Gillespie, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Christian Dumais-Lvowski et Anna Maria Roffi, Actes Sud, 312 p., 198 F.**

Le couple, l'amour, les pratiques de groupe

DANS son livre, Bill T. Jones écrit sur l'éblouissement de la rencontre avec Arnie Zane. « N'ayant jamais dragué un homme de ma vie, j'ai décidé qu'il fallait être aussi suggestif que possible. J'attirai l'attention d'Arnie Zane en léchant le bord de mon verre de Schlitz – c'était sans doute comme ça qu'il fallait faire. J'ai dû avoir l'air complètement ridicule, et ne sachant que faire ensuite, je suis parti (...). Arnie et moi nous étions retrouvés plus tard au foyer des étudiants. J'ai été très direct : « *J'aimerais coucher avec toi.* » Je l'ai emmené dans ma chambre du couloir du Tiers-Monde. J'ai mis les Rolling Stones, puis Bessie Smith. Il tolérait ma musique, même s'il aurait préféré écouter Barbra Streisand.


VERBATIM

» Je ne savais pas du tout ce que je faisais. Je le faisais. C'est tout. Je me souviens combien tout semblait simple et continu. Je me suis allongé près de lui, et il m'a enlacé. Je n'ai pas fait durer ce moment trop longtemps. C'était un moment qui se suffisait à lui-même, jamais plus je ne ressentirais rien de semblable. Arnie savait ce que j'ignorais – qu'il avait trouvé un havre pour le restant de sa vie. Je le tenais dans mes bras, et il s'arrangea pour pleinement satisfaire son désir. Son appétit pour moi me réjouissait profondément. Couchés sur les deux matelas posés à même le sol, la lumière tamisée, je l'ai regardé dormir. Son teint était pâle comme celui de certains Italiens du Sud. Il y avait une certaine opulence dans ses cheveux noirs coupés court. La courbe de ses paupières était d'une délicatesse parfaite, ses cils, épais, longs et recourbés. Il avait les yeux bruns.

» Plus tard, quand j'ai vu les photos de sa mère et de ses sœurs lorsqu'elles étaient jeunes filles, à peine descendues du bateau arrivant de Vilna, les yeux écarquillés et effrayés, j'ai compris ses yeux. Sa peau était douce, ombrée d'un léger soupçon de barbe autour de la bouche et du menton. Son cou était long, gracieux, et je devais découvrir par la suite qu'il en était assez fier. Il avait un petit triangle de poils noirs bouclés sur la poitrine. Sa taille n'était pas fine, mais se terminait joliment par des hanches fortes. Il avait les jambes d'un paysan juif, ses pieds étaient sûrs et pleins de sensibilité (...). »

Le chorégraphe évoque aussi les lieux de drague à New York. « Il est difficile de rendre compte honnêtement de ce qui se passait dans les saunas de l'East Village vers la fin des années 70. Nous étions si nombreux à faire des choses qui nous embarrassaient. Et pourtant, nous y trouvions l'expression de rêves que nous avions faits toute notre vie (...). La question qui se posait au sauna, surtout les premières fois, était de savoir combien d'hommes je pouvais avoir. Rôder dans ces couloirs était un peu comme rôder dans les rangées d'un supermarché quand tu as faim (...).

» Si on ne craignait pas les voyeurs, les meubles recouverts de Skaï moite, et les hommes qui s'accouplaient un peu partout, on pouvait toujours aller dans la chambre des orgies. On pouvait aussi aller à la Caserne, un de ces lieux de fantasmes masculins (...). Souvent on tombait sur un attroupement d'hommes – un « désirable » entouré de plusieurs autres rivalisant pour être choisis par lui. Il m'arrivait parfois de remarquer quelqu'un et de le suivre, mais la plupart du temps je me posais en « désirable ».

A Chaillot, Maurice Béjart crée une sorte de « Messe pour le temps présent » des années sida

LE PRESBYTÈRE N'A RIEN PERDU DE SON CHARME, NI LE JARDIN DE SON ÉCLAT, de Maurice Béjart, par le Béjart Ballet Lausanne. Queen et Mozart (musiques). Gianni Versace (costumes), *Kris Ruhs* (peintures sur soie), Clément Cayrol (lumières). THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT, *salle Jean-Vilar*, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mº Trocadéro. 20 h 30, dimanche, 15 heures. Jusqu'au 26 janvier. Tél. : 01-47-27-81-15. De 160 F à 230 F.

Tohu-bohu à Chaillot : une création de Maurice Béjart à Paris – il a fêté ses soixante-dix ans le 1er janvier – reste un événement mondain. D'autant qu'on savait qu'Elton John et le groupe de rock Queen – dont les musiques ont inspiré, avec Mozart, la création *Le presbytère n'a rien perdu de son charme, ni le jardin de son éclat* – seraient sur scène au final pour être décorés dans l'ordre des Arts et des Lettres par le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy. Il s'agissait de récompenser le chanteur et les rockers pour leurs actions contre le sida, d'évoquer la mort de Freddie Mercury, le chanteur de Queen, et de Jorge Donn, le danseur fétiche de Béjart, en 1991.

Que dire du ballet ? On aime Béjart plus que sa danse. Depuis qu'il a écrit dans *La Vie de qui ?* (Flammarion) qu'il « *préférait qu'on l'aime, lui, plutôt que son œuvre* », on se sent plus à l'aise pour faire remarquer que la danse est conventionnelle. Que les séquences n'en finissent plus de s'enchaîner. Restent les images. Il y en a de très belles. Draps blancs, utilisés en linceuls ou en toges. Superbe danseuse noire qui se jette à plat ventre les bras en croix. Sauts de crapaud à la Mick Jagger. Solos pointus, tenus serrés, par Mercedes Villanueva et Myrna Kamara.

Les costumes de Gianni Versace ont le mérite de créer une homogénéité. Les danseurs sont tous étourdissants. Gregor Metzger, le meneur de ce voyage au pays de l'amour et de la mort, a la faconde de celui qui en fait trop, *ce qui* convient à cette comédie musicale dans le style des années 60. Le Béjart qui a le sens des formules faciles est aussi sur scène : « *Vous nous avez dit :* « Faites l'amour, pas la guerre. » *On a fait l'amour. Pourquoi l'amour nous fait-il la guerre ?* » Personne n'a la réponse.

On aime Maurice Béjart quand il vient à petits pas prudents embrasser, au final, les mains de ses danseurs qui dépassent des draps dont ils sont couverts. Excessif ? Evidemment. Et c'est pour cela que c'est beau : l'amour réel qu'il porte à ses interprètes. Celui que le chorégraphe a le plus aimé, Jorge Donn, était présent sur écran *géant dans son rôle de Nijinski, clown de dieu*, dont le film fut projeté sur la chanson *I Want to Break Free*... Béjart le sage, Béjart le philosophe, ose tous les sentimalismes. En montrant Jorge Donn, il disait aussi qu'il avait peut-être fait le deuil de son danseur-compagnon. Queen avec Elton John pouvaient alors reprendre en chœur *The Show Must Go On*. Et le public se lever pour applaudir.

Le presbytère... est la *Messe pour le temps présent* des années 90. D'ailleurs, Béjart se cite : même groupe de danseurs agglutinés en cercle, même bras levés, ou écartés, poings serrés. La *Messe pour le temps présent* que Béjart écrivait en 1967, sur la musique de Pierre Henry, sera reprise du 29 janvier au 5 février. Polygram sort un disque, le 27 janvier, des quatre jerks historiques du ballet, mixés et remixés par toute une liste de DJ's (William Orbit, Tak 9, Cold Cut, Funky Porcini, Gilbert...). Pierre Henry, tout en étant étonné, s'émerveille, alors qu'il est, lui aussi, âgé de soixante-dix ans, d'être resté si jeune.

D. F.



Christian de Portzamparc, l'architecte accordéoniste de La Villette

Conçue en 1984, la Cité de la musique, porte de Pantin à Paris, est enfin achevée

En 1984, elle suscitait, de la part des pouvoirs publics, une sorte de scepticisme, cette Cité de la musique conçue par Christian de Portzamparc. Dix ans plus tard, elle ralliait tous les suffrages. Son architecte venait de recevoir le fameux prix Pritzker, équivalent en architecture du Nobel dans d'autres disciplines. Avec l'ouverture du Musée de la musique, le 18 janvier, le projet est arrivé à son terme.

LA CITÉ de la musique, porte de *Pantin, aura été* une sorte de point d'orgue dans l'oeuvre de Christian de Portzamparc, l'achèvement, aussi parfait qu'il se peut, d'une forme architecturale complexe, unique, d'un style finalement inimitable. Inaugurée une première fois, pour la partie ouest, qui abrite le conservatoire national, puis à nouveau pour la première phase de la partie est, elle connaît sa troisième cérémonie pour l'ouverture du musée (*Le Monde* daté dimanche 19-lundi 20 janvier). La Cité, conçue en 1984, avait d'abord suscité une forme de scepticisme paresseux de la part des pouvoirs publics, avant de rallier les suffrages lorsque son architecte a reçu, en 1994, le *prix Pritzker*.

En a-t-on pour autant fini avec les commentaires sur cette oeuvre complexe ? Elle apparaît dans le travail de Portzamparc, comme un point de rupture, dernier édifice majeur d'une série qui, partie de l'ensemble urbain des Hautes-Formes (1975), passe par le projet non retenu pour l'Opéra-Bastille (1983), l'école de danse de l'Opéra à Nanterre (1983-1987), le Café Beaubourg (1985), l'extension du Musée Bourdelle (1988-1992) ou les logements de Fukuoka (Japon, 1989). Une première manière qui cède la place, célébrité aidant, à un Portzamparc dont l'imaginaire s'impose moins de retenue.

Pourtant on peut trouver les prémisses du nouveau Portzamparc dans l'ensemble désormais achevé de la porte de Pantin. La Cité de la musique doit se percevoir non comme l'addition de deux blocs, deux mégalithes plus ou moins sculptés, mais comme la première « entrée de ville » achevée à Paris. En effet, l'autre versant de l'avenue Jean-Jaurès, c'est-à-dire principalement l'hôtel Holiday Inn et un bloc de bureaux, relève peu ou prou du même concepteur. Portzamparc s'est donc trouvé dans la situation de penser cette entrée de Paris comme un tout dont l'ouverture du parc de la Villette, cadrée par les deux parties de la Cité, constitue un élément second, comme une majestueuse bifurcation au sortir de l'univers pétrolifère du périphérique et de celui, éclaté, de la banlieue proche.

Or, si l'on prend ces trois fragments – Holiday Inn, conservatoire, Cité de la musique 2 –, on sent bien que ce qui le préoccupe, ce qui dirige son crayon et son imagination, ce sont davantage les vides, l'espace libre, que les ensembles construits. Comment réunir au moins spirituellement les deux rives de l'avenue ? Comment créer le sentiment de cohérence de la ville ? Travail de haute voltige qui conduit, pour trouver une similitude d'échelle, à chouchouter la petite église Sainte-Claire. Contraint et aidé par cette chapelle architecturalement parasite, Portzamparc a organisé l'entrée de l'avenue Jean-Jaurès comme un vaste mais factice entonnoir. Car, de même que la chapelle et l'hôtel masquent l'ouverture d'un passage vers le coeur de l'îlot, chacune des parties est et ouest de la Cité dissimule un réseau savant de rues intérieures, de passages, de passerelles, la plus importante, imaginée pour passer l'infranchissable périphérique s'arrêtant cependant en plein vol : l'architecte, ici, n'a pas été en mesure de « casser » la barrière pesante des infrastructures parisiennes, enfermant la ville dans son rôle de capitale égoïste, et faisant des banlieues un territoire presque étranger. Le concept japonais de « Ma », révélé voici quinze ans par le Festival d'automne et l'architecte Isozaki, désigne justement ces entre-deux de la vie qu'impliquent la ville et sa circulation, les relations entre deux personnes, la distance entre deux bâtiments, deux arbres, l'écart entre deux notes. Ce n'est sans doute pas un hasard si le seul pays, hors de la France, à s'être intéressé à l'architecte a justement été le Japon. Les Japonais ont sans doute perçu la capacité qu'a Portzamparc de travailler un bâtiment, un ensemble, un quartier, comme on fait travailler un poumon. Comme on le fait se dilater, se restreindre, voire suspendre son souffle, pour répondre aux besoins de l'heureux propriétaire de l'organe.

PIANO À QUEUE

La première phase de la Cité avait davantage été axée sur la définition d'alvéoles isolées phoniquement les unes par rapport aux autres et permettant cependant les déambulations de musiciciens hésitant entre le huis clos d'un cours, la réunion en quatuor, la formation orchestrale.

Conçue sur le même mode alvéolaire, la seconde partie avait moins à répondre aux besoins de circulation et d'étanchéité sonore, qu'au caractère très hétérogène des éléments du programme : la salle de concert, les studios de répétition, le musée, les bureaux, les logements d'étudiants ou d'invités, et le café qui occupe l'extrémité ouest de ce piano à queue. Car Portzamparc, contraint de repenser son projet d'origine par un programme sans cesse modifié, a répondu, avec une souplesse d'accordéon – le piano du pauvre –, dilatant ou restreignant chacune des parties du tout pour finalement produire un chef-d'oeuvre de « musicomorphie », comme on peut parler d'anthropomorphie.

Le résultat est à la fois superbe et pittoresque, déconcertant et hospitalier. Restent quelques écueils. Ainsi de l'axe découvert qui part du Café de la Musique et s'achève en longeant le musée sur une cour en cul-de-sac, espace morne et déjà sale. Ainsi encore le report aux limites de l'avenue des logements et des bureaux, écho des batteries de fenêtre de l'Holiday Inn et des bureaux qui le prolongent – cela ne donne pas une image bien conviviale de Paris. Mais il est vrai qu'une fois franchi ce sas, au formalisme minimal, les deux fragments de la Cité s'inclinent à l'inverse avec une exceptionnelle élégance, sur le vaste territoire chargé d'histoire parisienne qu'est le parc de la Villette.

Frédéric Edelmann

Nouveau vocabulaire

La tour du Crédit lyonnais, à Lille, mais aussi le projet d'habillage de la porte Maillot sont l'expression d'une rupture non seulement formelle, mais aussi dimensionnelle car elle touche à l'échelle de la ville telle que Portzamparc la dessinait jusqu'au tournant des années 90. Certes, son travail sur des immeubles d'habitation à Bercy ou pour la réhabilitation du grand ensemble de la rue Nationale à Paris forment comme une basse continue dans le lyrisme tous azimuts qu'il déploie désormais. Mais, qu'il s'agisse de la tour de Lille, du projet de rénovation du Palais des congrès, porte Maillot, ou de la tour LVMH en construction à New York, on est inévitablement conduit à s'interroger sur ce nouveau vocabulaire de façades inclinées, de gigantisme sans complexe, de verre, de fractures, sans ménagement pour le repos visuel du citadin.

La Péniche-Opéra réhabilite « Le Vin herbé » de Frank Martin

LE VIN HERBÉ, de Frank Martin. Corinne Sertillanges (Yseult), Martial Defontaine (Tristan), solistes de l'Orchestre des Pays de Savoie, Jean-Claude Pennetier (direction), Mireille Larroche (*mise en scène*). Amphithéâtre de l'Opéra-Bastille, le 17 janvier. Jusqu'au 25 janvier.

Au milieu de la tempête qui a secoué la Péniche-Opéra (l'Etat a fini par l'aider, tandis que la Ville de Paris n'a pas versé la misérable subvention 1996 de 100 000 F), celle-ci a tenu bon. Elle en a vu d'autres et, malgré l'heureuse résidence que lui propose l'Opéra-Comique pour les cinq ans à venir, il est a craindre qu'elle en verra d'autres. Opiniâtre et aventureuse, l'équipe fédérée par Mireille Larroche, bravant les risques d'une salle à demi-pleine, est fidèle à elle-même : ouvrage rare, travail soigné, dispositif scénique minimum et ingénieux.

La décision de monter *Le Vin herbé* (1938-1942) de Frank Martin (1890-1974) à Paris est du meilleur aloi. Ce *Tristan* de chambre, conçu pour douze voix, septuor à cordes et piano, est un ouvrage d'une densité exceptionnelle. La musique ne cesse d'être une sorte de vaste lamento. Un madrigal « représentatif » – comme peut l'être le *Combattimento* de Monteverdi – qui serait passé par les *Passions* de Schütz... Paradoxalement, le langage harmonique de Martin fait parfois penser à celui de Berg. On détecterait même, si elle n'était probablement qu'hasardeuse, une influence du *Quatuor pour la fin du temps* de Messiaen sur l'agonie de Tristan. L'orchestre apparemment sommaire de Martin sonne admirablement. Jamais le piano ne paraît être là comme instrument de « remplissage ».

Si les solistes de l'Orchestre des Pays de Savoie jouent assez médiocrement, malgré la direction constamment inspirée de Jean-Claude Pennetier, les douze chanteurs font des miracles. On se réjouit d'entendre une Yseult sensible, et surtout de découvrir un jeune artiste captivant en Tristan. La voix de Martial Defontaine, encore un peu tendue dans l'aigu, développe un médium chaleureux, moelleux. Sa musicalité est extrême, sa diction éloquente. Un Pelléas sommeillerait-il en lui ?

Renaud Machart

DANS LES THÉÂTRES

QUOI DE NEUF SUR LA GUERRE ? (FRAGMENTS)

D'après le roman de Robert Bober (éditions POL). Adaptation et mise en scène : Charles Torjman. Avec François Clavier. THÉÂTRE DE LA TEMPÊTE, Cartoucherie, *route du Champ-de-Manœuvre*, 12e. Mo Château-de-Vincennes, *puis autobus 112 ou navette*. Tél. : 01-43-28-36-36. Mardi, mercredi, vendredi, samedi, 20 h 30. Jeudi 19 h 30. Dimanche 16 heures. 110 F. Jusqu'au 2 février

■ Ce spectacle est une perfection. Mieux : une perfection d'une essence inhabituelle, d'une finesse de touche très rare. Nous sommes en 1945, en compagnie d'enfants juifs qui attendent. Tous leurs parents, ils le savent, ne vont pas revenir des camps. A l'autre extrémité du fil, nous sommes aujourd'hui au cimetière de Bagneux, des noms sont marqués sur des tombes, les noms de familles qui n'étaient pas revenues : les tombes sont vides... L'intervention de Robert Bober échappe aux normes du témoignage, par sa spontanéité, presque son « innocence », quelque chose d'impondérable dans une liberté de recouper, de marier, des mémoires d'enfance ou de fins de vie qui s'étonnent, qui s'étreignent, qui parfois chantent du même élan. Tout ici est en ombres claires, aucune parole n'est appuyée. L'interprète, François Clavier, est inoubliable, tout en métamorphoses vives, comme un *conteur tombé du ciel qui jamais ne vient faire écran devant les pénombres ou les jours aveuglants dont il est le pur émissaire.* ***Michel Cournot***

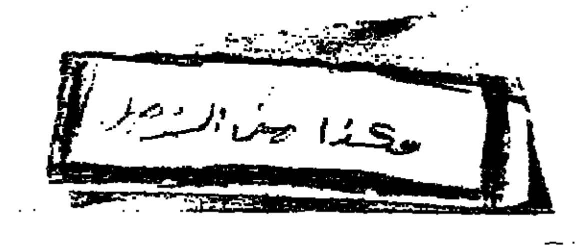
LA PROMENADE

D'après Robert Walser. Mise en scène : Gilberte Tsaï. Avec Claire Lasne. PETIT-ODÉON, place de l'Odéon, 6e. Mo Odéon. Tél. : 01-44-41-36-36. Du lundi au samedi, 18 heures. 70 F. Jusqu'au 5 février.

■ La nuit tombe. Les fenêtres du Petit-Odéon sont fermées. *La Promenade* commence. Une promenade en chambre. Un bonheur à saisir, comme on s'offre un moment volé. La nouvelle que Robert Walser écrivit en 1917 pourrait être une lettre. On imagine les pleins et les déliés de la confession d'un jour où tout semble pouvoir être dit, où le monde est ouvert. Une rédemption : quand il rédige *La Promenade*, Walser sort d'une de ces périodes de *déprime qui le mèneront* à l'asile. Il *parcourt* sa ville de Bienne, sautille sur les choses vues. *Sans doute aimerait-il ressembler* à la beauté du jour, mais parfois ses vieux démons le poursuivent. Alors la nuit l'étreint... Une jeune femme, Claire Lasne, joue Walser. Le décalage de sa présence, aussi délicat que la mise en scène, donne des allures de conte à *La Promenade*. ***Brigitte Salino***

CONCERTS





« Intolérance », la démesure de Griffith

Reprise de l'œuvre capitale d'un pionnier du 7e art



ACCUSÉ de racisme avec *Naissance d'une nation* (1915), David Wark Griffith répond en mettant en scène en 1916 *Intolérance*, qui mélange une histoire américaine réaliste et contemporaine, la vie du Christ, l'évocation de la Saint-Barthélemy et la chute de Babylone. Mais *Intolérance*, dont les assistants réalisateurs se nomment Allan Dwan, Erich von Stroheim, W.S. Van Dyke, Tod Browning, Victor Fleming et Jack Conway, ne remporte pas le succès escompté par Griffith.

Décontenancée par la démesure du film, la critique américaine fut très réticente devant sa violence – on voit des meurtres sous toutes les formes possibles, de l'écartèlement à la décapitation, des soldats tirer sur des grévistes, une bacchanale dans l'ancienne Babylone, une grande ville exposée aux dangers de la prohibition, sans que les coupables soient punis. *Intolérance* fut accusé de perversion, d'autres virent en Griffith un dangereux communiste, après y avoir vu un raciste défendant les Etats du Sud. Lénine, après s'être fait projeter le film en 1917, rêvait de lui trouver un équivalent communiste, persuadé qu'avec des films de cette envergure le cinéma pouvait devenir l'arme du prolétariat.

★ L'Arlequin, 76, rue de Rennes, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. Séances à 14 heures, 17 h 15 et 20 h 40. Tél. : 01-45-44-28-80. Durée : 2 h 45. 45 F, 35 F pour les tarifs réduits et le mercredi.

UNE SOIRÉE À PARIS

Hommage à Maria Casarès
Les équipes du Théâtre national de la Colline à Paris, du Théâtre des Amandiers de Nanterre et du Centre dramatique national de Gennevilliers rendent un hommage à Maria Casarès, décédée le 22 novembre 1996. Jorge Lavelli, Patrice Chéreau et Bernard Sobel, qui ont mis en scène la célèbre tragédienne, participeront à cette soirée ainsi que des comédiens et des metteurs en scène. Maurice Béjart présentera un extrait de *La Reine verte*, spectacle donné en 1963 au Théâtre Hébertot avec Jean Babilée.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. 20 heures, le 20. Tél. : 01-44-62-52-00. Entrée libre.

Les Ménilmarlous
Ces trois comédiens devenus chanteurs ont sagement pris le temps de roder leur spectacle dans les bars parisiens avant de le monter sur scène. Une grande heure de chansons drôles avec des personnages loufoques tels un clown zoophile, un balayeur qui rêve de Presley et des précieuses ridicules du 16e arrondissement.
Point-Virgule, 7, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. 21 h 15, les 20 et 21 (tous les lundis et mardis sauf les 27 et 28 janvier). Tél. : 01-42-78-67-03. 65 F et 80 F.

Natalia Troull
Vainqueur du concours des World Masters de piano organisés à Monte-Carlo par la Salle Gaveau, Natalia Troull est une formidable pianiste russe, titulaire d'une chaire de piano au Conservatoire de Moscou. Professeur réputée autant que désintéressée, elle joue avec une sonorité pleine, ronde et une imagination débordante.
Mozart : *Fantaisie, Sonate pour piano.*
Schubert : *Wanderer Fantaisie.*
Prokofiev : *Sonate pour piano op. 103.*
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-49-53-05-07. De 105 F à 240 F.

Compagnie DCA
Philippe Decouflé
Philippe Decouflé est de retour. *Decodex*, créé en juillet 1995, amuse les petits et les grands, et tous ceux – ils sont nombreux – pour lesquels spectacle rime avec divertissement. Celui-ci est de qualité. Decouflé est un magicien. Une danse qui rassemble des personnages drôlement bizarres !
Bobigny (93). Maison de la culture, 1, boulevard Lénine. 20 heures, du mercredi au dimanche ; 15 h 30, dimanche. Relâche lundi et mardi. Jusqu'au 7 février. Tél. : 01-41-60-72-72. 140 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

DIEU SAIT QUOI
Film français de Jean-Daniel Pollet, (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LEÇONS DE SÉDUCTION
Film américain de Barbra Streisand, avec Barbra Streisand, Jeff Bridges, Pierce Brosnan, Mimi Rogers, Lauren Bacall (2 h 06).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; reservation : 01-40-30-20-10), UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (reservation : 01-40-30-20-10).

LOST HIGHWAY
Film americain de David Lynch, avec Bill Pullman, Patricia Arquette, Balthazar Getty, Robert Blake, Robert Loggia, Gary Busey (2 h 15).
VO : UGC Cine-Cite les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Champs-Elysees, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-83 ; reservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alesia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; reservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LOVE SERENADE
Film australien de Shirley Barrett, avec Miranda Otto, Rebecca Frith, George Shevtsov, John Alansu, Jessica Napier (1 h 41).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathe Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (reservation : 01-40-30-20-10).

LA NUIT DES ROIS
Film britannique de Trevor Nunn, avec Helena Bonham Carter, Richard E. Grant, Nigel Hawthorne, Ben Kingsley (2 h 13).
VO : UGC Ciné-Cite les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10).

ROMAINE
Film français d'Agnes Obadia, avec Agnès Obadia, Martine Delumeau, Eva Ionesco, Laurence Cote (1 h 22).
UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25) ; Elysees Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

THE PILLOW BOOK
Film franco-britannique de Peter Greenaway, avec Vivian Wu, Yoshi Oida, Ken Ogata, Hideko Yoshida, Ewan McGregor, Judy Ongg (2 h 06).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; reservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Pantheon), 5e (01-43-54-15-04) ; La Pagode, dolby, 7e (reservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; reservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

MUSIQUE

Une sélection de concerts classiques, jazz, rock, chansons et musiques du monde à Paris et en Ile-de-France

MUSIQUE CLASSIQUE

LUNDI 20 JANVIER

Le Comte Ory
de Rossini. Rockwell Blake (le Comte Ory), Philippe Georges (Raimbaud), Annick Massis, Liliana Faraon (la Comtesse), Paul Gay, Alfonso Echeverria (le Gouverneur), Ensemble orchestral de Paris, Chœur de l'Opéra-Comique, Rico Saccani (direction), Eric Vigie (mise en scène).
Opéra-Comique. Salle Favart, 5, rue Favart, Paris-2e. Mo Richelieu-Drouot. 19 h 30, les 20, 22, 24, 28 et 30 janvier, et les 1er et 3 février ; 16 heures, le 26. Tél. : 01-42-44-45-46. De 50 F à 490 F.

Orchestre de l'Opéra de Paris
R. Strauss : *Mort et transfiguration, Vier Letzte Lieder.* Beethoven : *Symphonie no 3.* Julia Varady (soprano), James Conlon (direction).
Opéra de Paris. Palais-Garnier, place de l'Opéra, Paris-9e. Mo Opéra. 20 heures, le 20. Tél. : 01-44-73-13-00. De 45 F à 230 F.

Maurizio Pollini (piano)
Beethoven : *Sonates pour piano op. 27 no 1 et 2, op. 22, 26, 28.*
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mo Ternes. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-45-61-53-00. De 130 F à 400 F.

MARDI 21 JANVIER

La Damnation de Faust
de Berlioz. Béatrice Uria-Monzon (Marguerite), Jerry Hadley (Faust), Samul Ramey (Méphistophélès), Franck Ferrari (Brander), Maîtrise des Hauts-de-Seine, Chœurs et orchestre de l'Opéra de Paris, Gary Bertini (direction), Luca Ronconi (mise en scène).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. 19 h 30, les 21, 24 et 29 ; 15 heures, le 26. Tél. : 01-44-73-13-00. De 60 F à 530 F.

Anna Kravtchenko (piano)
Schumann : *Kreisleriana.* Liszt : *Rhapsodie espagnole.* Scriabine : *Etudes pour piano.* Prokofiev : *Sonate pour piano op. 83.*
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris-8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-49-53-05-07. De 105 F à 240 F.

Orchestre national de France
Berlioz : *Benvenuto Cellini, ouverture.* Sibelius : *Concerto pour violon et orchestre.* Stravinsky : *Petrouchka.* Salvatore Accardo (violon), Charles Dutoit (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 390 F.

MERCREDI 22 JANVIER

Véronique Gens (soprano), Nathalie Stutzmann (contralto), Les Talens lyriques, Christophe Rousset (direction)
Œuvres de Pergolèse, Haendel et Rossini.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, le 22. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 350 F.

Quatuor Athenaeum Enesco
Œuvres de Mozart, Enesco et Beethoven.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris-8e. Mo Miromesnil. 20 h 30, le 22. Tél. : 01-49-53-05-07. De 95 F à 200 F.

JEUDI 23 JANVIER

Wolfgang Holzmair (baryton), Graham Johnson (piano)
Wolf : *Goethe Lieder.*
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris-7e. Mo Solferino. 20 heures, le 23. Tél. : 01-40-49-47-17. 70 F.

Orchestre national de France
Beethoven : *Concerto pour violon et orchestre.* Rimski-Korsakov : *Shéhérazade.* Cho-Liang Lin (violon), Charles Dutoit (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. 20 heures, le 23. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 175 F.

VENDREDI 24 JANVIER

Deutsche Kammerphilharmonie Bremen
Schubert : *Ouverture dans le style italien, Polonaise D 580, Rondo pour violon et orchestre à cordes, Danses allemandes, Konzertstücke D 345.* Gubaïdulina : *Création française.* Wustin : *Fantaisie pour violon et orchestre de chambre.* Irena Grafenauer (flûte), Gidon Kremer (violon).
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris-1er. Mo Châtelet. 20 heures, le 24. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 200 F.

SAMEDI 25 JANVIER

Quintette Moraguès
Beethoven : *Quintette pour piano et vents.* Spohr : *Quintette pour piano et vents op. 52.* Schumann : *Quintette pour piano et cordes op. 44, transcription.* Georges Pludermacher (piano).
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris-8e. Mo Miromesnil. 14 h 30, le 25. Tél. : 01-49-53-05-07. De 90 F à 120 F.

Orchestre Pasdeloup
Tchaïkovski : *Casse-noisette, suite. Concerto pour violon et orchestre.* Moussorgski : *Une nuit sur le mont Chauve.* Borodine : *Danses povlotsiennes.* Régis Pasquier (violon), Hikotaro Yazaki (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mo Ternes. 17 h 30, le 25. Tél. : 01-45-61-53-00. Location Fnac, Virgin. De 80 F à 175 F.

A Sei Voci, Ensemble l'Itinéraire
Musique de Levinas, sculptures de Totsikas, technique Ircam.
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 19 heures et 20 heures, le 25 ; 15 heures et 16 h 30, les 26 et 29 ; 14 heures et 15 h 30, le 28. Tél. : 01-44-84-44-84. Entrée libre.

Chœur et orchestre philharmonique de Radio-France
Ballif : *Le Livre du serviteur, création.* André Cognet (baryton), Maîtrise de Radio-France, Bruno Ferrandis (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16e. Mo Passy. 20 heures, le 25. Tél. : 01-42-30-15-16. 60 F.

DIMANCHE 26 JANVIER

Academy of saint Martin in the Field
Mendelssohn : *Quintette à cordes op. 87.* Tchaïkovski : *Sextuor pour cordes op. 70 « Souvenir de Florence ».*
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. 11 heures, le 26. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.

Les Talens lyriques
Œuvres de Campra, Duphly et Monteclair. Agnès Mellon (soprano), Christophe Rousset (direction).
Théâtre Grévin, 10, boulevard Montmartre, Paris-9e. Mo Rue-Montmartre. 11 heures, le 26. Tél. : 01-48-24-16-97. De 90 F à 200 F.

Orchestre des Concerts Lamoureux
Tchaïkovski : *Concerto pour piano et orchestre no 1.* Chostakovitch : *Symphonie no 5.* Vardan Mamikonian (piano), Yutaka Sado (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mo Ternes. 17 h 45, le 26. Tél. : 01-45-61-53-00. De 75 F à 175 F.

Orchestre national d'Ile-de-France
Sibelius : *Symphonie no 4.* Moussorgski : *Chants et danses de la mort.* Chostakovitch : *Symphonie no 15.* Paata Burchuladze (basse), Jacques Mercier (direction).
Noisiel (77). La Ferme du Buisson, allée de la Ferme. 16 heures, le 26. Tél. : 01-64-62-77-77. 120 F.

JAZZ

Jeanne Lee, Mal Waldron, Doudou Gouirand
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-45-23-51-41. Location Fnac, Virgin. De 110 F à 130 F.

Simon Goubert Quintet
Dunois, 108, rue du Chevaleret, Paris-13e. Mo Chevaleret. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-45-84-72-00. 100 F.

Daniel Mille Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 20 et 21. Tél. : 01-40-26-46-60. Location Fnac, Virgin. 78 F.

Gary Thomas Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris-6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 20 et 21. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Aldo Romano, Kirk Lightsey, Michel Benita
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 h 30, le 20. Tél. : 01-42-33-22-88. De 70 F à 100 F.

Daniel Humair, J.-F. Jenny-Clark, Michel Portal
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-45-23-51-41. Location Fnac, Virgin. De 110 F à 130 F.

Alby Cullaz, Michel Graillier, Simon Goubert
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 h 30, les 21 et 22. Tél. : 01-42-33-22-88. Location Fnac, Virgin. De 70 F à 100 F.

Christian Vander Trio
Dunois, 108, rue du Chevaleret, Paris-13e. Mo Chevaleret. 20 h 30, les 22, 23, 24 et 25. Tél. : 01-45-84-72-00. 100 F.

Jean-Pierre Como, Jean-Marie Ecay, Flavio Boltro
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 22 et 23. Tél. : 01-40-26-46-60. Location Fnac, Virgin. 78 F.

Stafford James Special Project
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 23. Tél. : 01-45-23-51-41. Location Fnac, Virgin. De 110 F à 130 F.

Orchestre de la Lune
Guinguette Pirate, quai de la Gare, Paris-13e. Mo Quai-de-la-Gare. 21 heures, le 23. Tél. : 01-47-97-22-22. Entrée libre.

Aldo Romano Intervista Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 24 et 25. Tél. : 01-40-26-46-60. Location Fnac, Virgin. 78 F.

Jacques Labarierre, Jean-Jacques Avenel
Le Regard du cygne, 210, rue de Belleville, Paris-19e. Mo Place-des-Fêtes, Télégraphe. 17 heures, le 26 janvier et le 2 février, jusqu'au 9 mars. Tél. : 01-43-58-55-93. Entrée libre.

Carlos Maza
– Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 26. Tél. : 01-42-00-14-14. 100 F.
– Fontenay-sous-Bois (93). Maison pour tous, 26, rue Gérard-Philipe. 20 h 30, le 25. Tél. : 01-48-75-05-21. 50 F.

Valentina Casula Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 26. Tél. : 01-40-26-46-60. Location Fnac, Virgin. 78 F.

Sylvain Luc, Francis Lassus Trio
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 26. Tél. : 01-42-33-37-71. Location Fnac, Virgin. De 35 F à 80 F.

Manuel Rocheman Trio
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 h 30, le 26. Tél. : 01-42-33-22-88. Location Fnac, Virgin. De 70 F à 100 F.

Arnaud Vincent Trio, Rémy Jannin Fabrice Thompson
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Michel Portal, Richard Galliano
Sceaux (92). Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau. Mo Bourg-la Reine. 21 h 30, le 25. Tél. : 01-46-61-36-67. 140 F.

ROCK

Motorhead
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris-11e. Mo Voltaire. 19 heures, les 21 et 22. Tél. : 01-47-00-55-22. 154 F.

Skunk Anansie
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. 19 heures, le 21. Tél. : 01-44-92-45-45. De 110 F à 130 F.

Cap'tain
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 22. Tél. : 01-42-33-37-71. Location Fnac, Virgin. De 35 F à 80 F.

Big Youth, the Heptones, Freddy McGregor
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris-11e. Mo Voltaire. 18 h 30, le 25. Tél. : 01-47-00-55-22. 143 F.

Calvin Russell
Chessy (77). Disney-village (Disneyland-Paris). 22 h 30, le 21. Tél. : 01-60-45-72-10. 100 F.

Carl Cox
Colombes (92). Le Cadran, 3, rue Saint-Denis. 21 heures, le 24. Tél. : 01-47-84-30-17. 50 F.

CHANSON

Najib
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris-4e. Mo Bastille. 20 h 30, les 20 et 27. Tél. : 01-44-59-82-82. De 30 F à 80 F.

France Léa
La Pépinière Opéra, 7, rue Louis-le-Grand, Paris-2e. Mo Opéra. 19 heures, les 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30 et 31 janvier et les 1er et 4 février, jusqu'au 8 février. Tél. : 01-42-61-44-16.

Giovanna Marini
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris-18e. Mo Abbesses. 20 h 30, les 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30 et 31 janvier et le 1er février. Tél. : 01-42-74-22-77. 90 F.

Cora Vaucaire
Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, les 21, 22, 23, 24 et 25. Tél. : 01-53-23-99-19. De 80 F à 150 F.

Femmouzes T, Nicou
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris-2e. Mo Sentier. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-42-36-37-27. 80 F.

Henri Tachan
Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, Paris-18e. Mo Pigalle. 20 h 30, les 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30 et 31 janvier et les 1er et 4 février, jusqu'au 15 février. Tél. : 01-46-06-10-17. 140 F.

Francis Lemarque
Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris-15e. Mo Porte-de-Vanves. 20 h 30, les 21, 22, 23, 24 et 25 ; 17 heures, le 26. Tél. : 01-45-31-10-96. 130 F.

Le Quatuor
Théâtre du Palais-Royal, 38, rue Montpensier, Paris-1er. Mo Palais-Royal, Bourse. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-42-97-59-81. De 70 F à 230 F.

Nicolas Peyrac
Bobino, 20, rue de la Gaîté, Paris-14e. Mo Gaîté. 20 h 30, les 23, 24, 25, 30 et 31 janvier et le 1er février. Tél. : 01-43-27-75-75. De 150 F à 175 F.

Trio Pied de poule
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris-4e. Mo Bastille. 20 h 30, les 24 et 31. Tél. : 01-44-59-82-82. De 30 F à 80 F.

Souingue !
Théâtre Marigny, Carré Marigny, Paris-8e. Mo Champs-Elysées-Clemenceau. 21 heures, les 24, 25, 28, 29, 30 et 31 janvier et les 1er, 4, 5, 6, 7, 8 et 11 février ; 17 heures, le 26 janvier et les 2 et 9 février, jusqu'au 30 mars. Tél. : 01-42-25-20-74. Location Fnac, Virgin. De 120 F à 150 F.

Guy Marchand
Elancourt (78). Le Prisme, Centre des Sept-Mares. 21 heures, le 25. Tél. : 01-30-51-46-06. 120 F.

Sarclo
Ivry-sur-Seine (94). Théâtre, 1, rue Simon-Dereure. Mo Mairie-d'Ivry. 20 h 30, les 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30 et 31 janvier et le 1er février ; 16 heures, le 26 janvier et le 2 février. Tél. : 01-46-70-21-55. De 50 F à 110 F.

Maurane
Rueil-Malmaison (92). Théâtre André-Malraux, place des Arts. 20 h 45, le 22. Tél. : 01-47-32-24-42. De 130 F à 200 F.

Kent
Sartrouville (78). Théâtre, place Jacques-Brel. 21 heures, le 21. Tél. : 01-30-86-77-77. 125 F.

Thomas Fersen
Sartrouville (78). Théâtre, place Jacques-Brel. 21 heures, le 21. Tél. : 01-30-86-77-77. 125 F.

MUSIQUE DU MONDE

Bratsch
L'Européen, 3, rue Biot, Paris-17e. Mo Place-de-Clichy. 20 h 30, les 20, 21, 23, 24, 25, 27, 28, 30 et 31 janvier et le 1er février ; 16 h 30, le 26 janvier et le 2 février. Tél. : 01-49-87-50-50. Location Fnac. 159 F.

Monâjat Yultchieva
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Mo Châtelet. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-42-74-22-77. 90 F.

Mariam Chemirani, Soufyan Henri Agnel
Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, Paris-13e. Mo Glacière. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-45-89-01-60. 100 F.

Mohamed Toure, Dikjelimady Kouyate
Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, Paris-13e. Mo Glacière. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-45-89-01-60. 100 F.

Amelia Muge
Espace hérault, 8, rue de la Harpe, Paris-5e. Mo Saint-Michel. 20 h 30, les 22 et 23. Tél. : 01-43-29-86-51. 80 F.

Juan José Mosalini et son grand orchestre
Le Chalet du lac, route du Bel-Air, Paris-12e. Mo Porte-Dorée. 21 h 30, le 22. Tél. : 01-43-28-09-89. 100 F.

Skank
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris-9e. 19 h 30, le 23. Tél. : 01-44-92-77-66. 100 F.

Aïcha Redouane, ensemble el-Adwar
Palais de l'Unesco, 7, place de Fontenoy, Paris-7e. Mo Ségur, Cambronne. 21 heures, le 23. Tél. : 01-45-45-65-77. Location Fnac. 90 F.

Edsong Cordeiro
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris-9e. 19 h 30, le 24. Tél. : 01-44-92-77-66. 80 F.

Mohamad Moussavi, Hossein Omoumi
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 16 h 30, le 25 ; 15 heures, le 26. Tél. : 01-44-84-44-84. 75 F.

Otra Vision Orlando Valle
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 heures, le 26. Tél. : 01-45-23-51-41. Location Fnac, Virgin. De 110 F à 130 F.

Angélique Ionatos, Henri Agnel
Saint-Germain-en-Laye (78). Théâtre Alexandre-Dumas, place André-Malraux. 20 h 45, le 24. Tél. : 01-30-87-07-07. De 140 F à 180 F.

Idir
Tremblay-en-France (93). Centre culturel Aragon, 24, boulevard de l'Hôtel-de-Ville. 21 heures, le 25. Tél. : 01-49-63-70-58. 120 F.

Lili Boniche
Vanves (92). Théâtre, 12, rue Sadi-Carnot. 20 h 30, le 25. Tél. : 01-46-45-46-47. 100 F.

DANSE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

« Inaccoutmes III »
« Hola Barcelona ! » semaine catalane
Compagnie Andrès Corchero : les 21 et 23. **Compagnie Increpacion Danza** : les 21, 22, 23, 24 et 25. **Compagnie Andrès Corchero-Rosa Munoz** : les 21 et 22. **« De Lirios » de Rosa Munoz** : le 22. **Compagnie Marta Carrasco** : les 23, 24 et 25. **Compagnie Sol Pico** : les 24 et 25.
La Ménagerie de verre, 12, rue Léchevin, Paris-11e. Mo Parmentier, Saint-Ambroise. Spectacles du mardi au samedi à 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. Jusqu'au 15 février. De 60 F à 80 F.

Cie Opinioni in movimento, Elaine Konopka
Laura Scozzi : *Par un ruban de chair à vif.* Elaine Konopka : *Nocturnes.*
Vincennes (94). Théâtre Daniel-Sorano, 16, rue Charles-Pathé. Mo Château-de-Vincennes. 21 heures, le 20. Tél. : 01-43-74-73-74. 90 F.

Béjart Ballet Lausanne
(lire page 26)
Le presbytère n'a rien perdu de son charme, ni le jardin de son éclat.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16e. Mo Trocadéro. 20 h 30, les 21, 22, 23, 24 et 25 ; 15 heures, le 26. Tél. : 01-47-27-81-15. 230 F.

Angels Margarit
Arbre de Te.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. Mo Bastille, Voltaire. 21 heures, les 21, 22, 23, 24 et 25. Tél. : 01-43-57-42-14. De 70 F à 100 F.

Alain Rigout, Germana Civera
Ce qu'il advint du coq.
Théâtre contemporain de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris-4e. Mo Saint-Paul. 19 heures, les 22, 23 et 24. Tél. : 01-42-74-44-22.

Junior Ballet du CNSMDP
Alwin Nikolaïs : *Tensile Involvement, Sanctum, Mechanical Organ.* Murray Louis : *Four Brubeck Pieces.*
Conservatoire national supérieur de musique, 209, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, les 22, 23, 24 et 25. Tél. : 01-40-40-46-46. Entrée libre.

Caterina Sagna, Emmanuelle Huynh-Thanh-Loan
Caterina Sagna : *Cassandre.* Emmanuelle Huynh-Thanh-Loan : *Mua.*
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. Mo Bastille, Voltaire. 19 h 30, les 23, 24 et 25. Tél. : 01-43-57-42-14. De 70 F à 100 F.

Michèle Anne De Mey
Solo.
Châtillon (92). Théâtre, 3, rue de la Gare. 20 h 45, les 23 et 24. Tél. : 01-46-57-22-11. 100 F.

Ballet Jazz Art
Robert North : *Entre dos aguas, Matisses-miniatures.* Raza Hammadi : *Six danses pour Vienne, Para-Bango, Sava Percussion.*
Montreuil (93). Studio Berthelot, 6, rue Marcellin-Berthelot. 20 h 30, le 25. Tél. : 01-48-70-64-63.

Compagnie Larsen
Stéphanie Aubin : *Signature, acte II.*
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris-4e. Mo Rambuteau. 16 heures, le 26 ; 20 h 30, le 27. Tél. : 01-44-78-13-15. 90 F.

Jeune Ballet de Paris
Jannine Stanlowa
La Princesse des Mille et Une Nuits.
Rueil-Malmaison (92). Théâtre André-Malraux, place des Arts. 15 h 30, le 26. Tél. : 01-47-32-24-42. De 100 F à 150 F.

CSA Le président de la République devrait annoncer, avant jeudi 23 janvier, les noms des deux personnalités qui doivent faire leur entrée au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), en compagnie de Janine Langlois-Glandier, déjà désignée par René Monory, président du Sénat. ● HERVÉ BOURGES, dont c'est le deuxième anniversaire à la présidence de l'organisme de régulation de l'audiovisuel, estime, dans un entretien au *Monde*, qu'une phase de transition s'achève et que le rôle de l'autorité publique va devoir évoluer de la réglementation à la médiation. ● LE CSA organise, mardi 21 janvier, un dernier face-à-face avec tous les opérateurs radio avant de rendre ses conclusions sur le nouveau paysage de la FM. ● LA TRIPLE OFFRE satellitaire fait craindre à M. Bourges un « effet British Airways » pour l'audiovisuel français.

Hervé Bourges redoute une déstabilisation de l'audiovisuel par le numérique

Le président du CSA se félicite, dans un entretien au « Monde », du « dynamisme des opérateurs français » en matière de télévision payante, mais se demande si le marché national « ne présente pas les mêmes fragilités que notre aviation civile commerciale »

« Après deux ans à la présidence du CSA, quel avenir voyez-vous pour l'organisme de régulation ?

– J'ai le sentiment qu'une phase de transition s'achève. L'après-monopole a été consacré à l'aménagement d'un paysage audiovisuel hertzien pluraliste. Celui-ci, loi Carignon aidant, semble figé pour une bonne dizaine d'années maintenant. Le temps du numérique et des nouveaux services commence. Forcément, le rôle de l'autorité publique va devoir évoluer en même temps.

– Défendez-vous toujours l'idée d'une constitutionnalisation du CSA à l'image de la FCC (Federal Communication Commission) américaine ?

– Toujours. L'information doit être un contre-pouvoir. Le 1er amendement à la Constitution des Etats-Unis le permet, sans discussion possible. Notre système repose sur la bonne foi des hommes. Le premier septennat de François Mitterrand a permis une avancée décisive grâce à l'abrogation du monopole et la création d'une autorité administrative indépendante (la Haute Autorité, à l'époque) qui garantit désormais la liberté de communication.

» Mais l'existence d'autorités indépendantes n'est pas dans la tradition juridique et administrative française : le CSA est essentiellement une autorité de contrôle ; il n'a ni le pouvoir de fixer des règles générales, ni de les faire évoluer ; chaque fois qu'il rencontre une difficulté de caractère normatif, il doit se retourner vers le gouvernement ou le législateur, comme on l'a vu pour les questions relatives à l'indépendance de la production ou au régime des radios.

» Seule une constitutionnalisation lui aurait permis de disposer d'un pouvoir réglementaire comparable à celui de la FCC américaine ou du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadien (CRTC). Un secteur en permanente mutation, comme l'audiovisuel, a moins besoin de textes rigides que d'une réglementation souple comme seule peut en produire une autorité de régulation. Manifestement, il s'agit d'une question d'école. Mais dans un tel contexte, il est de mauvaise foi de demander ce que fait le CSA. Il fait ce qui est de sa compétence, un point c'est tout. Et c'est déjà beaucoup.

– Quel est le mode de fonctionnement idéal entre le CSA et le gouvernement ?

– Le propre d'une instance indépendante est de déranger. Et de veiller jalousement au respect de son indépendance... et de ses compétences. Pour reparler de l'exemple américain, n'a-t-on pas vu le président Clinton réunir les principaux diffuseurs dans son bureau de la Maison blanche, pour les questions de violence au petit écran ? En France, c'est le CSA qui dialogue avec les diffuseurs et arrête les décisions. Et on peut estimer que le pouvoir de recommandation élargi, prévu dans le projet de loi déposé par le gouvernement, va dans le bon sens.

» Il faudra tôt ou tard que chacun s'habitue à l'idée que l'on passe irréversiblement du tout réglementé et des tutelles d'hier, aux lois d'un marché ouvert, tempérées dans la mesure du possible par une législation modeste, qui fixe des objectifs d'ordre général, et par une régulation – non moins modeste – qui s'applique à traiter des questions au cas par cas. Le temps des plans, câble ou informatique, est révolu. Le rôle de l'autorité publique va lui-même devoir s'adapter. Voici venu le temps de l'Etat garant. Le temps de la médiation. A titre d'exemple, le CSA a instruit en deux ans plus de 30 000 enquêtes à la suite de réclamations du public pour la mauvaise réception des programmes.

– Comment le CSA va-t-il concrètement maîtriser l'explosion de la télévision numérique, et notamment l'arrivée des télévisions étrangères ?

– Techniquement, la communication multimédias ignore les cadres nationaux ; nous devons donc nous placer au niveau européen. L'objectif est de faire respecter un certain nombre de principes d'éthique de la communication, notamment en matière de protection de l'enfance et de l'adolescence, sans oublier notre exception culturelle...

» Le pouvoir conventionnel reconnu au CSA, dans le projet de loi, sur les bouquets de chaînes émis depuis la France, le permettra. En revanche, seule une coopération entre instances européennes pourra garantir concrètement l'homogénéité de cette démarche et éviter qu'il y ait des Etats corsaires de la délocalisation audiovisuelle. Il ne faut pas oublier non plus que le numérique, c'est la télévision payante. La télévision gratuite restera essentiellement nationale, et ce secteur, dont le pluralisme est essentiel pour nos libertés publiques, est de la pleine compétence du CSA.

– Que vous inspire la bataille française des trois bouquets satellitaires (Canalsatellite, Télévision par satellite et AB Sat) ?

– A première vue, chacun peut se réjouir du dynamisme des opérateurs français. Mais deux ou trois offres de bouquets numériques concurrents peuvent-elles se développer de pair dans notre pays ? Le marché de la télévision payante est-il si élastique ? Si Canal Plus a prospéré malgré la morosité économique, c'est sans doute en raison de son talent, mais n'était-ce pas aussi dans le contexte d'un monopole de fait ?

» Les répercussions éventuelles de l'échec économique de l'un ou l'autre des grands opérateurs intéressés par la télévision payante ne risquerait-il pas de déstabiliser le marché français, voire de favoriser l'entrée d'opérateurs internationaux qui en sont absents à ce jour, hors la CLT et Bertelsmann ? Peut-on redouter un effet British Airways ? Le marché audiovisuel français ne présente-t-il pas les mêmes fragilités que notre aviation civile commerciale ?

– Comment avez-vous vécu le « coup de force » récent de NRJ ?

– En laissant diffuser les programmes de son « troisième réseau » Rires et chansons sur des radios locales indépendantes, le groupe NRJ a tenté d'élargir son périmètre sans l'accord du CSA. Ce n'est pas la première fois que Jean-Paul Baudrecroux [PDG de NRJ] se place délibérément en avance ou en marge de la loi. Jusqu'ici la méthode lui a plutôt réussi. Mais on ne peut pas passer par pertes et profits tout ce qui ne marche pas aussi bien que NRJ. Combien d'opérateurs indépendants ont déjà disparu, victimes de l'appétit des réseaux radiophoniques ?

» A l'heure où le régime des radios est en débat, il appartient aux différentes autorités publiques d'entendre tout le monde. Le CSA va organiser, mardi 21 janvier, un dernier face-à-face avec le secteur radio avant d'arrêter ses positions.

– Avez-vous mesuré les conséquences de votre décision très controversée d'autoriser TF 1 à augmenter ses coupures publicitaires ?

– Arrêtons ce faux procès. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, TF 1 n'a pas dépassé le plafond traditionnel de quatre minutes à l'intérieur des écrans de coupure des films. Je tiens à rappeler deux choses. Premièrement : TF 1 n'a pas obtenu la faculté de diffuser davantage de publicité qu'auparavant. Elle reste soumise au régime général, qui est de six minutes par heure en moyenne contre neuf minutes dans la plupart des télévisions européennes. Elle ne fait que rejoindre le droit commun des chaînes privées – par exemple M 6 – concernant la durée des écrans de coupure. De toute façon, pour supporter des coupures de six minutes, il faut des films forts ; cela devrait donc encourager TF 1 à investir dans la production française.

» Deuxièmement : la position de TF 1 en 1997 n'est plus la position hégémonique où la chaîne se trouvait il y a dix ans, au lendemain de sa regrettable privatisation. Les résultats d'audience – 35 % de parts de marché contre 40 % il y a deux ans – et de publicité l'indiquent. La mission du CSA n'est pas d'handicaper tel ou tel diffuseur, à la tête du client, mais au contraire de faire respecter l'égalité de traitement entre opérateurs.

– Comment jugez-vous la situation paradoxale faite à France Télévision, obligée de « faire plus avec moins » ? Pensez-vous que ce soit le prélude à une privatisation ?

– Le budget 1997 de la télévision publique la rend tributaire de façon sans doute peu réaliste des ressources de publicité (plus de 50 % pour France 2, plus de 30 % pour France 3). Est-ce le prélude à une privatisation ? Tout le monde s'en défend, l'Etat-actionnaire, le premier. La Cinquième et Arte ne sont guère logées à meilleure enseigne : les perspectives de leur fusion à budget réduit demeurent nébuleuses.

La privatisation de France 2 n'est pas une perspective raisonnable

» Ce qui pourrait constituer un signal plus préoccupant, c'est le silence de la loi sur le nécessaire renforcement des structures de France Télévision. Rien sur le holding qui permettrait juridiquement un meilleur pilotage des deux chaînes ; voire la constitution d'un groupe public avec la Cinquième, Arte et RFO auxquels France 2 et France 3 sont liées à des titres divers.

» La privatisation de France 2 n'est pas une perspective raisonnable. Nul n'a oublié l'amère expérience de la Cinq. Le marché français n'a retrouvé son équilibre, après cinq ans de turbulences, que grâce à la mort d'une chaîne privée. Le transfert d'une chaîne publique vers le secteur commercial risquerait de déstabiliser profondément le paysage audiovisuel, à l'heure où ses principaux protagonistes se lancent dans l'aventure de la télévision sans frontières et du numérique.

» Enfin, et ce n'est pas le moindre aspect de la question, la collectivité peut – et doit – soutenir les instruments qui sont, par définition, au service de tous les usagers. Si l'on ne s'attache pas à consolider une radio-télévision « pour tous » face à une offre de plus en plus fragmentée, et éventellement délocalisée, à quoi servirait-il de soutenir l'exception culturelle française ? »

Propos recueillis par Jean-Jacques Bozonnet et Yves-Marie Labé

Les principaux dossiers depuis deux ans

Outre les activités traditionnelles du CSA – nomination des présidents de Radio France internationale, de Radio-France et de France Télévision ; une dizaine d'avis sur des projets gouvernementaux ; plus de 2 000 autorisations concernant des fréquences de diffusion ou de liaisons mobiles radio ou télévision –, les principaux dossiers traités par le Conseil depuis deux ans sont :

● **La campagne électorale** de l'élection présidentielle à la télévision, au printemps 1995

● ***Le traitement télévisuel des attentats de l'été 1995***, avec une convocation des directeurs de l'information des chaînes pour élaborer des lignes de conduite communes.

● **L'entrée en vigueur et le contrôle des quotas de chansons francophones.**

● **La reconduction des autorisations** de Canal Plus, TF 1 et M 6 et conclusion des conventions avec ces chaînes

● ***La prévention de la violence*** à la télévision : mise en place d'une signalétique, dans le cadre d'une autorégulation des chaînes, en novembre 1996.

● **La naissance des bouquets numériques :** audition de tous les opérateurs concernés, et conventionnement des chaînes thématiques destinées à ces bouquets.

● **Le conventionnement des chaînes publiques tunisienne et marocaine,** fin 1996, pour leur retransmission sur les réseaux câblés français.

Le « Spiegel », miroir de l'Allemagne depuis cinquante ans

BONN
de notre correspondant

« Spiegel *tot, die Freiheit tot* » (ou « Etrangler le *Spiegel*, c'est tuer la liberté ») : cette formule résume bien la place du *Spiegel* dans la vie publique allemande. Elle date de l'automne 1962. L'hebdomadaire de Hambourg provoqua cette année-là une grave crise gouvernementale en publiant une enquête détaillée sur les capacités opérationnelles de la Bundeswehr, jugées par lui *« médiocres »*. Les enquêteurs de l'hebdomadaire avaient osé livrer au public des informations relevant du secret d'Etat, provoquant la colère du ministre de la défense de l'époque, Franz-Josef Strauss. Poursuivis pour « haute trahison », les journalistes du *Spiegel* obtinrent un non-lieu trois ans plus tard. L'« affaire du *Spiegel* » était entrée dans l'histoire, et avec elle une certaine conception, délibérément offensive, du rôle de la presse dans la démocratie.

Janvier 1997 : le *Spiegel* fête ses cinquante ans d'existence. Avec un million d'exemplaires, l'hebdomadaire fondé par Rudolf Augstein continue d'influencer en profondeur l'évolution des événements. Inspiré par *Time* lors de sa création en janvier 1947, le magazine est rapidement devenu une référence. Il n'existe pas, dans les démocraties occidentales, de semblable officine d'investigation capable de provoquer à intervalles réguliers la chute d'un ministre ou d'un haut dirigeant du monde économique ou syndical. Dernier exemple en date : la démission d'un des patrons de Volkswagen, José Lopez, dont le *Spiegel* avait été le premier à révéler, en 1993, qu'il avait livré des secrets d'entreprise volés à General Motors, son précédent employeur.

Le cinquantième anniversaire du *Spiegel* vient donc d'être célébré comme un événement national, à peine troublé par la révélation que deux anciens officiers SS avaient rempli de hautes fonctions éditoriales au sein du journal dans le courant des années 50. Mercredi 15 janvier, au Musée d'histoire de la République fédérale à Bonn, huit cents personnalités du monde politique et de la presse ont assisté à une réception organisée pour l'occasion, accompagnée d'une exposition sur les cinquante ans du magazine. Au même moment a été publié un numéro spécial de 362 pages consacré à cinquante ans d'histoire allemande vus à travers le *Spiegel*.

L'ABSENCE D'HELMUT KOHL

L'hebdomadaire a profité du cinquantenaire pour faire peau neuve afin de répondre à la concurrence accrue à laquelle il fait face sur le marché allemand. Il se dote d'une nouvelle typographie plus aérée et généralise l'emploi de la photographie en couleurs. Même si la plupart des articles demeurent non signés, la mention de l'auteur se fait plus fréquente.

Lors de la cérémonie au Musée de l'histoire, l'hommage le plus prestigieux a sans doute été prononcé par le président de la République, Roman Herzog : « *Le "Spiegel" nous a appris à être des démocrates et pas seulement à parler de démocratie.* » Mais le magazine de Hambourg, dont l'indépendance est assurée par une structure capitalistique garantissant la majorité des parts aux employés, ne plaît pas à tout le monde. Tous les chanceliers allemands sans exception ont été saisis de rage à la lecture de certains articles du *Spiegel*. Aujourd'hui, Helmut Kohl est sans doute l'ennemi le plus éminent du titre, qu'il ne cite jamais autrement qu'en le qualifiant avec mépris de *« produit de presse de Hambourg »*.

En quatorze ans de pouvoir, le chancelier n'a jamais accordé un seul entretien au magazine de Rudolf Augstein, qui l'a pendant longtemps considéré comme un médiocre politicien de province et qui dénonce chaque semaine ou presque son engagement proeuropéen. Le chancelier a d'ailleurs ostensiblement boudé la cérémonie du cinquantième anniversaire, à laquelle participaient pourtant la plupart des ministres du gouvernement.

Lucas Delattre

La liquidation du journal italien « Il Giorno » soulève un tollé politique

ROME
de notre correspondant

La décision du groupe public ENI (Ente Nazionale Idrocarburi) de mettre en liquidation son quotidien *Il Giorno*, vendredi 17 janvier, suscite des remous politiques. Le deuxième journal de Lombardie, publié à Milan – 120 000 exemplaires tirés en moyenne –, continue de paraître, mais son avenir est menacé, ainsi que celui de l'imprimerie qui l'édite, Nuova Same, que l'ENI a aussi décidé de fermer.

La Sogedit, filiale de l'ENI pour le secteur de la communication, a estimé que les deux offres de reprise du quotidien, celle de Gianni Locatelli, ancien directeur général de la RAI, et celle d'Andrea Riffeser, éditeur de *La Nazione* et du quotidien régional *Il Resto del Carlino*, étaient insuffisantes. L'ENI avait fixé à 58 milliards de lires (190 millions de francs) le maximum des pertes envisageables pour cette privatisation. Mais les propositions faites laissaient à la charge du groupe public *« une somme nettement supérieure »*. « *En conséquence,* a estimé l'ENI, *compte tenu de la situation négative des deux sociétés ainsi que de la décision stratégique de sortir du secteur d'édition et d'imprimerie de quotidien, étranger aux activités principales de l'ENI* », la liquidation des deux sociétés a été décidée.

Depuis six ans, *Il Giorno* perd de l'argent : près de 40 milliards de lires en 1996, 22 milliards en 1995 et déjà 40 milliards en 1994. En 1993, l'ENI avait, une première fois, essayé de vendre sans succès ce journal créé en 1956. Des mesures de redressement avaient été décidées. Enzo Catania, le directeur, a fait valoir qu'en 1996 la diffusion avait augmenté et que le nombre des journalistes avait été réduit de 170 à 109. Ces derniers ont dénoncé *« l'inacceptable coup de main »* et ont critiqué *« le non-respect des plans de relance et d'investissement »*. Il n'est pas possible de « *liquider un titre qui a exercé et exerce un rôle considérable dans le panorama de la presse, le traitant comme s'il était une pompe à essence* », a jugé de son côté la Fédération nationale de la presse italienne (FNSI).

La grande majorité des partis politiques et des syndicats se sont émus de cette décision qualifiée par le Parti de la gauche démocratique (PDS), principale formation de la majorité, *« d'erronée et d'incompréhensible »*. Le président de la Sogedit, Giacomo Rangheri, a été désigné pour procéder à la liquidation. Longtemps considéré comme le journal de la Démocratie chrétienne, *Il Giorno* refuse de mourir *« pour une différence d'une poignée de milliards »*, comme le souligne le communiqué de l'assemblée des rédacteurs, qui ajoute : *« L'ENI met ainsi sérieusement en danger la vie d'une voix libre qui continue de fournir une contribution originale au pluralisme de l'information dans le pays. »*

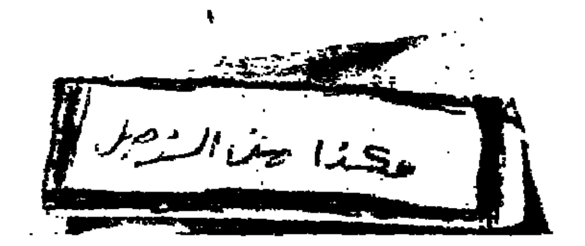
Michel Bôle-Richard

DÉPÊCHES

■ **PUBLICITÉ : *les annonceurs* prévoient une hausse de 4,9 % de leurs investissements** publicitaires dans les médias pour 1997, à hauteur de 31,6 milliards de francs, selon une étude de l'Observatoire du marché publicitaire publiée vendredi 17 janvier par l'hebdomadaire professionnel *Stratégies*. La télévision devrait voir ses recettes progresser de 7 % et la presse magazine de 4,5 %. La radio et la presse quotidienne nationale devraient stagner, tandis que la presse quotidienne régionale et le cinéma augmenteraient respectivement de 2 % et de 5 %.

■ **TÉLÉVISION : Leo Kirch vient de racheter les droits de diffusion** en langue allemande du catalogue américain Spelling Entertainment, contrôlé par Viacom. Ce catalogue comprend 20 000 heures de programmes, avec des séries célèbres comme « Beverly Hills 90210 » ou « Dallas » et des films (*The Player, Usual Suspects*, etc.). L'homme d'affaires allemand a aussi signé un *« accord de licence à long terme »*, sans autre précision de durée, concernant les droits des séries, des téléfilms et des films que produiront Spelling Entertainment et ses filiales. Pour certaines productions, Leo Kirch disposera des droits télévisés pour l'ensemble de l'Europe.

■ ***SATELLITE :* Star TV, filiale de News Corp. Ltd, propriété de Rupert Murdoch, va lancer un bouquet** de six chaînes de télévision par satellite destiné à des clients du Moyen-Orient. Star Select, lancée par Star TV (Moyen-Orient) Ltd. Orbit Satellite Television et Radio Network, sera accessible pour 20 dollars par mois (environ 104 francs). Ce bouquet devrait notamment comprendre Star Plus International, Star Movies, Star Sports, NBC, CNBC, la chaîne pour enfants Fox Kids.



Deux premières

par Alain Rollat

LA TÉLÉVISION a besoin des bouffons. Les pitreries d'un Christophe Dechavanne n'y sont donc pas malvenues. Mais il ne suffit pas de faire le pitre pour être un bon polichinelle. Le bouffon sérieux est celui qui déploie son registre sur toute la gamme de la comédie humaine, en alternant l'aigu et le grave, le rire et la grimace. Christophe Dechavanne, qui faisait samedi son retour à l'antenne, en passant des tréteaux de TF 1 à ceux de France 2, avait promis, justement, de s'en tenir désormais aux règles de l'art. L'occasion était donc belle de voir si cet enfant de la balle télévisuelle était enfin parvenu à trouver le point d'équilibre. N'avait-il pas présenté son nouveau numéro comme « *un mélange de sérieux et de déconnade* » ?

L'exercice s'annonçait d'autant plus périlleux que cette nouvelle émission, baptisée « Télé qua non » par un latiniste de cuisine, s'inscrivait dans une tranche horaire d'avant-soirée plus propice à la télécouillonnade qu'à la télécivique. Le risque d'un « Télé qua nul » carrément nul était à craindre. On y a pourtant échappé.

Côté « *déconnade* », Christophe Dechavanne reste égal à lui-même. Il trouve encore du plaisir à jeter des boules puantes. Côté « *sérieux* », en revanche, cette nouvelle « *dechavannerie* » a eu le mérite de traiter correctement, sous la forme d'un reportage à Nantes, un sujet d'actualité d'une authentique gravité politique : on y a vu comment les militants du Front national étalent l'arsenal de leur propagande à la sortie des lycées. En se faisant d'ailleurs rembarrer par les adolescents qu'ils cherchent à endoctriner. C'était la première fois, à notre connaissance, que ce sujet était mis en images. Et ce bon travail d'information suffisait à justifier que ce premier « Télé qua non » bénéficie du label du service public.

Il y a même été question de philosophie. L'un des comparses de Christophe Dechavanne s'est en effet essayé à faire du Michel Field en passant en revue, à propos de l'antique doctrine péripatéticienne, les différentes conceptions du désir, de Platon à Rousseau *via* Descartes et Kant. En la matière, toutefois, il valait mieux partager le « Grain de philo », beaucoup plus consistant, proposé ce même samedi par France 3.

Programmée en fin de soirée, sans doute à cause de son caractère subversif, cette seconde nouveauté a tenu ses promesses. C'est une bonne idée de demander à des professeurs de philosophie de passer l'actualité au crible de la morale. Sylviane Agacinski, Alain Etchegoyen et Luc Ferry s'en sont donné à cœur joie sur le thème de la corruption. Ils ont tenu des propos très révolutionnaires, du genre : « *On ne fait certes pas un bon camembert sans moisissure, mais, en république, il doit y avoir de l'incorruptible ; sinon, il n'y a plus de république...* » C'est sûrement parce qu'il va faire de cette leçon son propre fromage que le président de la République veut nous convaincre sans tarder que sa réforme de la justice ne sera pas une tarte à la crème...

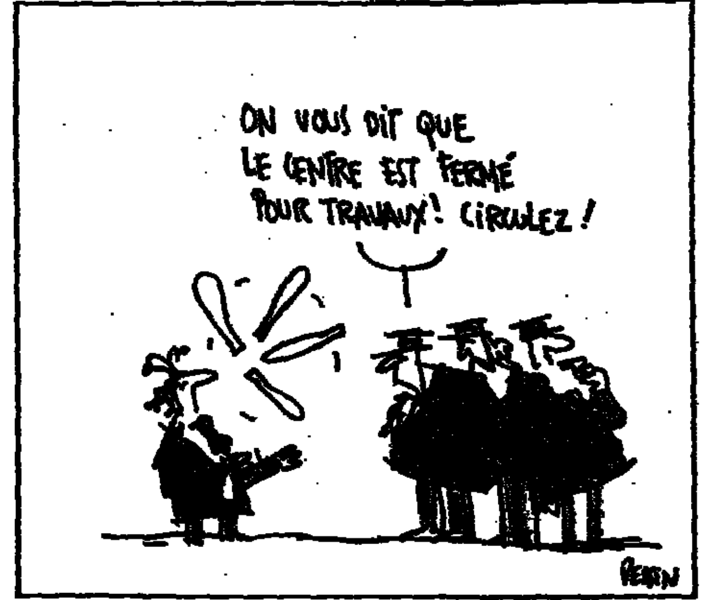
Beaubourg, dernier inventaire avant rénovation

A quelques jours de la fermeture, pour deux ans, du Centre Georges-Pompidou, Brigitte Cornand fait visiter sur Canal Plus, l'« utopie » devenue réalité

LE CENTRE BEAUBOURG, dit aussi Centre Pompidou, bref, le Centre national d'art et de culture, fête ses vingt ans et s'apprête à faire peau neuve. Ses 25 000 visiteurs quotidiens devront, durant deux ans, aller voir ailleurs. Que restera-t-il de ce grand vaisseau ancré au cœur de Paris à l'issue de travaux qui ne font que commencer ? Brigitte Cornand, réalisatrice de ce documentaire en forme d'hommage, laisse la question en suspens. Elle n'entrera pas davantage dans le débat sur l'opportunité et le montant de la réhabilitation. Ce qui l'intéresse, c'est le retour sur image, la rétrospective sur une utopie devenue réalité.

Avant même le générique, on devine le propos. Il s'agit d'écouter plus que de commenter, de témoigner plus que de critiquer. A l'écran, une succession de plans fixes. Cartes postales d'un Paris hier polémique et pourtant déjà classique, où les panneaux de verre reflètent les pierres des immeubles, tandis que les cracheurs de feu jouent entre des tuyaux d'acier multicolores. Sur la bande-son, pas de commentaire, mais des voix qui se mêlent. Pour l'instant sans visage, elles ne sont pas identifiées.

On devine cependant celle du bâtisseur, d'un directeur, de tel ou tel personnage qui a « fait » le Centre. Peu importe les noms, d'ailleurs : ce lieu est une cité, c'est-à-dire une communauté. Ce sera donc Beaubourg de l'intérieur, raconté par ceux qui y travaillent. Chacun y va de sa définition, de son souvenir ému. On avance à petits pas. On mettra de l'ordre plus tard.



Le plus tard possible, à vrai dire. Car la structure du film s'inspire de l'esprit même de Beaubourg : paradoxal et ouvert. Plusieurs des intervenants rappellent que, en 1977, le Centre fut une vraie révolution. Paris n'en revenait pas de cette brutale intrusion de verre, de métal et de couleurs. Renzo Piano, l'un de ses deux architectes, se souvient d'avoir délibérément voulu tourner en dérision le projet d'un établissement officiel, parodier une technologie encore toute-puissante, jouer avec les concepts et agiter les idées.

A l'intérieur, les repères étaient également brouillés. Par vocation, puisque ce lieu était le fils improbable du pragmatisme pompidolien et des rêves soixante-huitards. Il se voulait tout public, espace de réflexion, de recherche, mais aussi invitation à la simple promenade.

BROUILLON ET GÉNÉREUX

Se laisser porter par les escalators dans des tubes transparents, ce serait déjà un acte culturel. Au reste, que signifiait la culture, dans ce musée-bibliothèque pas comme les autres, qui abolissait la frontière entre disciplines et réconciliait patrimoine avant-garde ? A l'époque, cela faisait à la fois brouillon et généreux. A l'image du film. Brigitte Cornand a enquêté durant plusieurs mois dans le Centre.

Elle en a arpenté les moindres couloirs, pris tous les ascenseurs, traîné dans les sous-sols, les réserves, la cantine, la sécurité. Elle a glissé sa caméra entre les rayons de la bibliothèque et au-dessus des bureaux dits paysagers. Un labyrinthe vert pomme. Hier encore, on les trouvait laids, ces « plateaux », et voici qu'on les regarde d'un autre œil depuis qu'on sait qu'ils vont disparaître...

Que faire de toute cette matière ? Comment intégrer les interviews des usagers, des directeurs, des conservateurs, des caissiers, des agents de la sécurité, qui tous célèbrent un monde à part ? La réalisatrice se laisse mener par des associations d'idées, des dissonances, des propos décalés. Elle travaille en liberté, sur un sujet qui fut libertaire. On se croyait avec les vigiles qui raccompagnent un zonard, mais on est déjà, sur la bande-son, avec Boulez. Ici et là, les plans sont déformés, les silhouettes s'allongent. On prend du recul, et ces anamorphoses titillent la nostalgie. Telle est la leçon, finalement, du film : quelle que soit leur audace, les laboratoires deviennent, un jour où l'autre, des monuments que l'on célèbre.

Jean-Louis André

★ « Beaubourg City », Canal Plus, mardi 21 janvier à 22 h 25.

LUNDI 20 JANVIER

TF 1

20.45

LE SURDOUÉ
Téléfilm d'Alain Bonnot, avec Charlotte de Turckheim, Yves Rénier [1/2] (100 min). 555285
Un enfant qui bénéficie d'un Q.I. supérieur à la moyenne décide de prendre en charge les problèmes de sa famille.

22.25

52 SUR LA UNE
Magazine. Routières au long cours (70 min). 4390169
Portrait de trois femmes routiers qui se battent pour s'imposer dans ce milieu.

23.35 Les Dessous de Palm Beach. Série O Les voix de la nuit.
0.25 Les Aventures du bien.
0.30 Championnat d'Europe de patinage de vitesse.

1.05 et 2.05, 2.45 TF 1 nuit. 1.15 7 sur 7. Magazine (rediff.). 2.15 Cas de divorce. Série. (rediff.). 2.55 Raid contre la Mafia. Série. [1/6] (rediff.). 4.30 et 5.10 Histoires naturelles. Documentaire. 5.00 Musique (10 min).

France 2

20.55

LE FILS DU CORDONNIER
Téléfilm d'Hervé Baslé, avec Andrzej Seweryn. [2/3] (120 min). 772136
Pierre vit désormais à la ferme où il est devenu vacher. Dur métier pour un gamin qui manque souvent l'école.

22.55

C'EST À SUIVRE
Magazine présenté par Claude Sérillon dans le cadre des "Lundis de l'information". Les fonds de pension ; Akai ; Les maîtres auxiliaires (95 min). 509056

0.30 Journal, Bourse, Météo.
0.45 Le Cercle de minuit. Magazine. Kafka. (70 min). 7069082

2.25 D'un soleil à l'autre (rediff.). 2.55 Urti : avec Luzmila et Julia en Bolivie. Documentaire (rediff.). 3.20 24 heures d'info. 3.35 Météo 2. 3.40 Pyramide (rediff.). 4.10 Les Z'amours (rediff.). 4.40 La Compète. Grands moyens. 5.05 Chip et Charly. Monsieur le maire (30 min).

France 3

20.50

LA DERNIÈRE SÉANCE
Soirée : Audie Murphy.
20.55 Six Chevaux dans la plaine ■ Film de Harry Keller, avec Dan Duryea (1961, 75 min). 6777049
Une curiosité, avec Audie Murphy qui avait été le soldat le plus décoré de la deuxième guerre mondiale.
22.10 Tex Avery. Uncle's Tom cabana.
22.30 Journal, Météo.
23.05 Le Nettoyeur. Film de George Marshall, avec Mari Blanchard (1954, v.o., 95 min). 1527339
0.40 Tex Avery. Happy go nutty.
0.50 Lignes de mire. Magazine (rediff.).

1.45 Capitaine Furillo. Série. Mariage exotique. 2.30 Musique graffiti. Magazine. Jazz. *Besa me mucho, Good bye*, par Barney Willen Quartet (25 min).

Arte

20.45

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN ■
Film de Kenneth Branagh, avec Kenneth Branagh, Denzel Washington (1992, v.o., 105 min). 298117
C'est très beau à regarder, bien interprété, mais assez superficiel.
22.30 Kinorama.

22.40

LA REINE MARGOT ■
Film de Jean Dréville, avec Jeanne Moreau, Françoise Rosay (1954, 110 min). 4229759
Les amours de Marguerite de Valois, mariée à Henri de Navarre, avec un gentilhomme huguenot, au moment du massacre de la Saint-Barthélemy.

0.30 Court-circuit. Courts métrages. Fridge, court métrage écossais de Peter Mullan, avec Gary Lewis, Vicki Masson (1995, v.o., 20 min). Lady Bag, court métrage de Thomas Vincent, avec Marief Guittier, Arnaud Chevrier (1992, N., 19 min) (40 min). 1007518
1.10 Asphalte ■ ■ Film de Joe May, avec Gustav Fröhlich (1929, 95 min). 9534421 *Rediff. du jeudi 16 janvier.*

M 6

20.45

FX2, EFFETS TRÈS SPÉCIAUX
Film O de Richard Franklin, avec Brian Brown (1991, 115 min). 291575
Un spécialiste en maquillage et effets spéciaux accepte d'aider un policier à tendre un piège à un tueur psychopathe.

22.40

FEUX DANS LA VILLE
Film O de Sidney Hayers, avec Everett Chad, Anjanette Comer (1970, 110 min). 4210001

0.30 Culture pub. Magazine. Quand la télé fait lire (rediff.).
1.00 Jazz 6. Magazine présenté par Philippe Adler. Martial Solal Trio (55 min). 2817247

1.55 Mode 6. Magazine. Jean-Paul Gaultier - Givenchy (rediff.). 2.00 Best of. 3.30 Fréquenstar. Magazine. I Am. 4.15 Femmes dessus-dessous. Documentaire (rediff.). 5.05 Culture pub. Magazine (rediff., 25 min).

Canal +

20.35

PARDAILLAN
Téléfilm d'Edouard Niermans, avec Jean-Luc Bideau (85 min). 591827
Au XVIIᵉ siècle, un jeune chevalier à la recherche de sa bien-aimée découvre que son père est lié à la disparition de la jeune femme...
22.00 Flash d'information.

22.05

JIANG-HU, ENTRE PASSION ET GLOIRE ■ ■
Film de Ronny Yu, avec Leslie Cheung (1993, v.o., 95 min). 8943198
Un homme installé au sommet d'une montagne refuse de remettre aux messagers de l'empereur une fleur magique qui rend la jeunesse...
23.40 Kiss of Death ■ ■ Film de B. Schroeder (1994, v.o., 94 min). 7022049
1.15 En avoir (ou pas) ■ Film de Laetitia Masson (1995, 85 min). 5831518

Radio

France-Culture

20.30 Le Grand Débat. *L'Amérique est-elle notre ennemie ?* Avec Paul-Marie de La Gorce, Claude Moisy, Joe Fitchett, Tribune, Edward Behr.
21.30 Fiction. Vert de-pierres et de dires.
22.40 Toit ouvrant.

0.05 Du jour au lendemain. Avec Fabrice Hergott, auteur de Baselitz. 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. Journée du mardi 10 avril 1945, avec Jean Faustin et son orchestre, et Alix Combelle et sa musique. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. En direct du Palais-Garnier, par l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. James Conlon. Œuvres de Richard Strauss, Beethoven.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de György Ligeti.
23.07 Entre les lignes.

0.00 La Rose des vents. Concert donné le 22 novembre 1996 à l'Institut du monde arabe. Chants et percussions du Maroc : la Daqqa (emblème musical de Marrakech), dir. El-Hadj Abdeslam. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 30 octobre 1996 à la salle Pleyel, par l'Orchestre de Paris sous la direction de Semyon Bychkov, avec en soliste le violoniste Vadim Repin.

22.30 The Tallis Scholars. Œuvres de Da Palestrina, Josquin des Prés, Cornysh, Ockeghem, Tallis. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Thalassa. *Un paquebot dans le jardin.*
21.00 Enjeux le point. *L'enfer des prisons russes - La main dans le sac.*
22.00 Journal (France 2).
22.35 Le Monde est à vous.
0.05 Concert intime. [2/2] Daniel Lavoie (25 min). 76215266

Planète

20.35 Les Aquanautes.
21.25 Ikkyo (premier principe).
22.20 ▶ Les Bistrots.
23.10 Hindou, une parole libre.
23.40 L'Opéra sauvage. [16/21] Voyage aux Célèbes.
0.30 Les Chemins de fer australiens [3/7] (55 min).

Odyssée

19.50 Les Archives fabuleuses de l'armée française. [2/6] Soldats d'Indochine.
20.45 Les Hommes du rivage. [1/7] Les premiers pas.
21.40 La Camorra.
22.40 Le Mystère des pyramides. [2/2].
23.25 Algérie, le vol de lion.
0.20 Serpents et Dragons en Extrême-Orient (35 min).

Paris Première

20.00 et 23.55 20 h Paris Première. Invité : Roger Planchon.
21.00 L'Assassinat de Trotski ■ Film de Joseph Losey (1971, 105 min). 47635952
22.45 et 1.45 Paris modes haute couture. En direct.
23.10 Velvet Jungle Sessions. Luther Allison (45 min).

France Supervision

20.30 Hollywood, Hollywood ■ Film de Gene Kelly (1976, N. et couleurs, 115 min). 52869198
22.25 Le Monde des spectacles.
23.15 Musiques de films. Le son de Hollywood.

Ciné Cinéfil

20.30 Cœur-sur-Mer. Film de Jacques Daniel-Norman (1950, N., 105 min). 1402372
22.15 Secrets de femmes ■ ■ Film de Robert Wise (1950, N., v.o., 105 min). 4795681
0.00 Le Caporal épinglé ■ ■ Film de Jean Renoir (1962, N., 105 min). 71869624

Ciné Cinémas

20.30 La Femme publique ■ ■ Film d'Andrzej Zulawski (1983, 110 min). 5088881
22.20 Yentl ■ ■ Film de Barbra Streisand (1983, v.o., 130 min). 58797020
0.30 Le Jumeau ■ Film d'Yves Robert (1984, 110 min). 52561042

Série Club

20.20 Flipper, le dauphin. [1/2] Decision for Bud.
20.45 Le Club.
20.50 La Famille cigale.
21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Zéro un Londres.
23.00 Au-delà du réel, l'aventure continue.

Canal Jimmy

20.00 Mister Gun.
20.30 Souvenir. Top à Robert Charlebois du 3-11-1973.
21.40 New York Police Blues.
22.25 Chronique de la route.
22.30 Good Morning Vietnam ■ Film de Barry Levinson (1988, 120 min). 29049198
0.30 Quatre en un.
1.00 Marley Magic Live à Central Park. Concert [2/2] 7 juillet 1996 (55 min). 48436570
1.55 Star Trek.

Festival

20.30 J'ai rencontré le Père Noël. Film de Christian Gion (1984, 90 min). 33981846
22.00 Les Magiciens du mercredi. Téléfilm de Freddy Charles, avec Fanny Roy, Yann Debray (95 min). 84137440
23.35 Lucifer et l'Horloger. Court métrage de Luc Lefebvre, avec Julien Guiomar (20 min).

Téva

20.30 Tévaroscope.
20.45 Permission de minuit. Téléfilm d'Anson Williams, avec Tempestt Bledsoe (90 min). 500841730
22.15 Murphy Brown. [2/3] Lequel des deux ?
22.45 XY Elles. Invitée : Pauline Bebe.
23.45 Système Téva. Beauté : question de peau (35 min).

Eurosport

20.00 Speedworld.
22.00 Tennis. Open d'Australie (les temps forts).
23.00 Eurogoals.
0.00 Snooker. La ligue européenne 1997 : 1ʳᵉ partie.
1.00 Tennis. En direct. Open d'Australie : 9ᵉ jour (450 min). 35444228

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Michel Polac. Levez l'encre.
20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Super Cities. Barcelone.
22.30 L'Heure de partir (60 min).

Muzzik

20.00 Olivier Messiaen... un grand maître.
21.00 Elektra. Opéra de Strauss. Mise en scène d'Harry Kupfer, dir. Claudio Abbado (115 min). 9288865
22.55 James Carter. Concert enregistré au Festival international de jazz de Montréal 1996 (65 min). 8968759
0.00 Concerti Grossi de Corelli par Goodman.
0.40 Riccardo Chailly dirige Moussorgski et Janacek. Concert (65 min). 5084808
1.45 et 2.30 Musiques émotions. Clips (45 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (60 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 22.15 Economia. 19.45 et 21.15 Eurobus - Agri. 20.10 et 22.50, 1.20 International. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 90° Est. 21.40 et 0.10, 1.40 Analysis. 21.45 Cinema. 21.50 Media. 23.15 Visa. 23.20 Ecologia. 0.15 Eurobusiness. 0.20 Agrinova (20 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.15 Guillaume Durand. 19.30 et 20.30, 22.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 23.12, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 et 22.12 Le Journal du monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.47 et 23.40 Sports. 0.12 Santé. 0.15 Le Débat (15 min).

« France, ta musique fout le camp ! »

Etats-Unis. Un critique du « New York Times » raille rudement les prétentions et fiascos artistiques français

LES RIVALITÉS franco-américaines ne sauraient se limiter au Proche-Orient, à l'OTAN ou même aux grandes batailles commerciales. Elles ont gagné, si l'on en croit une chronique du supplément « Arts et Loisirs » du *New York Times*, dimanche 19 janvier, un champ de bataille inattendu, celui de la musique classique. La France, selon le quotidien, serait bien inspirée de se montrer plus magnanime à l'égard des Anglo-Saxons : en la matière, elle leur devrait tout.

Passe encore que le chauvinisme français prétende faire pâlir Bruce Springsteen et les Who *« à côté de ce géant gaulois du rock and roll qu'est Johnny Hallyday, ou Duke Ellington à côté de Michel Legrand »*, écrit Bernard Holland, le responsable de la rubrique musique du grand journal américain. Mais dans le domaine de la musique classique, insiste-t-il, les dirigeants français auraient tort de vouloir guerroyer.

Sans les talents d'artistes anglo-saxons, estime-t-il, la musique classique n'existerait pas en France aujourd'hui : *« France, ta musique fout le camp, mais ne t'inquiète pas : nous sommes là pour t'aider. Le nouvel Opéra de la Bastille est un fiasco artistique, politique et bureaucratique, mais son nouveau chef d'orchestre, l'Américain James Colon, va peut-être y remédier. »* Et qui faut-il applaudir pour le renouveau de l'opéra baroque ? *« Ce grand symbole de la supériorité culturelle française, William Christie, originaire de South Wales, dans l'Etat de New York ! »*

Il a fallu un orchestre californien, le Philharmonique de Los Angeles, pour rendre hommage à Stravinsky au Châtelet et le précieux concours de chanteurs anglais, gallois ou américains pour remonter le niveau de l'opéra à Paris, indique le critique musical du *New York Times*. Il reconnaît, certes, quelque mérite aux cours donnés par Pierre Boulez, l'an dernier, à la Cité de la musique, mais, relève-t-il, *« l'orchestre était de Cleveland et les cours en anglais »*. Et en dehors de Pierre Boulez, du compositeur Henri Dutilleux et de Debussy, le monde musical français *« a bien peu à offrir »*.

Seul quotidien, avec *USA Today*, à être distribué dans l'ensemble des Etats-Unis, le prestigieux *New York Times* n'est pas spécialement coutumier de ce ton très polémique. Mais la France et la vie culturelle européenne en général font l'objet d'une couverture sans faille. La priorité accordée par Paris à la protection du français se traduit ainsi de la part des médias américains, notamment du *New York Times*, par une vigilance toute particulière...

Sylvie Kauffmann

REVUE DE PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Bill Clinton commence donc son second mandat sous le régime d'une cohabitation à l'américaine. Le président réélu est un démocrate, le Congrès élu le même jour demeure républicain. Le Congrès constitue pour Bill Clinton un adversaire redoutable. Ses prérogatives sont beaucoup plus importantes que ce n'est le cas du Parlement français. Le président continue de gouverner en période de cohabitation mais doit passer en permanence des compromis avec un Congrès qui peut paralyser son action. En fait, les Etats-Unis cultivent une culture de compromis : leur structure fédérale, l'indépendance et la pugnacité des contre-pouvoirs (la justice, la presse, les syndicats, les groupes de pression, les associations de citoyens, le patronat), la tradition protestante sans doute, plus pragmatique et moins rhétorique que notre débat national, tout cela facilite les solutions.

LA CHAÎNE INFO
Pierre-Luc Séguillon

■ Le dossier du Crédit foncier est un dossier miné. Si le gouvernement privilégie, comme il l'a fait jusqu'à présent, un règlement financier, il lui faudra supporter une épreuve de force sociale aux conséquences incertaines. S'il cède à la pression des salariés, ce recul aura pour effet de gravement fragiliser la place financière de Paris. Entre deux maux, le gouvernement n'a donc loisir que d'opter pour le moindre. Il n'a le choix qu'entre une restructuration injuste, dangereuse socialement, et un recul irresponsable, dangereux financièrement.

FRANCE INTER
Pierre Le Marc

■ L'organisation et la pratique de la justice en France font apparaître depuis des lustres sans doute, mais de manière de plus en plus flagrante et de moins en moins acceptée, des dysfonctionnements nuisibles à son impartialité, à sa sérénité et donc à sa crédibilité. Le secret de l'instruction n'existe plus. Et le pouvoir est soupçonné d'intervenir dans les procédures en fonction de ses propres intérêts, par le biais des parquets. Quelles que soient les arrière-pensées du projet de réforme, et de cet engagement présidentiel, il faut admettre qu'il constitue une nouvelle chance de perfectionner la démocratie française. A condition que chacun, y compris le pouvoir, joue loyalement le jeu. A condition, aussi, qu'un escamotage des affaires en cours ne vienne pas perturber la sérénité de la réflexion et des décisions auxquelles, il faut le souhaiter, elles conduiront.

EN VUE

■ Après l'enregistrement du « 7 sur 7 » diffusé dimanche 19 janvier par TF 1, **Hillary Clinton** a chargé Anne Sinclair de transmettre au chancelier allemand **Helmut Kohl**, invité de l'émission le 27 janvier, le message suivant : *« Bonjour et une grosse bise. »* La première dame des Etats-Unis s'est aussi intéressée à la situation sociale en France. Anne Sinclair lui a expliqué que, malgré l'admiration que les Français portent aux Etats-Unis pour la manière dont ils ont réduit le chômage, ils ne sont pas disposés à payer le même prix. En bonne libérale, Hillary Clinton a répondu que les sociétés occidentales devront toujours *« abandonner quelque chose pour le bien commun de tous »*.

■ Auteur du récent opuscule intime *Entre nous*, le premier ministre **Alain Juppé** devait dîner, lundi 20 janvier, à l'Hôtel Matignon, avec les éditeurs et les lauréats des prix littéraires.

■ La dernière nouvelle de **J.D. Salinger**, soixante-dix-huit ans, qui figurait dans le numéro du *New Yorker* du 19 juin 1965, ressort en livre grâce à une petite maison d'édition de Virginie, Orchises Press. C'est une longue lettre de Seymour Glass, le personnage fétiche de l'auteur, qui n'avait plus rien publié depuis.

■ Le chanteur du groupe britannique East 17, **Brian Harvey** – actuellement numéro trois des ventes de disques en Grande-Bretagne avec la chanson *Hey Child* –, a été exclu par ses compagnons **Tony Mortimer, Terry Coldwell** et **John Hendy** pour avoir vanté les mérites de l'ecstasy lors d'une émission de radio. Il s'était rétracté trop tardivement, après avoir vu que ses disques et ses cassettes étaient détruits publiquement et découvert qu'une quinzaine de radios avaient décidé d'interdire le groupe d'antenne.

■ Louis Bayeurte, maire (PCF) et vice-président du conseil général du Val-de-Marne, a élevé **René Dumont**, quatre-vingt-douze ans, à la dignité de citoyen d'honneur de la ville de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne). L'agronome, qui s'était autoproclamé *« citoyen du monde »* pendant la campagne pour l'élection présidentielle de 1974, a déclaré qu'il acceptait de porter la médaille de la ville *« puisqu'elle n'avait aucun caractère militaire »*.

■ Le jeune couturier parisien **Olivier Lapidus** vient de lancer la mode des tissus bio. Il intègre désormais des fibres de fruits, de fleurs, de légumes, de céréales et même d'algues aux quatre tissus de base : le lin, la soie, le coton et la laine. Ses recherches sur la matière ont notamment reçu le concours de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique). Olivier Lapidus a présenté les premiers modèles le 19 janvier, à Paris.

■ Le grand collier du Condor des Andes sera bientôt passé au cou du président de la République. La Bolivie entend témoigner à **Jacques Chirac** sa gratitude pour avoir contribué à convaincre la Fédération internationale de football association (FIFA) de revenir sur sa décision d'interdire l'organisation de matches éliminatoires pour le Mondial 98 dans les villes situées à plus de 2 500 m d'altitude. Jacques Chirac recevra la plus haute distinction bolivienne des mains du président **Gonzalo Sanchez de Lozada** lors de son voyage en Bolivie, prévu du 14 au 16 mars.

MARDI 21 JANVIER

TF 1

16.15 L'Homme qui tombe à pic. Série. Pleins feux sur les cailloux.
17.10 Melrose Place. Feuilleton. Affaires polluées.
18.05 K 2000. Série: L'oiseau blanc.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour, Tiercé.

20.45

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES ■
Film de Joe Johnston, avec Rick Moranis (1989, 100 min). 443006
Un inventeur farfelu fabrique une machine à miniaturiser.

22.25

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar (100 min). 6871131
0.05 Les Aventures du bien. Le glacier noir.
0.10 et 0.50, 1.55, 2.55, 4.40 TF 1 nuit.
0.25 Reportages. Documentaire. Un après-midi au dancing (rediff., 25 min). 46862
1.00 et 2.05, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff). 3.05 Raid contre la Mafia. Série. O [2/6] (rediff.). 4.50 Musique. Concert (20 min).

France 2

16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel Air. Série.
17.55 Matt Houston. Série.
18.50 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 2.35 Studio Gabriel. Invité : Eddy Mitchell.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

20.50

NOUS IRONS TOUS AU PARADIS ■ ■
Film d'Yves Robert (1977, 120 min). 251286
22.50 ▶ Les films qui sortent le lendemain dans les salles de cinéma.

23.00

RADIO CORBEAU
Film d'Yves Boisset, avec Claude Brasseur (1988, 95 min). 7117315
0.35 Journal, Bourse, Météo.
0.55 Le Cercle de minuit. Actualité cinéma. Invités : Bernard Rapp, Frédéric Mitterrand, Richard Bohringer, Lucas Belvaux, Françoise Geissler (80 min). 2520754
2.15 Histoires courtes. Court métrage. Un certain goût d'herbe fraîche. 3.00 *Urd. Documentaire. Sauver Bruxelles* (rediff.). 3.25 24 heures d'info. 3.35 *Météo. 3.40 Pyramide (rediff.).* 4.10 Les Z'amours (rediff.). 4.40 La *Compète*. 5.05 Chip et Charly (30 min).

France 3

17.45 Je passe à la télé. Magazine.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

SPÉCIALE FA, SI, LA... CHANTER
Jeu présenté par Pascal Brunner (120 min). 248792
Emission spéciale à laquelle sont conviées des personnalités du spectacle et de la télévision.
22.50 Journal, Météo.

23.25

VU DE PRÈS
Documentaire de Christophe De Ponfilly et Jean-François Giré. Do ré mi fa sol la si do les Kummer (55 min). 8563044
Une famille où les huit enfants sont musiciens.
0.20 Cinéma étoiles. Magazine (30 min). 39342
1.20 Capitaine Furillo. Série. Samouraï. 2.10 Musique graffiti. Magazine. Musique de chambre. *Till l'Espiègle*, de Richard Strauss, par A. Moglia, W. Gutter, N. Janssen, A. Cazalet, A. Wallez (15 min).

La Cinquième

16.55 Jeunesse. 16.55 Celluto ; 17.20 Alf. 17.50 Planète blanche. Ushuaïa et le Cap Horn. 18.25 Le Monde des animaux. *La compagnie des loups : le diole.* 18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Dessin animé. [29/39].
19.30 7 1/2. L'Allemagne face au terrorisme kurde.
20.00 Archimède. (30 min). 9247
20.30 8 1/2 journal.

20.45

▶ LA VIE EN FACE : EXPERIMENTUM CRUCIS
Un pénitencier d'enfants au Kazakhstan
Documentaire de Taras Popov et Vladimir Tulkin (50 min). 8459860
Violence et humiliation sont le lot quotidien des enfants d'un pénitencier où, depuis la fin de l'époque soviétique, un pope vient évangéliser et catéchiser. Fipa d'argent 1996.

21.35

COMEDIA : CHRISTOPH MARTHALER
21.40 L'Heure zéro ou l'Art de servir. Un stage de commémoration pour cadres dirigeants. Pièce de théâtre de Christoph Marthaler, mise en scène de Christoph Marthaler, avec Eva Brumby, Jean-Pierre Cornu (150 min). 3197599
0.10 Le Fils étrange du chaos ! Documentaire de C. Rainer Ecke (35 min). 9282700
0.45 Portrait d'une jeune fille à la fin des années 60 à Bruxelles. Téléfilm de Chantal Akerman, avec Circé, Julien Rassam (rediff., 65 min). 3185071
1.50 Tracks (rediff., 30 min). 6480342

M 6

17.55 Bugs. Série. Panique de la navette.
18.55 Code Quantum. Série. Miss Sucre en poudre.
19.50 et 2.00 Mode 6. Dior - Chanel.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Papa-bricole ! Série. Pêche à la ligne.
20.35 *E = M 6 junior.* Magazine. L'eau.

20.50

SUPER MARIO BROS
Film d'Annabel Jankel et Rocky Morton, avec Bob Hoskins, John Leguizamo (1992, 115 min). 858247
Adaptation d'un jeu vidéo, avec le personnage de Super Mario, qui fut créé par un Japonais. Epreuves, effets spéciaux, univers délirant.

22.45

MEURTRE À L'ÉTAGE
Téléfilm A de Bruno Gantillon, avec Charlotte Valandrey, Hans Schenker (90 min). 311112
Une riche joaillière engage un tueur à gages pour faire disparaître la maîtresse de son mari, baby-sitter de son fils...
0.15 Capital. Magazine. Des milliards sous la neige (rediff.).
2.00 Mode 6. Magazine. Dior - Chanel (rediff.). 2.05 Culture pub. Magazine (rediff.). *2.30 Best of 100 % Français.* 4.05 Hot forme. Magazine (rediff.). *4.30 Jazz 6. Magazine (rediff., 60 min).*

Canal +

16.15 Kiss of Death ■ ■ Film de Barbet Schroeder (1994, 95 min). 8070288
17.50 ▶ Carland Cross. Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Jean-Paul Gaultier, Ababacar Diop ; Calvin Russel.
20.30 *Le Journal du cinéma.*

20.35

NELLY ET M. ARNAUD ■ ■
Film de Claude Sautet, avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault (1994, 100 min). 250131
Les rapports ambigus d'un vieil homme et d'une femme en fleur. Prix Louis-Delluc 1995.
22.15 Flash d'information.

22.25

BEAUBOURG CITY
Documentaire de Brigitte Cornand (59 min). 1713315
Le Centre Beaubourg qui fête son 20e anniversaire ferme ses portes pour deux ans afin d'effectuer des travaux de réaménagements.
● Lire page 30.
23.25 I Like It Like That. Film de Darnell Martin (1994, v.o., 100 min). 2108547
1.05 Visiblement je vous aime ■ Film de Jean-Michel Carré (1995, 100 min). 7518803

Radio

France-Culture

20.30 Archipel Science.
21.32 La Cantine d'Igor, Lily et les autres.
22.40 Nuits magnétiques. De Windsor Mc Kay à Emile Frout : You know what ? I'm happy.
0.05 Du jour au lendemain. Roger Judrin (Portrait abécédaire). 0.48 Musique : *Les cinglés du music-hall.* Journée du mardi 10 avril 1945, avec *Alix Combelle et son orchestre et* Count Basie and his orchestra. 1.00 *Les Nuits de France Culture (rediff.)*

France-Musique

20.00 Concert. Festival Aujourd'hui musiques. Concert donné le 22 novembre 1996 à la chapelle Saint-Dominique à Perpignan, par l'ensemble Vox Nova, Valérie Chouanière, Isabelle Soccoja (sopranos), Armelle Orieux (mezzo-soprano). Œuvres de Montverdi, Francesconi, Giraud, Berio.
22.30 Musique pluriel. John Adams.
23.07 Atout chœur. Les comédiens Harmonists. Les Singphonie Comedians, The Swingle Singers. Les Double Six.
0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Rodrigo, Guastavino, Cimarosa. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Friedrich Schiller.
22.40 Les Soirées... (Suite). Friedrich Schiller. Œuvres de Brahms, Smetana, *Lalo, d'Indy. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.*

TV 5

20.00 Envoyé spécial. (France 2 du 16/01/97).
21.30 Perfecto.
22.00 *Journal* (France 2).
22.35 Bouillon de culture. La Chine et ses dissidents (France 2 du 17/01/97).
23.50 Viva. A la recherche des saveurs oubliées.

Planète

20.35 *Missions aériennes au Vietnam.* [3/6].
21.30 US 20 : de Leningrad à Saint-Pétersbourg.
22.20 Une tragédie américaine : la guerre *de Sécession.* [2/6].
23.15 Les Aquanautes.
0.10 Ikkyo (*premier principe*).
1.00 ▶ Les Bistrots. (50 min).

Odyssée

19.55 L'Equilibre de la nature. [2/4] Le loup.
20.40 Voyager. [1/26].
21.30 Les Archives fabuleuses de l'armée française. [2/6] Soldats d'Indochine.
22.30 Les Hommes du rivage. [1/7] Les premiers pas.
23.20 La Camorra.
0.15 Le Mystère des pyramides. [2/2] (55 min).

Paris Première

19.55 Point Bourse.
20.00 et 0.05 20 h Paris Première. *Invité : Milos Forman.*
21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 Paris modes haute couture. Défilé de Christian Lacroix.
22.25 Stella ■ ■ Film de Laurent Heynemann (1983, 100 min). 91892773

France Supervision

20.30 Pêcheur d'Islande ■ Film de Pierre Schoendoerffer (1958, 85 min). 75199583
21.55 Arsenic et Vieilles dentelles. Théâtre. Pièce de Joseph Kesselring. Mise en scène de Jacques Rosny et Yves Lalonde (125 min). 31506792
0.00 Raid en Patagonie (50 min).

Ciné Cinéfil

20.30 La Jeune Folle ■ Film d'Yves Allégret (1952, N., 90 min). 2798288
22.00 Julietta ■ Film de Marc Allégret (1953, N., 95 min). 1487083
23.35 ▶ Le Mariage de minuit (Piccolo Mondo Antico) ■ ■ Film de Mario Soldati (1941, N., v.o., 105 min). 57029191

Ciné Cinémas

20.30 Quelle heure est-il ? ■ ■ Film d'Ettore Scola (1989, 95 min). 1477688
22.05 La Disparue. Film de George Sluizer (1992, v.o., 110 min). 98369792
23.55 La Forêt d'émeraude ■ Film de John Boorman (1985, 110 min). 98841857

Série Club

20.20 Flipper le dauphin. A Dolphin in Time.
20.45 Le Club.
20.50 Les Champions. Plan zéro.
21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Zéro un Londres. Le champion.
23.00 La Famille cigale.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Un Steed de trop.
0.40 Le Retour du Saint. L'arrangement (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Friends. *Celui qui disparaît de la série.*
21.25 Le Fugitif. Les anges sataniques.
22.15 Chronique de la route.
22.20 Cambouis.
23.15 Star Trek : The Next Generation. Justice (v.o.).
0.05 Earth 2. L'enfant des fleurs.

Festival

20.30 Maîtres et Valets. Feuilleton.
22.15 Sentiments. Téléfilm de Nicolas Ribowski, avec Madeleine Robinson. La récréation (90 min). 52946537
23.45 La Baby-sitter. *Test amant (20 min).*

Téva

20.30 Tévaroscope.
20.45 Pour l'amour d'un enfant. *Téléfilm de Richard Michaels,* avec Michelle Pfeiffer *(90 min).* 500329131
22.15 Murphy Brown. [3/3] Lequel des deux ?
22.45 XY Elles. Invitée : Lucie Aubrac.
23.45 *Système Téva.* Environnement : *les produits bio (55 min).*

Eurosport

19.00 Patinage artistique. En direct. Championnats d'Europe. Programme court *couples (180 min).* 18700711
22.00 Tennis. Open d'Australie (les temps forts).
23.30 Snowboard. Championnats du monde. Slalom géant dames (Italie).
0.00 Equitation.
1.00 Tennis. En direct. Open d'Australie (10e jour) (450 min). 36391700

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Jacques Lanzmann.
20.00 et 23.30 Suivez le guide. Parmi les singes - Mid Wales - Rajasthan.
22.00 Super Cities. Florence (60 min).

Muzzik

20.25 et 0.50 L'Invité. Gavin Bryars.
21.00 Beethoven par Otto Klemperer. Concert (60 min). 40599
22.00 Récital F.-J. Thiollier. Concert enregistré à l'auditorium Saint-Germain (70 min). 9824179
23.10 Cannes jazz 89 : Billy Cobham et Ben Sidran. Concert (55 min). 8573421
0.05 Le Chœur du monastère de Zagorsk.
1.20 Les Derniers Quatuors de Beethoven.
2.05 Musiques émotions Clips (235 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (60 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée ; 19.15 et 22.15, 0.10, 1.50 Economia. 19.45 et 21.15, 0.20 Correspondent. 20.10 et 21.40, 0.15, 1.40 Analysis. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 Europeos. 21.45 Artissimo. 21.50 Media. 22.50 et 1.20 International. 23.15 Eurobusiness.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, *en soirée : 19.30 et 20.30, 22.30 Le* Grand Journal. 19.56 et 21.56, 23.12, 1.12 *Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 et* 22.12 Le Journal du monde. 21.17 et 22.19, 22.44 *Journal de l'économie.* 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.41 *et 23.40 Sports. 0.12 Santé. 0.15 Le* Débat (15 min).

LES CODES DU CSA

O Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 S.O.S. fantômes. Film d'Ivan Reitman (1984, 110 min), avec Bill Murray. *Comédie.*
22.20 Bonnie and Clyde. Film d'Arthur Penn (1967, 105 min), avec Warren Beatty. *Drame.*
0.20 Allemagne année zéro. Film de Roberto Rossellini (1948, 70 min), avec Edmund Meschke. *Drame psychologique.*

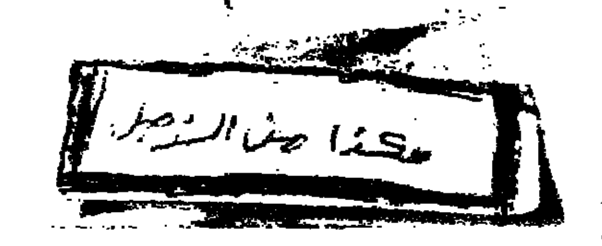
TMC

20.35 Surcouf, le tigre des sept mers. Film de Sergio Bergonzelli (1966, 95 min), avec Gérard Barray. *Aventures.*

TSR

20.35 Deux Drôles d'Oiseaux. Film de *Randa Haines* (1993, 125 min), avec Robert Duvall. *Comédie dramatique.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque *semaine dans notre supplément daté* dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde *Télévision-Radio-Multimédia* ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds *et les malentendants.*



Le Monde
MARDI 21 JANVIER 1997

Le bal des « nantis »

par Pierre Georges

CE N'EST PAS encore la Carmagnole, mais déjà la Capucine. On danse, on danse au siège du Crédit foncier de France, on y danse tous en rond ! Jour et nuit depuis vendredi. Et il y aurait *« une ambiance d'enfer »* sous les lambris Napoléon III. Une révolution ? Non la biguine, sire.

Une institution n'est pas dirigée. Elle se doit d'être gouvernée. Le gouverneur du CFF qui n'est tout de même pas celui de la Bastille, est sequestré, rue des Capucines. Aimablement certes, mais séquestré. Et au siège de la magnifique banque, garanti d'époque, entre les colonnes de marbre, la colère a pris l'aimable tour d'une révolte à la Julien Duvivier, façon la Belle Equipe.

Est-ce bien raisonnable ? Evidemment non. Et les connaisseurs, les exégètes de la chose économique vont même jusqu'à trouver un peu indécents ce bal des nantis, cette révolte des privilégiés. Le CFF serait devenu une aberration économique. Ou pour rester dans l'ambiance chorégraphique, il ressemblerait à une danseuse qui coûte cher à la nation et au contribuable. Le Foncier, un siècle et demi d'existence, serait en somme ce mort-vivant qui ne se résigne pas à faire le deuil de ses privilèges, de ses abus et de ses errements immobiliers.

Mais quand on a dit tout cela, a-t-on dit quelque chose d'autre qu'une froide et comptable évidence ?. Le Foncier se meurt, vive le Foncier répliquent les salariés. Car, à supposer qu'ils soient des privilégiés – puisque le privilégié c'est toujours l'autre –, ils ne le vivent plus ainsi dès lors que le démantèlement de l'établissement se profile et que, pour certains, le licenciement s'annonce. C'est ainsi. Et c'est humain. Sauf à supposer que le présumé *« nanti »* dans un bel effort de lucidité et un admirable esprit de sacrifice mette sa tête sur le billot en suppliant : *« Allez-y, coupez-moi la tête je l'ai mérité cent fois ! »*

Les salariés du Foncier n'en sont pas là. Et, pour tout dire, l'étonnement de ceux que cette révolte sociale exaspère, étonne un peu. Ces salariés ne se vivent évidemment pas comme des nantis. Mais plus simplement comme des employés d'une famille bancaire au statut chèvre-chou, mi-privée, mi-publique, qui n'était pas la plus à plaindre. On naissait Foncier. On vivait Foncier. Et on retraitait Foncier. Une carrière garantie sur statut. C'était ainsi. Avec tous les avantages sociaux et salariaux de tradition dans la famille. L'entrée dans cet établissement n'était pas qu'un début ou un but. Elle était aussi une fin, en ces temps encore proches où l'on pouvait encore imaginer qu'un emploi se conjuguerait sur une vie entière.

Ces temps ne sont plus. Les séismes dans l'immobilier, le désengagement de l'Etat, annonçaient un rude réveil. Et puisque le réveil est rude, la révolte ne peut qu'être dure. Il appartiendra à d'autres, plus qualifiés, de dire si le Crédit Foncier peut encore vivre. Ou s'il doit, comme il est prévu, passer aux mains de l'ennemi héréditaire, le Crédit immobilier de France. Mais une chose paraît évidente. Ce bal des Capucines, ce bal des cols blancs sur un volcan, ou au bord du gouffre, ce bal dos au mur en annonce d'autres. Comme un simple bal social des « debs » dans le secteur sinistré du crédit immobilier et de la banque.

Bill Clinton souhaite placer son second mandat sous le signe de la réconciliation et du consensus

Le président veut débarrasser la vie politique de son « atmosphère empoisonnée »

WASHINGTON
de notre correspondant

Il est difficile d'imaginer un site plus majestueux et symbolique : c'est sur les marches du Capitole, devant plusieurs milliers d'invités incarnant la diversité de la nation américaine, que Bill Clinton devait prêter serment, lundi 20 janvier. L'événement a beau être quadriennal, il n'en reste pas moins solennel, même si cette superproduction officielle tient du show hollywoodien. Devant l'estrade monumentale qui a été installée à flanc de colline, s'étendent les pelouses du Mall, où une gigantesque kermesse bon enfant a battu son plein durant le week-end.

Des milliers de badauds, bravant la température glaciale, se sont succédé sur le lieu, manifestant par leur présence un même désir : assister à cette page d'histoire que constituent les cérémonies de la 53e investiture présidentielle. Dans une ambiance résolument consensuelle, cette fête populaire avait été placée sous le double signe des racines de l'Amérique et de son avenir. De multiples témoignages ont contribué à célébrer la pérennité du « rêve américain », cette référence qui s'apparente à un véritable culte national.

« PONT VERS LE XXIe SIÈCLE »

Plus loin, des dizaines d'ordinateurs étaient mis à la disposition du public, afin que chacun puisse adresser un message électronique aux hôtes de la Maison Blanche, et apporter ainsi sa contribution au « pont vers le XXIe siècle », dont Bill Clinton sera le premier président. Pour atteindre cet objectif, le chef de l'exécutif devra faire mentir les politologues qui lui prédisent un mandat écourté sous la pression des scandales. Rarement en effet un président américain aura entamé son mandat sous de tels auspices, le seul précédent étant celui de Richard Nixon, réélu triomphalement en novembre 1972, mais obligé de quitter la Maison Blanche en août 1974.

Il est à cet égard symptomatique que, dans un entretien accordé au *Washington Post* à l'occasion de son investiture, Bill Clinton attache une telle importance au climat délétère de ces derniers mois, à commencer par les aspects les moins reluisants de la course aux contributions financières ayant dominé la campagne électorale démocrate. M. Clinton s'efforce de couper court aux nombreuses allégations selon lesquelles il aurait *de facto* échangé des invitations à passer la nuit à la Maison Blanche – dans la *Lincoln bedroom* (*Le Monde* du 20 décembre) – contre des donations au Parti démocrate. Il souligne l'urgence d'une réforme du financement de la vie politique et réaffirme qu'il est prêt à tout faire pour convaincre les républicains d'accepter une législation en ce sens.

Le chef de la Maison Blanche, qui continue d'avoir une image négative auprès des Américains s'agissant de son intégrité, souhaite débarrasser la vie politique de son *« atmosphère empoisonnée »*. Il insiste sur sa volonté d'instaurer un esprit de réconciliation et de consensus ; il espère que des accords bipartites pourront être conclus afin d'éliminer le déficit budgétaire et de réformer les programmes de la *social security* (les retraites) et de Medicare (l'assurance-maladie des personnes âgées).

M. Clinton, qui avait semblé accepter, il y a deux mois, la perspective de voir le Congrès adopter un amendement constitutionnel imposant l'équilibre budgétaire, s'y déclare désormais résolument hostile.

Le secrétaire au Trésor, Robert Rubin, avait estimé il y a quelques jours qu'une telle disposition législative représenterait *« une menace pour la santé de l'économie »*, dans la mesure où elle pourrait *« transformer un ralentissement économique en récession »* et aggraver une récession en *« dépression »*. Cette mesure avait été adoptée par la Chambre des représentants en 1996 et repoussée de justesse au Sénat. Le nouvel équilibre des forces politiques au Congrès rend cependant le passage d'un tel amendement tout aussi aléatoire.

Laurent Zecchini

Nouvelle et forte chute à la Bourse de Tokyo

LA BOURSE DE PARIS a ouvert en hausse lundi 20 janvier. En progression de 0,07 % au début des échanges, l'indice CAC 40 gagnait 0,28 % aux alentours de 12 heures à 2 471,98 points.

Quelques heures plus tôt, la Bourse de Tokyo avait terminé la séance sur un nouveau recul, l'indice Nikkei finissant à 17 480,34 points, en baisse de 609,70 points (3,4 %). Au plus bas, il était même tombé à 17 237,27 points, ce qui représentait une chute de plus de 850 points sur son cours de clôture de vendredi. Le marché, qui avait ouvert en légère hausse, a rapidement glissé dans le rouge sous l'effet de ventes à terme et les pertes ont atteint leur paroxysme peu avant le discours du premier ministre, Ryutaro Hashimoto, devant le Parlement. Bien que le discours de M. Hashimoto ne contînt aucune des mesures de soutien à l'économie espérées par le marché, le Nikkei a pu refaire une partie du terrain perdu en fin de séance.

Sur le front des taux, le contrat notionnel du Matif gagnait 22 centièmes à 130,70. Du côté des changes, le dollar continuait de gagner du terrain, s'échangeant à 5,4850 francs et 1,6270 mark *(voir page 19)*.

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	20/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	474952	244893438
Axa	544641	191051376,90
Total	309144	140748084,70
Alcatel Alsthom	241502	107404686,60
LVMH Moet Vuitton	50558	77288780
Carrefour	16907	56550847
Bertrand Faure	236391	55558195,50
Suez	236052	52354284,50
Pinault-Prin.Red.	21721	52064147
Danone	58277	46159886

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le lundi 20 janvier, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18090	-0,30	-9,71
Honk Kong index	13856,40	+0,19	+3,01

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

18090 — 22 oct. — 4 déc. — 20 janv.

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 17/01	Var. en % 16/01	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2425,10	+0,72	-4,72
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+3,16
Milan MIB 30	—	—	-0,17
Francfort Dax 30	3002,41	+0,30	+3,93
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	-0,29
Madrid Ibex 35	—	—	+5,07
Amsterdam CBS	—	—	+4,09

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 17/01	% 16/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,3200	-0,07	325	349
Écu	6,5655	-0,03	—	—
États-Unis (1 usd)	5,4065	-0,48	5,1000	5,7000
Belgique (100 F)	16,3610	-0,05	15,6200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	300,3100	-0,04	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4735	+0,10	3,2100	3,7100
Danemark (100 krd)	88,4800	-0,12	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,8630	+0,46	8,4100	9,2500
Gde-Bretagne (1 L)	9,0500	+0,46	8,6000	9,4500
Grèce (100 drach.)	2,1645	+0,05	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	77,2300	-0,25	71	81
Suisse (100 F)	390,3400	-0,01	376	408
Norvège (100 k)	85,5600	+0,71	80	89
Autriche (100 sch)	47,9470	-0,06	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	4,0445	+0,09	3,7400	4,3400
Portugal (100 esc.	3,3900	+0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,0353	+0,39	3,7200	4,3200
Japon (100 yens)	4,6237	+0,71	4,3900	4,7400

PARITÉS DU DOLLAR 20/01

FRANCFORT : USD/DM	1,6187
TOKYO : USD/Yens	117,4700

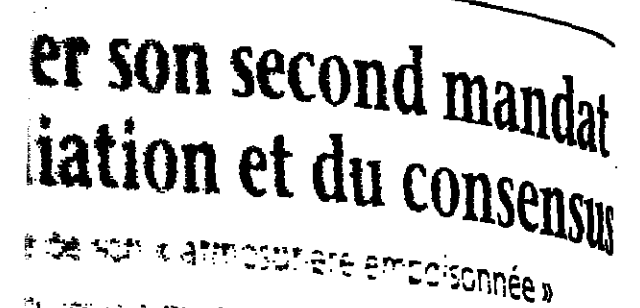
LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 17/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans
France	3,18	5,60
Allemagne	3	5,74
Grande-Bretagne	5,88	7,46
Italie	7,67	7,32
Japon	0,50	2,48
Etats-Unis	5,25	6,56

MATIF

Echéances 17/01	volume	dernier prix
NOTIONNEL 10 %		
Mars 97	141241	130,46
Juin 97	1301	128,98
Sept. 97	50	127,30
Déc. 97	—	[illegible]

Tirage du *Monde* daté dimanche 19 - lundi 20 janvier1997 : 547 076 exemplaires 3



er son second mandat
iation et du consensus

Le Monde ÉCONOMIE

ENJEUX ET STRATÉGIES

MARDI 21 JANVIER 1997

La finance flambe-t-elle ?

DOSSIER

La machine financière est-elle en train de s'emballer ? A New York, Paris ou Milan, les Bourses *volent* de record en record. En tête du hit-parade figure Wall Street, où les actions ont progressé de 56 % en deux ans. Au cours des neuf premiers mois de 1996, 1 195 milliards de dollars (6 330 milliards de francs) d'actions et d'obligations ont été émis, un chiffre qualifié de *« stupéfiant »* par les experts de l'OCDE, dans une étude à paraître sur les tendances des marchés des capitaux. Chaque jour, plus de 1 100 milliards de dollars sont traités sur le marché des changes, totalement décloisonné et doté d'instruments de plus en plus sophistiqués.

A en juger par le comportement du marché ces derniers jours, la tendance ne semble pas vouloir ralentir en 1997. Le *Wall Street Journal* rapporte, dans son édition du 14 janvier, que Charles Schwab, l'un des principaux courtiers américains, a engrangé dans ses fonds de placements boursiers, depuis le début du mois, une somme dix fois supérieure au total de décembre.

Comment ne pas frémir en songeant aux conséquences d'un éventuel déplacement brutal de telles masses de capitaux ? Comment ignorer les risques de la création d'une économie virtuelle déconnectée de l'économie réelle ? Devant l'envolée des cours des actifs financiers, les mauvais augures prédisent un effondrement des marchés boursiers. Les autorités monétaires internationales elles-mêmes, d'habitude plus promptes à manifester leur inquiétude en cas de baisse des cours qu'en période de hausse, ont récemment multiplié les mises en garde dans l'espoir de faire retomber la fièvre qui semble s'être emparée des investisseurs. Déjà, à l'occasion de la publication de son rapport trimestriel, la Banque des règlements internationaux (BRI) – la banque des banques – s'était, à la fin du mois de novembre, *« inquiétée d'une certaine euphorie susceptible d'accroître les risques »*. Début décembre, le président de la Réserve fédérale des Etats-Unis, Alan Greenspan, évoquait *« l'exubérance irrationnelle »* dont font parfois preuve les marchés boursiers. Selon le président de la Fed, un tel comportement risque d'*« affecter l'économie réelle »*, à travers *« la production, l'emploi et la stabilité des prix »*. Ces avertissements n'ont guère été suivis d'effets. Wall Street a, depuis, établi de nouveaux records.

▼ Fièvre

La récente « exubérance irrationnelle » des marchés boursiers inquiète. Zones à risque : les Etats-Unis et l'Europe du Sud

La Bourse de Paris, après avoir enregistré en 1996 une progression de 23,71 % malgré la hausse continue du chômage, a, de son côté, battu le 13 janvier son record historique de 1994 à 2 361,27 points. Ailleurs, les obligations d'Etat italiennes, malgré un endettement public record, ont dégagé en 1996 un rendement de près de 30 %.

Le spectre d'une gigantesque bulle spéculative, éloignée des réalités économiques et monétaires, qui risque d'éclater à tout instant provoquant un chute brutale des cours, ressurgit, rappelant les crises d'un passé récent, celles de Wall Street (1987), Tokyo (1990) et Mexico (1994), qui illustrent les trois facettes des dangers d'un emballement incontrôlé.

Des crises financières de ce type sont-elles à craindre aujourd'hui ? L'extrême souplesse actuelle des politiques monétaires dans le monde pourrait effectivement créer un environnement propice : au Japon, le taux d'escompte se situe à 0,5 % ; en Europe, les taux directeurs des banques centrales atteignent des plus bas niveaux historiques (3 % en Allemagne, 3,15 % en France).

Cette situation, qui permet aux agents financiers et aux particuliers de s'endetter à bon compte pour acheter des actions et des obligations, est potentiellement dangereuse en ce sens qu'elle débouche sur une économie d'emprunts avec les risques qu'elle comporte pour le système bancaire.

Ce mode de fonctionnement des marchés financiers est également un facteur de risques. Contrairement à l'idée reçue, le marché mondial des capitaux n'est pas une entité abstraite et anonyme. Il résulte des décisions des gestionnaires de caisses de retraite, de compagnies d'assurances, de sicav, dont la préoccupation n'est pas d'exercer le pouvoir ou de déstabiliser tel ou tel gouvernement, mais de... conserver leur emploi et d'augmenter leur bonus !

Pierre-Antoine Delhommais et Babette Stern

Lire la suite page II

CHRONIQUE

par Sophie Gherardi

L'utopie à 55 ans

Epatante, cette idée de la retraite à 55 ans. On imagine déjà la famille, réunie autour du gigot du dimanche. Il y aura les jeunes, lui et elle, avec le bébé. Etudiants, 25 ans. Il y aura les parents, 55 et 56 ans, tout récents retraités avec 70 % de leur salaire de fin de carrière. Il y aura les grands-parents, 78 et 80 ans. Mamie n'ayant pas longtemps travaillé n'a pas grand-chose de plus que le minimum vieillesse, mais papy, ex-cadre, a une retraite tout ce qu'il y a de confortable (meilleure que celle de son fils). Au bout de la table, il y aura l'arrière-grand-mère de 96 ans : toute sa tête, mais elle ne peut plus vivre seule. Heureusement qu'il y a l'allocation dépendance. L'important, en fin de compte, c'est la santé, et là, pas de problème, tout le monde est en pleine forme, touchons du bois. Le seul qui n'a pas l'air dans son assiette, c'est le cousin de 35 ans. Le seul à travailler et à cotiser.

Laissons cette aimable scène se dérouler dans un avenir improbable. Peu de catégories de Français sont en mesure d'exiger, de façon crédible, la retraite à 55 ans. Celle-ci est pourtant devenue, depuis peu, revendication officielle du syndicat CGT qui réclame *« une loi-cadre sur l'avancement de l'âge de la retraite »*. Cette nouvelle plate-forme se fonde sur la *vox populi, vox dei* : selon un sondage BVA, réalisé début janvier pour la radio BFM, 61 % des Français souhaitent la retraite à 55 ans. Mais, fin 1995, selon une enquête publiée par *Le Monde*, 69 % des Français trouvaient que la protection sociale leur coûtait vraiment très cher, 25 % jugeaient l'effort financier *« juste comme il faut »* et 4 % seulement l'estimaient insuffisant. Un soupçon : et si, au moment du sondage BVA, les amateurs de retraite anticipée n'avaient tout simplement pas réfléchi à l'intendance ?

Des experts ont prestement « fait tourner » les modèles pour savoir ce qu'une extension du départ à 55 ans signifierait. L'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), supposant que la moitié de la classe d'âge des 55-59 ans demanderait à partir, soit 740 000 personnes, en déduit un coût à court terme de 94 milliards de francs pour les régimes de retraite, compensé par une baisse de 32 milliards des prestations de chômage, grâce à *« l'embauche de 690 000 personnes »*. L'OFCE estime que, d'ici à 2040, il faudrait relever de 0,25 à 0,40 point par an le taux global des cotisations sociales. La Caisse nationale d'assurance-vieillesse est plus pessimiste : elle évalue le coût à 117 milliards de francs par an jusqu'en 2015.

Le problème de pareils calculs, c'est qu'ils sont effectués « toutes choses égales par ailleurs », en ne prenant en compte que les évolutions prévisibles, celles de la démographie déjà inscrites dans la pyramide des âges. Mais l'économie – et le social – sont des domaines vivants, réactifs. A système de cotisations inchangé, l'alourdissement des charges renchérit automatiquement le travail : effet négatif sur l'emploi. A ouverture économique inchangée, la compétitivité des produits français diminue : effet négatif sur la balance commerciale, sur l'investissement en France, sur l'activité nationale, et finalement sur l'emploi. A règles européennes inchangées : fin du projet de monnaie unique pour non-respect des critères de convergence ; méfiance des marchés financiers, c'est-à-dire de l'ensemble des gens – Français compris – qui prêtent de l'argent à la France, d'où hausse des taux d'intérêt. Effet récessif sur la production, mauvais pour l'emploi, cela va sans dire.

Essayons d'imaginer l'impact sur la société. 740 000 jeunes retraités de plus, si l'on suppose qu'aucun ne cherchera à travailler au noir, c'est sûrement un vaste marché qui s'ouvre pour les pépiniéristes et les fabricants de nains de jardin. Mais pour la création, pour l'innovation ? La fuite des cerveaux n'est pas un vain mot : un jeune actif qualifié aurait tout intérêt à aller subir ailleurs les affres du travail.

Réveillons-nous. *« Toutes choses égales par ailleurs »*, cette revendication est difficilement défendable. Si le peuple français en fait néanmoins sa priorité, il doit être prêt à changer des pans entiers du fonctionnement actuel de la société. Par exemple, faire des économies équivalentes ailleurs : sur la santé, sur le budget de l'Etat. Ou bien jouer sur le seul élément rapidement modifiable du cadre démographique : l'immigration. Les candidats ne manquent pas pour venir cotiser pour nos retraites. Qui osera proposer de les accueillir à bras ouverts ? D'autres solutions économiques sont envisageables. Mais personne ne devrait prôner aujourd'hui l'avancement de l'âge de la retraite sans expliquer qu'il s'agit d'un choix de société au sens plein du terme.

Année de naissance | Age | Année de naissance
SEXE MASCULIN | SEXE FÉMININ
1895 1905 1915 1925 1935 1945 1955 1965 1975 1985 1995
100 95 90 85 80 75 70 65 60 55 50 45 40 35 30 25 20 15 10 5 0
450 350 250 150 50 0 0 50 150 250 350 450

Effectifs des générations annuelles (en milliers)



John Mulcahy, directeur général de WI Carr, Indosuez Capital

« Le principal risque qui menace l'Asie est sa maturité économique »

HONGKONG
correspondance

« Quels sont, selon vous, les principaux risques financiers qui menacent l'Asie ?

– Ce qui a fait le succès de l'Asie depuis quinze ans est en train de disparaître : *à savoir la monnaie* compétitive, le haut niveau de productivité avec des coûts de main-d'œuvre faibles, et la capacité d'exporter facilement vers les économies développées. Depuis longtemps, les économies asiatiques utilisaient leur monnaie, liée au dollar américain, pour améliorer leur compétitivité. Or, depuis trois ans, ces monnaies se sont un peu émancipées vis-à-vis du dollar américain. Prenez l'exemple du dollar de Singapour, lié à un panier de monnaies : il s'est beaucoup apprécié vis-à-vis du billet vert depuis trois ans. Un phénomène auquel il faut ajouter l'appréciation du dollar contre yen, constatée depuis quelques mois.

» Si la croissance des quinze dernières années est due à une génération de pionniers qui n'avait guère d'exigence en matière de loisirs ni de protection sociale, la génération qui prend la relève est beaucoup plus exigeante. Elle ne veut plus des conditions de travail que connaissaient leurs parents. Résultat : après quinze années de hausse des salaires, Hongkong est devenue une des places les plus chères du monde. En outre, les pays occidentaux, qui ont du mal à faire passer leurs réformes dans un contexte de crise économique, sont moins compatissants, donc moins ouverts aux exportations des pays asiatiques. En un mot, le principal risque qui guette la région est un risque de maturité économique.

– Croyez-vous que, à l'instar de ce qui s'est passé au Japon, le reste de l'Asie pourrait connaître l'effet « bulle » ?

– Si la croissance des résultats se ralentit et que la valeur des actifs se met à s'effondrer, sachant que beaucoup de banques ont trop et pas toujours bien prêté, et qu'elles sont souvent surexposées en prêts immobiliers, un cercle vicieux pourrait se déclencher : les banques vont resserrer l'offre de crédit sous l'injonction des banques centrales, les sociétés ne trouveront plus de source de financement, la production baissera. Et les ménages, qui devront rembourser des dettes lourdes sur des actifs dévalorisés, réduiront leur consommation. Mais c'est un scénario extrême, auquel je ne crois pas.

» Il y a une croissance sous-jacente dans la région qui reste forte, entre 5 % et 8 % selon les pays, qui lui évitera d'entrer dans un cercle de déflation. Beaucoup de projets ont toutefois été conçus et financés sur des hypothèses de croissance de l'ordre de 10 % l'an. Pourront-ils toujours honorer le service de leur dette avec une croissance de 7 à 8 % l'an ? La question se pose. Il est vrai que dans un contexte de ralentissement de la croissance et de désinflation pouvant entraîner une dépréciation des actifs, auquel s'ajoutent aujourd'hui des taux d'intérêt réels positifs, les sociétés très endettées auraient du mal à honorer le service de leur dette.

» C'est ce qui s'est passé en 1996 en Thaïlande, où il y a tant de stocks immobiliers invendus, financés en large partie par de la dette, que les banques doivent faire face aujourd'hui à un niveau élevé de créances douteuses. Ce n'est pas sans raison que la Bourse a chuté de 35 % en 1996. La Thaïlande ne va pas échapper à une dévaluation du baht contre dollar américain. A court terme, cela devrait avoir un impact fortement déstabilisateur sur les banques qui ont prêté en monnaie faible, tout en se refinançant en monnaie forte. Mais cela permettrait d'accélérer le rebond de l'économie. La seule question est de savoir si le nouveau gouvernement aura les reins assez solides pour faire accepter une dévaluation de la monnaie locale.

» La Thaïlande n'est pas un cas isolé. En Corée du Sud aussi, nous retrouvons le même phénomène, car les groupes y sont très endettés. Les *chaebols*, ces énormes conglomérats qui dominent l'industrie coréenne, ont trois à cinq fois plus de dettes que de fonds propres. En période de fort ralentissement, comme c'est le cas actuellement, cela constitue un frein considérable au redémarrage de l'économie. Il faut s'attendre à une dépréciation supplémentaire de la monnaie coréenne. Mais aussi à une libéralisation des taux d'intérêt comme du recours aux marchés financiers pour aider les entreprises qui, aujourd'hui, doivent faire face à des taux d'intérêt réels de 7 % à 8 % !

» Il n'est pas exclu, non plus, que l'on rencontre un jour ce phénomène aux Philippines, où il y a actuellement une incroyable appréciation de la valeur des actifs, notamment de l'immobilier financé sur prêt bancaire. Mais, dans le cycle de développement qui est le leur, les Philippines ont plusieurs années de retard sur le reste de la région.

– Toute la région n'est donc pas affectée des mêmes maux au même moment ?

– Non, et c'est la première fois que les économies asiatiques sont autant découplées les unes des autres. Quand la Thaïlande et la Corée pâtissent aujourd'hui de leurs problèmes de structure, Hongkong et Taïwan s'en tirent bien mieux, car ils ne sont pas au même niveau du cycle. Hongkong et Taïwan sont déjà passés par la phase de correction nécessaire.

– Mais est-ce que Hongkong n'est pas en train de se transformer en bulle financière ?

– Il existe clairement une spectaculaire inflation de la valeur des actifs à Hongkong, en particulier dans l'immobilier. Et, pour la première fois depuis des années, les taux d'intérêt réels sont aujourd'hui positifs. Mais la Bourse se paie actuellement à seulement 12 à 13 fois ses résultats attendus pour 1997, ce qui est conforme à ses multiples historiques. Nous ne sommes pas encore en situation de bulle financière.

– Peut-on dire la même chose de la Bourse de Kuala Lumpur, qui capitalise trois fois la production intérieure brute de la Malaisie ?

– Cela a toujours été le cas. Il est normal que, dans les économies de forte croissance, la valeur des sociétés soit très supérieure à la création de richesse, car la valeur boursière est une anticipation des résultats futurs sur un certain nombre d'années, tandis que la production intérieure brute est calculée sur l'année présente.

» Toutefois, la Malaisie pourrait bien faire face à un certain ralentissement : elle bute sur une pénurie de main-d'œuvre, alors qu'il y a déjà trois millions d'étrangers sur une population de seulement 20 millions de personnes.

– L'ouverture progressive de ces économies, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, ne risque-t-elle pas de peser sur les marges de leurs entreprises et, partant, sur la valeur des actifs ?

– C'est clair. L'ouverture de ces économies entraînera une réduction des profits des entreprises locales. Elles vont devoir faire face à plus de concurrence que par le passé. Les temps vont être plus durs pour les économies asiatiques, d'autant que le reste du monde ne veut plus les subventionner.

– Ralentissement économique, risque de crises bancaires ici et là, risque de dépréciation des actifs et de certaines monnaies, fin des marchés protégés, serait-ce la fin de l'âge d'or pour l'Asie ?

– C'est seulement une ère nouvelle qui est en train de s'ouvrir. Maintenant que les différentes populations asiatiques s'enrichissent progressivement, les nouveaux consommateurs sont ici. N'oublions pas que, aujourd'hui, plus de la moitié des exportations de la zone sont destinées aux pays asiatiques eux-mêmes. Et cette part ne cesse de croître.

» Une chose est sûre : il ne faut pas sous-estimer la capacité de ces pays à s'adapter à une nouvelle donne. »

Propos recueillis
par Valérie Brunschwig

Bibliographie

- **La Bourse**, de Dominique Gallois (Marabout-Le Monde-Editions, 210 p., 38 F).
- **Que l'argent soit. Capitalisme et alchimie de l'avenir**, de François Rachline (Pluriel, 240 p., 58 F).
- **Le Défi de l'argent**, de George Soros (Plon, 205 p., 118 F).
- **Les Marchés financiers américains**, d'Antoine Mérieux et Christophe Marchand (*La Revue d'économie financière*-Le Monde-Editions, 350 p., 180 F).
- **La Planète capital. Quand les marchés se libèrent**, de Lowell Bryan et Diana Farrell (Village mondial, 314 p., 238 F).
- **Les Mouvements internationaux de capitaux**, *actes du colloque du même nom* (Jacques Léonard Editeur-Economica, 205 p., 125 F).

La Coface renforce son système de détection des crises

La crise mexicaine de 1994 *aura-t-elle été salutaire* ? La Coface (Compagnie française d'assurance du commerce extérieur) en a, en tout cas, tiré parti pour l'évaluation des risques politiques et de transfert qu'elle assure pour le compte de l'Etat et pour son compte propre. Depuis quelques mois, une vingtaine de pays sont régulièrement passés au crible d'une nouvelle batterie d'indicateurs, établie par Jenny Clei, responsable des *risques-pays de la compagnie*.

La première démarche a consisté à établir un diagnostic de la crise mexicaine en identifiant ses symptômes. Ils sont essentiellement liés à la situation macro-économique du pays : besoins de financement en partie couverts par des capitaux très volatils ; forte dépendance extérieure et différentiel important entre le taux d'épargne domestique et le taux d'investissement ; faible résistance à la crise du fait d'un niveau de réserves insuffisant pour endiguer la fuite des capitaux. De ce point de vue, le Mexique a valeur d'exemple : le niveau des capitaux court terme était dix fois supérieur à celui des réserves au moment de la crise.

Ces observations ont permis à la Coface de définir des indicateurs d'alerte – comme le flux et la répartition des investissements de portefeuille et des investissements directs dans le financement du déficit courant du pays, le niveau des réserves, celui de la dette à court terme et de l'endettement total – et de repérer les pays qui sont aujourd'hui susceptibles d'être confrontés à une crise analogue à celle du Mexique. Pour Mme Clei, sur les vingt pays surveillés, trois présentent plus de risques que les autres : l'Afrique du Sud, la *Thaïlande et la Turquie qui offrent un profil* macro-économique proche de celui du Mexique en 1994. Tous les trois ont un endettement à court terme élevé, conjugué à un niveau de réserves très faible pour le premier, à un fort déficit courant pour le second et à d'importants besoins de financement du secteur public pour le troisième.

Pour autant, ces clignotants ne suffisent pas, à eux seuls, pour déclencher une crise. « Tant que la confiance du marché est là, il n'y a pas de risque », précise Mme Clei. Mesurer cette confiance fait également partie du diagnostic. Les experts scrutent donc la cotation de la dette du pays sur le marché secondaire, l'évolution de ses taux d'intérêt et de son marché boursier et les réserves. Une baisse de l'ensemble de ces éléments est un signal précurseur.

Washington avait mis à disposition de Mexico une ligne de crédit d'urgence de 20 milliards de dollars, le 21 février 1995, pour lui permettre de remédier aux difficultés du peso. Le Fonds monétaire international avait octroyé un crédit *stand by* de 18 milliards de dollars, et la Banque américaine de développement avait apporté 3,5 milliards de dollars. Une partie de ces sommes vient d'être remboursée. La crise mexicaine a coûté cher. Mais la leçon a payé, et le degré de vulnérabilité des pays à une crise financière peut être aujourd'hui mieux détecté.

B. S.

La finance flambe-t-elle ?

Suite de la page I

Afin de ne pas dégager des performances inférieures à leurs collègues des autres banques, les gérants de portefeuilles sont tentés de prendre, tous au même moment, des positions semblables sur les marchés. Ce tropisme a pour effet d'amplifier les mouvements des cours, avec le risque de les éloigner durablement de leur valeur théorique correspondant aux données économiques, les fameux « *fondamentaux* ». Ce comportement alimente l'envolée actuelle des cours des actifs financiers qui s'accompagne d'une formidable explosion des volumes de transactions. L'industrie financière tourne à plein régime, s'appuyant sur les progrès accomplis dans les technologies de communication et d'informatique dont elle est une consommatrice effrénée.

En 1973, à la fin du régime de changes fixes, le volume quotidien qui se traitait sur le marché des devises se limitait à environ 20 milliards de dollars par jour. En 1986, ce volume était monté à un peu plus de 200 milliards de dollars. En 1995, selon une enquête réalisée par la BRI, il s'établissait à environ 1 100 milliards de dollars. Depuis, il n'a fait que croître. Les marchés obligataires ont connu la même expansion quasi exponentielle, notamment en raison de la politique d'endettement massif des Etats. En France, le stock de la dette publique négociable est passé de 79,5 milliards de francs en 1975, à près de 3 000 milliards de francs fin 1996.

Le développement a été encore plus rapide sur le compartiment des produits dérivés. Ces nouveaux instruments financiers (options, contrats à terme), utilisés par les acteurs du marché planétaire des capitaux (entreprises, banques, compagnies d'assurances...) pour abaisser le coût de leurs financements et gérer leur exposition aux variations de taux d'intérêt et de devises, connaissent un succès et un essor spectaculaires. Leur encours atteignait, fin 1995, la somme astronomique de 327 600 milliards de dollars, soit cinquante fois l'équivalent du PIB annuel des Etats-Unis ! La variation des cours étant plus forte que sur les marchés classiques, ces produits sont d'un maniement délicat. Ce sont eux qui ont été à l'origine des scandales financiers des dernières années (*faillite de la banque britannique* Barings et du comté américain d'Orange en Californie, pertes de la maison japonaise Daiwa ou de la société Procter & Gamble).

MÉTAMORPHOSE

Pour certains professionnels, ces accidents sont le tribut à payer à la métamorphose des marchés financiers. En quinze ans, on est passé d'une économie financière totalement réglementée, dans laquelle les gouvernements étaient maîtres d'œuvre, à une planète totalement libre. L'adaptation des acteurs à cette nouvelle donne est longue et douloureuse. L'apparition de nouveaux instruments attire l'ensemble des opérateurs : tout le monde veut y toucher, quitte à s'y brûler les doigts. Les affaires liées à la spéculation des japonais Sumitomo et Daiwa ou de l'allemand Metallgesellschaft ont permis de purger le marché des intermédiaires imprudents. Elles ont aussi servi de leçon.

Les établissements financiers ont développé des modèles internes d'évaluation des risques, intégrant la probabilité de défaillance, la variation possible des cours ou des changes, et le montant exact des pertes potentielles encourues. Les banques ont renforcé leurs systèmes de contrôle et investi en informatique. Les autorités de marchés sont plus vigilantes.

Ces efforts paient. Le système financier a parfaitement résisté aux divers chocs qu'il a subis au cours des dernières années (krach obligataire de 1994, crise mexicaine, plongeon du billet vert). Aucun de ces accidents de marché n'a entraîné la faillite d'établissements financiers, contrairement à la crise immobilière.

Mais cette période de transition entre l'ancien et le nouveau monde est une zone extrêmement dangereuse. Notamment pour les pays émergents : c'est ce que relève le directeur général du FMI, Michel Camdessus, dans un entretien au *Financial Times* le 10 janvier. Reconnaissant ne pas avoir vu venir la crise mexicaine, M. Camdessus dit en avoir tiré les leçons, notamment la nécessité de renforcer les systèmes bancaires dans les pays émergents. « *La prochaine crise sera une crise bancaire ou aura comme composante importante une faiblesse du système bancaire. Ceux qui sont en charge des normes bancaires – en premier lieu le comité de Bâle – doivent définir des règles opérationnelles* », estime-t-il.

Géographiquement, où se situent les risques ? Les zones qui apparaissent présenter aujourd'hui les risques financiers les plus élevés ne sont pas forcément celles que l'on croit.

Aux yeux des banquiers centraux, deux zones principales sont aujourd'hui à surveiller : les Etats-Unis et l'Europe du Sud. Persuadés que l'Italie et l'Espagne appartiendront dès le 1er janvier 1999 à la zone monétaire de l'euro, les investisseurs ont acheté massivement, en 1996, les emprunts de ces deux pays. Or l'entrée de ces nations d'Europe du Sud – « *les pays du Club Med* » pour reprendre l'expression employée à la Bundesbank – reste très incertaine. Il en résulte un risque majeur sur ces deux marchés, avec des risques de déstabilisation et de contagion sur les autres places financières européennes.

Aux Etats-Unis, la montée continue de Wall Street constitue un sujet de préoccupation pour les responsables monétaires. Ils s'inquiètent moins du niveau atteint par les cours des actions (les modèles ne montrent pas de surévaluation flagrante, l'économie américaine reste très dynamique, les profits des entreprises ne cessent de progresser) que des moteurs de la hausse. De nombreux ménages américains s'endettent à court terme et utilisent le produit de leurs emprunts pour le placer en Bourse comme ils le feraient pour acquérir des biens de consommation. Cette mécanique de gestion est potentiellement déstabilisante. Dans le cas où la Bourse de New York ne progresserait plus, les ménages ne seraient plus en mesure de rembourser les intérêts de leurs emprunts.

Quant aux pays émergents, aire traditionnelle de risques financiers, l'étroitesse des marchés boursiers a toujours pour effet d'accentuer la volatilité des cours. Chacun garde en mémoire les chutes de 1994 (la Bourse de Hongkong avait par exemple perdu 35 %). La hausse vertigineuse de certaines places émergentes en 1996 (+ 132 % au Venezuela, + 170 % en Hongrie) fait songer à une répétition de l'histoire et à des mouvements spéculatifs de grande ampleur.

Mais les économistes se veulent rassurants. D'une part, les volumes investis sur ces marchés, même s'ils progressent fortement, restent sans commune mesure avec ceux qui sont drainés vers les places financières des pays industrialisés. De surcroît, les experts notent une plus grande sélectivité, contrairement au début des années 1990 où la mode des pays émergents conduisait à des investissements aveugles.

C'est ainsi qu'en Thaïlande, pays confronté à un grave problème de déficit de sa balance des paiements courants et à des incertitudes politiques, la Bourse a reculé de 35 % en 1996. La place de Séoul a pour sa part cédé 26 %, affectée par la montée des tensions sociales dans ce pays. Malgré l'euphorie de certains marchés, rien ne permet d'affirmer aujourd'hui qu'une gigantesque bulle est en train de se former sur les marchés financiers internationaux : les indices boursiers n'apparaissent pas, dans l'ensemble, surévalués, les marchés obligataires atteignent des niveaux conformes à la faiblesse de l'inflation, le marché des devises fait preuve d'une relative stabilité.

L'expansion des marchés de capitaux, aussi vertigineuse soit-elle, ne fait au fond que refléter l'essor de l'épargne financière des ménages. Selon les calculs effectués par deux économistes américaines, Lowell Bryan et Diana Farrell, l'accumulation d'actifs financiers détenus par les ménages dans le monde devrait progresser de 12 000 milliards de dollars entre 1992 et 2002.

Aux Etats-Unis, par exemple, les ménages ne détiennent plus qu'une petite partie de leurs actifs sous forme de dépôts (29 % aujourd'hui contre 51 % en 1973) et consacrent une part croissante à des investissements mieux rémunérés tels que les fonds monétaires d'obligations ou d'actions investis sur les marchés. L'encours des fonds communs de placements (l'équivalent de nos sicav) est ainsi passé de 135 milliards de dollars en 1980 à près de 3 000 milliards de dollars en 1996. Le vieillissement de la population des pays développés se traduit aussi par un développement important des fonds de pension, dont les capitaux sont placés en actions et en obligations. L'essor des marchés financiers possède donc une base plus solide qu'il n'y paraît.

Mais la course à l'innovation et l'imagination sans limite des financiers créent sans cesse de nouveaux instruments dont il est difficile, au moins dans un premier temps, de mesurer les risques réels. C'est l'avis du spéculateur américain George Soros, qui dénonce l'utilisation de certains produits financiers hautement sophistiqués (les options à barrière notamment) et réclame une meilleure coordination internationale des autorités réglementaires. « *Le danger actuel est que les marchés financiers sont mondiaux, alors que les réglementations sont le plus souvent nationales* », note-t-il.

Les périls financiers sont d'autant plus grands que les gouvernements n'ont pas encore pris la pleine mesure de la globalisation des marchés de capitaux.

Pierre-Antoine Delhommais
et Babette Stern

Trois coups de semonce

Si le krach boursier d'octobre 1987 a été provoqué par une déconnexion entre le marché des actions et celui des obligations, au Japon, entre début 1986 et fin 1989, l'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo était monté de 12 000 à 40 000 points, soit une hausse de 233 %. *Pour faire éclater cette bulle porteuse de tensions inflationnistes*, le gouvernement japonais a brutalement resserré sa politique monétaire. Avec succès. De janvier 1990 à juillet 1995, la Bourse de Tokyo revenait de 40 000 points à 14 500 points, soit un plongeon de 65 %. Revers de la médaille : le mouvement plongea l'archipel dans un marasme économique d'où il a le plus grand mal à sortir.

Au Mexique, en décembre 1994, la décision du gouvernement de dévaluer le peso provoqua une fuite massive des capitaux étrangers. Ces derniers étaient arrivés au cours des mois précédents, attirés par les rendements à court terme élevés des dépôts proposés à Mexico. Mais cet engouement aveugle des gestionnaires ne tenait pas compte du déficit très élevé de la balance des paiements courants mexicaine.



▼ Les marchés financiers

▼ Volume journalier des opérations sur le marché des changes
en milliards de dollars

1986	89	92	95
207	620	880	1 100

Source : BRI

▼ Les résultats des entreprises américaines
en milliards de dollars
661,2
1993 1994 1995 1996
Source : Bloomberg

▼ Les fonds communs de placement américains
en milliards de dollars gérés

1980	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94
135	241	297	293	371	496	716	770	810	982	1 067	1 395	1 646	2 075	2 162

Source : ICI

▼ L'indice Dow Jones (New York)
1993 1994 1995 1996

▼ L'indice de la Bourse de Madrid
5 000 4 500 3 500 3 000 2 500 2 000
1993 1994 1995 1996

▼ L'indice de la Bourse de Bangkok
4 500 4 000 3 500 3 000 2 500 2 000
1993 1994 1995 1996
Source : Bloomberg

A l'Est, des banques aux pieds d'argile

▼ Les systèmes bancaires sont souvent marginalisés par l'afflux de crédits étrangers sans intermédiation locale

Les Bulgares les appellent les *« millionnaires du crédit »*. Dans un pays en pleine déroute économique, ils ont fait fortune en quelques mois, grâce aux prêts accordés sans garantie d'aucune sorte par des banques « amies ». En 1996, une quinzaine de banques, telles la First Private, la Mineral ou la Zemedelski, hier cajolées par le pouvoir, aujourd'hui en faillite ou sous tutelle, ont englouti les fonds de leurs milliers de déposants. La détresse et la colère des Bulgares qui manifestent depuis deux semaines pour réclamer des élections anticipées sont dues à la misère, mais aussi au quasi-effondrement du système bancaire, sept ans après le début de la transition. Si la Bulgarie connaît, à l'heure actuelle, la crise bancaire la plus aiguë – avec la probable mise en place d'un directoire financier par les bailleurs de fonds internationaux –, les autres pays de l'Est ont tous traversé des difficultés de même nature.

La fonction première d'une banque commerciale est de collecter des dépôts et d'effectuer des prêts. Or, sous le communisme, ces deux activités étaient gérées séparément, les caisses d'épargne collectant, et le ministère des finances, sous les ordres de la planification centrale, distribuant des fonds aux entreprises. Dès la libéralisation des prix, première étape des bouleversements économiques en Europe de l'Est, les anciennes banques ont tenté de devenir de véritables structures commerciales, tandis que de nouveaux établissements étaient créés.

FAIBLESSE DE L'ÉPARGNE

Ces transformations se sont heurtées à deux ou trois problèmes principaux : la nécessité de rembourser les crédits non performants de la fin de l'époque communiste ; la faiblesse de l'épargne induite par les fortes récessions et les phénomènes d'hyper-inflation ; la difficulté de consentir des prêts productifs à des industries en pleine restructuration, qui continuaient souvent à s'endetter entre elles.

« Au-delà du lourd héritage du passé, les banques ont continué à accorder des crédits douteux en 1992-1993, parfois plus tard encore », rappelle Peter Burbank, vice-président de l'agence de notation financière Thomson BankWatch. Pour se plier, au moins en apparence, aux nouvelles régulations, les établissements n'ont pas hésité à effectuer des opérations peu claires, s'échangeant entre elles des actifs pour éviter de les provisionner, ou réalisant des prêts factices afin de doper leur bilan.

Dès 1992, la Hongrie et l'Estonie sont confrontées à des crises bancaires majeures, bientôt suivies par les autres pays de la région. Les pays baltes, qui n'avaient pourtant pas tardé à entreprendre des réformes économiques ambitieuses, ont été les plus durement affectés. Fin 1992, la banque centrale d'Estonie mettait fin aux activités de trois des principales banques commerciales, touchées par le gel de leurs crédits à l'ex-URSS et un niveau élevé de prêts non performants. En Lettonie, la faillite, en mai 1995, de Bank Baltika, première banque du pays, a eu des retentissements sur l'ensemble de l'économie, replongeant le pays dans la récession au moment où ses voisins retrouvaient le chemin de la croissance. L'établissement avait 400 millions de dollars de dettes, un Letton sur cinq y avait des dépôts. L'Etat a choisi de ne pas venir à la rescousse de Bank Baltika, s'efforçant de renforcer la supervision de son système bancaire.

Dans plusieurs pays, surtout en Russie, les banques n'ont pas seulement accumulé des créances douteuses. Elles ont également concentré leur activité, non sur les crédits aux entreprises, mais sur les placements financiers. Les nouveaux banquiers, le plus souvent très jeunes, ont fait preuve d'une capacité impressionnante d'apprentissage et d'adaptation à l'environnement nouveau, surtout comparée à la lenteur des transformations de l'industrie.

Jusqu'à l'instauration d'une marge de fluctuation étroite entre le dollar et le rouble, en juillet 1995, le marché des changes était une source d'opérations rémunératrice. Depuis, les établissements, souvent liés aux plus grandes entreprises du pays, se sont tournés vers le marché de la dette publique. L'Etat a de plus en plus recours à l'emprunt : à l'intérieur, en émettant en masse des obligations à court terme (GKO), assorties de taux d'intérêt élevés ; à l'extérieur, il est parvenu d'abord à rééchelonner sa dette et, récemment, à placer avec succès un emprunt de 1 milliard de dollars sur le marché international des capitaux.

Le système reste très fragile. Plusieurs grandes banques, comme la Tveruniversalbank, ou Avtovazbank, ont été contraintes à la faillite. Parmi les quelque 2 500 établissements subsistants, un grand nombre ont peu de chances de survie. Quelques grands noms, en revanche, comme Oneximbank, Most Bank, Menatep, ou Stolitchny, ont étendu leur pouvoir jusqu'à la sphère politique, et réussi à obtenir des participations dans plusieurs grands groupes industriels et énergétiques.

PRÊTS COURTS

Ce schéma, associant quelques banques surpuissantes et des centaines de petites structures trop faibles pour survivre dans le long terme, existe dans plusieurs pays. En République tchèque, quatre banques gèrent 70 % des actifs, mais leur situation financière inquiète la plupart des observateurs. Les révélations de dysfonctionnements ou de fraudes multiples ont ébranlé la confiance de la population dans le système bancaire. Le gouvernement est parvenu à éviter toute crise majeure touchant les petits établissements, notamment grâce à des recapitalisations, coûteuses pour le budget. Il cherche aujourd'hui à poursuivre la privatisation des grandes banques, en ouvrant leur capital à des investisseurs étrangers, et peut-être à fusionner deux des principaux établissements, afin de concurrencer la toute-puissante Komercni Banka.

Quant aux banques occidentales, si elles montent parfois d'intéressants programmes de jumelage (comme la Bank of America en Extrême-Orient russe) et soutiennent les investisseurs étrangers, elles se révèlent aussi des concurrentes potentiellement nuisibles. Ainsi que l'affirme Jérome Sgard, chercheur au Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), les systèmes bancaires locaux sont souvent marginalisés par l'augmentation des flux de crédits étrangers sans intermédiation locale, qui ont représenté près de la moitié de la progression de l'endettement brut des entreprises tchèques, hongroises, ou slovènes en 1994-1995. Ce phénomène, estime-t-il, pourrait provoquer *« des problèmes récurrents de solvabilité des banques, une mobilisation insuffisante de l'épargne domestique et une croissance instable du revenu national »*.

La croissance rapide enregistrée dans une grande partie de l'Europe centrale requiert, pour être durable, des mécanismes de crédits efficaces et bien développés. Même dans les pays les plus stables et les plus avancés dans la transition, la maturité moyenne des prêts reste courte, nuisant à la solvabilité des établissement. Des efforts majeurs de modernisation s'imposent, si les firmes prétendent s'imposer face à leurs concurrents de l'Ouest. On observe partout des liens trop étroits entre les établissements bancaires, leurs actionnaires, et leurs clients, la Russie poussant le mécanisme à l'extrême.

La Berd (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) affirme que le secteur financier reste un problème dans l'ensemble de la région. Son dernier rapport souligne que *« les financiers extérieurs sont cruciaux pour la restructuration des entreprises, non seulement par les investissements qu'ils permettent de financer, mais aussi par la pression qu'ils sont susceptibles d'excercer sur la gestion des entreprises emprunteuses »*.

Echaudés par les faillites en série, et poussés par les institutions multilatérales, les pays tentent par ailleurs d'instaurer des mécanismes de supervision bancaires plus stricts. Une plus forte capitalisation, une meilleure protection des épargnants, signifient que de nombreux établissements sont encore voués à disparaître. La crise bancaire à l'Est est loin d'être achevée.

Françoise Lazare

PÉRILS FINANCIERS

Questions-réponses

1 Qu'est-ce qu'un marché dérivé ?

Les marchés dérivés naissent d'un marché de base, décliné de mille et une manières différentes. Chacune de ces déclinaisons devient un compartiment spéculatif du marché. Par exemple, une option d'achat sur une action représente un produit dérivé (l'option) à partir d'un bien réel (l'action). L'intérêt d'un tel mécanisme est son effet de levier. A partir d'un investissement minime, un gain massif peut être engrangé si l'action monte. Mais des pertes, tout aussi massives, peuvent également être réalisées. Les produits dérivés regroupent : les contrats à terme, les options, et les swaps ou contrats d'échange.

2 Y a-t-il inflation des produits dérivés ?

Ces produits, de plus en plus sophistiqués, suscitent un tel engouement que la Bourse fait aujourd'hui l'effet d'une pyramide inversée. La pointe représente ce qui devrait être la base, c'est-à-dire les produits eux-mêmes. Le reste représente la masse des produits dérivés. On estime que l'encours de la dette publique américaine, dans les mains d'investisseurs privés, est quatre à cinq fois moins important que l'encours des produits dérivés construits sur cette même dette.

3 Comment a explosé la bulle de 1987 ?

En 1987, la Bourse des pays industrialisés – Wall Street surtout – fait l'effet d'un casino où l'on gagne à tous les coups. Les cours montent régulièrement, et l'imagination des traders est sans limites. L'économie financière finit par perdre toute relation avec l'économie réelle.

Deux mauvaises nouvelles consécutives – le relèvement des taux d'intérêt en Allemagne et un très mauvais chiffre du commerce extérieur américain – font cesser l'euphorie d'un coup. Tous les acteurs cherchent à se désengager en même temps. Les programmes informatiques de cession de titres, mis au point pour entrer en action en fonction de seuils de cours calculés à l'avance, se déclenchent et accélèrent la chute des cours. La panique s'en mêle. En l'espace d'une journée, Wall Street perd 22,8 % de sa capitalisation. Au total, les pertes boursières approcheront les 5 000 milliards de francs aux Etats-Unis et 250 milliards de francs en France.

4 Comment a explosé la bulle de 1994 ?

En 1994, c'est un krach obligataire étalé sur plusieurs mois qui a contaminé l'ensemble de la sphère financière. Aux Etats-Unis, la crise naît de la crainte d'un retour de l'inflation, engendrée par la surchauffe de l'économie. Du coup, les prêteurs augmentent leurs primes de risques sur les marchés obligataires. En Europe, un résultat identique est généré par les déficits budgétaires à répétition. Ayant tenté d'amortir la crise à force de dépenses sociales, les pays européens n'ont pas trouvé dans leur épargne nationale de quoi financer leurs excès de dépenses. Ils ont donc dû augmenter les taux d'intérêt servis pour séduire les investisseurs.

Ce renversement de tendance a pris à contre-pied les investisseurs qui pensaient pouvoir parier sur une baisse régulière des taux d'intérêt. Les taux orientés à la hausse, c'est la valeur des obligations qui s'est alors dirigée à la baisse. En France, le marché obligataire a ainsi perdu 18 %. Cette hausse des taux longs a contaminé l'ensemble des marchés financiers et entraîné le désastre de la banque britannique Barings.

5 Quel a été le rôle des Etats dans la déréglementation financière ?

L'expansion des marchés financiers s'est brutalement accélérée, au milieu des années 80, avec la déréglementation et l'internationalisation des mouvements de capitaux. Après la City de Londres et son « big bang » en octobre 1987, qui ne faisait que suivre l'exemple américain, Paris s'est lancé à son tour, sous la conduite de Pierre Bérégovoy et d'Edouard Balladur, dans une vaste entreprise de libéralisation de son système financier : dématérialisation des titres, création d'un marché à terme, désencadrement du crédit, réforme des systèmes de cotation, informatisation des transactions, fin du monopole des agents de change, accès direct des entreprises au crédit... Cette entreprise fut justifiée par la volonté d'augmenter la mobilité des capitaux.

6 La technologie est-elle le meilleur ami des flux financiers ?

Les progrès rapides de l'informatique et des moyens de communication ont joué un rôle décisif dans le développement du marché mondial des capitaux. Ils ont permis aux investisseurs, en augmentant leur puissance de calcul, d'effectuer des opérations de plus en plus complexes sur le plan mathématique et d'affiner ainsi leur gestion des risques. Et ont également offert aux opérateurs une information en temps réel par l'intermédiaire de leurs écrans Reuter, Telerate ou Bloomberg, disposés dans les salles de marchés des banques.

LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE (données nationales, OCDE, cvs)

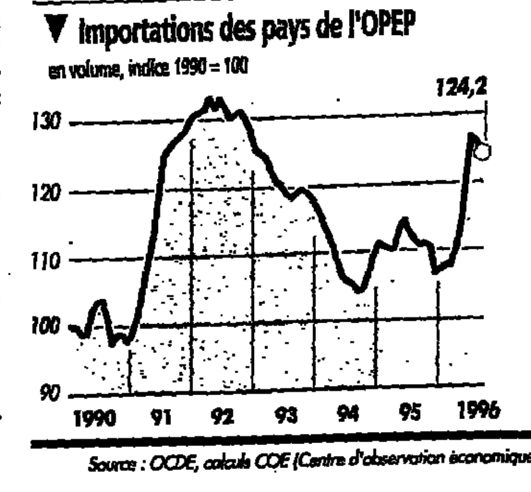
	Etats-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Canada
Production industrielle (en %)	nov.	nov.	nov.	oct.	oct.	nov.	sept
Dernier mois connu	+0,8	-1,9	+3	-1,2	-1,7	-0,5	-0,2
Cumul sur 12 mois	+4,7	+4	+3,2	+0,2	-2,3	+0,2	+2,0
Taux de chômage (en %)	dec	nov.	déc.	nov.	oct.	nov.	déc.
Dernier mois connu	5,3	3,3	10,9	12,7	12,2	6,9	9,7
Un an avant	5,6	3,4	9,9	11,6	12,2	8	9,4
Indice des prix (en %)	déc.	nov.	nov	déc.	déc.	nov	nov
Dernier mois connu	0	-0,3	-0,1	+0,2	+0,1	+0,1	+0,4
Sur 12 mois	+3,3	+0,5	+1,4	+1,7	+2,6	+3,3	+2
Solde commercial (en milliards)	oct.	nov	oct.	oct.	oct.	oct.	oct
Dernier mois connu (monnaies nationales)	-12,7	+901,4	+9,4	+16,9	+7 262,4	-0,5	+1,5
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	-160,2	+7 072,7	+95	+121,9	+65 905,7	-11,8	+35,2
Cumul sur 12 mois (en dollars)	-160,2	+65,7	+63,9	+23,5	+42,5	-18,1	+25,8
Croissance du PIB (en %)							
3e trimestre 1996 (rythme annuel)	+2,1	+0,4	+3,3	+3,7	+2,4	+1,8	+3,3
Sur 12 mois	+2,2	+3,2	+1,9	+1,4	+0,7	+2,2	+1,6
Solde des paiements courants en % du PIB							
1996 (estimations OCDE)	-2,1	+1,4	-0,7	+1,3	+3,5	-0,1	0
Déficit public en % du PIB							
1997 (prévisions OCDE)	-1,8	-2,6	-3,4	-3,2	-3,7	-3,7	-1,5
1996 (estimations OCDE)	-1,6	-4,1	-4,1	-4,1	-6,7	-4,8	-2,7
Dette publique en % du PIB 1996	64,2	87,4	61,3	55,1	124,4	56,1	100,5

LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE RELANCE LES ACHATS DES PAYS DE L'OPEP

La situation économique des pays exportateurs de pétrole s'améliore, grâce à la bonne tenue des prix du brut. Confrontés à une situation financière difficile depuis la fin de la guerre du Golfe, ils avaient adopté des politiques économiques restrictives, qui s'étaient traduites par une quasi-stagnation de leurs importations depuis quatre ans.

L'année 1996 a, au contraire, été marquée par un net redressement des achats à l'étranger des pays de l'OPEP. Ils ont progressé d'environ 6 % en volume au cours des neuf premiers mois de 1996, par rapport à la même période de l'année précédente. La part de ces pays dans les exportations françaises est désormais modeste (3,3 % en 1995 contre 8,9 % en 1980), *mais* certains secteurs d'activité (produits de luxe, parfumerie, biens d'équipement mécanique...) pourraient profiter de cette embellie.

En collaboration avec le COE de la chambre de commerce et d'industrie de Paris



Source : OCDE, calculs COE (Centre d'observation économique)

À RETENIR EN FRANCE

PIB (en milliards de francs courants)	SMIC horaire (en francs)	Population active	Nombre de chômeurs
7 675	37,91	25 590 000	3 121 500

Les experts américains sont divisés sur la croissance pour 1997

▼ Etats-Unis

Les estimations pour l'ensemble de l'année se fondent sur une progression modérée. Mais certains spécialistes minimisent la portée de la reprise

La prévision économique est un art difficile. En témoignent les évidentes contradictions que la situation actuelle de l'économie américaine suscite à la mi-janvier 1997. Les premiers éléments disponibles au cours du dernier trimestre de 1996 ont manifestement surpris les analystes comme les marchés. On a pu constater une remontée sensible des taux à long terme : les bons du Trésor à trente ans étant passés de 6,31 % le 2 décembre à 6,85 % le 13 janvier 1997. Cette réaction a été déclenchée par la publication des chiffres de l'emploi aux Etats-Unis en décembre. Les marchés, on le sait, ont ces derniers temps une logique inversée : ce qui peut être considéré comme une bonne nouvelle pour le pays est, dans leur raisonnement, transposé comme un élément négatif.

Le bon indicateur d'emploi de décembre, avec 262 000 créations d'emplois, a aussitôt provoqué l'inquiétude de ceux qui croient y voir une tension supplémentaire sur le marché du travail devant gonfler les coûts salariaux et donc se répercuter, à brève échéance, sur les prix. Du coup, la Réserve fédérale américaine (Fed) ne pourrait rester insensible à cette progression de l'inflation et serait tentée de remonter les taux d'intérêt à court terme pour calmer le jeu et freiner la croissance.

Il n'est pas absurde de se demander si une croissance excessive d'une économie déjà proche du plein-emploi pourrait relancer l'inflation et provoquer une telle réaction. Le rythme de croissance de l'économie s'est manifestement accéléré au quatrième trimestre de l'année dernière, alors que l'on aurait pu escompter une prolongation de la tendance qui semblait se dessiner auparavant, c'est-à-dire le ralentissement de 3,3 % en taux annuel au premier semestre, à 2,1 % au troisième trimestre. Une consommation plus active, une demande externe vive et un secteur du logement toujours stimulé par des taux d'intérêt relativement faibles replacent aujourd'hui l'économie sur une tendance probable d'environ 3 %- 3,5 % par an. Cette analyse n'est toutefois pas partagée par tous. Un certain nombre de spécialistes, s'ils reconnaissent la reprise de l'activité, en minimisent la portée.

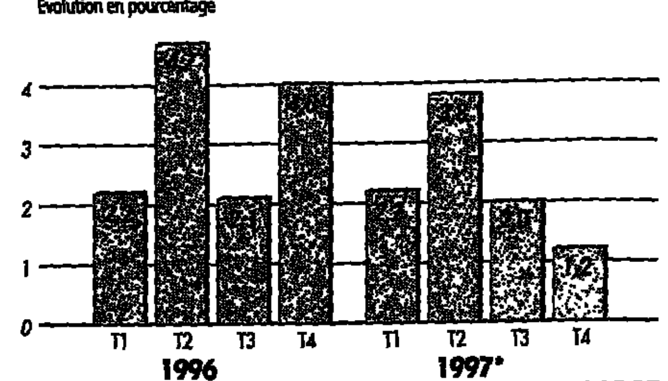
Ils font observer que la croissance de l'emploi, recensée sur une période légèrement plus longue, est plutôt en ralentissement : de septembre à décembre 1996, 162 000 emplois ont été créés en moyenne par mois contre 240 000 sur la période janvier-octobre. Ils soulignent les facteurs spécifiques imputables au seul mois de décembre, et notamment la douceur du climat favorable à la poursuite des chantiers en construction.

Les chiffres du quatrième trimestre annoncent-ils une tendance nouvelle ou ne sont-ils que le reflet d'une variation statistique anormale ? Les estimations faites par les économistes pour l'ensemble de l'année 1997 sont, jusqu'à présent, fondées sur la perspective d'une économie en progression modérée. Le Conference Board, qui représente l'ensemble des entreprises, est peut-être l'un des plus optimistes et considère que les éléments « fondamentaux » de 1996, caractérisés par une croissance solide des revenus des ménages, des taux d'intérêt relativement bas et des prix stables pour les biens de consommation, vont demeurer en 1997. Il table sur une croissance, en 1997, de 2,9 % contre 2,4 % en 1996, avec une hausse des prix à la consommation de 3,6 %.

Nombreux sont ceux qui comptent sur la divergence des conjonctures entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires pour contribuer à l'apaisement des tensions internes. La médiocre performance économique attendue en Europe cette année, comme l'incapacité du Japon à rebondir, vont permettre à une économie américaine proche de la surchauffe, et caractérisée par un déficit important de ses échanges extérieurs (l'excès de la croissance de la demande interne sur le PIB est comblé par l'importation), de maintenir ce rythme encore assez longtemps, avant qu'il ne trouve sa sanction dans des prix plus élevés.

Selon ce raisonnement, l'économie pourrait soutenir un taux de croissance relativement fort sans que l'inflation reparte. Les données de l'inflation pour 1996 vont dans ce sens. L'indice global des prix à la consommation a progressé de 3,3 %, mais celui des prix hors énergie et produits alimentaires reste très modéré : 2,6 %, une des meilleures performances depuis 1965. Cette réflexion s'appuie aussi sur les récentes conclusions du groupe de travail du Congrès sur les statistiques de prix, qui ont montré que l'indice des prix à la consommation avait nettement surestimé l'inflation dans un passé récent. Il reste que la psychologie des acteurs a changé. Si certains croyaient encore, il y a peu, que la Fed pourrait assouplir la politique monétaire, la grande majorité des économistes, qui ne s'attendent pas à un changement de cap prochain, considèrent que, lorsque celle-ci interviendra, ce sera dans le sens d'un resserrement et d'un relèvement des taux pour freiner les tensions issues d'une surchauffe possible.

Philippe Adhémar
Economiste.



* Prévisions

Source : Conference Board prévisions 1996-1997

UN CHIFFRE

175

milliards de dollars

L'ENCOURS DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN CHINE

En 1996, la Chine aura attiré l'équivalent de 40 milliards de dollars d'investissements étrangers (un montant en augmentation de 7 % sur l'année précédente), ce qui porte à quelque 175 milliards le total de ces investissements depuis le début des réformes économiques, il y a dix-huit ans.

Lors d'une intervention devant le Forum économique mondial de Hongkong, Zhang Wule, vice-président de la commission économique et commerciale du gouvernement chinois, a indiqué que son pays avait reçu, fin 1995, un total de 135 milliards de dollars d'investissements étrangers directs depuis 1978. Selon des sources chinoises, ces investissements – dont plus des deux tiers proviennent de Hongkong et Taïwan – devraient encore progresser de 10 % cette année, alors que certains experts, au contraire, escomptent un *« effet plateau »* en 1998, voire dès cette année.

Pour M. Zhang, cet engouement des investisseurs étrangers s'explique par les performances macro-économiques de la Chine, notamment en termes d'inflation (ramenée en dessous de la barre des 10 %) et de croissance (autour de 8 % en 1996).

Pour encourager l'afflux de capitaux extérieurs, Pékin entend poursuivre sa politique d'abaissement des tarifs douaniers, d'accélération de la convertibilité du yuan et d'uniformisation de la réglementation relative aux investissements étrangers directs.

Bientôt la sortie du tunnel pour Budapest ?

▼ Hongrie

Après six ans de transition, les résultats économiques sont moins bons que ceux de la plupart des pays voisins

Six ans après le début de la transition, la Hongrie où vient de se rendre Jacques Chirac, se trouve par rapport à ses voisins immédiats, dans une position intermédiaire qui traduit des résultats plutôt décevants. Elle n'a certes pas connu d'effondrement économique comme on en observe dans les Balkans ou dans l'ancienne Union soviétique : la récession a été beaucoup plus courte, l'appauvrissement de la population plus limité, et elle a aujourd'hui des perspectives appréciables de convergence avec l'Europe de l'Ouest, en termes économiques mais aussi politiques.

En revanche, ses performances ont été généralement moins bonnes que celles de la Pologne, de la Slovénie, de la République tchèque, voire même de la Slovaquie. Ainsi, la croissance cumulée du PIB, entre 1992 et 1996, n'a été que de 2% en Hongrie, contre 28% en Pologne; de même, le salaire industriel moyen exprimé en écus a augmenté sur la même période de 5% dans le premier cas, contre 55% dans le second. Pourquoi cet écart de performance, alors que la Hongrie bénéficiait, à bien des égards, de la situation de départ la plus favorable?

Une réponse vient immédiatement : dans les pays voisins, la reprise depuis 1992 a eu des bases financières plus solides et ne s'est pas accompagnée, comme en Hongrie, d'une dégradation rapide des comptes publics et des paiements extérieurs. Aussi, en 1995, alors que la croissance s'accélérait dans l'ensemble de la région, le gouvernement de Budapest a-t-il dû adopter un programme de stabilisation particulièrement sévère : forte correction budgétaire, resserrement de la politique monétaire, dévaluation de 15% de la monnaie nationale, baisse équivalente des salaires réels. En un mot, de nouveaux sacrifices pour la population et un très gros coup de frein sur la demande interne, qui n'a été que partiellement compensé par la croissance des exportations. Trois raisons principales peuvent expliquer cette fragilité de la transition hongroise. La première est assez banale : l'augmentation des revenus et de la consommation a dépassé nettement les capacités d'offre de l'économie pendant trois ans, ce qui explique une bonne part du déficit extérieur. Si cette variable relève du réglage conjoncturel de la demande, les deux suivantes ont, en revanche, un caractère nettement structurel, et pourraient continuer de peser dans les prochaines années.

D'abord, la Hongrie compte parmi les pays les plus endettés du monde. Elle a transféré en moyenne 5% du PIB par an à ses créditeurs étrangers depuis quinze ans, sans restructuration de l'échéancier et sans accident de paiement. Elle semble même avoir refusé, en 1990, une offre informelle de réduction de dette, dans le cadre de l'*« initiative Brady »*, considérant que la défense de sa vertu financière lui assurerait, à long terme, un accès plus facile et moins coûteux aux marchés de capitaux internationaux.

CRISE BANCAIRE

Aujourd'hui, la sanction infligée aux nombreux pays qui ont fait le choix inverse, y paraît minime alors que le prix payé par la Hongrie pour l'éviter a été très élevé : entre 1992 et 1995, on observe un lien étroit entre les paiements d'intérêts extérieurs, le gonflement du déficit public, la formation d'une dette interne importante et la réduction de l'épargne financière disponible pour les entreprises. Il est donc permis de penser que le jeu n'en valait pas la chandelle.

Le troisième facteur d'affaiblissement de la transition hongroise a été une crise bancaire très grave en 1992, qui a imposé un double « choc d'offre » à l'économie. D'un côté, il apparaît qu'un grand nombre d'entreprises *a priori* solvables *n'ont pas résisté* à la conjonction provisoire de taux d'intérêt réels très élevés et d'une quasi-disparition du crédit; le secteur des PME semble avoir été particulièrement atteint, ce qui a réduit les capacités de régénération de l'appareil productif, décisives dans le contexte de la transition.

En outre, la restructuration ultérieure des banques n'a atteint que partiellement ses objectifs, en dépit de son coût budgétaire considérable : depuis 1992, les taux d'intérêt sont restés de l'ordre de 12 % en termes réels et le stock de crédit réel aux entreprises a baissé continûment, imposant une pénurie de crédit sévère à l'économie. Aussi le soutien à la reprise apporté par ce secteur bancaire reste-t-il très limité.

Au total, on peut s'attendre à ce que la vulnérabilité financière du pays, jointe à ces handicaps micro-économiques, pèse sur son développement futur, tout comme ils ont aggravé la dérive des années 1992-1994.

A en juger par les principaux équilibres, l'économie hongroise paraît avoir retrouvé une capacité de croissance stable : le déficit courant en 1996 (1,6 à 1,8 milliard de dollars) ne pose plus de problème au niveau actuel des investissements directs, et le déficit budgétaire, proche de 4 % du PIB, recouvre un excédent primaire (hors intérêts) équivalent.

Par ailleurs, la réduction des salaires réels en 1995 s'est traduite par un accroissement massif de l'épargne brute des entreprises, à 11 % du PIB cette année-là, contre 1,4 % en 1993; compte tenu de l'état du système bancaire, un tel transfert était sans doute un préalable à une reprise de l'activité puis de l'investissement.

Enfin, le pays a confirmé sa position de premier receveur d'investissements directs en Europe de l'Est et a obtenu une amélioration appréciable de ses conditions d'accès aux emprunts internationaux.

DÉVELOPPEMENT DUALISTE

Les conditions d'une reprise sont donc réunies, mais elles apparaissent moins favorables qu'en Pologne, par exemple, en raison des faiblesses relevées plus haut, qui semblent devoir se traduire par la formation d'une structure productive fortement dualiste.

D'un côté, on observe un secteur domestique (hors services publics privatisés) qui a supporté le gros de la crise bancaire, puis de la chute de la demande interne, et dont l'expansion risque d'être bridée à l'avenir par une pression fiscale très forte, un crédit bancaire limité ou mal distribué et, le cas échéant, une demande interne instable.

En revanche, le secteur exportateur a profité largement de la dévaluation de 1995 et a engagé, apparemment, une restructuration profonde. Toutefois il est aussi très largement contrôlé par des entreprises occidentales, qui importent l'essentiel du capital (investissements directs et crédits) et recherchent surtout une main-d'œuvre très qualifiée et peu coûteuse, située à proximité immédiate du marché ouest-européen.

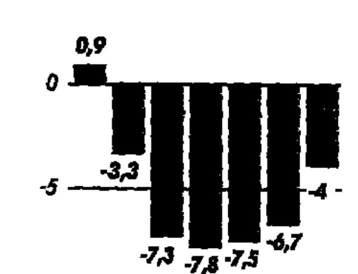
Un développement fortement dualiste n'est certes pas incompatible avec une croissance rapide, surtout si l'économie domestique peut être renforcée par une augmentation de l'épargne intérieure et par les bénéfices budgétaires d'une adhésion prochaine à l'Union européenne; l'expérience récente de l'Irlande est à cet égard un exemple intéressant. Toutefois, il y a aussi des risques sérieux qu'une dynamique économique fragile s'accompagne durablement d'une croissance lente des revenus, de contraintes financières très étroites et de tensions sociales fortes.

Jérôme Sgard
Economiste au Cepii

▼ Les écueils de la transition

en pourcentage du PIB





Source : Cepii et Berd

LIVRES

Nouveaux capitalismes

par Jean-Gustave Padioleau

En Amérique, au capitalisme managérial triomphant de l'après-guerre a succédé, depuis la fin des années 80, la domination des « investisseurs ». 1965 : les actionnaires individuels *détenaient 84 % des titres des sociétés américaines* et les « institutionnels » – assurances, fonds de pensions, etc. – en contrôlaient 16 %. En 1995, les « institutionnels » gèrent 60 % des portefeuilles. Ces nouveaux acteurs sont décrits en détail par Michael Useem, professeur à la Wharton, une *business school* renommée, dans *Investor Capitalism*. Cinq ans d'études de terrain à Wall Street, la fréquentation assidue de conseils d'administration et d'assemblées d'actionnaires lui ont permis de réaliser cette grande leçon de sociologie concrète, sans jargon, nourrie d'informations utiles aux dirigeants d'entreprise. Gourmand de faits, Karl Marx aurait apprécié.

Michael Useem perçoit dans l'*investor capitalism* un phénomène durable. L'arrivée au pouvoir de cohortes de MBA, agiles à manipuler les ratios financiers, permet aux protagonistes de tisser des réseaux de relations et d'intérêts. De plus, l'*Investor Capitalism* ne manque pas de légitimité populaire. L'opinion publique fustige, à l'occasion, les abus de Wall Street, mais les mêmes citoyens attendent de bons dividendes pour financer les études universitaires de leurs enfants et les retraites.

Rappelons que si l'*Investor Capitalism* fleurit aujourd'hui, c'est, pour une part, grâce à la maîtrise des risques, découverte par Louis Bachelier, en 1900, dans une thèse soutenue à la Sorbonne et récompensée par une toute petite mention « honorable »... Dans un livre exceptionnel, *Against the Gods*, en voie de devenir un best-seller mondial, Peter L. Bernstein peint l'histoire de la conquête des risques financiers. Cette maîtrise obtenue grâce à des recherches universitaires n'exclut pas les pièges des excès de confiance dans les modèles. Les chances de culbutes financières ou boursières demeurent, avertit Peter L. Bernstein, reconnu comme l'un des sages de Wall Street.

En France, l'intelligence des nouveaux capitalismes se développe grâce, entre autres, à l'école lyonnaise d'économie sociologique. Christian Thuderoz met à la portée de tous une synthèse originale et rigoureuse de la *Sociologie des entreprises*. L'ouvrage de l'un de ses collègues lyonnais, Pierre-Yves Gomez, *Le Gouvernement de l'entreprise*, d'une facture universitaire, est inventif. L'auteur y propose des modèles de gouvernance des entreprises s'écartant du schéma unique de la firme imposée par l'économie politique orthodoxe.

Dans un autre registre, *French Resistance*, de Michael Johnson, est un petit livre d'un grand intérêt pour l'Elysée. Ancien correspondant de *Business Week* à Paris, Michael Johnson a été un temps collaborateur de la CEP (le groupe de presse et d'édition qui publie notamment *Le Point*, *L'Express*, etc.) où il était chargé d'introduire de nouveaux modes de management. L'ancien patron d'International Management montre l'ampleur de l'inertie hexagonale, débordée par les exigences de la « globalisation ». « *L'adaptation de la France*, conclut-il non sans tristesse, *sera lente et douloureuse.* »

Ces refus d'une gestion moderniste n'importunent pas des critiques sociaux bien français. Ainsi une argumentation néomarxiste conventionnelle permet-elle à Bernard Floris, maître de conférences à Grenoble, de dénoncer dans *La Communication managériale* la « *nouvelle idéologie de la culture d'entreprise* », la venue « *d'une ingénierie symbolique des relations sociales* » et l'entrée dans « *l'ère des relations publiques généralisées* ». Un conformisme passéiste fort éloigné de la fougue de certains radicaux.

Une bonne nouvelle : des problématiques concurrentes de la théorie néoclassique de la firme apparaissent. Des deux côtés de l'Atlantique, des recherches de pointe s'y consacrent. Un livre novateur d'Henry Hansmann, *The Ownership of Enterprise*, témoigne de l'effervescence du « design institutionnel » à la recherche de nouvelles formes d'organisation. Selon le professeur de la Yale Law School, les mutuelles, les fondations, les services collectifs, les entreprises familiales activent le dynamisme du capitalisme nord-américain. Sous réserve d'imagination et de volontés individuelles ou collectives.

INVESTOR CAPITALISM
de Michael Useem
Basic Books, New York, 1996, 332 p.
AGAINST THE GODS
de Peter L. Bernstein
John Wiley, New York, 1996, 383 p.
SOCIOLOGIE DES ENTREPRISES
de Christian Thuderoz
La Découverte, « Repères », Paris, 1997, 125 p., 48 F
(en librairie le 24 janvier).
LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE
de Pierre-Yves Gomez,
InterEditions, Paris, 1996, 272 p., 150 F.
FRENCH RESISTANCE
de Michael Johnson
Cassel, Londres, 1996, 112 p.
LA COMMUNICATION MANAGÉRIALE
de Bernard Floris
PUG, Grenoble, 1996, 272 p., 130 F.
THE OWNERSHIP OF ENTERPRISE
de Henry Hansmann
Harvard University Press, Cambridge (USA), 1996, 366 p.

PARUTIONS

● LE SOCIAL ET LES PARADOXES DU CHAOS. ENTRETIENS AVEC GUITTA-PESSIS PASTERNAK
Face à la brutale mise en cause des certitudes et des croyances, est-il possible de domestiquer le désordre, d'éviter l'atomisation des sociétés ? Oui, affirme l'anthropologue Georges Balandier, qui décèle dans les convulsions de la planète l'ébauche d'un nouvel « *ordre* » encore fluctuant. Assurément, renchérit Jean-René Fourtou, le PDG de Rhône-Poulenc, qui voit dans l'entreprise un élément de restructuration de la vie de la société, un lieu d'engagement personnel et collectif en guise de réponse à la régression des idéologies.
Au premier, on pourrait rétorquer que cette remise en ordre oblige à désigner de nouveaux arbitres pour pallier la démission du pouvoir politique, incapable de réduire une fracture sociale et générationnelle que le progrès technique et économique ne peut résorber à lui seul. Au second, on ferait valoir le décalage entre la vision de l'entreprise légitimée des années 80 et l'image bien peu « *citoyenne* » – faite d'emplois et d'avenirs confisqués – qui lui colle aujourd'hui à la peau. Raison de plus pour prêter une oreille attentive au dialogue que s'est efforcée de nouer Guitta Pessis-Pasternak, entre penseurs et bâtisseurs. Autour d'une trentaine d'entretiens réunissant des personnalités aussi diverses que les sociologues Edgar Morin, Michel Crozier, Alain Touraine et Jean Baudrillard, les philosophes Jean-François Lyotard et Gilles Lipovetsky, l'architecte Ricardo Boffil et le démographe Hervé le Bras, Jean-Marie de Carpentries, PDG de Bull, le banquier Bernard Esambert ou encore le consultant Michel Villette. Un forum pour idées justes. A l'adresse de sociétés en quête de sens. (Desclée de Brouwer, 280 p., 150 F).

Economistes à vendre et foire aux idées

par Christian Schmidt

Quelque quatres milles économistes, vêtus comme des cadres supérieurs, ont conflué de toutes les universités des Etats-Unis vers La Nouvelle-Orléans, entre le 4 et le 6 janvier 1997. Cette migration constitue un rituel bien établi qui rythme, chaque année à date fixe, la vie des économistes américains – seule la ville élue change, selon un principe de rotation subtil. Initialement congrès de la seule American Economic Association (AEA), cette rencontre est devenue, au cours des années, celle des Allied Social Science Associations (ASSA) qui regroupe aujourd'hui quarante-neuf associations des plus variées : de l'Association pour l'étude de l'économie cubaine (ASCE) à l'Association des économistes pour la réduction des armements (Ecaar), en passant par diverses associations féministes, sans oublier la merveilleuse Société pour la communication des idées nouvelles (Isini).

Pour comprendre la raison d'être d'un déplacement de cette ampleur, il faut distinguer le côté cour du côté jardin. Sur le devant de la scène, un programme de plus de trois cents sessions qui s'enchaînent avec ponctualité, comme si l'ensemble était réglé par une machine ; sans compter les tables rondes et les panels pour lesquels ont été mobilisés sept Prix Nobel, ainsi que tous ceux que l'ont dit « *nobélisables* » (ou qui se considèrent comme tels).

Par derrière, se déroulent les choses sérieuses. L'ASSA abrite le plus grand marché du monde des économistes. Dans cette gigantesque foire, les universités américaines ont trois jours pour recruter leurs enseignants, et les professeurs pour négocier âprement leur contrat. Entre ces deux usages bien distincts, l'Assa a facilité le développement d'une zone intermédiaire où la vie de l'esprit flirte avec le commerce. En un lieu déterminé ouvert à tous les congressistes, les grands éditeurs universitaires anglo-saxons vendent leurs dernières publications (avec réduction), et traquent leurs prochains auteurs. C'est là qu'on échafaude les projets éditoriaux, tout en soupesant méthodiquement leurs retombées en termes de coûts et de retour.

Quels enseignements peut tirer de ce spectacle à plusieurs entrées un économiste européen convié à y participer à titre de « figuration intelligente » ? C'est l'échelle du phénomène qui frappe d'abord. Nonobstant un certain scepticisme à l'endroit des économistes, dont s'est fait l'écho un intéressant article du *New Yorker* (« The Decline of Economics », de John Cassidy, 2 décembre 1996), l'analyse économique constitue, aux Etats-Unis, la principale matrice pour appréhender les phénomènes sociaux. Vous désirez étudier la médecine légale, la vie dans les banlieues ou la paix dans le monde, c'est d'abord aux économistes que vous vous adressez ; la multitude des associations qui ont rejoint l'American Economic Association à l'ASSA en témoigne.

Confiance indéfectible dans les vertus de la pensée économique ou lobbying efficace de la profession ? Ni l'un ni l'autre, à la vérité. Tables rondes, panels et sessions révèlent au contraire les incertitudes, voire le doute, qui s'emparent aujourd'hui de beaucoup d'économistes américains. Le temps n'est plus aux découvertes tapageuses et aux écoles triomphantes. Mais qu'importe, c'est en langage économique que se formulent interrogations et états d'âme. Et, malgré la diversité et la méfiance réciproque des membres de la communauté, l'économie reste une dimension centrale et bien vivante de la culture américaine.

> Au congrès de l'ASSA, pendant trois jours, les professeurs américains les plus illustres, appartenant aux universités les plus prestigieuses, planchent aux côtés de modestes assistants venus souvent d'obscurs collèges

La quantité ne coïncide pas nécessairement avec la qualité même si, par l'effet d'échelle, elle y contribue. Un esprit enclin à la sélectivité s'étonnerait sans doute de la disparité de niveau des idées et des papiers présentés. Mais voir les choses ainsi serait ne rien comprendre. Au congrès de l'ASSA, on expose, on déploie tout ou presque. Le tri s'effectue en d'autres lieux et en d'autres temps, car la majeure partie des textes discutés ne sont jamais publiées. En fait, pendant trois jours, les professeurs américains les plus illustres, appartenant aux universités les plus prestigieuses, plancheront aux côtés de modestes assistants venus souvent d'obscurs collèges. Une manière de carnaval des économistes d'où la profession sortira provisoirement « *autoconfortée* ».

Un pendant exact du congrès de l'ASSA serait difficile à imaginer en Europe, tant les particularismes de recrutement des universités restent puissants d'une nation à l'autre, en dépit de l'incontestable vitalité des organisations qui regroupent les économistes européens (la plus importante est l'European Economic Association). Un abîme sépare encore ce grand marché intégré des économistes nord-américains de l'univers segmenté où opèrent nos collègues européens, même si la qualité des communications présentées dans ce genre d'enceinte penche nettement en faveur du Vieux Continent.

L'événement américain est porteur d'informations plus générales. On peut en déduire une cotation des thèmes de recherches fort utile. Au terme du congrès 1997, certaines valeurs classiques restent sûres, comme le commerce international, la théorie des cycles et la politique économique, avec une mention particulière pour la fiscalité, à laquelle plus de vingt sessions ont été consacrées. D'autres sont en repli, comme les anticipations rationnelles ou l'analyse des inégalités. Plusieurs tendances se confirment, et quelques thèmes émergent. La dynamique est plus que jamais à l'ordre du jour : qu'il s'agisse du chaos en macroéconomie, des idées de Mandelbrot sur les effets de dépendance à long terme en économie financière, ou des modèles de décisions d'inspiration « *évolutionnaire* » en microéconomie. Quant à la théorie de la firme, elle occupe une place prépondérante avec l'engouement actuel porté au thème de la « *gouvernance* ». Au même moment, et sans relations nécessaires entre les deux phénomènes, Marx commence à sortir timidement de son purgatoire.

De tels indices demeurent fragiles. Le trait le plus saisissant de ce panorama réside dans un regard insistant porté par les économistes sur le passé. Ainsi plusieurs sessions ont délibérément situé leur thème d'étude dans une perspective historique (welfare, théorie des jeux, etc.). Surtout, le panel qui a rencontré le plus large succès concernait un réexamen du plan Marshall. Signes des temps ? Face aux incertitudes qui les entourent, les économistes américains prennent soin de méditer les expériences passées, avant de hasarder timidement quelques propositions sur les problèmes du moment (chômage, maîtrise de la conjoncture). Avancer à reculons, une démarche qui n'est pas sans évoquer certains crustacés très appréciés à La Nouvelle-Orléans.

Christian Schmidt est professeur à l'université Paris-Dauphine.

Toyota abandonne-t-il le toyotisme ?

par Michel Freyssenet et Koichi Shimizu

Depuis quelques mois, hebdomadaires et quotidiens se font l'écho des transformations que Toyota a apporté à son système de production. La question est de savoir si ces transformations sont de simples adaptations aux nouvelles conditions du marché ou bien si, sous couvert de réformes, on assiste à la recherche d'un autre modèle. Les articles de presse, généralement bien documentés sur les changements de l'organisation productive, ne font pas le lien avec la profonde transformation de la relation salariale. Les modifications du système Toyota sont expliquées par la récession, l'appréciation du yen et l'internationalisation de la production, alors que les principaux choix ont été faits dès 1990, au moment où le système paraissait à son apogée. La profonde crise du travail qui a frappé Toyota est passée inaperçue en Europe et en Amérique du Nord.

C'est en réalité cette crise du travail qui est à l'origine des réformes de l'organisation de Toyota. Durant la période dite de la « bulle spéculative » (1987-1991), le marché automobile japonais est passé de 3,2 à 5 millions d'immatriculations par an, la demande se déplaçant dans le même temps vers les modèles de haut de gamme et les véhicules « récréatifs ». Toyota a accru le nombre de ses modèles, mais n'a pu produire le volume demandé. De 44 % du marché intérieur – l'ambition de Toyota était d'atteindre 50 % –, la firme est tombée à 35 % de parts de marché en 1993, et a dû faire assembler une plus grande variété de modèles sur une même chaîne.

Surtout, Toyota n'a pas réussi à recruter ou à retenir le nombre de jeunes nécessaire, ceux-ci se détournant du travail proposé en raison de sa dureté. Les salariés en place ont résisté, à travers le syndicat, à un nouvel accroissement des heures supplémentaires (le temps de travail annuel a atteint 2 315 heures en 1990 chez Toyota pour une durée contractuelle de 1 808 heures). Le recours à des travailleurs temporaires (10,4 % des ouvriers de fabrication en 1991) a eu pour conséquence d'accroître les dysfonctionnements. Les chefs d'équipe et les contremaîtres, piliers du système, ont été de moins en moins en mesure d'assurer le plan de production, en raison des manques d'effectif et de la trop grande diversité de la production. Il en a été de même chez les fournisseurs.

A force de tendre vers la production « au plus juste », le système s'est privé de toute élasticité. Ce faisant, il a rencontré ses limites d'acceptabilité sociale. Les tensions sur le marché du travail se sont transformées en crise du collectif de travail au sein de la firme. Comme souvent en pareil cas, il n'était plus possible de faire simplement machine arrière. C'est l'ensemble du système qu'il a fallu repenser en plein boom de la demande.

Un comité conjoint direction-syndicat a été constitué pour « humaniser le travail ». Or plusieurs des mesures adoptées à partir de 1990 ont affecté le cœur du système. Toyota se distinguait des autres constructeurs japonais en incitant les salariés à réduire eux-mêmes, mois après mois, les temps de travail standards. Le principal inventeur du « juste-à-temps », l'ingénieur de Toyota Taïichi Ohno, a oublié de rappeler dans ses écrits qu'il avait couplé cette méthode de disparition progressive des causes des arrêts du flux avec le système de rémunération : le salaire dépendait à 60 % de l'effort fait mensuellement par chaque équipe pour diminuer ses temps de production, ce qui menaçait à terme son propre effectif.

> A force de tendre vers la production « au plus juste », le système s'est privé de toute élasticité, et a rencontré ses limites d'acceptabilité sociale

C'est ce système qui a été remis en cause, bien que l'emploi soit garanti par ailleurs. Il a même été supprimé dans une des filiales d'assemblage de Toyota, Toyota Motor Kyushu, où sont expérimentées les transformations les plus importantes, au profit d'un système classique fondé sur la qualification et l'ancienneté. Il a été sensiblement modifié dans le reste du groupe, la part du salaire liée à la réduction des temps de production étant ramenée à 20 % de la rémunération mensuelle.

Le système des horaires et la conception de la chaîne de montage ont également été changés. Les deux équipes, une de jour et une de nuit séparées par quatre heures pouvant être utilisées en heures supplémentaires, ont été remplacées par deux équipes de jour, rendant impossible l'allongement de la journée de travail, même si le plan de production n'était pas réalisé. La réduction du temps annuel de travail a été programmée. Cette durée a atteint 1 891 heures en 1995. Les chaînes de montage ont été tronçonnées en minilignes séparées par des stocks tampons, donnant à chaque équipe une certaine autonomie de temps pour faire face, sans stress insupportable, aux imprévus. Chaque miniligne permet aussi aux équipes d'avoir une relative maîtrise de la réalisation d'un produit complet. Ces aménagements ont été explicitement empruntés à Volvo et Mercedes, au moment même où ceux-ci les ont remis en cause pour leur productivité insuffisante.

Le renversement de la conjoncture en 1992 n'a pas empêché les transformations de se poursuivre. Sans doute conscient d'affronter une crise structurelle, Toyota met maintenant l'accent sur la décentralisation, la négociation des objectifs, la légitimité des aspirations individuelles, au détriment de la valorisation exclusive de l'esprit de groupe. Des recherches sont même entreprises pour mieux impliquer les salariés, en privilégiant l'amélioration des conditions de travail, l'évaluation individuelle et la réduction des coûts par des économies de matière et d'énergie, et par le changement technique. La baisse de rentabilité dès la deuxième moitié des années 80 et la contraction de la demande obligent aussi le constructeur à réduire la diversité de ses produits et à diminuer ses coûts de conception.

Les constructeurs européens devraient regarder de près la mutation de Toyota avant de s'engager dans une voie dont on perçoit mieux aujourd'hui les limites. Comment tirer les bénéfices d'une organisation productive sans réunir les conditions sociales qui la rendent efficace ? Comment obtenir durablement des salariés qu'ils réduisent *in fine* le temps de travail nécessaire à une production donnée, sans garantir leur emploi en particulier ni le niveau de l'emploi en général ? L'adhésion obtenue des salariés ces dernières années résulte plus de la crainte du chômage et de l'affaiblissement syndical que d'une acceptation raisonnée et relative du système, comme cela a pu être le cas du personnel de Toyota jusqu'à la fin des années 80. Quand les salariés constatent que leur implication conduit à des réductions incessantes d'effectifs, et non à la construction d'un engagement réciproque sur l'emploi et les salaires, alors les nouvelles organisations peuvent s'écrouler comme des châteaux de cartes, ainsi que le laissent penser certains conflits de ces derniers mois.

Michel Freyssenet est sociologue, directeur de recherche au CNRS, Iresco-CSU. Koichi Shimizu est économiste, professeur à l'université d'Okayama.

Doctorat en poche, comment aborder le monde de l'entreprise

Le doctorat n'est pas un sésame infaillible pour trouver un emploi et les jeunes docteurs ne peuvent pas tous prétendre à une carrière universitaire. Ceux qui n'ont pas de projets professionnels bien définis, ou qui hésitent entre plusieurs voies au-delà de la thèse, peuvent désormais suivre un séminaire de cinq jours destiné à les aider à identifier leur potentiel et à les sensibiliser à l'entreprise : ce sont les « doctoriales ».

L'idée, lancée par la Direction de la recherche et de la technologie (DRET), est née de plusieurs constats. Le premier est qu'il y a « surproduction » de thésards en France. Environ 10 000 doctorats sont soutenus chaque année et leurs titulaires se heurtent ensuite à un marché de l'emploi étriqué : 2 000 à 2 500 d'entre eux seulement trouvent un poste dans la recherche et l'enseignement publics, 1 000 dans l'industrie privée et, bon an mal an, entre 500 et 1 000 dans l'enseignement secondaire.

Pour le reste, *« ce n'est pas clair »*, reconnaît Claude Weisbuch, directeur scientifique de la DRET et fondateur du projet avec Roland Tixier, son directeur adjoint. Il faut remonter à la fin des années 80, début des années 90, pour comprendre, en partie, l'origine de la situation. *« On prédisait alors une pénurie de cadres de niveau 1 et l'on a décidé d'augmenter le nombre des allocations de recherche »*, explique le directeur scientifique de la DRET. C'est d'ailleurs à la même époque que les filières Descomps, qui visent la formation d'ingénieurs par l'apprentissage, sont lancées.

▼Formation
Tous les jeunes diplômés ne peuvent pas prétendre à un poste dans la recherche ou l'enseignement public

Deuxième constat : les entreprises ne recrutent pas assez les thésards. Pour Claude Weisbuch, le problème est typiquement hexagonal : *« Elles préfèrent embaucher un « produit calibré » qu'elles connaissent bien, avec les ingénieurs des grandes écoles. La formation par la recherche n'est pas entrée dans les mœurs en France. »* Dans les autres pays où les jeunes ingénieurs et docteurs font leur parcours à l'université, les employeurs jugent les deux formations complémentaires. Les doctoriales visent donc à permettre aux thésards de mieux se vendre sur le marché du travail. Il ne s'agit pas de concurrencer les ingénieurs, mais de montrer que le thésard peut être une richesse pour l'entreprise.

« L'objectif n'est pas non plus de détourner les jeunes gens de la recherche, mais de les aider à choisir leur voie, quelle qu'elle soit, en connaissance de cause », précise Roland Tixier. Une telle initiative existe déjà en Grande-Bretagne depuis 1968, avec une finalité quelque peu différente. Il ne s'agit pas, comme en France, de valoriser la thèse auprès des employeurs, mais d'élargir les débouchés des diplômés à l'économie, la gestion, voire la finance. Si les Anglais le font depuis vingt ans, pourquoi pas nous ? s'interroge Claude Weisbuch. Après quelques expériences pilotes menées avec l'Association Bernard-Grégory, qui a pour mission traditionnelle de promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes scientifiques possédant un doctorat, trois séminaires se sont succédé depuis la rentrée 1995, concernant au total 240 jeunes.

▼ Répartition des docteurs dans les secteurs public et industriel
en pourcentage

	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR INDUSTRIEL
DIPLÔME ÉTRANGER	0,5	1
DIPLÔME D'INGÉNIEUR	60	63
DIPLÔME UNIVERSITAIRE		

Source : Conférence des grandes écoles (enquête menée auprès de 583 docteurs en mars 1996)

Les candidats aux doctoriales sont sélectionnés, non pas sur l'intérêt de leur sujet de recherche, mais sur leurs qualités personnelles, en fin de première année de thèse ou en début de seconde année. Durant cinq jours, un groupe de 80 ou 100 étudiants, toutes disciplines confondues, sont initiés à l'entreprise et à l'innovation sous la forme d'études de cas, de travaux en équipe, de visites d'entreprises, etc. Ils apprennent à communiquer avec des personnes qui ne sont pas forcément du même milieu scientifique, bref à sortir de leur tour d'ivoire. Un véritable *« choc pédagogique »*, selon les fondateurs des doctoriales, lequel n'est toutefois pas ressenti comme tel par certains des participants qui, avant de faire de la recherche, étaient diplômés d'une école d'ingénieur, et donc déjà sensibilisés à l'industrie.

Ces séminaires visent également à encourager les jeunes docteurs à développer, d'ici la fin de leur thèse, leurs compétences en vue d'un projet professionnel, comme se créer un réseau sur Internet ou apprendre une langue étrangère.

Coût de l'opération : environ 5 000 francs par personne dont une moitié est prise en charge par la DRET et l'autre par le laboratoire de recherche du jeune docteur. Ce dernier n'a donc rien à débourser. De plus, à la fin de la thèse est proposée aux diplômés une journée d'initiation aux techniques de recherche d'emploi.

Cette initiation aux entreprises suscite des réticences. *« Certains responsables de laboratoires refusent que leurs chercheurs suivent les doctoriales, mais d'autres en envoient plusieurs en même temps, malgré le coût que cela représente. »* Le ministère de la recherche a décidé de généraliser le dispositif et un budget de 6 millions de francs a été voté pour financer 1 600 doctoriales en 1997. *« Seize universités ont déjà répondu à l'appel d'offres et vont se lancer au premier semestre »*, signale Roland Tixier, dont le transfert à l'Association Bernard-Grégory, en vue d'encadrer la diffusion des séminaires, est soutenu par le ministère de la recherche.

Il est encore trop tôt pour faire le bilan de ces séminaires, mais ils semblent avoir facilité l'insertion professionnelle de certains thésards. D'une manière générale, les doctoriales modifient l'état d'esprit des participants, selon Claude Weisbuch : de retour au laboratoire de recherche, certains jeunes insufflent un dynamisme nouveau, prenant plus d'initiative, proposant des réunions de groupe, etc. *« Ils sont aussi moins réticents à l'idée de travailler dans une PME, traditionnellement peu attractive dans le milieu des thésards »*, ajoute Roland Tixier.

Enfin, le rapprochement avec l'entreprise cherche à favoriser le développement d'emplois nouveaux. Ses promoteurs mettent en avant l'exemple d'un jeune thésard passé par la doctoriale, aujourd'hui ingénieur marketing avant-projet ; en clair, il coordonne le service marketing et le département recherche. *« C'est ce type d'emploi qui manque à l'économie française »*, conclut Claude Weisbuch.

Contact e-mail : http : // www. etca. fr. / doctoriales

Clarisse Fabre

Un chercheur au service du client

Son sujet de thèse était taillé sur mesure pour l'industrie : une étude sur les fibres céramiques pour des moteurs d'avion. Mais pas forcément pour un poste technico-commercial. Ingénieur marketing avant-projet chez un équipementier automobile, Nicolas Hochet, vingt-neuf ans, représente le type même de l'étudiant, puis du chercheur, qui a su gérer sa formation. Un deug A (sciences et structures de la matière), suivi d'une école d'ingénieurs (l'université technologique de Compiègne dans la filière génie mécanique) dont le centre de recherche l'attire au point qu'il se lance dans un DEA (diplôme d'études approfondies), puis dans un doctorat à l'Ecole des mines de Paris.

Soucieux d'élargir son horizon, ce diplômé bac + 8 suit, pendant sa thèse, des cours optionnels comme l'unité de valeur Management de la recherche et de l'innovation, il perfectionne aussi son anglais, etc. *« Je pense qu'il devrait y avoir un minimum d'enseignement d'ouverture obligatoire en doctorat, quelle que soit l'orientation ultérieure du chercheur »*, estime-t-il. Comme chaque thésard de la Direction de la recherche et de la technologie (DRET), il est informé de l'existence des « doctoriales » et pose sa candidature. Ne se sent-il pas suffisamment armé sur le marché de l'emploi, son diplôme d'ingénieur en poche ? *« En tant qu'ingénieur, j'aurais trouvé du travail, mais en tant que docteur, pas sûr. Régulièrement, on entend dire que les chercheurs ont du mal à s'insérer »*, explique-t-il.

Le voilà donc en séminaire dans un camp de vacances militaire situé à Fréjus. Durant cinq jours, les conférences, les travaux de groupe, les visites d'entreprises s'enchaînent à un rythme que Nicolas qualifie de *« très soutenu »*, parfois jusqu'à dix heures du soir ! La ressemblance avec l'armée s'arrête là, puisque des cocktails et des soirées sont également prévus pour favoriser les échanges et détendre l'atmosphère.

Les intervenants au séminaire réussissent assez bien à le convaincre que ses compétences peuvent intéresser l'industrie. Mais *« surtout, les témoignages de jeunes chercheurs employés en entreprise nous ont permis de mieux identifier les trajectoires possibles »*, estime Nicolas.

Il est embauché depuis deux mois dans un poste qu'il découvre tous les jours et apprend « sur le tas », mais bien encadré. En tant qu'ingénieur marketing avant-projet, il travaille en amont du lancement d'un produit sur le marché – quelques mois avant – et sert d'interface entre la recherche et les clients qui sont des constructeurs automobiles.

« L'objectif est de réagir le plus vite possible aux besoins du client et d'adapter le produit en conséquence, explique-t-il. *De plus en plus, la production résulte d'une navette entre la recherche et développement et le marketing »*, poursuit-il. Difficile de savoir dans quelle mesure le passage par la « doctoriale » l'a aidé à décrocher ce poste. *« Je me suis senti plus sûr à l'issue du séminaire »*, conclut Nicolas Hochet. Disons qu'il joue le rôle, loin d'être négligeable, d'éclaireur.

C. F.

File d'attente

De nombreux thésards continuent leurs études par un stage post-doctoral, le « post-doc », le plus souvent à l'étranger. Si certains jeunes chercheurs souhaitent valoriser leur thèse, c'est de plus en plus la difficulté de trouver un emploi dans la recherche publique qui les motive. De fait, le « post-doc » peut n'être qu'une file d'attente, sans garantie d'embauche : déjà, la durée des contrats, au départ limitée à un an, est en train de s'allonger à deux ans, voire plus... Surtout, le fait de partir à l'étranger et de couper le cordon avec le laboratoire d'origine peut être fatal au jeune docteur qui, de retour en France, a perdu les contacts susceptibles de lui ouvrir les portes du CNRS. Des initiatives ont été prises pour rompre l'isolement des post-doctorants expatriés, comme celle de l'association Bernard-Gregory qui a lancé un forum sur Internet ainsi qu'un service d'offres d'emplois dénommé Frogjobs.

COURRIER

Le dossier « L'ivresse du pessimisme », publié le 14 janvier, a suscité de vives réactions.

LES VRAIES QUESTIONS

Vous avez certainement prévu des réactions des *« fans »* de Viviane Forrester à vos articles consacrés à son livre, *L'Horreur économique*.

Bien qu'admiratif pour la démarche de cet auteur brillant et réfléchi, je pense ne pas faire preuve de partialité en vous disant que vous n'avez vraiment pas éclairé le lecteur du *Monde*. Certes, le *« phénomène de société »* que représente la mobilisation d'une partie de la population contre la présentation habituelle de l'économie est intéressant, mais il ne constitue que l'aspect *« mondain »* de l'affaire. A force de relativiser les théories, on oublie les faits qui les sous-tendent. Oui ou non, le nombre d'heures travaillées diminue-t-il ou, au moins, reste stable, tandis que le nombre de travailleurs potentiels augmente ? Oui ou non, assiste-t-on à une destruction du travail rémunéré ?

Vous ne répondez pas à cette question ! Vous préférez parler de pessimisme ou de naissance d'une famille de pensée ! (...) Forrester nous fait progresser parce qu'elle pose les vraies questions. Elle n'est ni la première ni la seule (pourquoi ne citez-vous pas le livre plus technique de Rocard, *Les Moyens d'en sortir*, il va pourtant assez loin et c'est quand même un vrai praticien de l'économie, non ?) ; mais elle frappe fort.

Paul Stieglitz

LA FORCE DES CHOSES

Viviane Forrester a une idée. Avoir une idée n'est pas si mal. Beaucoup n'en ont aucune et s'en contentent. L'idée de Mme Forrester, unique mais vigoureuse, est à l'opposé de la « pensée unique » qu'elle combat de la plume alerte du pamphlétaire. Le travail, terme noble aujourd'hui dégradé en emploi, est le fondement de notre société (...). Or les hommes ont si bien perfectionné les outils, la télématique a tant multiplié la puissance de leurs bras et de leur cerveau que peu d'entre eux suffisent désormais à produire nécessaire et superflu. Voilà le travail sens dessus dessous et branlante la société qu'il fondait. Mais nous sommes si habitués à l'ordre ancien et si mal préparés à sa disparition que, pour échapper aux *« épouvantes de la vacuité »*, nous nous refusons de voir la vérité en face, cependant que nos gouvernants déploient de charitables efforts pour camoufler la catastrophe et prolonger la vie d'un concept agonisant (...).

On l'aura compris, si l'idée est forte, le ton polémique l'affaiblit. L'agressivité rejoint le pousse-au-crime, tant sont méchants les méchants et pitoyables les victimes (...). On eût aimé que Mme Forrester s'en tînt à son idée : il était plus facile, jusqu'au milieu du siècle, de lutter contre les patrons qu'il ne l'est aujourd'hui de résister à la force des choses.

Extrait d'un article de Claude Le Borgne à paraître dans la revue « Défense nationale »

Le point de vue de Rémy Prud'homme, « Le véritable poids des prélèvements obligatoires », paru le 17 décembre, a suscité un courrier abondant.

CLIVAGE GAUCHE-DROITE

(...) M. Prud'homme nous dit que M. Juppé estimerait que les prélèvements obligatoires seraient trop lourds et qu'il faudrait les diminuer... ce qui serait la politique traditionnelle de la droite dans le débat droite-gauche. Faut-il rappeler que le gouvernement de M. Juppé tout comme le précédent auquel il participait y ont fait exactement le contraire ?

Et M. Prud'homme continue : la gauche a toujours augmenté et augmentera toujours les prélèvements obligatoires. La gauche, dit-il, veut les augmenter. Cela est faux ; cela est contraire à ce que la gauche annonce ; cela est contraire à ce que la gauche a fait dans les dernières périodes (...).

Philippe Ferradou
(Fontenay-aux-Roses)

LE POIDS DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

(...) Quel est le poids des prélèvements publics ? Il suffit de regarder autour de nous, d'établir une sorte de « compte d'exploitation fiscal consolidé » par ménage et par entreprise pour voir que, manifestement, nous ne consacrons pas 63 % de nos revenus réels aux prélèvements obligatoires. Comme dans toute opération de mesure, il faut garder à l'esprit les ordres de grandeur « manifestes », pour éviter de s'égarer dans des erreurs aussi ridicules que les hypothèses dont elles découlent.

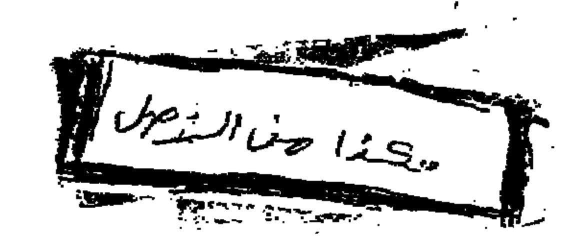
Le bon chiffre est-il de 44,2 % ? Nous pouvons bien évidemment laisser tomber la virgule, même pour mesurer les simples variations. Malgré le talent des comptables et des statisticiens, la marge d'erreur est largement supérieure. Mais c'est un ordre de grandeur utilisé pour les comparaisons internationales, et il vaut mieux garder un baromètre imparfait qu'en changer continuellement.

Je voudrais (...) ajouter deux observations :

– La première est que le PIB est, par définition, une notion de valeur ajoutée, alors que les prélèvements obligatoires, même consolidés, constituent au contraire un « chiffre d'affaires » (bien que négatif). Donc les deux notions ne sont pas directement comparables (...).

– La deuxième est que, si le PIB, en intégrant le secteur non marchand, est devenu, légèrement, moins sensible aux structures socio-économiques, le numérateur des prélèvements obligatoires, lui, dépend doublement de l'extension du secteur administratif. Ainsi, selon que le système éducatif est principalement public ou principalement privé, son financement (y compris l'essentiel du financement de l'école privée en France !) entre ou non dans les prélèvements obligatoires (...).

Jacques Graindorge
Président de Finances Méditerranée





Ingénieurs Commerciaux

Secteurs de Pointe

Secteurs de Pointe

Chef de projet informatique
Un pilote plus qu'un expert



850 personnes, 1,2 Md de F de CA, des marques renommées : Biscottes Heudebert, Cracotte, Grany, Pelletier, P'tit Grillé... leaders sur leur marché.

Au sein d'une structure courte, rattaché au responsable informatique, vous êtes l'interlocuteur privilégié des services industriel/achats, qualité, marketing et force de vente. Vous assurez le développement, la mise en place et la maintenance de leurs applications informatiques. Vous êtes *avant tout* à l'écoute de leurs besoins, pour optimiser votre rôle de « faire faire » auprès des sous-traitants. Vous pilotez la réalisation et la mise en exploitation de chacune des solutions retenues, ainsi qu'un projet innovant de Groupware.

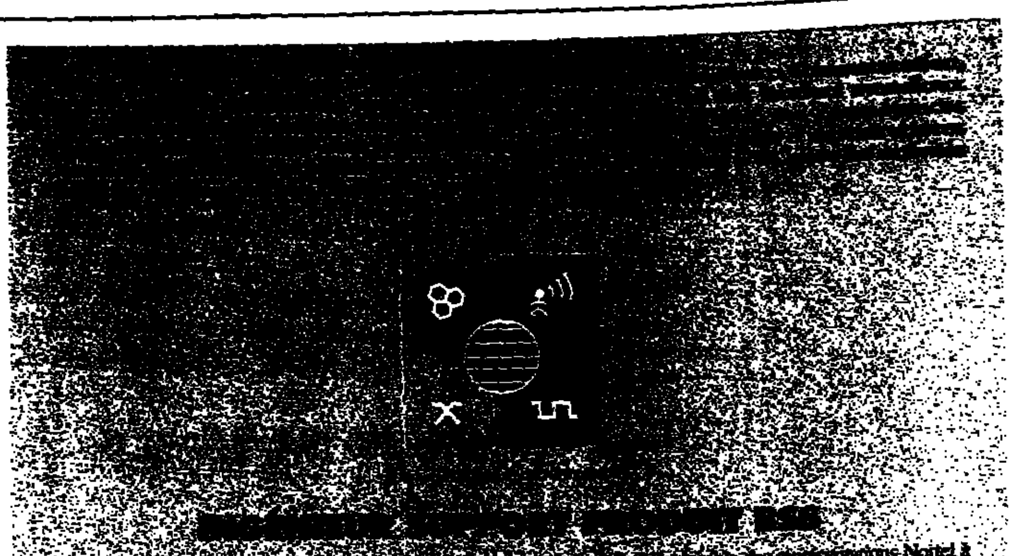
De formation supérieure bac + 5, vous avez acquis une expérience de 3 *années dans le secteur informatique*/ organisation, qui vous a familiarisé avec l'environnement réseau AS400, sans pour autant être devenu un expert. Vous avez développé vos aptitudes relationnelles et d'organisation; au-delà de vos compétences techniques, c'est votre capacité à mener un projet qui fera la différence.

Poste basé à Athis-Mons (91).

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite et photo sous référence CP/M197 à Eric Payan, Heudebert, 4/6 rue Edouard-Vaillant, 91207 Athis-Mons.

UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE **DANONE**

MEDIA SYSTEM



Anglais indispensable. Déplacements ponctuels (France, étranger) à prévoir.

NORTEL MATRA CELLULAR

MEDIAPA

INGÉNIEUR MÉTALLURGISTE R&D



TREFIMETAUX, 3 900 MF de CA, 5 usines, 2 000 collaborateurs, est la filiale française du Groupe KM EUROPA METAL, numéro un mondial de la transformation *du cuivre et de ses* alliages. Aujourd'hui, pour notre Centre de Recherche, situé dans l'Oise (80 km de Paris, 1/2 heure de Cergy-Pontoise), *nous recherchons* un(e)

▶ Diplômé(e) d'une Grande Ecole d'Ingénieurs, vous êtes titulaire d'un doctorat, si possible dans le domaine de la mise en forme des alliages métalliques. Votre thèse et/ou *une première expérience vous ont permis d'acquérir des compétences en traitements* thermomécaniques, solidification, rhéologie, *modélisation et micro-informatique* (programmation).

▶ Adjoint au Chef du Service, à la tête d'une équipe de 6 techniciens, vous réaliserez différents projets de recherche en liaison avec les sites de fabrication en France et à l'étranger. Vous serez ensuite responsable du transfert des nouveaux procédés et des améliorations dans les ateliers concernés. Vous agirez en véritable conseil auprès des opérationnels en usine.

▶ *Vos qualités relationnelles et votre sens de la décision vous permettront de mieux introduire les innovations et les changements que vous proposerez.*

▶ Vous pratiquez l'anglais couramment, l'allemand ou l'italien serait un plus.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence IM, à TREFIMETAUX, DRH, 11 bis rue de l'Hôtel de Ville, 92411 Courbevoie Cedex.

TREFIMETAUX

Entrez dans la dimension cuivre !



GROUPE INDUSTRIEL INTERNATIONAL, LEADER DANS SON DOMAINE : TGV, EUROSTAR, LOCOMOTIVE, METRO, TRAMWAY, SIGNALISATION

CA de 2 mrds d'ECU - 22 000 personnes - 26 établissements dans le monde dont 9 en France

Dans le cadre d'un de nos plus importants axes stratégiques de développement identifiés dans le monde d'ici l'an 2000, nous CREONS les 3 postes

au siège à **PARIS** - M° Esplanade de la Défense (transféré début 97 à St-Ouen M° Mairie de St-Ouen)

Chef Produits
Rame automotrice à traction diesel

Chef Produits
Métro

Relevant du Directeur Développement Produits - Groupe Opérationnel Passagers - vous bénéficierez d'une **LARGE AUTONOMIE** *et serez assisté de 2 personnes. Vous serez responsable notamment de :*

• définir et proposer la politique produits de l'ensemble de votre ligne dans le Groupe Opérationnel Passagers pour tous marchés dans le monde • analyser les marchés et concurrences pour nourrir la stratégie ; *la mettre en oeuvre en animant les démarches R&D appropriées comme CHEF DE PROJET avec une ou des équipes en Europe • pour chaque appel d'offre, élaborer la stratégie produits - prix cibles à proposer au client.*

DEPLACEMENTS A L'ETRANGER

PERSPECTIVES CERTAINES D'EVOLUTION DANS LE GROUPE.

30 ans minimum, de formation *supérieure*, vous avez une expérience industrielle (automobile, aéronautique, poids lourds, tous équipements de transport, etc.) d'ensemblier technique ou de BE amont ou d'ingénierie ou de management de projet ou de validation du process d'un système (avant sa mise en service). Vous avez une excellente connaissance écrite et parlée de l'anglais.

réf. GEC/CH.PRDT.PASS./81LM

Responsable Marketing Produits et Argumentaires

Relevant du Directeur Développement Produits - Groupe Opérationnel Passagers - vous bénéficierez d'une **LARGE AUTONOMIE** *et serez assisté de 2 personnes. Vous serez responsable notamment de :*

• *analyser sur tous les plans tous produits de la concurrence dans le monde* • rechercher toute documentation, la diffuser et la promouvoir auprès des Chefs Produits et BE concernés • élaborer toutes communications et argumentaires sur nos produits pour tous interlocuteurs (clients, commerciaux, chefs produits, etc.).

NOMBREUX DEPLACEMENTS A L'ETRANGER

PERSPECTIVES CERTAINES D'EVOLUTION DANS LE GROUPE.

29 ans minimum, de formation supérieure, vous avez une expérience analogue industrielle de produits techniques dans le commercial ou marketing ou BE amont. Vos capacités "d'impulsion" et d'initiative sont aussi importantes que celles d'analyse. Vous avez une excellente connaissance écrite et parlée de l'anglais.

réf. GEC/MKTG.PRDT.PASS./82LM

GEC ALSTHOM

TRANSPORT

Merci d'écrire sous référence choisie en indiquant votre salaire actuel à notre **CONSEIL** : Richard Bénatouil - **GROUPE BBC** - 1 bis place de Valois - 75001 Paris. Discrétion absolue et réponse assurées.

Importante Entreprise Industrielle de Saône et Loire, recherche un :

CHARGÉ D'AFFAIRES

Vous avez pour mission de piloter la réalisation de contrats de produits industriels de haute technologie (30 à 300 MF *sur* 1 à 3 *ans*) : élaborer et maîtriser le déroulement des affaires confiées, piloter les moyens internes et externes et prendre les décisions nécessaires, valider les résultats prévisionnels, bâtir et faire respecter des objectifs de coûts, délais, qualité, performance, animer l'équipe de direction d'affaires (5 à 10 personnes).

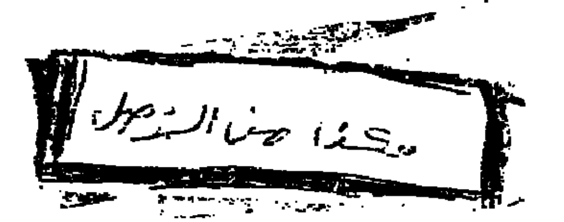
Diplômé d'une grande école de commerce ou d'une école d'ingénieur, vous maîtrisez l'anglais et vous possédez de préférence une expérience de la gestion d'affaires.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à CMB Conseils - Résidence Saint Nicolas 6 Boulevard Clémenceau - 21000 DIJON.

CMB Conseils

EUROSCG





Informatique
Réseaux Télécommunications

Nous sommes le centre de développement français du groupe Océ, l'un des leaders mondiaux de l'impression, de la copie et de la distribution d'informations.

Le Groupe Océ, 16 000 personnes dans le monde, est présent dans plus de 80 pays et a ses propres structures dans une trentaine d'entre eux. Son chiffre d'affaires pour 1995 est de 13 milliards de francs français. 7 % sont chaque année investis en Recherche et Développement.

Centre de compétence pour la définition et la conception des fonctions infographiques des produits du groupe, notre excellence s'appuie sur une longue tradition d'innovation.

Nous développons les contrôleurs graphiques des dispositifs d'impression et leurs moyens d'intégration dans les systèmes d'information.

Ingénieurs diplômés de grandes écoles (Centrale, Supélec, Sup Télécom) ou ENSIMAG, ESIEE, ISMRE, UTC, ENSEIHT, vous êtes passionnés par la mouvance du monde de l'informatique et témoignez d'un attrait particulier pour les métiers de reproduction et d'impression.

Constamment à l'écoute du marché, vous évoluerez dans un environnement technique valorisant : C ++, OMT, UNIX X11 MOTIF, WINDOWS NT, VX WORKS, architecture de systèmes d'impression distribués, logiciel embarqué.

océ

Nul ne saurait être compétent seul.

Ingénieurs Electroniciens Confirmés

De formation bac+5, fort d'une expérience de 4/5 ans dans la conception en électronique numérique, vous prendrez en charge le développement de nos systèmes digitaux. A ce titre, vous participerez à la définition des architectures des contrôleurs et serez responsable de la réalisation de contrôleurs, d'interfaces et d'accélérateurs au sein d'une équipe projet.

Votre évolution sera à la hauteur de votre savoir-faire et de vos ambitions. (réf. IEC)

Coaches

Vous êtes entrepreneur et désirez accroître vos responsabilités après une expérience réussie d'au moins 4 ans en développement, dans le monde mouvant de l'informatique.

Votre challenge aujourd'hui : accéder à une fonction qui fait appel tant à votre savoir-faire technique qu'à vos qualités personnelles, relationnelles et humaines.

Devenez le Coach d'une de nos équipes techniques.

Au carrefour des technologies, des méthodes et des outils d'une part, du marché, des clients et de la concurrence d'autre part, vous définirez la stratégie de développement appropriée et ses composantes (plan, planning, ressources...). Vous conduirez sa mise en œuvre en vous appuyant sur nos collaborateurs que vous saurez motiver avec des objectifs ambitieux, en favorisant leurs conditions de travail afin de répondre aux challenges de demain. (réf. COA)

Ingénieurs logiciels

Débutants ou forts d'une première expérience de 3 à 5 ans, vous participerez à un projet de très grande envergure destiné à introduire des références nouvelles dans les domaines suivants :

- Informatique Industrielle Temps Réel (réf. IL1)
- Réseaux locaux, Télécoms (réf. IL2)
Une spécialisation confirmée en informatique alliée à une bonne sensibilité électronique numérique, sont indispensables pour exceller dans ces deux postes.
- Traitements graphiques (réf. IL3)
- Développement d'applications ou de drivers Unix/Windows (réf. IL4)
- Qualité du logiciel et support méthodologique (réf. IL5)

La performance, la rigueur et les qualités relationnelles qui vous caractérisent, vous permettront d'évoluer dans une direction technique internationale.

Ingénieur Réseaux et Systèmes Expérimenté

Dans un environnement UNIX et Windows NT (réseaux de WS et PC), vous serez le responsable Réseaux de l'unité et prendrez en charge
- l'architecture des réseaux locaux
- la définition et la mise en place conjointe de liaisons internationales (liaisons LAN-LAN)
- la sécurisation des accès et des données
- l'administration E.Mail
- l'accès à Internet
- l'Intranet et la visioconférence

De formation Ingénieur Bac + 5, vous justifiez d'une expérience réussie d'au moins 3 ans. Disponible, méthodique et rigoureux, vous avez le sens du service.

Votre fort potentiel favorisera votre évolution au sein de notre Groupe. (réf. IRS)

L'ensemble de ces postes requiert une parfaite connaissance de la langue anglaise et une grande disponibilité.

Si vous êtes disposés à partager une culture d'entreprise forte et à donner la pleine mesure de votre talent, écrivez sous la référence choisie à Annick DUNN - Océ-Industries S.A. - Direction des Ressources Humaines - 1, rue Jean Lemoine - 94003 Créteil Cédex.

NC Communication

ROCKWOOL

Industriel dans les matériaux de construction, leader de la laine de roche sur le marché de l'isolation thermo-acoustique et de la protection incendie des bâtiments et industries, nous renforçons notre équipe informatique en recrutant un(e)

CHEF PROJET INFORMATIQUE
Paris

Rattaché(e) au responsable du Département Informatique et au sein d'une équipe de 9 personnes, vous prendrez en charge l'encadrement et la gestion de projets informatiques novateurs et vous assurerez la maintenance d'applicatifs déjà existants.

Diplômé(e) d'une école nationale d'ingénieurs, vous bénéficierez idéalement d'une formation MBA, IAE ou d'une spécialisation en informatique. Une première expérience de développement de type client/serveur ainsi qu'une bonne connaissance de l'environnement AS 400 vous aideront à maîtriser les différents aspects de votre activité. Votre anglais est courant.

Votre rôle au sein de notre équipe exige des qualités de communication et d'organisation. Responsabilité, autonomie et énergie seront les atouts pour réussir dans ce poste. C'est bien sûr la reconnaissance de ces qualités qui vous permettront d'évoluer vers de nouvelles fonctions.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) sous la référence CP10 à Laurent HUET 111, rue du Château des Rentiers 75013 PARIS.

"Les Spécialistes de la Laine de Roche"

LBW

ingénieurs
réseaux / télécoms

Société Européenne de conseil en pleine croissance, partenaire des grandes entreprises bancaires, des assurances et administrations, et des opérateurs et constructeurs Télécoms, renforce aujourd'hui ses équipes réseaux et télécoms. Ingénieurs à fort potentiel, vous souhaitez donner une pleine mesure à vos talents dans un contexte professionnel porteur.

Si évoluer dans un environnement technologique de haut niveau et travailler sur de grands projets vous motivent, merci d'envoyer votre dossier de candidature, en précisant sur l'enveloppe la référence AN-322-EMP, à notre conseil Communiqué, 50/54 rue de Silly, 92513 Boulogne-Billancourt Cedex.

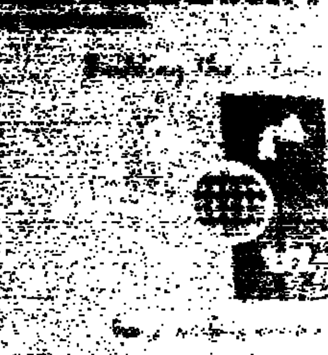
COMPÉTENCES

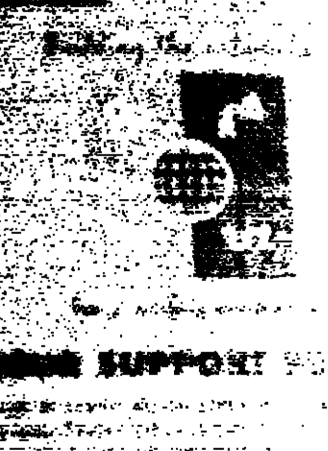
RÉSEAUX
- Architectures distribuées : DSA/SNA
- Protocoles : TCP/IP, NOVELL, FRAME RELAY, ATM
- Commutateurs : X25, Ethernet
- Interconnexion : ponts et routeurs
- Groupware : Lotus Notes, MS MAIL
- Plates-formes d'administration : HP Openview, Netview, Sunnet/Manager ...
- Protocoles d'administration : CMIP, SNMP ...

TÉLÉCOMS
- Normes : GSM, DCS-1800, DECT, PCN 1900 ...
- Commutation, Administration, Déploiement de réseaux
- Ingénierie Cellulaire
- Multiplexage voix/données, Faisceaux hertziens, Propagation, CEM
- Stations mobiles, couplage d'antennes

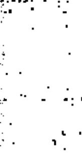
MEDIAPA

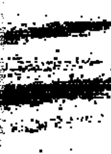
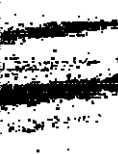
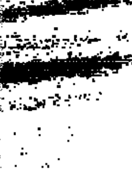
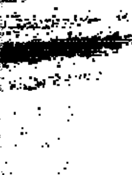
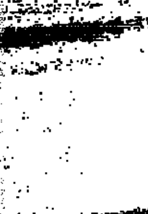
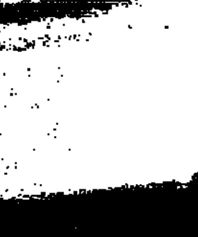
›inte

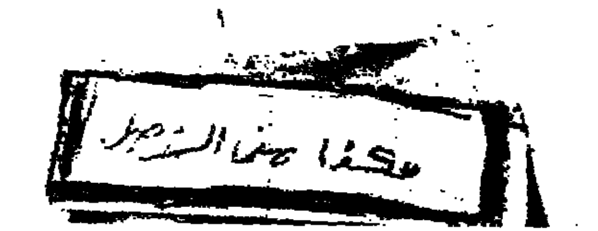





Chef Produits

Secteurs de Pointe

Filiale française d'un groupe international spécialisé dans le secteur des parfums et cosmétiques recherche son

Coordinateur Logistique

Région Parisienne **+/- 220 KF**

Rattaché au Directeur du Service Clientèle, vous assurez un rôle essentiel de coordination entre les services Marketing, Commercial et la Production.

Vous êtes le représentant de la filiale française auprès des unités de production (usines européennes, sous-traitants) et de notre centrale de distribution.

Votre objectif est d'assurer une qualité de service maximale tout en maintenant un stock produit fini optimum.

Vous planifiez la production et les approvisionnements sur plusieurs sites, vous vous assurez de la qualité des matières premières et produits finis, vous suivez les lancements de produits nouveaux et contrôlez les prix de revient.

A 28/35 ans, de formation supérieure, vous possédez une expérience de 3 à 7 ans de planification, approvisionnement et de logistique de grande distribution.

Vous êtes rigoureux, autonome et possédez de vraies qualités de négociateur.

Vous avez une expérience de la micro-informatique et une bonne connaissance de la gestion informatique des stocks.

Vous parlez couramment anglais et un bon niveau d'espagnol est vivement souhaité.

Merci d'adresser CV + photo + lettre de motivation + n° de tél + rémunération actuelle à **Christophe Rosset, Michael Page Ingénieurs & Production,** 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou de **taper votre CV sur 3617 MPage** (Comicle 3,48F/Min) sous réf. CR15658

MP Michael Page Ingénieurs & Production
Le spécialiste du recrutement pour l'Industrie

Filiale industrielle (700 personnes) d'un important groupe français, nous bénéficions d'une avance technologique qui nous place au premier rang européen sur nos marchés. Pour l'une de nos divisions (certifiée ISO 9002) qui réalise 50 % de son CA à l'export, nous recherchons un responsable de production.

Dirigez notre production

Rattaché au directeur de la division, vous prenez en charge l'ensemble de la production de l'une de nos usines (180 personnes, secteur électromécanique). Vous supervisez la fabrication, les méthodes, l'ordonnancement-lancement, les stocks... A ce titre, vous êtes garant de la production de vos ateliers en quantité, qualité, délai. Vous êtes responsable de leur gestion et de leurs résultats conformément aux engagements budgétaires.

A 30/35 ans, ingénieur généraliste (Centrale, Mines, A.M. ...), vous justifiez d'une expérience industrielle d'au minimum 5 ans, au cours de laquelle vous avez assuré une fonction d'encadrement. Vous êtes motivé par le management et les responsabilités.

Par votre conviction, vos qualités d'animation et d'innovation, l'écoute constante de nos clients, vous conduisez nos équipes dans une démarche d'amélioration continue. Le dynamisme et la dimension internationale de notre activité, comme de notre groupe, ouvrent des possibilités d'évolution à un candidat de valeur. Cet environnement implique une bonne connaissance de la langue anglaise. Localisation : 120 km au nord de Paris.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous réf. 38952, à Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes, qui transmettra en toute confidentialité.

MEDIA SYSTEM

Plastic OMNIUM (6,4 milliards de F de CA dont 50% hors de France, 8 700 personnes) un des leaders européens dans la transformation des matières plastiques et équipementier automobile d'envergure internationale recherche pour la direction technique de sa Division Équipements Extérieurs automobile, un

Responsable de groupe moyens

Vous serez responsable d'une dizaine de techniciens, chargés de la conception jusqu'à la mise en place, sur les sites de production, des moyens d'assemblage et de conditionnement. Votre équipe de spécialistes travaillera pour les groupes de projet développement et s'appuiera fortement sur les fournisseurs de biens d'équipement. Au-delà de l'aspect qualité/coût/délai, vous garantirez une flexibilité accrue de nos moyens par l'évolution des processus et des technologies.

Ingénieur généraliste avec spécialité électromécanique (ENSAM, Centrale, INSA...), vous maîtrisez les techniques et les processus d'assemblage. Une première expérience réussie d'environ cinq ans dans un environnement industriel de grandes séries (production, méthodes) est indispensable. Vos qualités de manager ne sont plus à démontrer.

Vous parlez couramment anglais, et si possible une autre langue.

Poste basé à Oyonnax (01), évolutif en France et à l'étranger. **Réf. MOY/M**

Responsable de groupe bureau d'études

Vous serez chargé de l'animation de chefs de projet études et de techniciens CAO. Vous garantirez le respect des contrats (qualité/coût/délai) entre les chefs de projet véhicules et les membres de votre équipe, tout en contribuant à l'évolution des méthodes de travail du bureau d'études. Vous vous impliquerez personnellement dans les phases exploratoires, en tant que représentant du métier études, afin d'en assurer les bonnes orientations techniques.

Ingénieur mécanicien, avec si possible une spécialisation en plasturgie, vous disposez de solides connaissances en conception de systèmes et de produits (calculs, CAO, outils AMDEC, analyse de la valeur...). Vous avez une première expérience en bureau d'études d'environ cinq ans, chez un équipementier automobile. Vos excellentes capacités relationnelles vous permettront à la fois d'assurer des contacts réguliers avec nos clients français et étrangers, et d'animer avec succès votre équipe.

Vous parlez couramment anglais, et si possible une autre langue.

Poste basé à Langres (52), évolutif en France et à l'étranger. **Réf. GBE/M**

Merci de transmettre votre dossier de candidature à Pierre Fontaney, PLASTIC OMNIUM, 1 rue du Parc, 92593 LEVALLOIS Cedex, en précisant impérativement en tête de votre courrier la référence choisie.

PLASTIC OMNIUM

OBC



Le Groupe **CAP GEMINI**, leader européen dans le domaine du conseil, de l'ingénierie et des services en *informatique et télécommunications*, recherche sur **PARIS - RP**, pour sa Division **INDUSTRIE** (500 personnes) en fort développement, plusieurs professionnels à très fort potentiel :

Responsables d'affaires
Directeurs de Projets

En avant-vente, vous intervenez en lien étroit avec nos responsables commerciaux. Après qualification, vous proposez les solutions les mieux adaptées aux besoins des clients. Vous constituez et conduisez des équipes de réponse (appels d'offres ou propositions spontanées) en véritable maître d'œuvre de la proposition (jusqu'à plusieurs dizaines de MF). Vous participez *activement à la négociation, à l'établissement du contrat et au montage du projet.* Vous assurez ensuite la direction du projet dès son démarrage ou supervisez plusieurs projets en parallèle. Interlocuteur privilégié du client, vous êtes le garant de sa totale satisfaction, dans le respect de nos engagements coûts/délais/qualité. En fonction de votre expérience, vous encadrez 10 à 50 personnes. Vous êtes capable de gérer des sous-traitants et des projets d'intégration de systèmes. Avant tout, vous savez maîtriser, manager et développer une affaire dans sa globalité.

Diplômé Grande Ecole (X, Centrale, Mines, ENST...), vous possédez 5 à 15 ans d'expérience de *la conduite de grands projets de systèmes d'information*, acquise en SSII, chez un *intégrateur*, un constructeur ou un utilisateur. L'expérience du secteur industriel est un atout, sans être indispensable. De bonnes compétences en intégration de progiciels seront également appréciées. Votre potentiel et vos capacités d'encadrement vous permettront d'évoluer rapidement au sein de CAP GEMINI, en France comme à l'international.

Merci d'adresser votre dossier (lettre, CV, rémunération actuelle) à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris cedex 08, sous la référence 59.4957/LM portée sur lettre et enveloppe.

Notre société intervient dans le conseil et l'ingénierie de systèmes électroniques et informatiques pour le secteur du transport. Notre croissance rapide nous amène à renforcer nos équipes.

Ingénieur commercial

Rattaché au Directeur Général, vous avez pour mission de développer notre présence auprès des grands comptes des domaines du transport et de l'industrie. Vous prenez en charge la prospection et l'ensemble de la relation clientèle pour offrir les compétences de nos consultants aux maîtres d'ouvrage : étude de besoins, architecture de systèmes, élaboration de cahiers des charges, suivi des réalisations.

De formation ingénieur, à 30 ans environ, vous avez exercé la fonction de chef de projet, en entreprise industrielle ou SSII, et avez développé un courant d'affaires significatif de prestations de services. Votre connaissance du milieu des transports est un atout décisif.

Pour ce poste basé en proche banlieue parisienne, nous vous remercions d'envoyer votre candidature, sous réf. IC/LM, à notre Conseil SPH, 9 rue Royale, Galerie Royale 2, 75008 Paris, qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

SPH
SYSTEMES ET POTENTIELS HUMAINS



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CHARTRES ET DE L'EURE ET LOIR
CHARTRES - CHÂTEAUDUN - DREUX - NOGENT LE ROTROU

recrute

UN CONSEILLER EN DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Missions :
Conseiller les entreprises dans les domaines suivants :
- production
- organisation
- innovation
- transfert de technologie

Profil :
30 ans environ, de formation ingénieur généraliste (AM, ...) avec complément en gestion (IAE, ICG, ...)

UN CONSEILLER EN DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Missions :
- informer les entreprises sur les formalités, les procédures, les normes et les aides relatives à l'export.
- les conseiller et les accompagner dans leur développement à l'international.

Profil :
30 ans environ, formation ESC ou équivalent, anglais, espagnol et portugais courant, et une expérience des marchés de l'Amérique du Sud et de l'ASEAN.

Envoyer lettre de motivation, photo et CV à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure et Loir Direction Développement Economique et International 1, rue de l'Etroit Degré - BP 62 28002 CHARTRES Cedex

---

[illegible] permet aux annonceurs de mieux cibler leur communication directe. Des résultats probants : un Chiffre d'Affaires de 360 MF en 95... et 180 professionnels qui associent leurs compétences dans le cadre d'une ambiance d'entreprise propice à l'investissement, l'initiative et la responsabilisation. Rejoignez-les !

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la réf. R&D/PT à MEDIAPOST Service du Recrutement 15 Bd du Gal de Gaulle 92126 Montrouge Cedex.

La Direction Développement recrute un

Responsable Développement en cartographie

Rattaché au Directeur du Développement, vous définissez et assurez la mise en oeuvre et la conduite de notre Programme Développement dans le domaine de la Cartographie (fonds de cartes, géocodage, sectorisation, référentiel géographique,...).

Vous êtes assisté dans votre mission d'un Ingénieur et d'un Technicien.

Vos qualités relationnelles, votre expérience d'animation vous permettront de réussir et de contribuer au développement de l'entreprise.

Diplômé d'une grande école (Ensae, Isup, X, Mines, Centrale...), vous avez une expérience de conduite de projets cartographiques.

médiaPOST
GROUPE LA POSTE

★EURO RSCG

Informatique - Réseaux Télécommunications



Ingénieurs informatique ?

Rendez-vous en rubrique "Secteurs de pointe"



54 magasins, 1000 collaborateurs, une des sociétés du Groupe GPS (PhotoService, GrandOptical, la Générale d'Optique, PhotoStation, Solaris) plus de 3000 collaborateurs, CA 2 milliards de frs, plus de 400 magasins, rech.

CHEF DE PROJET



H/F

Ingénieur + 2/3 ans expérience développement, chef de projet Micro, si possible dans la distribution ou structure répartie multisite.

Dans un environnement très convivial et très orienté utilisateurs, avec de nombreux contacts, il (elle) sera chargé(e) de maintenir les logiciels existants, d'accompagner et de superviser les projets du futur (analyses, mise en place, formations, suivis).

C'est un poste d'avenir (fort développement de l'informatique, forte expansion de la société et du Groupe) dans un secteur professionnel très tonique.

Lieu de travail : au siège, à la Défense.

Envoyer lettre manuscrite, CV détaillé, références et rémunération sous réf. GDO/I à Cabinet J.N. TRINH consultants, 1 rue des Roches - 27930 BROSVILLE Tél : 02 32 34 36 44 Fax : 02 32 34 34 41

PUBLIVAL



© R. Depardon - Magnum Photos

Il y a un moment où Andersen Consulting s'impose...

Andersen Consulting est le leader mondial du conseil avec plus de 42 000 collaborateurs dans 47 pays. La très forte croissance que nous prévoyons dans les 5 prochaines années, *notamment au niveau de nos activités liées aux systèmes d'information*, nous amène à recruter des collaborateurs expérimentés.

ANDERSEN CONSULTING

Consultants expérimentés en systèmes d'information

3 à 7 années d'expérience en tant qu'ingénieur ou chef de projet informatique.

De la conception à la réalisation de systèmes d'information, *vous interviendrez dans des environnements à forte dominante* technologique auprès de clients de premier plan, sur des missions alliant stratégie informatique et mise en place de solutions nouvelles.

Ingénieux, rigoureux, vous bénéficiez en outre d'excellentes qualités *de communication et d'écoute. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais* (l'allemand serait également apprécié) et possédez une première expérience de l'encadrement d'équipe. Totalement mobile, vous souhaitez donner une orientation internationale à votre carrière.

En nous rejoignant, vous bénéficierez de formations personnalisées *en France et à l'étranger. Vous travaillerez au sein d'équipes de haut* niveau dans un contexte valorisant vous offrant de réelles perspectives d'évolution liées à vos performances et à la forte croissance de notre activité.

Nous vous remercions de bien vouloir adresser votre candidature (CV, photo et lettre de motivation) à Sophie Audiat, Andersen Consulting, 55 avenue George V, 75379 Paris Cedex 08, sous la référence EXP/M/1.

Visez juste, voyez loin et vivez fort.
Andersen Consulting vous offre les projets de vos ambitions.

http://www.ac.com

MEDIA SYSTEM

DIRECTEUR INFORMATIQUE.

Important établissement hospitalier à but non lucratif participant au service public, notre vocation n'exclut pas une gestion rigoureuse. *L'informatique doit y contribuer largement.*

Dans un environnement culturel de haut niveau, nous vous proposons de gérer l'ensemble de nos systèmes d'information, tant sur le plan médical que sur celui de la gestion. *Vous accompagnerez ainsi la réalisation de notre projet d'établissement.* Cette approche globale sera, bien sûr, déclinée en actions concrètes dont vous serez le moteur.

De formation supérieure, vous avez défini et réalisé des projets ambitieux dans un environnement exigeant où votre légitimité *technique et votre hauteur de vue ont été appréciées. Pour ce poste basé à Paris*, merci d'écrire sous référence 139 215LM à notre conseil Claude dos Reis, Sirca, 20, avenue de l'Opéra, 75001 Paris.

SIRCA
ANTICIPER LA RÉUSSITE
MEMBRE DE SYNTEC

Collectionner les clients, c'est bien.

Cultiver des partenariats,

c'est mieux.



Partenaire de la Caisse des dépôts, de CNP-Assurances et du Crédit local de France, INFORMATIQUE CDC anticipe leurs besoins et contribue à optimiser leurs performances. Parce que la qualité de notre service est primordiale, nous veillons au professionnalisme de nos équipes et consacrons 8 % de la masse salariale à la formation. C'est avec la même exigence que nos 1 200 ingénieurs et techniciens utilisent les technologies les plus novatrices pour concevoir, développer et gérer les systèmes d'information de nos partenaires. Si vous partagez ces valeurs, rejoignez INFORMATIQUE CDC.

Consultant Télécom

Intégré à la Direction Technique, vous menez, au niveau du Groupe de la Caisse des Dépôts, des études et projets dans les domaines suivants : architecture de réseaux LAN et WAN, sécurisation réseau, internet et intranet, communication électronique, administration de réseaux...
De formation ingénieur, vous avez une expérience de 5 ans minimum dans un poste et un environnement technique similaires. Vous avez développé de réelles qualités rédactionnelles et relationnelles. Réf. M/20/01/1

Consultant

Dans un environnement de nouvelles technologies, vous intégrez le service qui gère l'informatique des structures fédérales de la Caisse des Dépôts et d'Informatique CDC. Ses activités recouvrent le périmètre de la gestion des ressources humaines, de la comptabilité et du contrôle de gestion. Vous intégrez la cellule Architecture et Supports et, dans ce cadre, vous assurez l'assistance auprès des services études pour la définition des architectures applicatives des projets. Vous aidez à la définition et à l'intégration des composants d'architecture. Vous veillez également au maintien de la cohérence globale des orientations techniques du service.
De formation bac + 5, vous avez une réelle expérience des architectures client/serveur (Unix, bases de données, réseau, Internet) Réf. M/20/01/2

Adressez votre candidature avec la référence du poste à : INFORMATIQUE CDC, Secteur Mobilité/Recrutement, 4 rue Berthollet, 94114 Arcueil Cedex.



Guillaume Tell

u n e   a u t r e   v i s i o n   d e   l ' i n f o r m a t i q u e

Informatique
Réseaux Télécommunications

Un des leaders français de la logistique recherche un

Directeur Informatique

Est de la France

Nous avons décidé que l'ingénierie informatique devait être davantage au coeur de notre métier de logisticien et des nouveaux projets. Pour ce faire, il est prévu que notre Direction Informatique devienne une société de services interne à l'entreprise.

Vous êtes un manager reconnu. Vous savez animer des équipes (plus d'une cinquantaine de personnes) en les fédérant et les motivant sur des objectifs ambitieux. Vous êtes le garant de la fiabilité et de la cohérence technique et fonctionnelle de notre système d'information. Véritable force de proposition, vous proposez des solutions pertinentes à nos Directions Opérationnelles dans la mise en place de nouveaux concepts logistiques. Vous définissez dans le cadre d'un schéma directeur les axes d'évolutions à moyen terme afin que l'informatique reste un avantage concurrentiel pour l'entreprise.

De formation ingénieure, âgé de 30/40 ans, vous avez eu une expérience significative comme Directeur de Projet dans une société de services ou de conseil. Vous avez travaillé dans la logistique. Votre culture industrielle vous permettra d'apporter les solutions des plus efficientes à nos clients. Vous maîtrisez évidemment les techniques client-serveur (UNIX, Micro, SGBDR, LAN, WAN...).

Vous parlez couramment anglais.

Cette mission à forte valeur ajoutée offre des réelles perspectives d'évolution pour un candidat de valeur.

Merci d'adresser CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Arnaud Bioul, Michael Page Informatique**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou **taper votre CV sur 3617 code MPage** sous réf. ABL15042

MP Michael Page Informatique
Le Specialiste du recrutement Informatique

Nous sommes un grand groupe industriel du domaine pharmaceutique. Nous recherchons notre futur

Chef de Projet Logistique

SUD-OUEST

• Rattaché au Responsable du Domaine GPAO et Logistique et en liaison avec les autres Chefs de Projets de l'entreprise, vous prendrez en charge l'ensemble des applications logistiques, de l'entrepôt de matières premières à la distribution des produits finis.

• A 28 ans minimum, diplômé Bac + 4, vous possédez une première expérience de la mise en oeuvre d'applications logistiques et/ou entrepôt, de préférence dans des produits de grande consommation. La connaissance d'Unix, ainsi que la pratique de l'anglais seront des atouts supplémentaires.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV complet et prétentions sous la référence 395E, à notre conseil : **JSA**, 10 avenue Matignon, 75008 PARIS.



ASSISTANT INFORMATIQUE
(Unix, Novell, Bureautique)

Perenco, société pétrolière à capitaux français poursuit sa très forte progression et recrute pour son service informatique

Vous avez 30-35 ans environ, une solide formation informatique (École d'Ingénieur ou équivalent) et une expérience de plus de 5 ans, si possible dans le secteur pétrolier ou parapétrolier.
Vous assisterez le responsable informatique dans la mise en œuvre et la maintenance des systèmes.
Vous accompagnerez les utilisateurs dans l'exploitation pétrolière de l'informatique.
Une connaissance approfondie des systèmes d'exploitation AIX (3.2.5 et 4.2), Solaris (1 et 2), Novell (3.12) et de la bureautique est indispensable pour la réussite de votre mission.
Une expérience de Windows NT, Internet, Messagerie d'entreprise et du matériel correspondant serait un avantage supplémentaire.
Vous utiliserez l'anglais au quotidien et vous ferez preuve d'une grande disponibilité.

Merci de nous adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. AIP à PERENCO - Direction du Personnel - 21, av. Victor-Hugo - 75116 PARIS

PERENCO

Pour insérer votre annonce dans
Le Monde Économie
et
Le Monde Emploi
01-44-43-76-03
Fax : 01-44-43-77-32

---

eram®

6 milliards de Francs de C.A., 8 800 salariés, 1er producteur européen de chaussures, un des leaders français de la distribution de chaussures et textile, avec 1 550 magasins dans différents réseaux spécialisés.
Nous recherchons notre futur

DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION H/F

Agé d'environ 35 ans, de formation supérieure de type grande école d'ingénieurs ou de commerce, vous avez acquis une parfaite maîtrise de tous les métiers de l'informatique et du management d'équipes au sein de SSII ou d'entreprises alliant les métiers de la production et de la distribution.

Vous avez déjà la responsabilité d'un site informatique conséquent et performant, reposant sur des architectures complexes : systèmes MVS, AS400, Unix et Windows; moniteurs de télétraitement CICS, Tuxedo; Bases de données Datacom, Oracle, Progress; Réseaux LAN, WAN, Ethernet, Token ring, TCP-IP, Novell, X25; Administration C.A., Unicenter.

Vous serez Responsable de la stratégie informatique, gérerez les ressources matérielles, humaines et logicielles nécessaires à sa bonne réalisation et serez en charge du budget correspondant.
Rattaché à la Direction Générale, vous êtes Responsable de la Division Informatique Centrale (60 personnes dans les services Etudes, Exploitation et Support) et de la Division Informatique Distribuée à base de T.P.V. (40 personnes dans les services Etudes, Production, Installation et Maintenance).

Ce poste de manager de haut niveau, rattaché à la Direction Générale, s'adresse à un candidat ayant une véritable force de propositions, alliant rigueur, méthode et pragmatisme, et dont les qualités personnelles d'écoute et de dialogue lui permettront de mener à bien sa mission au service de multiples clients internes.

Merci d'adressser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV + photo et prétentions) à ERAM, Direction du Personnel, BP 10, 49110 St-Pierre-Montlimart.

Guillaume Tell

Sciences et Santé

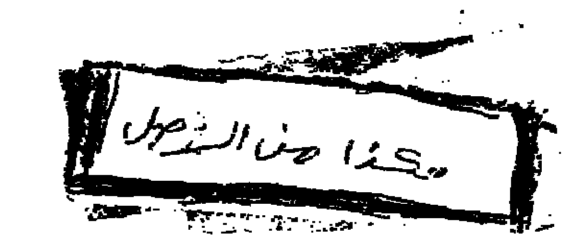
IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE recherche pour son service **PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**, un

Ingénieur Brevets

Chimiste - bilingue anglais

Principales mission : En collaboration avec le Directeur de la P.I., participation à la gestion d'un important portefeuille de brevets ; rédaction de brevets, études de brevetabilité et de liberté d'exploitation ; suivi des litiges. A l'intérieur des filiales, conseil et assistance aux différents interlocuteurs.
Profil : 28/35 ans. Autonome, dynamique, souple mais rigoureux, sachant aller à l'essentiel, homme de communication, ayant le sens du management, doté d'une excellente aisance relationnelle, le candidat possède en outre une bonne capacité de travail. Pour ce poste, une expérience est exigée en entreprise ou en cabinet de Propriété Industrielle d'au minimum deux années.
Formation : Ecole Supérieure de Chimie de Paris, Strasbourg ou Lyon - CEIPI.
Salaire motivant.
Adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions sous la référence IBC 2910 à notre Conseil : EGGO Conseils - 10, rue de Pouy - 75013 PARIS - Discrétion totale assurée.

EGGO Conseils



cations

Chef de Projet

SUD-OUEST

nces et Santé

Brevets

Informatique Réseaux Télécommunications

Importante entreprise du secteur tertiaire engagée dans la mise en oeuvre de son nouveau système d'information recherche

RESPONSABLE D'EXPLOITATION

Vous piloterez l'évolution de l'exploitation (IBM MVS) vers l'administration des environnements client/serveur (caractéristiques : Unix, Oracle, Netware, Windows) en adaptant les structures, outils, procédures.

Interlocuteur des Directions internes, vous serez le garant de la qualité de service en matière d'équipement et d'assistance aux utilisateurs.

A 35 ans environ, un diplôme d'ingénieur, une solide expérience en tant que responsable d'exploitation (dans un environnement MVS et Unix) vous ont permis de développer des connaissances techniques, des qualités de manager et de fédérateur.

Votre réussite dans ce poste dépendra de votre aptitude à conduire, avec vos collaborateurs responsables d'équipes (100 personnes), une démarche de fort changement qui implique également rigueur et capacité d'anticipation dans la gestion de projet.

Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite + CV), sous réf. B7 01 03, à notre Conseil Béatrice GALIEVSKY FAVEREAU CONSULTANTS.

FAVEREAU CONSULTANTS

52, RUE DE LA FÉDÉRATION - 75015 PARIS

GTMH Transport (Groupe GTM Entrepose) est spécialisé dans l'ingénierie et le développement des systèmes d'information et de gestion *appliqués au transport (systèmes d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs, recueil et traitement des données de trafic...).* *Pour prendre en charge la maîtrise d'oeuvre d'affaires, nous recherchons :*

Deux Chefs de Projet

Achères (78) - Proche RER A

Vous conduirez des projets dans leur globalité (de l'analyse fonctionnelle aux recettes) en animant fonctionnellement des équipes en charge de développements électroniques, informatiques et télécoms.

Vous avez 27/35 ans, êtes diplômé(e) d'une école d'ingénieur - option automatismes ou télécommunications - et possédez une expérience de la conduite de projets dans un environnement de systèmes électroniques ? *Nous recherchons un profil "junior" et un profil "senior"* pour prendre en charge des projets d'envergures différentes. Si vous correspondez à l'un de ces profils, envoyez votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV) sous référence 283 A à notre Conseil : **PSYNERGIE** - Nathalie LOUETTE - 2, rue St Thomas d'Aquin - 75007 Paris.

PSYNERGIE
GROUPE PRAXIA

PARIS - LYON - ANNECY - MARSEILLE - NICE - MONTPELLIER - TOULOUSE

Carrières Internationales



La solution intelligente pour la gestion de la chaîne logistique globale

Premier fournisseur mondial de solutions logicielles intelligentes pour la gestion de la chaîne industrielle et logistique, i2 est une société américaine possédant déjà une présence européenne dans 5 pays. Notre technologie avancée d'aide à la décision est mise en oeuvre par un grand nombre de sociétés dans le monde entier pour améliorer les performances de leurs chaînes industrielles et logistiques. Notre objectif à long terme est, d'une part, de permettre aux clients qui utilisent notre logiciel d'épargner 50 milliards de dollars avant 2005 et, d'autre part, d'atteindre un chiffre d'affaires d'un milliard de dollars pour l'an 2000. Pour nos bureaux européens au Royaume-Uni (M4 corridor), en Belgique (Bruxelles), France (Paris), Allemagne (Munich) et au Danemark (Copenhague), nous sommes actuellement à la recherche de collaborateurs désireux de nous aider à soutenir notre forte croissance dans toute l'Europe.

Consultants fonctionnels (sénior & junior) (Réf. PSC)

Fonction : Nous aider à communiquer la valeur de notre solution logicielle aux prospects et clients, ainsi qu'à transformer notre vision en réalité.

Le consultant fonctionnel constitue l'interface entre nos clients et nos services de développement internes, permettant ainsi à la société d'augmenter ses connaissances du secteur sur le terrain. Les consultants séniors sont engagés dans des activités d'analyse commerciale, de conception de solution et de gestion de projets auprès de nos clients.

Vous êtes titulaire d'un diplôme universitaire : Ingénieur et/ou Licence en informatique d'une université réputée et possédez une solide expérience informatique. Vous avez également acquis, idéalement, une expérience dans des systèmes de planification ou de simulation évolués ou dans d'autres systèmes de production client-serveur.

Consultants mise en oeuvre (sénior & junior) (Réf. TC)

Fonction : Nous aider à mettre en oeuvre les architectures logicielles techniques avancées sur lesquelles nos solution sont basées.

Nos consultants mise en oeuvre conçoivent et développent des projets d'intégration et des bases de données pour nos applications. Il conçoivent en outre des interfaces utilisateur et des concepts de flux d'activités pour nos applications de planification. Les consultants séniors gèrent nos projets au niveau de la conception technique de l'architecture qui sous-tend nos projets : data warehouse, intégration et architectures de réseau. La connaissance des systèmes de messagerie électronique et de contrôle de transactions constitue un plus.

Vous êtes titulaire d'un diplôme universitaire : Ingénieur ou Licence en informatique ou disposez d'une expérience équivalente ainsi qu'une connaissance approfondie d'Unix et/ou de NT. La technologie client-serveur et la conception de bases de données n'ont plus de secrets pour vous et les langages de programmation structurée ne vous sont pas inconnus. La connaissance des outils CASE, des méthodologies de mise en oeuvre et une expérience de développement dans un environnement RAD constituent un plus.

Pour les postes de "consultants séniors", une expérience de 5 ans sera au minimum acquise dans la gestion de projets dans un environnement semblable. Toutes ces fonctions exigent de votre part un réel désir de voyager. La connaissance pratique de langues européennes et une expérience dans les secteurs de la métallurgie, de la haute technologie, de l'automobile ou des biens de grande consommation constituent un avantage décisif.

Transmettez votre CV par courrier électronique (e-mail) ou par courrier à : Marc Escande, i2 Technologies, C.N.I.T., 2 Place de la Défense, B.P. 240, 92053 Paris La Défense, France.
E-mail : marc_escande@i2.com
www.i2.com

Formation Professionnelle

UNE FORMATION SPÉCIALISÉE

compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle

ADMINISTRATEUR DE RÉSEAUX

13 semaines réparties sur une année
Avril 97 - Avril 98

Une qualification professionnelle immédiate

La maîtrise des technologies émergentes



CENTRALE PARIS

I.S.E.P

POUR EN SAVOIR PLUS :

Annie TERNY
Tél. : 01 41 13 11 21
INSTITUT CENTRALIEN DES TECHNOLOGIES
ET DU MANAGEMENT
Grande Voie des Vignes
92295 CHATENAY-MALABRY CEDEX

Catherine CANTAN
Tél. : 01 45 48 35 89
ISEP
FORMATION CONTINUE
21, rue d'Assas
75270 PARIS CEDEX 06

MBA

SAMEDI 25 JANVIER, '97
14h - 18h

grand
MAISON DE LA CHIMIE
28 rue St. Dominique, 75007 Paris
Mº Invalides
appelez au 01 45 66 55 33

Entrée gratuite

KAPLAN

Chaque semaine, retrouvez la rubrique
"FORMATION PROFESSIONNELLE"
Pour vos annonces publicitaires,
contactez Michèle FERNANDEZ au
☎ 01.44.43.76.17 - *(Fax : 01.44.43.77.32)*

Pour insérer votre annonce dans
Le Monde Économie et Le Monde Emploi
Appelez Le Monde Publicité au
01-44-43-76-03 – Fax : 01-44-43-77-32

Secteurs de Pointe